Ministère de l'Agriculture
République du Cameroun

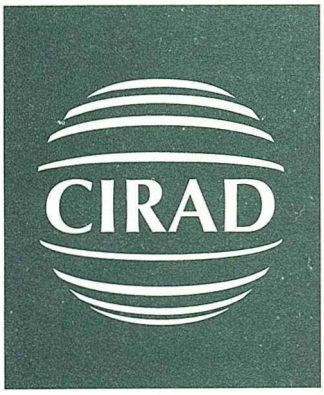

Stratégies paysannes en zone cotonnière au Cameroun

Tome I
Rapport

Département des systèmes agroalimentaires
et ruraux

CIRAD/SAR n° 38/94
Septembre 1994

Ministère de l'Agriculture
République du Cameroun

Stratégies paysannes en zone cotonnière au Cameroun

Tome I
Rapport

Département des systèmes agroalimentaires
et ruraux

CIRAD/SAR n° 38/94
Septembre 1994

Composition de l'équipe

1) Economie :

G. RAYMOND (CIRAD), Chef de mission
H. DEVAUTOUR (CIRAD)
R. KAMDEM (MINAGRI/DPA)

2) Socio-économie :

J.-M. YUNG (CIRAD)
O. IYEBI MANDJEK (INC)
J. KOULANDI (IRA GAROUA)

3) Organisation des producteurs :

Marie-Rose MERCOIRET (CIRAD)
J. KOULANDI (IRA Garoua)
B. NGNIADO (MINAGRI/DPA)

L'équipe a reçu l'appui lors des réunions de présentation et de compte rendu de la mission de M. KENFACK (CE/DPA/MINAGRI).

Sur le terrain ont aussi été associés à cette étude BELLO Bouba (MEAVSB) pour superviser les enquêtes, et les enquêteurs.

Remerciements

Nous remercions les organismes et services de l'agriculture et de l'élevage des provinces du Nord et de l'Extrême-Nord, en particulier les délégations provinciales, la SODECOTON, la MEAVSB, l'IRA, le PG II, l'IRZV et le NEB pour leurs appuis et leur accueil lors de notre séjour sur le terrain.

Nous remercions aussi pour leur accueil, toutes les personnalités, autorités, notables et paysans, lors de nos visites et enquêtes.

La mission du CIRAD a séjourné 5 semaines sur le terrain en février-mars 1994. O. IYEBI MANDJEK (INC) et J. KOULANDI (IRA) ont séjourné 5 semaines à Montpellier en avril-mai 1994.

La présente étude a été demandée par le ministère de l'Agriculture de la république du Cameroun :

Lettre de commande n° 003/LC/93/94 MINAGRI/DAG/SDF/SM du 17 janvier 1994.
Financement : Caisse française de développement (cf. termes de références en annexe).

La présentation de l'étude est la suivante :

Tome I : Rapport
Tome II : Agro-économie
Tome III : Socio-économie
Tome IV : Organisation paysannes
Tome V : Atlas

Abréviations

AFVP	Association française des volontaires du progrès
CAF	Coût, assurance, fret
CFD	Caisse française de développement
CFDT	Compagnie française de développement des fibres textiles
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
DEAPA	Direction des emprunts agro-économiques et de la planification agricole
DPA	Division des projets agricoles (MINAGRI)
FAC	Fonds d'aide et de coopération (France)
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique avant le 14 janvier 1994 : 1 FCFA = 0,20 FF après le 14 janvier 1994 : 1 FCFA = 0,10 FF
FOB	Franco à bord
INA-PG	Institut national agronomique-Paris, Grignon
INC	Institut national de cartographie
IRA	Institut de la recherche agronomique
IRCT	Institut de recherche du coton et des textiles exotiques
IRRZV	Institut de recherche zootechnique et vétérinaire
JT	Journée de travail
MAISCAM	Maïserie du Cameroun
MEAVSB	Mission d'étude d'aménagement de la vallée supérieure de la Bénoué
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, de la Pêche, et des Industries animales
NEB	Nord-Est Bénoué
NPK	Azote (N) phosphore (P) potasse (K)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique

ONCPB	Office national pour la commercialisation des produits de base
ORSTOM	Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
PG	Projet Garoua
SEB	Sud-Est Bénoué
SODECOTON	Société de développement du coton du Cameroun
SYCOV	Syndicat des producteurs de coton et vivriers (Mali)
UBT	Unité de bétail tropical
UP	Unité de production familiale agricole

Sommaire

Diagnostic **9**

I. Présentation de la zone cotonnière 13

1. Milieu physique et humain 13
2. L'économie agricole 15

II. Diversité des situations agricoles 19

1. Zonage et problématique de développement 19
2. Caractéristiques des zones 20

III. Etude agro-économique 27

1. Méthodologie 27
2. Comportement des paysans face à la dégradation des ressources naturelles 29
3. Résultats des enquêtes agro-économiques 31

IV. Aperçus sur les stratégies des producteurs 43

1. Diversité des situations, des stratégies et des enjeux 45
2. Observations globales sur les stratégies des producteurs 87

V. Les organisations paysannes dans la zone cotonnière 97

1. Multiplicité et diversité des organisations paysannes dans la zone cotonnière 98
2. Fonctionnement et stratégie des organisations paysannes 110
3. Des remarques sur l'organisation des producteurs dans la zone cotonnière 122

Propositions et recommandations **129**

I. Des recommandations générales 131

1. Orientations générales 131
2. Propositions de quelques grands axes d'intervention 134

II. Des recommandations sectorielles 137

1. Amélioration de la gestion des ressources naturelles 137
2. Amélioration du fonctionnement des unités de production 152
3. L'appui aux organisations paysannes 170

Des propositions pour le suivi-évaluation 185

I. Observatoire des systèmes agraires 187

1. Justifications 187
2. Objet et niveaux d'observation 187
3. Méthodologie 189
4. Déroulement de l'enquête 190
5. Des synergies à rechercher 190

II. Un observatoire léger des marchés 191

1. Collecte des données 191
2. Prix des produits agricoles 192

III. Observatoire des fonctionnements des unités de production 195

1. Base de sondage et traitement de l'information 195
2. Les enquêtes suivi-évaluation des UP 197
3. Moyens à mettre en œuvre 198

IV. Un observatoire des organisations paysannes 199

1. Les objectifs de l'observatoire proposé 199
2. Des modalités 200

V. Les institutions et les moyens des observatoires 203

Diagnostic

L'objet de l'étude est de fournir des éléments d'aides à la décision pour orienter les actions à entreprendre au niveau des producteurs, face à la crise cotonnière.

Afin que les décisions prises soient mieux adaptées aux besoins, difficultés, capacités des paysans confrontés à une situation de crise et à des situations de transition accélérées dont témoignent notamment les dynamiques maïs, mouskwari, oignons et les vastes dynamiques migratoires qui travaillent le milieu étudié.

Il est apparu utile d'analyser les stratégies tant individuelles que collectives (groupements de producteurs) que mettent en œuvre les différents types de producteurs de la zone (cf. termes de référence).

La dévaluation récente du FCFA n'a pas pu avoir encore beaucoup d'influence sur les stratégies paysannes analysées en février et mars 1994. Cependant nous y ferons référence à l'occasion et à partir d'exemples.

I. Présentation de la zone cotonnière

1. MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN

11. Situation

La zone cotonnière est située entre le 7° et le 11° de latitude nord, elle comprend deux grandes régions administratives.

- **Au nord** : La province de l'Extrême-Nord (à l'exception du département du Logone et Chari) avec 5 départements (Diamaré, Kaélé, Mayo Danaï, Mayo Tsanaga et Mayo Sava).
- **Au sud** : La province du Nord avec 4 départements (Bénoué, Faro, Mayo Louti et Mayo Rey).

Placée entre la RCA et le Tchad à l'est et le Nigeria à l'ouest, la zone cotonnière est un lieu d'échanges privilégiés.

12. Relief et climat

La province de l'Extrême-Nord (non compris le département de Logone et Chari – très aride mais parfois inondable d'août à novembre) s'intègre dans le bassin tchadien, dominé par les massifs et plateaux des monts Mandara à l'ouest. La pluviométrie est très irrégulière et comprise entre 300 et 800 mm par an. La variabilité des précipitations pendant le cycle des cultures est une contrainte très importante dans cette province. La province du Nord est principalement constituée par le vaste bassin de la Bénoué, dominé par quelques massifs isolés (Poli, Monts Atlantica...). La pluviométrie annuelle (une saison des pluies d'avril à octobre) est comprise entre 800 et 1 200 mm.

13. Population

La population totale de la zone cotonnière est passée de 1,7 millions (en 1976) à 2,4 millions (en 1987) d'habitants et la densité 17 à 26 hab./km^2. En 1993 elle est proche de 3 millions d'habitants dont 2,3 millions de ruraux. Celle des exploitations cotonnières (170 000 planteurs) devrait être de l'ordre de 1,2 à 1,5 millions de personnes ; La production agricole cotonnière touche donc la majorité des ruraux de la zone, mais une part non négligeable des agriculteurs ne font pas de coton.

Population rurale de la zone cotonnière.

Département	Taux moyen de croissance annuel %	Densité 1987*	Populations 1993**	Densité 1993	
				Moyenne	Variation par arrondissement
Mayo Sava	2.3	70	223 655	82	155-63
Mayo Tsanaga	2.7	82	434 107	99	179-60
Diamaré	2.3	52	286 315	61	130-48
Mayo kani	2.0	39	225 653	45	69-33
Mayo Danaï	2.7	58	370 450	70	100-48
Mayo Louti	2.3	43	211 112	51	55-39
Bénoué	5.6	17	326 117	24	51-19
Faro	3.0	5	59 464	6	19-44
Mayo Rey	6.2	4	214 484	7	10-6
Total « zone cotonnière »	2.9	24	2 351 357	30	179-4

Source : P. DUGUE *et al.*, 1994.
* Recensement national 1987.
** Population estimée à partir des données 1987 et une estimation du taux de croissance annuel de la population par département.

La diversité du peuplement, avec une forte densité de population dans la province de l'Extrême-Nord, aura des conséquences importantes sur l'occupation des sols et les migrations. Sur le plan ethnique, on dénombre plus de 60 groupes (voir annexe 1, tome I), les principales ethnies identifiées dans les secteurs SODECOTON sont les suivantes : Dourou, Douayou, Fali, Foulbé, Gbaya, Guidar, Guiziga, Hina, Lakka, Lamé, Mafa, Mandara, Massa, Musseye, Mboum, Mofou, Moundang, Toupouri.

Du point de vue religieux, on peut distinguer trois grands groupes : les animistes, les musulmans et les chrétiens.

14. L'organisation sociale

L'ensemble de la zone cotonnière est caractérisée par la présence de nombreux groupes sociaux présentant leurs propres caractéristiques sociales et culturelles et leurs propres systèmes de hiérarchies, certaines sont à dominante segmentaire, d'autres ont une organisation socio-politique plus centralisée.

Le développement de l'économie monétaire a entraîné des phénomènes de contestations des pouvoirs locaux, d'émigration/immigration, de recomposition des formes d'organisation du travail. Face à cette « situation de transition » accélérée un certain nombre de pouvoirs locaux ont a adopté une position au sens étymologique du terme de « réactionnaire » de maintien voire même d'accentuation de leur emprise politique.

Leurs abus – taxations, redevances, amendes – contribuent, pour une part non négligeable, à entretenir la forte mobilité spatiale qui caractérise la zone.

2. L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie agricole est basée sur trois productions principales :

- les céréales ;
- le coton ;
- l'élevage et la pêche.

Concernant la production commercialisée (voir tableau 6.4 en annexe du tome II) une estimation des produits bruts montre l'importance de l'élevage et du coton. Le coton, qui représentait 18 % en 1974, est passé à presque 30 % en 1984 pour redescendre vers 20 % en 1990 (de la valeur du produit brut agricole) ; il est en deuxième place dans la production agricole commercialisée après l'élevage. Cependant le coton premier produit exporté, joue un rôle très important dans l'économie de la région nord du Cameroun. Même si ces données sont estimées, elles montrent la faiblesse des revenus agricoles d'une manière générale.

21. La production vivrière

Les céréales : mil sorgho maïs et sorgho repiqué (mouskwari, babouri) représentent environ 400 000 hectares pour l'ensemble des deux provinces (Nord et Extrême-Nord), D'après les statistiques agricoles qui couvrent une zone plus importante que la zone cotonnière, il s'agit d'estimation car les superficies céréalières sont difficiles à mesurer, c'est la principale culture, qui correspond par personne rurale à 15 ou 20 ares.

La production céréalière est autoconsommée en majorité, la commercialisation ne représenterait que 10 % environ du total produits (A. MADI, 1993). La principale contrainte rencontrée est le striga.

Les légumineuses : niébé, arachide, voandzou, représentent une superficie d'environ 20 à 30 % de celles des céréales. Cependant la part de leur production commercialisée est plus importante avec 30 % environ (A. MADI, 1993).

L'enquête NEB (Nord-Est Bénoué) de 1990-91 donne des chiffres un peu plus élevés :

- 10 % pour le sorgho ;
- 60 % pour le mouskwari ;
- 60 % pour le maïs ;
- 50 % pour les légumineuses.

22. Historiques de la production cotonnière

Les périodes marquantes sont les suivantes :

1951 à 1961 : Le développement du coton se réalise avec l'installation de la CFDT. La production est de l'ordre de 30 000 tonnes de coton-graine en 1960 avec un taux d'égrenage de 35 %. La culture cotonnière est extensive.

1962 à 1972 : Les techniques culturales s'améliorent avec le début de la vulgarisation des engrais, des insecticides et de la culture attelée. Un tiers des superficies reçoit de l'engrais à partir de 1969 mais seulement 2 % des surfaces sont traitées avec l'insecticide.

1970 à 1974 : On assiste a une récession, avec une réduction des superficies et des rendements, principalement dues aux facteurs climatiques et au découragement des planteurs.

1974 à 1987 : La SODECOTON prend la relève de la CFDT en 1974, et l'on assiste pendant cette période a une forte croissance de la production, avec une amélioration des différentes caractéristiques (intensification et taux d'égrenage). Les dernières années de cette période (1985 à 1987), la filière est touchée par la crise avec un déficit important ; mais les paysans sont peu affectés par la crise.

La culture se déplace vers le sud avec de nouvelles implantations dans la province du Nord.

1988 : L'année 1988 est exceptionnelle avec une très bonne pluviométrie dans l'Extrême-Nord et le record de 165 000 tonnes de coton-graine (un rendement moyen par hectare proche de 1 500 kg).

1989 à 1992 : Malgré une forte baisse de la rémunération paysanne (la mari en FCFA/kg de coton-graine est divisée par 2 par rapport aux années 1984 à 1986 de 120/130 à 65), la production cotonnière se maintient toujours aux environs de 110 000 tonnes de coton-graine (104 000 en 1989, 113 000 en 1990, 114 000 en 1991 et 126 000 en 1992, la moyenne des quatre années est de 114 000 tonnes).

La production d'huile et de tourteau de coton a connu une croissance importante depuis 1970, ces dernières années la production d'huile est de 8 millions de litres environ et celle du tourteau (aliment de bétail) de l'ordre de 20 000 tonnes. Cet aliment du bétail fournit un appoint incontestable pour les éleveurs de la région.

23. Evolution du cheptel

Le cheptel bovin a fortement augmenté dans la zone depuis 1960, cependant ces dernières années cette croissance est favorable à la province nord au détriment de la province de l'extrême nord. Le cheptel d'ovins-caprins a fortement augmenté depuis 1960 surtout dans la province de l'Extrême-Nord.

Les effectifs sont estimés pour l'ensemble des deux provinces à 1 500 000 bovins, 1 400 000 ovins et 1 500 000 caprins. L'élevage joue un rôle important dans l'économie agricole de la région.

Plus de la moitié des bovins et la majorité des ovins et caprins appartiennent aux agriculteurs (voir annexe 2 statistiques agricoles, tome II Agro-économie). Le taux d'exploitation est faible, et les difficultés pour l'approvisionnement en facteurs de production sont fréquentes. De plus les agro-éleveurs manquent de formation.

24. Les productions agricoles des planteurs de coton

La SODECOTON ne connaît pas ni le ménage agricole ni l'exploitation agricole mais le planteur de coton. Les statistiques de la SODECOTON (voir les tableaux 3, 4 et 5 de l'annexe du tome II) nous permettent d'estimer les superficies cultivées par les planteurs de coton.

Ces deux dernières années le nombre de planteurs de coton est d'environ 200 000 et la superficie cultivée de 420 000 hectares pour les principales cultures avec la répartition suivante :

- coton : 24 %
- sorgho-mil : 36 %
- mouskwari : 24 %
- maïs : 7 %
- arachide : 9 %

25. Les autres agriculteurs non producteurs de coton

Les enquêtes que nous avons menées dans les 13 villages enquêtés, les données démographiques, et la bibliographie permettent d'estimer que les exploitations non cotonnières représentent 35 à 40 % de la population rurale de la région. Les « non-cotonniers » ne sont pas négligeables et il faudrait en tenir compte.

Les cultures maraîchères : La production maraîchère a été stimulée par la demande des villes en expansion (Ngaoundéré, Garoua, Maroua), et pour l'oignon par la demande des villes du sud, suite à l'amélioration des voies de communication depuis 1970. L'oignon est produit dans quelques zones spécialisées Maroua, Mora, Koza et Kaele. Depuis 10 à 15 ans l'arrivée de la moto-pompe a transformé cette culture.

En général les producteurs d'oignon ont des revenus élevés et même deux à trois fois plus élevés que ceux des exploitations cotonnières performantes. Mais la principale contrainte est l'apparition depuis quelques années de la pourriture blanche (*Sclerotum cepivorum)* qui risque de compromettre fortement cette production rémunératrice (J. D'ARONDEL et P. MOUSTIER, 1994).

La modernisation de l'agriculture : la culture cotonnière a permis de diffuser des techniques agricoles améliorées, mais la culture manuelle est encore très majoritaire. En effet, seulement 25 à 30 % des exploitations agricoles sont équipées en culture attelée, ce qui montre la faiblesse de la mécanisation dans cette région.

Les activités non agricoles des ruraux concernent l'artisanat, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Ces activités non agricoles peuvent dans certains cas donner un appoint de revenu non négligeable, mais généralement elles ne représentent que 10 à 30 % du revenu total des exploitations (A. MADI, 1993).

26. Principales contraintes

Cet examen rapide de la situation agricole de la zone cotonnière fait ressortir quelques contraintes principales :

❑ Les aléas climatiques sont fortement ressentis dans la province de l'Extrême-Nord. Ceci est d'autant plus marqué dans les exploitations non équipées en culture attelée, entraînant un retard des semis.

❑ La dégradation des sols est particulièrement sensible dans les zones à forte pression démographique principalement dans l'Extrême-Nord ; mais des signes préoccupants se manifestent aussi dans des zones où la densité moyenne est plus faible (voire carte n° 4 de l'Atlas).

❑ Le faible équipement des exploitations agricoles dans certaines zones, pénalise les agriculteurs.

❑ L'approvisionnement en facteur de production n'est sécurisé que pour la culture cotonnière et partiellement pour les autres cultures encadrées par la SODECOTON. Dans tous les autres cas, il reste très aléatoire ou insuffisant (autres cultures que le coton et l'élevage).

❑ L'écoulement des produits est souvent difficile en particulier dans les zones les plus isolées (Touboro, Poli, Piemont).

❑ L'amélioration des techniques culturales et la lutte contre les maladies, paraît une priorité pour le maintien de la culture de l'oignon.

❑ La grande diversité des milieux physiques et humains rend les approches de développement uniformes peu pertinentes, et complexifie l'alphabétisation (nombreuses langues différentes) mais parfois cette diversité peut constituer un avantage.

Si l'élevage et le coton constituent à l'échelle régionale les principales bases du développement de l'économie agricole, en revanche des opérations de diversification (maraîchage, cultures de décrue, cultures irriguées, maïs...) peuvent se révéler porteuses d'avenir.

II. Diversité des situations agricoles

1. ZONAGE ET PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La zone cotonnière du nord Cameroun est très vaste avec environ de 100 000 km² soit 20 % du territoire camerounais. Cette zone « *montre une grande diversité d'activité économique et de types d'habitations liée aux contrastes culturels, climatique et de relief. L'évolution récente de l'économie agricole* (cf. paragraphe *Présentation de la zone cotonnière*), *les changements climatiques et la surpopulation dans certains départements sont à l'origine de changements importants en milieu rural* » (P. DUGUE *et al.*, 1994).

La meilleure façon d'aborder un milieu aussi varié est de réaliser un zonage. C'est pourquoi nous avons considéré comme base pour nos travaux, l'étude réalisée en 1993-94 par une équipe du « projet Garoua II » (cf. le document *Diversité et zonage des situations agricoles et pastorales de la zone cotonnière du nord Cameroun*, 84 p. + annexes P. DUGUE, J. KOULANDI, C. MOUSSA, janvier 1994).

Les principaux critères de différenciation utilisés dans ce zonage sont les suivants :
- socio-démographie (densité, aspects sociaux, migration)
- climat
- sol
- agricole
- élevage

Nous reprendrons donc à notre compte ce travail de zonage en précisant que l'échelle géographique d'une part et l'identification des grands types d'agriculture d'autre part, ne permettent pas de prendre en compte toutes les situations. Il est bien évident que chaque zone et chaque secteur SODECOTON peuvent à leur tour faire l'objet de zonages.

Il nous a paru inutile de reprendre ici toute l'étude (P. DUGUE *et al.*, 1994) et nous demanderons aux lecteurs curieux de se reporter à cet excellent travail.

Sept zones ont été identifiées :
- Zone 1 : sud du bassin cotonnier de Touboro à Poli
- Zone 2 : front pionnier des migrants
- Zone 3 : périphérie de Garoua
- Zone 4 : intermédiaire (de Hamakoussou à Guider-Centre-Nord)
- Zone 5 : piémonts (bordure des Monts Mandara)
- Zone 6 : plaine du « bec de canard » (de Moutouroua à Yagoua)
- Zone 7 : Nord du bassin cotonnier plaines de Mora et du Diamaré

Ce zonage montre les disparités en matière de potentialités et de contraintes des différentes zones, qui sont caractérisées par une exploitation des ressources naturelles contrastées : elles sont parfois minière dans les zones pionnières et dans l'Extrême-Nord des

pratiques intensives coexistent avec des conduites aboutissant à une surexploitation. D'une manière générale on enregistre la faiblesse des revenus agricoles, des investissements en moyens de production, et l'absence (sauf exception) de l'organisation du monde rural, même si sur ce dernier point des évolutions significatives apparaissent dans la période actuelle.

Ces dernières caractéristiques bien que générales présentent des niveaux différents d'une zone à l'autre, et en particulier les aléas climatiques qui auront une très forte influence dans la province de l'Extrême-Nord.

Les grandes problématiques ont été identifiées par les auteurs du document déjà signalé ci-dessus : Elles sont basées principalement suivant la pression démographique et une meilleure utilisation des ressources naturelles.

Les objectifs globaux que l'on peut retenir (cf. consolidation NEB mai 1992) pour le développement sont les suivants :

- Maintenir l'autosuffisance alimentaire
- Améliorer les revenus
- Renforcer l'organisation et la formation des villageois
- Protéger l'environnement

Si une diversification des cultures (verger, maraîchage...) et une amélioration de la production des céréales et dé légumineuses (variétés à cycle court dans les zones à pluviométrie limitée) peuvent être développées dans certaines zones, il apparaît à priori que deux spéculations peuvent être des bases solides du développement rural de l'ensemble de la région, il s'agit du coton et de l'élevage. Et nous sommes persuadés que la crise financière de ces dernières années, nécessitera des investissements importants qui ne seront possibles que par une forte amélioration de la rémunération paysanne. L'augmentation importante du prix du coton et celle des produits de l'élevage constitueraient des facteurs très favorables à la reprise de l'économie agricole.

2. CARACTÉRISTIQUES DES ZONES

Pour rendre le zonage opérationnel sur le terrain nous avons considéré les limites des secteurs SODECOTON. Du point de vue théorique le zonage ne correspond jamais aux limites géographiques ou administratives, mais dans la pratique pour obtenir les données statistiques, il est indispensable d'intégrer tout zonage dans un maillage connu. Il est parfois délicat de trancher pour certains secteurs dont une partie seulement correspond aux caractéristiques d'une zone donnée. Cependant nous avons préféré perdre de l'information et considérer les limites des secteurs, car il s'agit d'un zonage à l'échelle d'une grande région, et que dans ce cas il est impossible de prendre en compte tous les détails. Chaque zone compte entre trois et sept secteurs SODECOTON (voir tableau).

Zone 1 : Sud du bassin cotonnier de Touboro à Poli

Cette zone comprend les cinq secteurs de la région SODECOTON de Touboro et le secteur de Poli, bien que ce dernier n'ait pas la même caractéristique cotonnière que les autres. Sa superficie est vaste, avec des zones vides et des réserves, elle représente environ un tiers de l'ensemble du nord Cameroun cotonnier.

La densité de population est faible en général 4 à 8 hab./km², mais avec quelques points de concentration de population localement (Touboro, Sorombeo, Poli). Cette zone « vide » a été avec le projet SEB (sud est Bénoué) un périmètre d'accueil organisé des migrants du nord.

Les ethnies autochtones Mboum, Dourou, les populations du Tchad (Lakka et Ngambay) et les migrants Mafa et Toupouri sont les plus nombreuses.

La pluviométrie est favorable, permettant une diversification (tubercule en particulier) et des résultats réguliers et satisfaisants sur le coton et les céréales(maïs principalement). Face à ces facteurs favorables la trypanosomiase rend difficile l'élevage bovins et le développement des bœufs de trait. La crise économique (baisse des prix des produits agricoles) a entraîné la réduction de la culture attelée (difficultés pour acheter les produits de traitement du bétail), et la régression de la motorisation. Le développement des semis directs du coton (par adaptation des propositions de la recherche, sans couvert végétal et en conservant les travaux du sol, sarclage et buttage) donne des résultats satisfaisants (4 500 hectares en 1993 soit 28 % des surfaces) mais cette solution prometteuse doit être affinée.

Malgré l'importance des glossines, l'élevage transhumant se déplace dans l'ensemble de la zone en fonction des saisons (saison sèche) : de Lagdo à Touboro en passant par Tcholliré, et de Ngong à Poli.

Dans La majorité de cette zone se sont développés des systèmes de culture intensifiés à base de cotonnier (la dose théorique moyenne d'engrais dépasse généralement 200 kg/ha pour une moyenne globale SODECOTON de 150 kg/ha) et de céréales, avec le développement du maïs. Une partie de la zone (secteur de Poli et partiellement Ndock, Sud vina et Tcholliré) est moins cotonnière avec l'importance des tubercules.

Une autre contrainte est la difficulté de commercialisation des vivriers par l'éloignement et la forte influence institutionnelle des dirigeants traditionnels. Face à cette contrainte l'on assiste ces dernières années au départ de nombreux migrants (le chiffre de 5 000 personnes en 2 ans est annoncé) vers des régions plus accueillantes.

La pression foncière est faible et la technique de la culture itinérante apparaît comme une bonne solution, cependant il faut améliorer les défrichements et la gestion des rotations (voir extrait du rapport 1992-93 de la région SODECOTON de Touboro). Les travaux d'aménagement de terroir et d'accueil des migrants ont été très importants avec par exemple 30 000 hectares de surfaces bornées depuis le début du projet SEB.

Zone 2 : Front pionnier des migrants

Cette zone comprend trois secteurs SODECOTON : Ngong, Baïkwa et Paderme. La majeure partie de cette zone est située dans le projet NEB (Nord-Est Bénoué) financé depuis une vingtaine d'années pour l'accueil organisé des migrants. Seule la partie est du secteur de Ngong est en dehors du NEB. Elle bénéficie de la présence du lac de Lagdo qui devrait constituer un pôle de développement des cultures irriguées.

La densité de population est faible à moyenne de 6 à 30 hab./km² avec quelques points plus dense (autour de Ngong et de Paderme). Les principales ethnies sont les Lamé, Moundang, Mbaï, Foulbé, et des migrants de l'Extrême-Nord Guiziga et Guidar.

Du point de vue climatique c'est une zone intermédiaire avec des risques de sécheresse assez faible. L'élevage s'est développé à partir des revenus monétaires issus du coton et du commerce, du fait de la présence de pâturages encore importants. Ce développement de l'élevage n'est pas sans poser de problèmes conflictuels agriculteurs-éleveurs.

L'intensification de l'agriculture à base de cotonnier et de céréales ainsi que d'arachides s'est développée avec l'utilisation de la fumure minérale (plus de 200 kg/ha d'engrais sur le coton) et une bonne maîtrise de la culture attelée. La culture en blocs (SODECOTON) est encore présente sauf dans le secteur de Ngong. Le maïs a connu un fort accroissement jusqu'en 1992, puis une baisse en 1993 (suite à la mauvaise commercialisation en 1992 – bas prix –). Le coton garde toujours son importance, grâce à sa garantie de vente, même avec un faible prix. L'objectif des migrants est de produire « vite et beaucoup », c'est-à-dire produire tôt dans la campagne et en grande quantité. Cependant l'emblavement maximal au moment des semis pose ensuite le problème de la gestion de l'entretien des parcelles (enherbement), avec un manque de main-d'œuvre et d'équipement.

La principale contrainte se rencontre dans les zones les plus saturées, dans les quelles l'on observe une baisse de la fertilité du milieu. Même si en général les paysans sont familiers de la traction bovine, les agro-éleveurs ont une mauvaise connaissance en santé animale. Il parait encore difficile d'éviter l'exploitation minière des sols, car même dans les zones saturées la mentalité des migrants est toujours de vouloir défricher de nouvelles terres. A l'avenir cette zone pourrait progressivement connaître les mêmes conditions que la zone 3 « Périphérie de Garoua » d'occupation plus ancienne.

Zone 3 : Périphérie de Garoua

Cette zone comprend trois secteurs de la SODECOTON : Djalingo, Pitoa et Bibémi. La densité de la population est moyenne de 10 à 50 hab./km^2, avec des zones plus saturées proche de Garoua.

Les ethnies principales sont les Lakka, Fali, et moundang mais aussi de nombreux migrants Guider, Guiziga, Mafa etc., avec un mélange important des différentes origines.

La pluviométrie est favorable aux cultures de céréales, coton et arachides, malgré la Bénoué la culture irriguée est peu développée (son coût étant très élevé). L'influence urbaine joue un rôle important dans l'évolution agricole, une nouvelle catégorie d'entrepreneurs agricoles urbains apparaît, la commercialisation des produits et le marché foncier.

C'est une zone à vocation vivrière avec le sorgho, le maïs et le mouskwari, cependant le coton garde une bonne place avec 13 000 tonnes en 1993 (pour 19 000 tonnes en 1988), les meilleurs rendements du coton sont enregistrés dans le secteur de Pitoa (entre 1 500 et 2 000 kg/ha de coton-graine en moyenne ces dernières années). La culture attelée est bien développée avec plus de 5 000 paires de bœufs en 1993, mais l'absence de charrette est une contrainte. L'élevage est limité dans les zones de relief (à l'ouest de Mayo Dadi par exemple) et quelques zones de parcours.

La dégradation des sols (voir en particulier le nord du secteur de Djalingo) est l'une des principales difficultés ; mais les solutions d'aménagement des terroirs et d'investissements à la parcelle sont souvent peu attractives pour des « locataires » à qui l'on peut reprendre à tous moments les terres qu'ils cultivent. La stratégie de déplacement vers des nouveaux

défrichements est souvent retenue par les migrants qui ne sont pas stabilisés socialement dans le terroir d'accueil.

Zone 4 : Zone intermédiaire de Hamakoussou à Guider

Cette zone comprend quatre secteurs SODECOTON : Hamakoussou, Sorawel, Bidzar et Guider. La densité de population est moyenne à forte 40 à 60 hab./km^2, le département de Mayo-louti (Guider) entièrement dans cette zone est le plus densément peuplé de la province du Nord (51 hab./km^2) ; en particulier par l'arrivée des premiers migrants pendant la décennie 1960, attirés par des potentialités en eau (Mayo oulo et Mayo kébi) et en terre intéressantes. L'occupation des sols est saturée dans les parties argilo-sableuses les plus favorables aux cultures; les reliefs et les sols sableux réduisent la superficie cultivable. Et l'on note part endroit une baisse de la fertilité du milieu et une érosion hydrique.

Les ethnies principales sont les Guidar, Fali, Foulbé, Moundang et les migrants Guiziga, Toupouri, etc., qui s'installent encore actuellement.

La pluviométrie est parfois limitative, nous sommes au nord de la province.

C'est une bonne zone agricole cotonnière et arachidière, le maïs s'est développé ces dernières années en particulier dans le secteur d'Hamakoussou. La diversification des cultures; riz, manioc dans les bas-fonds et le long des Mayo ainsi que l'oignon; est aussi présente.

La culture attelée est bien développée ainsi que l'élevage intégré au terroir ou semi-sédentaire, à proximité des parcours (reliefs).

La culture cotonnière, dont la superficie en 1993 (18 000 hectares) est supérieure à celle de 1988 (16 000 hectares) est relativement rentable avec une Mari toujours supérieure à 65 FCFA/kg de coton-graine (entre 67 et 75) de 1989 à 1992, bien que la dose moyenne théorique d'engrais soit inférieure à celle des zones 1, 2 et 3, avec 150 kg/ha environ ces dernières années (voir annexe 3, tome II), l'engrais semble donc bien valorisé.

L'on rencontre souvent une bonne utilisation, des résidus de récolte et l'achat de complément en tourteau de coton pour le bétail, et parfois de la fumure organique.

De nombreux facteurs favorables au développement agricole, culture attelée, association agriculture-élevage, diversification des cultures ; mais la lutte contre l'érosion, le striga et la promotion des charrettes sont à développer. La commercialisation des produits est facilitée par les voies de communication et les échanges frontaliers (Tchad et Nigeria).

Un handicap certaines années, la pluviométrie, dont il faudra tenir compte pour la vulgarisation d'innovations.

Zone 5 : Piémont en bordure des monts Mandara (de Hina à Koza)

Cette zone comprend quatre secteurs SODECOTON : Koza, Mokong, Hina et Zongoya.

La densité de population est très forte de 60 à 200 hab./km². Deux sous-zones sont identifiées ; au sud les secteurs de Hina et Zongoya moyennement saturés avec la présence de l'élevage bovin, et au nord les secteurs de Mokong et Koza très saturés.

La pluviométrie est peu limitative à cause des reliefs des Monts Mandara.

Les ethnies sont nombreuses avec principalement les Mafa, Hina, et Mandara mais aussi Foulbé, Mofou, Guiziga etc. La terre appartient à quelques notables, elle est louée très chère (20 000 FCFA/ha par an) et même vendue parfois (pour un verger par exemple). Les montagnards « sans terres » travaillent souvent dans la plaine comme main-d'œuvre temporaire (pour une faible rémunération souvent moins de 300 FCFA/jour, parfois en nature).

La culture cotonnière se développe ces dernières années avec une superficie en 1993 (13 500 ha) est supérieure à celle de 1988 (12 000 ha) avec une bonne rentabilité. La Mari est comprise entre 68 et 78 FCFA/kg de coton-graine (entre 1989 et 1992) pour des doses d'engrais faibles proche de 100 kg/ha (avec des rendements acceptables de 1 à 1,5 t/ha de coton-graine).

Les résultats sont aussi satisfaisants pour les cultures vivrières, céréales et légumineuses; cependant la pression foncière ne permet plus les jachères. Mais est-il possible de proposer des aménagements de terroirs ou de parcelles chez des « locataires temporaires ».

L'oignon est bien développé dans la zone de Koza mais rencontre des difficultés techniques (maladies, façons culturales et rotations), d'approvisionnement en intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires) et de commercialisation.

La culture attelée est bien développée, avec un élevage parfois intensif, mais les bouses de vaches remplacent le bois dans les foyers.

Les problèmes fonciers semblent ici difficiles à résoudre et la culture de l'oignon nécessite un appui technique de toute urgence. Un espoir toutefois, certaines intensifications de cultures semblent possible sous réserve de lever ces contraintes foncières.

Zone 6 : Plaine du « bec de canard » de Moutouroua à Yagoua

Cette zone comprend sept secteurs SODECOTON de Moutouroua à Gobo en passant par Kaélé Guidiguis et Kar Hay.

La densité de population est moyenne à forte 30 à 100 hab./km², avec de nombreuses parties saturées et une dégradation importante des sols.

Les principales ethnies sont les Guiziga, Moundang, Massa, Massaye, et Toupouri.

La pluviométrie est très aléatoire et souvent limitative pour l'ensemble des cultures.

La culture cotonnière est ancienne mais les surfaces stagnent actuellement autour de 20 000 hectares et les rendements sont souvent inférieurs à 1 t/ha de coton-graine.

La Mari est moyenne avec 59 à 69 FCFA/kg de coton-graine pour les quatre dernières années, pour des doses d'engrais théorique relativement faible (100 à 130 kg/ha).

Le sorgho repiqué (avec en particulier du babouri) est très développé (50 000 ha) et sa surface représente la moitié de l'ensemble SODECOTON (100 000 ha).

L'équipement en traction animale est développé et même la charrette (1 300 charrettes recensées en 1993, soit presque la moitié de l'effectif de la SODECOTON).

L'élevage est plus ou moins important selon les zones, mais les pâturages sont limités et les vols d'animaux fréquents.

Trois sous-zones ont été identifiées (P. DUGUE *et al.*, 1994) :

– à l'ouest une zone moins saturée avec un élevage semi-nomade, la culture de l'arachide, et les oignons vers Doumrou ;

– le pays Toupouri et Moundang caractérisé par une association agriculture-élevage, parcage des troupeaux et utilisation de la fumure organique, avec une forte densité d'hommes et d'animaux ;

– à l'est du bec de canard, le pays Massa et Mousseye, la particularité de l'agriculture avec le mil proche des cases et les parcelles coton/vivrier plus loin du village; mais aussi la pêche et l'artisanat sont très développés.

L'insécurité actuelle a été signalée comme une contrainte importante.

Zone 7 : Nord du bassin cotonnier, plaines de Mora et du Diamaré

Cette zone comprend quatre secteurs de la SODECOTON Mindif, Bogo, Dogba, et Mora.

Les principales ethnies sont les Guiziga, Foulbé, Mofou, Mandara, Toupouri, Arabe Suwa, et Bornouam.

La densité de population est forte de 40 à 180 hab./km^2 dans une zone moyennement à fortement saturée.

La pluviométrie est une contrainte très importante car limitative pour toutes les cultures, le coton, les sorghos, le mouskwari et l'arachide.

La culture cotonnière se maintient entre 12 000 et 14 000 hectares (de 1988 à 1993), les doses moyennes d'engrais sont faibles (toujours moins de 100 kg/ha) mais la rentabilité est bonne avec une Mari comprise entre 70 et 80 FCFA/kg de coton-graine (de 1989 à 1992) la plus forte de toute les autres zones malgré un rendement souvent inférieur à 1 t/ha de coton-graine.

La culture de l'oignon est très présente dans cette zone avec les mêmes difficultés qu'ailleurs.

Il y a des différences importantes, du point de vue agricole et pastorale, entre la plaine de Moza et le Diamaré qui a une vocation pastorale accentuée en saison des pluies.

La population semble stabilisée avec peu de départ même si la densité augmente. La principale contrainte est la pluviométrie, et lors de nos tournées sur le terrain en mars 1994

nous avons pu voir les faibles rendements des céréales de saison des pluies et l'échec du mouskwari pour cette campagne agricole.

Les facteurs semblent très favorables pour intensifier les systèmes de production dans cette zone, l'association agriculture-élevage, la culture attelée, l'utilisation de la fumure organique, les oignons. Cependant le développement du mouskwari entraîne la suppression de tous les arbres pour lutter contre les oiseaux.

Chaque zone a ses particularités et ses spécificités, le développement rural doit prendre en compte cette diversité.

III. Etude agro-économique

1. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée est classique à partir de trois éléments de base :

- la bibliographie,
- l'entretien avec des personnes sources,
- une enquête par sondage auprès des paysans.

11. La bibliographie

Nous avons utilisé principalement la « bibliographie sur l'agriculture et le développement rural du nord Cameroun extraite de la base de données Agritrop/CIRAD » (M.C. DUCHAMP ; C. NOEL et P. DUGUE, 1993), et celle du mémoire de E. BOLOKO, 1993 « les stratégies paysannes face à la crise cotonnière, le cas du Nord-Cameroun ». Les autres documents que nous avons consulté, en plus de ceux déjà répertoriés dans les deux bibliographies signalées ; sont indiqués dans les différents tomes.

Les références à la SODECOTON, l'IRA, l'IRZV, le CRF et le projet Garoua méritent une attention particulière ainsi que les travaux des projets NEB et SEB.

12. Les personnes sources

L'ensemble des responsables des différents services de l'agriculture et de l'élevage ont été interrogés et consultés. Une mention particulière est à signaler pour la SODECOTON (direction de l'assistance rurale, directions régionales et agents de terrain), l'IRA, le Projet Garoua et les délégués provinciaux de l'agriculture, de l'élevage et des forêts. Monsieur C. SEIGNOBOS nous a apporté de nombreux éléments dès le début des travaux en août 1993 et pendant notre mission de terrain, grâce à sa connaissance parfaite de la zone d'étude. En particulier le choix du zonage et des sondages a été discuté avec ces personnalités soit individuellement soit lors des réunions de Garoua et Maroua (les 4, 18 et 24 mars 1994).

13. Une enquête par sondage

A partir du zonage, le choix a été effectué à plusieurs niveaux :

- Secteurs
- Villages
- Unités de production (UP) ou Saré

Secteurs

De manière raisonnée nous avons choisi un secteur par zone soit sept secteurs : Soroumbéo, Ngong, Djalingo, Sorawel, Koza, Kaele, Mindif. Ce choix avait pour but de pouvoir étudier les principaux types de l'agriculture de la région et pas de faire une étude statistique.

Villages

Dans chaque secteur en fonction de la diversité du secteur, des travaux bibliographiques (exemple : villages de Naari, Djalingo, Mayo Dadi, Boumedge-Garoua, Ourolabo 3, pour lesquels l'on dispose déjà d'études détaillées), nous avons choisi un à trois villages par secteur d'études ; au total 13 villages ont été enquêtés :

Zone	Secteur	Village
Zone 1	Secteur Sorombeo	villages : Mayo Ndah, Tapi, Mayo
Zone 2	Secteur de Ngong	village: Lainde Balda
Zone 3	Secteur Djalingo	village: Mafa-Kilda
Zone 4	Secteur Sorawel	villages: Soucoundou, Bariki
Zone 5	Secteur Koza	villages; Jiler et Mazzay
Zone 6	Secteur Kaélé	villages Makébi et Windéo
Zone 7	Secteur Mindif	villages Djodjong et Dir Irlagaré

Les enquêtes ont donc été réalisées dans 13 villages avec des visites plus rapides à Djalingo et Naari.

Dans chacun des 13 villages un entretien avec les notables (chef du village), a été réalisé à partir d'un guide en 13 points :

- historique
- infrastructures
- organisation du pouvoir
- foncier
- systèmes de production
- élevage
- organisation du travail
- fertilité du milieu
- coton
- commercialisation et transformation de produits
- principaux thèmes intéressant les paysans
- formation
- crédit

Sarés : L'enquête dans les Sarés (concessions) a été effectuée en deux temps :

En premier le recensement de toutes les Sarés des villages ou des quartiers d'enquête a permis de classer les Sarés par type (à partir de trois critères : coton, culture attelée et oignon) et par taille démographique (population totale du Saré). Ainsi 1 318 Sarés (dont 62 % cotonniers et 28 % possèdent la culture attelée) ont été recensés dans les villages retenus.

Ensuite une enquête plus détaillée (voir questionnaire n° 2) sur les structures d'exploitation a été effectuée dans un ou deux Sarés par type. Ainsi 117 Sarés ont fait l'objet de cette deuxième enquête :

- Type 1 : coton et pas culture attelée : 41 Sarés
- Type 2 : coton et culture attelée : 46 Sarés
- Type 3 : pas coton et pas culture attelée : 23 Sarés
- Type 4 : pas coton et culture attelée : 7 Sarés

Ce sondage n'a pas l'ambition d'une enquête statistique mais il a une représentation explicative de l'agriculture de la région. Le taux de sondage est très faible :

- 13 villages sur 1 100 villages au total (soit 1,1 %) ;
- 1 318 Sarés recensées sur 300 000 au total (soit 4 pour 1 000) ;
- 117 Sarés enquêtés sur 300 000 au total (soit 4 pour 10 000).

Nos entretiens à différents niveaux (responsables, notables, paysans et techniciens), nos enquêtes rapides à un passage (une à deux heures par paysan enquêté), nous ont permis de comprendre le fonctionnement des unités de production dans les principales situations, depuis le nord Koza jusqu'au sud Sorombéo de la zone cotonnière.

2. COMPORTEMENT DES PAYSANS FACE À LA DÉGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES

D'une manière générale la zone d'étude connaît des problèmes de dégradation des ressources naturelles avec l'agriculture et l'élevage. La densité moyenne de la population est en 1993 de 30 hab./km^2 (la prévision pour l'an 2012 est de 58,9 hab./km^2) avec des densités qui varient de 5 à 300 suivant les zones. Les densités plus élevées dans la province de l'Extrême-Nord, entraînent des déplacements importants de populations vers les zones vides (gestion de l'espace et utilisation des ressources dans la région soudano-sahélienne ministre de l'Environnement et des Forêts – Plan d'action de lutte contre la diversification – PNUD, octobre 1993).

Les paysans sont conscients de la réduction des rendements et de la dégradation des sols, des difficultés pour nourrir le bétail, et se procurer le bois de chauffe et de service.

L'enquête sur la gestion des ressources naturelles au Nord-Cameroun (KUIPER *et al.*, IRA Maroua, 1992, Section forêts) a étudié quatre points :

- fertilité des sols
- gestion de l'arbre
- l'exploitation du bois
- usage des jachères

21. Fertilité des sols

La majorité des paysans (70 %) affirment qu'ils utilisent la matière organique. Mais cet usage est insuffisant par rapport aux besoins, et les moyens de transport sont quasi inexistants. « La méthode traditionnelle de maintien de la fertilité la plus usitée est la construction de diguette et l'utilisation de la terre de parc ».

Les problèmes d'érosion sont connus par 88 % des paysans interrogés.

Les préférences paysannes sur une participation future d'essais en milieu réel sont les suivants : diguettes, parc arboré, labour en courbe de niveau, compostage, haies vives.

22. Gestion de l'arbre

L'utilisation des arbres est bien connue, la protection de certaines espèces est pratiquée *Faidherbia albida,* Jujubier et Tamarinier, mais les plantations sont rares.

« Quand le paysan n'est pas propriétaire de la terre qu'il cultive, il est peu probable qu'il puisse, planter et/ou entretenir les arbres qui s'y trouvent » (voire l'aménagement IRA de Djalinjo dans lequel les paysans participant au projet considèrent les arbres comme propriété du Lamido, voir tome II). L'enquête de 1992, est confirmée par nos entretiens de 1994 : Le choix des arbres fruitiers de préférences aux Eucalyptus par exemple.

23. L'exploitation du bois

Malgré la réglementation qui est mieux contrôlée le long des axes routiers et proche des centres (exemple : village de Mafa-Kilda, que nous avons enquêté), le contrôle de l'exploitation du bois est peu efficace. L'exploitation commerciale sans respect des règles de conservation est très fréquente soit par des « bandes organisées » (extérieures au terroir) soit par les villageois.

24. L'usage des jachères

Les jachères sont encore le moyen traditionnel le plus utilisé pour améliorer la fertilité du milieu, mais leur durée est de 4 à 5 ans (ce qui paraît faible). Bien entendu dans les zones à faible densité, la durée est plus longue et dans les zones denses la jachère disparaît (voir les aménagements traditionnels des Monts Mandara).

« Le défi à relever pour les nouvelles techniques en agroforesterie est celui de trouver une approche attrayante qui permet de lier... l'aspect conservation de ressources à un objectif de production concret ». Planter des arbres oui, si cette plantation permet au paysan d'avoir un revenu par une exploitation rationnelle.

La section forêt de l'IRA (voir annexe du tome II agroéconomie) couvre par ses travaux l'ensemble de la zone cotonnière, et les principaux thèmes : gestion de l'arbre dans les systèmes de production (aménagement sylvopastoral des savanes arborées, gestion des taillis d'eucalyptus, réhabilitation des terres hardées, parcs arborés, haies vives) et interaction entre l'arbre et les éléments non ligneux dans les systèmes agroforestiers (fonctionnement du parc arboré à *Faidherbia albida,* jachères arborées).

En conclusion l'on peut confirmer qu'il sera possible de trouver des paysans volontaires pour réaliser des tests, à condition d'avoir clarifier au préalable la propriété des cultures pérennes. Cependant la stratégie de la migration vers des zones vides semble souvent l'emporter sur l'intensification (cf. thèse de Guy FAURE *Pression foncière, monétarisation et individualisation dans la zone cotonnière du Togo,* 1990).

3. RÉSULTATS DES ENQUÊTES AGRO-ÉCONOMIQUES

31. Résultats et commentaires du recensement

Les principaux résultats de l'enquête « recensement », dans les treize villages retenus, sont rassemblés dans les tableaux 1, 2, 3 et le graphe 1. Bien que la méthodologie retenue pour le choix de ces villages ne permette pas d'établir leur représentativité statistique par rapport à l'ensemble de la zone cotonnière, un certain nombre de faits marquants peuvent être retenus.

Tableau 1. Données générales sur les villages enquêtés.

ZONE	VILLAGE	NBRE UP	MOY POP/UP	ETHNIE PRINC	% MIGRANTS	ANNEE MOY MIGR	% UP coton	% UP cult att
1	TAPI	88	8,07	MBOUM	8		94	17
	SIRI	91	7,16	TOUPOURI	100	87	98	23
	MAYO NDAH	147	6,22	MAFA	100	88	97	39
2	LAINDE BALDA	101	5,01	KAPSIKI+MBOUM	100	88	32	17
3	MAFA KILDA	101	4,95	MAFA	100	89	54	31
4	BARIKI	133	6,37	GUIDAR+DABA	100	80	80	48
	SOUCOUNDOU	125	6,11	GUIDAR	100	72	33	46
5	JILLER	87	5,61	MAFA	22	80	78	28
	MAZAY	154	5,43	MAFA	5		13	29
6	MAKEBI	30	6,67	MOUNDANG	1		77	33
	WINGDEO	111	5,61	FOULBE	28	67	38	11
7	DJODJONG	119	4,51	FOULBE+GUIZIGA	25	69	83	9
	DIRE YILAGARE	31	5,94	FOULBE	6		55	16
MOYENNE REGION			5,89		60		62	28

■ La population par saré varie peu en fonction des régions autour de la moyenne d'environ six personnes. Ce résultat est proche de ceux d'enquêtes antérieures (NEB). La seule région présentant une variation significative est celle du bassin cotonnier du Sud (Touboro) avec plus de sept habitants par saré en moyenne.

■ Parmi les chefs de famille enquêtés, 60 % ne vivent pas dans le village où ils sont nés. Cela montre bien le caractère essentiel des phénomènes migratoires, tant spontanés qu'organisés sur la zone. On note successivement :

Tableau 2. Résultats démographiques par type d'UP.

ZONE	VILLAGE	NBRE UP	NBRE HAB	TYPE 1 COT-PAS CA			TYPE 2 COT -CA			TOTAL TYPES 1+2		TYPE 3 PAS COT-PAS CA		TYPE 4 PAS COT-CA	
				NBRE HAB	MOY HAB	NBRE PLANT	NBRE HAB	MOY HAB	NBRE PLANT	NBRE HAB	NBRE PLANT	NBRE HAB	MOY HAB	NBRE HAB	MOY HAB
1	TAPI	88	710	513	7,54	127	166	11,1	52	679	179	31	6,2	0	0
	SIRI	91	652	467	6,76	80	170	8,5	31	637	111	6	6	9	9
	MAYO NDAH	147	915	430	5,05	169	469	8,08	154	899	323	16	4	0	0
2	LAINDE BALDA	101	506	165	6,87	24	60	7,5	8	225	32	226	3,76	55	6,11
3	MAFA KILDA	101	500	121	3,78	33	190	8,26	27	311	60	137	3,6	52	6,5
4	BARIKI	133	847	229	4,77	55	508	8,75	79	737	134	78	3,71	32	5,33
	SOUGOUNDOU	125	762	88	8	15	343	11,4	50	431	65	174	3,05	153	5,81
5	JILLER	87	487	241	5,35	133	195	8,48	83	436	216	47	2,61	4	4
	MAZAY	154	836	5	5	1	116	6,1	21	121	22	567	5,25	148	5,69
6	MAKEBI	30	200	62	4,77	14	95	9,5	13	157	27	43	6,14	0	0
	WINGDEO	111	623	174	5,11	78	48	6	24	222	102	358	5,5	43	10,8
7	DJOOJONG	119	537	396	4,5	128	74	6,72	17	470	145	67	3,35	0	0
	DIREYILAGARE	31	184	102	7,84	28	29	7,25	6	131	34	51	3,92	2	2
	TOTAL REGION	1318	7759	2993		885	2463		565	5456	1450	1801		502	
	MOY REGION				5,64			8,58					4,32		6,05
	% POP TOTALE			38,6			31,7			70,3		23,2		6,5	

– des migrations spontanées vers des villages déjà existants dans les années 60, dans les plaines du Diamaré et de Kaélé ;

– des migrations importantes (création de nouveaux villages), sans doute liées au projet Centre-Nord, dans la région de Guider dans les années 70 ;

– une descente des montagnards vers les piémonts des monts Mandara (cas de Jiller dans la région de Koza) ;

– une migration organisée (projet Sud-Est Bénoué) dans les 1985-90 vers le sud du bassin cotonnier ;

– une migration spontanée importante (création de nouveaux villages) autour de l'axe routier Garoua (zones 2 et 3) vers la fin des années 80 et le début des années 90.

■ Parmi les unités de production, 62 % pratiquent la culture cotonnière. Le pourcentage de la population concernée est légèrement plus important (70 %), les unités cotonnières comptant en moyenne plus d'habitants que les non cotonnières (cf. graphe 1). Le taux d'exploitations cotonnières est en fait très disparate selon les zones étudiées ou même selon la situation du village à l'intérieure de la zone :

– *dans la zone 1* (bassin cotonnier), la quasi-totalité des exploitations pratique la culture cotonnière, tant dans les villages de migrants installés par la SODECOTON dans le cadre du projet SEB dans cet objectif que dans les villages autochtones ;

– *les zones 2 et 3* sont les zones à plus faible pratique cotonnière. Ces résultats rejoignent ceux de l'enquête suivi-évaluation du projet NEB sur cette région, selon laquelle environ 50 % des exploitations pratiquent la culture cotonnière contre plus de 90 %

Tableau 3. Typologie des exploitations dans les villages enquêtés.

ZONE	VILLAGE	NBRE UP	NBRE UPs COT-PAS CA	% TYPE 1	NBRE UPs COT -CA	% TYPE 2	NBRE UPs PAS COT-PAS CA	% TYPE 3	NBRE UPs PAS COT-CA	% TYPE 4	TOTAL %
1	TAPI	88	68	**77,3**	15	**17,0**	5	**5,7**	0	**0,0**	100
	SIRI	91	69	**75,8**	20	**22,0**	1	**1,1**	1	**1,1**	100
	MAYO NDAH	147	85	**57,8**	58	**39,5**	4	**2,7**	0	**0,0**	100
2	LAINDE BALDA	101	24	**23,8**	8	**7,9**	60	**59,4**	9	**8,9**	100
3	MAFA KILDA	101	32	**31,7**	23	**22,8**	38	**37,6**	8	**7,9**	100
4	BARIKI	133	48	**36,1**	58	**43,6**	21	**15,8**	6	**4,5**	100
	SOUCOUNDOU	125	11	**8,8**	30	**24,0**	57	**45,6**	27	**21,6**	100
5	JILLER	87	45	**51,7**	23	**26,4**	18	**20,7**	1	**1,1**	100
	MAZAY	154	1	**0,6**	19	**12,3**	108	**70,1**	26	**16,9**	100
6	MAKEBI	30	13	**43,3**	10	**33,3**	7	**23,3**	0	**0,0**	100
	WINGDEO	111	34	**30,6**	8	**7,2**	65	**58,6**	4	**3,6**	100
7	DJODJONG	119	88	**73,9**	11	**9,2**	20	**16,8**	0	**0,0**	100
	DIRE YILAGARE	31	13	**41,9**	4	**12,9**	13	**41,9**	1	**3,2**	100
TOTAL REGION		1318	531	**40,3**	287	**21,8**	417	**31,6**	83	**6,3**	100

% total exploitations cotonières **62,1**
% total exploitations avec culture attelée **28,1**

pour le maïs. C'est une zone où les efforts de diversification des agriculteurs ont été importants du fait de la proximité du marché urbain de Garoua, du bon état des axes de transport, mais aussi des potentialités du milieu naturel de la zone (vallée de la Bénoué pour le mouskwari, l'oignon et le maraîchage, barrage de Lagdo pour les cultures irriguées) ;

– *dans les zones 4 à 7*, la situation des villages est contrastée en fonction des potentialités (le village de Mazzay a un terroir à cheval sur la plaine et sur les pentes montagneuses qui se prêtent peu à la culture cotonnière) ou des possibilités de diversification (Wingdeo avec l'oignon, Dire illagare avec l'élevage).

■ Le taux d'équipement en culture attelée est faible (28 %). Les résultats font ressortir le bon taux d'équipement de la zone de Guider (ex-projet Centre-Nord) qui approche les 50 %, y compris dans un village peu cotonnier comme Soucoundou.

Graphe 1.Histogramme du nombre d'habitants par saré en fonction de l'activité cotonnière.

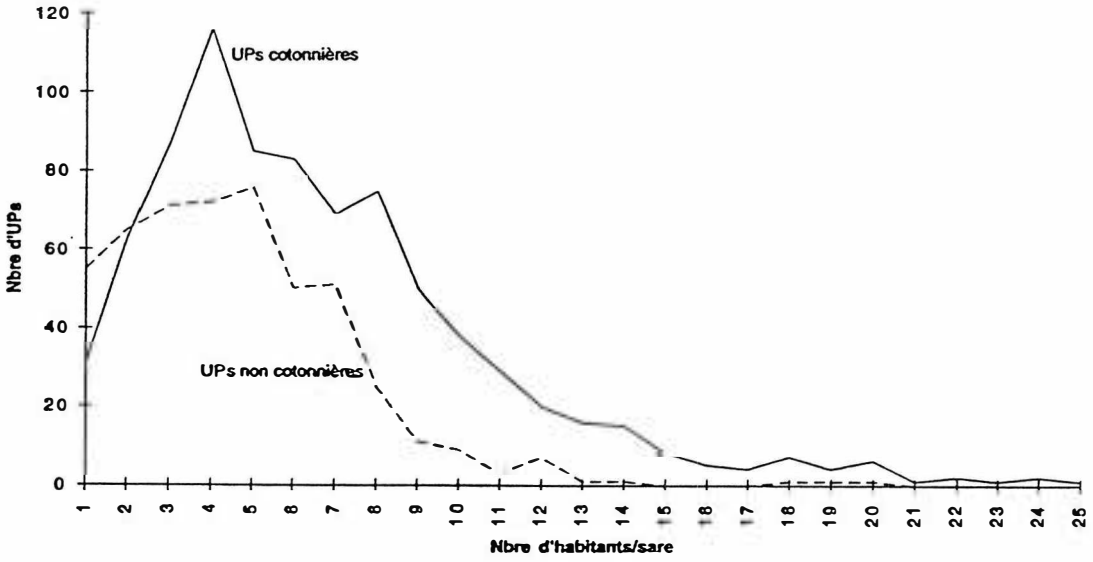

Un point important à signaler nous semble être la relative percée de la culture attelée équine chez les migrants du secteur de Sorombeo (24 % à Siri, 28 % à Mayo Ndah), ainsi que son démarrage dans les zones 4 (Bariki : 6 %) et 7 (Djodjong : 9 %). Il s'agit en général du poney Mousseye, particulièrement apprécié des agriculteurs :

– pour le faible niveau d'investissement requis, bien adapté à la situation de crise économique. Son coût (30 à 40 000 FCFA) ne représente que 25 à 40 % du coût d'une paire de bœufs. Cet argument est d'autant plus sensible dans les zones où le risque de perte du bétail est important (zone de Touboro à cause des maladies ou des amendes) ;

– pour la robustesse et la puissance de l'animal qui lui permettent d'effectuer le double travail journalier qu'une paire de bœufs (en labour notamment) ;

– pour la polyvalence qui permet de l'atteler indifféremment à une charrue asine ou bovine en fonction du matériel déjà disponible sur l'exploitation ou des capacités d'investissement.

■ La typologie des exploitations établie, en fonction de la pratique de la culture cotonnière et de l'équipement en culture attelée, fait ressortir :

– au niveau régional, seulement 21,8 % des exploitations répondent positivement aux deux critères (coton et culture attelée). Ces exploitations comptent la moyenne d'habitants la plus élevée (8,58 habitants) ;

– les exploitations ne répondant à aucun des deux critères s'élève à 31,6 % ; elles représentent 23,2 % de la population totale, la moyenne du nombre d'habitants par saré s'établissant à 4,32. Ce résultat nous permet d'émettre l'hypothèse que ce type d'exploitations comprend une part importante de jeunes (familles encore peu nombreuses). Il comprend, par ailleurs, des migrants récents (en particulier d'origine tchadienne) pour lesquels il n'y a pas encore eu de processus d'accumulation pour diverses raisons (durée d'installation, accès au foncier, statut de main-d'œuvre agricole) ;

– les exploitations cotonnières représentent 40,3 % (soit environ les deux tiers de celles-ci), mais ne disposent pas de la culture attelée. Cette situation est à notre avis le résultat combiné de la crise des revenus cotonniers et de la politique d'équipement et de crédit de la SODECOTON ;

– enfin, 6,3 % des exploitations possèdent la culture attelée sans pratiquer la culture cotonnière. Il s'agit principalement d'anciennes exploitations cotonnières ayant momentanément arrêté pour diverses raisons (cas de Soucoundou) ou d'exploitations dont l'équipement est lié à la diversification (Laïnde Balda et Mafa Kilda).

Ces résultats par type d'exploitation sont très diversifiés au niveau des zones et des villages (tableaux 2 et 3).

32. Résultats de l'enquête sur les exploitations

Compte tenu de la méthodologie employée et de la diversité de la zone cotonnière, ces résultats n'ont pas été agglomérés au niveau régional. Les résultats par village sont présentés au niveau du volume d'annexes agro-économiques.

Les 117 exploitations étudiées présentent cependant les caractères généraux suivants :

❑ Une superficie moyenne cultivée par habitant de 0,359 hectare. Cette superficie augmente en fonction de l'équipement en culture attelé et est plus importante pour les exploitations cotonnières :

– 0,25 hectare pour les exploitations sans coton et sans culture attelée (type 3) ;
– 0,296 hectare pour les exploitations avec coton et sans culture attelée (type 1) ;
– 0,366 hectare pour les exploitations sans coton et avec culture attelée (type) ;
– 0,447 hectare pour les exploitations avec coton et culture attelée (type 2).

❑ Une répartition moyenne par exploitation de 2,66 hectares.

❑ Une répartition de la sole moyenne :

– 53 % consacrés aux céréales ;
– 24 % consacrés au coton ;
– 15 % consacrés à l'arachide ;
– 8 % consacrés à des cultures diverses.

❑ En termes de fréquence de culture, ce qui donne un aperçu des cultures effectuées sur l'ensemble de la région par rapport aux cultures de zones spécifiques, on obtient :

– 78,6 % des exploitations cultivent le sorgho de saison des pluies, principalement le sorgho rouge ;

– 74,4 % des exploitations cultivent le coton (mais ceci était un des paramètres de choix des exploitations pour l'enquête) ;

– 64,1 % des exploitations cultivent l'arachide (avec un rôle prépondérant des femmes dans la gestion des parcelles concernées) ;

– 45,3 % cultivent le maïs (avec une importante disparité régionale entre Nord et Extrême-Nord) ;

– 26,5 % cultivent le sorgho de saison sèche (mouskwari), ce qui traduit la spécificité des zones de culture ;

– 17,1 % cultivent le petit mil ;

– 12,8 % cultivent l'oignon ;

– 12 % pratiquent le maraîchage (autre qu'oignon) ;

– 10,3 % cultivent le manioc ;

– 10,3 % ont un verger ;

– 34 % pratiquent des cultures diverses dont les plus importantes sont le niébé, le pois voandzou, le sésame...

Nous n'avons pu faire une analyse historique de l'évolution de ces fréquences mais nos propres observations ainsi que l'interrogation de documents ainsi que de personnes ressources nous indiquent :

– une stabilisation de la progression du maïs dans la province du Nord, puisque cette innovation a été adoptée par plus de 90 % des agriculteurs dans cette région et que son extension vers l'Extrême-Nord est actuellement bloquée par des facteurs climatiques et génétiques ;

– une relative stabilisation de la dynamique oignon, qui intéresse cependant toujours beaucoup les agriculteurs. Cette stabilisation est due à un ensemble de facteurs : accès à l'eau, saturation du marché, problèmes de commercialisation, accroissement des problèmes phytosanitaires, problèmes de conservations ;

– les dynamiques récentes les plus porteuses sont actuellement le manioc, les légumes et les fruits dans la province du Nord avec une progression constante des productions, et l'association canne à sucre-banane dans certaines régions de l'Extrême-Nord (Koza et Mora), spéculation procurant des revenus alimentaires très élevés aux agriculteurs. De plus, les enquêtes de consommation alimentaire, réalisées par l'IRA à Garoua, laissent penser que ces deux produits ont un marché potentiel important dans la région.

❑ La production céréalière moyenne par habitant dans la zone s'établit à 218 kilos par personne et par an, ce qui est satisfaisant par rapport aux normes de satisfaction des besoins énergétiques couramment admises (180 kg pour la FAO). Ce résultat d'ensemble recouvre cependant de très importantes disparités régionales puisque le village de Djodjong (zone 7) ne disposera cette année que de 67 kg de céréales par personne.

33. Les comptes d'exploitations

Nous avons à partir de nos données d'enquêtes et des études déjà réalisées dans certains villages établis pour chaque zone agricole du zonage les comptes d'exploitation type. Les comptes détaillés sont présentés dans le tome II.

331. Zone 1 : Touboro et Poli

Les stratégies sont très différentes selon les ethnies d'origine et les exploitations sont en général peu équipées (trypanosomiase)

Numéro 11 C (village de TAPI, population Mboum)

Sept personnes 3,5 hectares.

L'exploitation est manuelle (ne possède pas d'équipement de traction animale), et cotonnière (30 % de la superficie totale cultivée). Une forte diversification de production vivrière : maïs sorgho, du maraîchage et d'autres cultures.

Numéro 12 C (village de Siri, population Toupouri)

Sept personnes 3,5 hectares.

L'exploitation type est manuelle, cotonnière (45 % de la superficie totale cultivée), le sorgho et le maïs sont les deux cultures vivrières principales.

Numéro 13 B (village Mayo Ndah, population de montagnards)

Huit personnes 4 hectares.

L'exploitation type retenue est équipée en traction animale. Le coton représente plus de la moitié de la superficie totale cultivée, l'autre partie est représentée principalement par le maïs, avec un peu d'arachide.

Pour ces trois types d'exploitation de la zone 1, le revenu monétaire est moyen avec 15 000 FCFA/tête (pour un prix du coton de 85 FCFA/kg de coton-graine).

332. Zones 2 et 3 : front pionnier et Garoua

Les stratégies des paysans de ces deux zones sont très proches avec un objectif d'avancer dans des nouvelles défriches. Nous avons considéré ici les types du village de Naari.

Trois types d'exploitations (village de Naari, population de migrants)

Numéro 22 A

Dix personnes, superficie 8,5 hectares.

Cette exploitation est très dynamique et possède deux attelages. Les principales cultures sont le coton, le sorgho et le maïs. Les revenus sont importants avec un excédent céréalier. Le coton est rentable même à 85 FCFA/kg. Le revenu monétaire moyen par tête est de 80 000 FCFA.

Numéro 22 B

Douze personnes et 6,5 hectares.

C'est une grosse exploitation équipée qui marche bien avec des excédents céréaliers et en arachide.

Numéro 22 C

Douze personnes et 3,6 hectares.

Cette grosse exploitation du point de vue de la population, est autosuffisante en céréales mais avec un revenu monétaire moyen (10 000 FCFA/tête).

333. Zone 4 : Guider

L'arachide a une importance dans cette zone et le sorgho repiqué apparaît parfois.

Numéro 41 C (village Bariki, population de migrants)

Sept personnes et 3 hectares.

Exploitation de type manuel et cotonnière, avec comme principale culture le sorgho et l'arachide (cette dernière représente le quart de la superficie cultivée). L'autosuffisance ali-

mentaire est tout juste assurée avec 175 kg/tête des céréales. Le revenu monétaire est moyen.

Numéro 42 D (village Soucounou, population de migrants Guidar principalement)

Cinq personnes et 1,5 hectares

C'est une exploitation de subsistance autosuffisante en céréales mais avec un très faible revenu monétaire.

334. Zone 5 : Piémont

Les stratégies paysannes sont décrites dans la partie socio-économie, les comptes d'exploitation pour la culture du coton et de l'oignon ont été établis avec plusieurs hypothèses :

« Propriétaire » et main-d'œuvre salariée
« Propriétaire » et main-d'œuvre familiale
« Locataire » et main-d'œuvre salariée
« Locataire » et main-d'œuvre familiale

Nos résultats montrent que l'oignon peut rapporter deux fois plus que le coton, mais il y a plus de risques.

Numéro 51 O (village Jiler population autochtone en majorité)

Exploitation type de cinq personnes et 1,75 hectares.

Cette unité est manuelle avec le coton et l'oignon et l'exploitant est propriétaire de la terre et du motopompe.

Dans le premier cas avec une main-d'œuvre salariée qui représente 87 000 FCFA au total pour la culture du coton et de l'oignon, le revenu monétaire par tête est de 11 000 FCFA (coton à 85 FCFA) ce qui nous paraît important. Sachant qu'en général les « propriétaires » louent aussi de la terre.

Dans le cas d'une main-d'œuvre uniquement familiale le revenu monétaire passe alors de 28 000 FCFA/tête (11 000 + 87 100/5) pour le prix du coton à 85 FCFA.

La rémunération de la journée de travail familial est alors de :

- 500 FCFA/journée de travail pour le coton (prix 85 FCFA/kg)
- 940 FCFA/journée de travail pour l'oignon

Numéro 52 D (village Mazay très proche de la montagne avec peu de coton)

L'exploitation de type manuel sans coton et sans oignon a une population de cinq personnes pour 1,25 hectares cultivés. Il s'agit d'une exploitation de subsistance, qui doit vendre sa main-d'œuvre pour survivre, le revenu monétaire est très faible, moins de 5 000 FCFA/tête (en considérant un salaire et des revenus divers).

335. Zone 6 : Zone de Kaélé, Kar-hay

Les productions végétales ne permettent pas l'autosubsistance, et seuls ceux qui possèdent l'élevage peuvent survivre. Il s'agit d'une zone très difficile (aléas climatiques)

Numéro 61 C (village de Makébi, population Moundang)

L'exploitation type est manuelle avec cinq personnes pour 2 hectares cultivés.

Synthèse des comptes d'exploitations

n°	Personnes	Hectares	Ares par personne	Cultures vivrières principales	Revenu monétaire mille FCFA/tête Prix du kg coton-graine	
					85 FCFA	115 FCFA
11 C	7	3,5	50	Maïs, sorgho, arachide, divers	14	22
12 C	7	3,5	50	Sorgho, maïs	17	27
13 B	8	4	50	Maïs	15	28
22 A	10	8,5	85	Maïs et sorgho	80	105
22 B	12	6,5	54	Maïs, sorgho, arachide	26	30
22 C	12	3	25	Sorgho, maïs, arachide	3	5
41 C	7	3	43	Sorgho, arachide	11	16
42 D	5	1,5	30	Sorgho, arachide, mouskwari, maïs * pas de coton	4	4
51 O	5	1,75	35	Sorgho, oignon		
				- revenu avec main-d'œuvre salariée	11	15
				- revenu avec main d'œuvre familiale	28	32
52 D	5	1,25	25	Sorgho, arachide * pas de coton	5	5
61 C	5	2	40	Sorgho, arachide, divers	2	3
62 C	6	1,5	25	Mouskwari, sorgho	– 1	0,2
71 E	5	2	40	Mouskwari, sorgho et élevage	15	17
72 E	4	1,55	39	Moukwari, sorgho/mil, élevage	19	20

Note : Les données détaillées des comptes d'exploitation sont dans le tome II.
Le n° de chaque compte est celui du village enquêté. La lettre concerne le type d'exploitation.
A - exploitation bien équipée
B - culture attelée et coton
C - culture manuelle et coton
D - culture manuelle sans coton
O - coton et oignon
E - agriculture et élevage

Les rendements de toutes les cultures sont faibles et seul des compléments de revenus (salaire, élevage) permettent à cette exploitation de survivre.

Numéro 62 C (Village de Wingdéo population Foulbé principalement)

L'exploitation type a six personnes pour 1,5 hectares de cultures.

Les revenus de la production végétale ne permettent pas l'autosuffisance alimentaire en céréales. La survie de ces populations ne peut se faire que par d'autres revenus : élevage et activité non agricole. Le prix du coton à 115 FCFA permet alors d'acheter les céréales pour l'autosuffisance.

336. Zone 7 : Zone plaine de Mora

Les productions végétales ne permettent pas l'autosuffisance alimentaire, nous avons considéré deux types d'exploitation, avec 10 UBT (unité bétail tropical).

Numéro 71 E (village de Djodjong, population principalement Foulbé)

Les rendements des cultures sont assez faibles. Les revenus sont moyens grâce à l'élevage.

Numéro 72 E (village de Dir Irlagaré quartier Foulbé)

Les rendements des cultures s'améliorent aux endroits des parcs à bœufs tournants.

La diversité des types d'exploitations rend délicates toutes interprétations car sans enquêtes plus complètes, il est impossible de pondérer chaque type en fonction de leur importance.

La disparité des revenus est importante, elle va de zéro à 80 000 FCFA/tête pour les types étudiés, cependant une majorité de paysans ont des revenus très faibles et certains n'assurent pas leur autosuffisance alimentaire.

Nous n'avons pris en compte que les revenus agricoles et principalement les revenus des productions végétales (sauf dans la zone 7 dans laquelle l'élevage a été pris en compte). Il faut ajouter à cela les revenus non agricoles qui, suivant les cas, peuvent représenter entre 12 % et 32 % des revenus agricoles (voir thèse de A. MADI, 1993).

Commercialisation des céréales

Cette fiche a été établie à partir de la bibliographie et principalement des thèses de A. Madi (1993) et de A. Sylvestre (1994), et nos enquêtes sur le terrain.

1. ESTIMATION DES QUANTITÉS DE CÉRÉALES COMMERCIALISÉES

La production céréalière est autoconsommée en majorité, les quantités commercialisées peuvent être estimées entre 10 et 20 % de la production. Avec cependant des fluctuations importantes et des déficits certaines années pour la province de l'Extrême-Nord. Le sorgho est en général moins commercialisé que le maïs.

A titre indicatif nous donnons les résultats des enquêtes spécifiques sachant que ces derniers peuvent fluctuer d'une année et d'une zone à l'autre (en % par rapport à la production totale).

Dix pour cent de la production pour A. Madi (1993), les enquêtes sont de 1991 et portent principalement sur l'Extrême-Nord.

Dans la province du Nord en 1990-91 et pour les exploitations agricoles cultivant du maïs d'après A. Sylvestre (1994) : sorgho = 16,3 %, maïs = 21,4 %, mouskwari = 17,7 %.

L'enquête de NEB en 1990-91 : sorgho = 10 %, maïs = 60 %, mouskwari = 60 %.

2. MODE ET PÉRIODE DE COMMERCIALISATION

En général la majeure partie des céréales est vendue au moment de la récolte (60 % d'après A. Sylvestre, 1994), une autre partie au moment de la soudure (12 %) et enfin le reste tout au long de l'année (vente régulière en petite quantité).

En général la quantité vendue par chaque unité de production est inférieure à 10 sacs par an, les gros exploitants peuvent en vendre beaucoup plus.

D'après A. Sylvestre (1994) les producteurs achèteraient en moyenne 26 kg de maïs et 60 kg de sorgho, mais ce sont surtout les plus démunis qui achètent en période de soudure.

Les céréales sont en général stockées et vendues, mais les ventes au détail se font à la tasse.

La vente se fait au village ou au marché principalement.

3. LES ACTEURS

Les producteurs ont le plus souvent à faire aux collecteurs.

Il existe deux types de collecteurs :

- collecteurs stockeurs : ils revendent en période de soudure ;
- collecteurs expéditeurs : ils travaillent pour les stockeurs urbains.

Les stockeurs-grossistes urbains : il y en aurait 60 à Garoua (d'après A. Sylvestre). Ces derniers vendent aux détaillants ou aux transformateurs.

Calcul effectué par A. Sylvestre pour 200 sacs de céréales pour un magasin de grossiste (avec différentes céréales).

Charges moyennes par sac (en FCFA par sac en 1990-91).

Achat	6 554	Vente	11 282
Personnel	119	Récupération de 20 kg par sac de céréales locales	698
Produits phytosanitaires	50		
Sacs, transports, manutention, collecteurs	311		
Taxes	100		
Coût d'un sac	7 134	Recette par sac	11 980
Résultat	4 846		

(dont 698 par différence de poids, soit 14 %)[1].

CONCLUSION

Dans l'intérêt des petits producteurs, la Banque de céréales apparaît comme un moyen intéressant, elle est à promouvoir en particulier dans l'Extrême-Nord. L'approvisionnement en balance dans ces organisations paysannes permettra aux paysans de vendre des sacs de 100 kg (cette mesure risque d'avoir comme conséquence, si l'on fait l'hypothèse d'une marge constante pour l'intermédiaire, d'augmenter le prix de vente au consommateur). Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer le temps de formation (cf. conseil de gestion et alphabétisation) et la mise en place d'information (radio et autres) auprès des producteurs.

1. Les sacs achetés aux paysans pèsent en général 120 kg au lieu de 100 kg.

IV. Aperçus sur les stratégies des producteurs

Les provinces Nord et Extrême-Nord du Cameroun constituent un ensemble géographique et socio-économique fortement contrasté.

Il est nécessaire de prendre en considération tout à la fois ces diversités très fortes de situations qui caractérisent les situations locales et les rapports d'interdépendance qui font de ces subrégions des éléments d'un ensemble régional plus vaste recouvrant les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord Cameroun.

L'importance d'une part des dynamiques d'émigration/immigration, d'autre part des mouvements de transhumance internes à la zone, mais aussi des courants d'échanges, témoignent de cette unité régionale.

Unité ne signifie pas homogénéité ou uniformité loin de là.

Les « situations subrégionales » ou locales au sein de cet ensemble présentent des traits bien spécifiques qui tiennent aux configurations bien particulières de défis et opportunité -auxquels se trouvent confrontés des acteurs sociaux qui dans chaque cas entretiennent entre eux des relations de production, et de pouvoir, elles aussi bien particulières.

Ces particularités locales – défis/opportunités et rapports entre acteurs – constituent des éléments objectifs de diversité qui eux-mêmes « informent » et conditionnent les jeux stratégiques très divers des acteurs leur fournissant pour chaque zone une dominante de style bien particulière.

Aussi bien, chacune des situations étudiées peut être schématiquement caractérisée par une dominante donnée de problèmes économiques et sociaux qui en termes de développement se présentent en terme d'enjeux.

Afin de prendre en considération cette dialectique entre « le local » et « le régional », entre l'ensemble et ses composantes nous avons choisi de procéder à une approche qui :

– partant de la diversité des situations locales mette tout à la fois en évidence la spécificité des problèmes posés aux producteurs, la spécificité des relations sociales au sens large qu'ils entretiennent entre eux, enfin la spécificité des stratégies qu'ils mettent en œuvre ;

– intègre dans l'analyse locale des situations les dynamiques régionales – courants migratoires, mouvements du bétail, etc. –, et montre comment les interdépendances économiques et sociales au niveau régional marquent la spécificité des situations locales ;

– partant d'analyses privilégiant l'étude à la base de la diversité des situations subrégionales, des stratégies et des enjeux, débouche sur un certain nombre d'observations plus globales sur les stratégies des producteurs et leurs caractéristiques dominantes.

Dans un premier temps – « diversité des situations, des stratégies et des enjeux » – seront analysés sept situations considérées comme significatives et révélatrices de la complexité contrastée de cette unité régionale.

Dans un second temps – « observations globales sur les stratégies des producteurs » – les approches analytiques précédemment présentées serviront de support à une approche plus synthétique.

1. DIVERSITÉ DES SITUATIONS, DES STRATÉGIES ET DES ENJEUX

11. Densité de population et monétarisation de l'économie : le golfe de Koza Mora

111. Opportunités et défis

1111. Opportunités

Le golfe de Koza présente une configuration globale bien particulière d'opportunités et de défis que l'on ne peut comprendre qu'en les resituant dans une perspective historique.

❑ Un ensemble d'opportunités a permis l'installation relativement récente mais durable des montagnards vers les piémonts. Les descentes massives sont postérieures aux années 60.

Trois conditions principalement ont encouragé cette dynamique :

– La colonisation s'est traduite par l'extension d'un espace de sécurité. Les montagnards n'ont plus craint de s'installer hors de leur terroir d'origine.

– Le développement de besoins monétaires a entraîné une limitation des capacités d'exploitation des terroirs anciens dans le même temps ou s'ouvrait la possibilité de produire pour la vente de l'arachide, puis du coton sur d'autres terres.

– Néanmoins, la perception prudente que se faisaient les montagnards de leurs conditions de sécurité, hors de leurs terroirs d'origine, a limité l'ampleur de leurs migrations de conquêtes d'espaces, et conjointement de recherches de ressources monétaires. Ils sont restés à proximité de leurs zones de départ considérées encore comme leur ancrage privilégié de sécurité.

Cela a eu pour conséquence de créer une très forte densification des piémonts posant des problèmes de reproduction de la fertilité et de gestion des terres. En bref, la combinaison de stratégies offensives – de recherche d'une amélioration de leurs modes de vie par la conquête de terres et l'engagement dans les cultures monétaires – et défensives – de maintient d'une proximité géographique – avec la zone de départ, ont créé une configuration nouvelle de défis auxquels montagnards et habitants des piémonts se trouvent actuellement confrontés.

1112. Nouveaux défis

Nombreux sont les défis auxquels se trouvent confrontés les cultivateurs des piémonts. On peut brièvement les énumérer comme suit, nous réservant d'entrer plus dans le détail

lorsque nous observerons de quelle manière les paysans y font face : défi dû à la forte occupation de l'espace ; défi climatique ; défi économique causé par les baisses répétées du prix du coton et la hausse du prix des intrants ; enfin, défis sociaux caractéristiques de certaines sociétés lignagères en situation de transition accélérée.

Soulignons que, parmi ces défis, celui qui renvoie au foncier et/ou à la suroccupation des sols et ce surtout parce qu'il intervient dans un contexte de monétarisation accéléré des rapports de production s'impose et joue un rôle surdéterminant dans l'articulation de ces divers défis les uns par rapport aux autres.

112. Acteurs et stratégies

1121. Les acteurs

Les observations effectuées ont porté pour l'essentiel sur les comportements et les pratiques des montagnards, et plus particulièrement des Mafa, installés sur les piémonts.

Parmi eux, il est possible de distinguer, en fonction de leur condition d'installation mais aussi de leurs statuts, plusieurs groupes principaux d'acteurs : les « ayants droit » et « non ayants droit fonciers » ; les chefs d'unité de production ; les femmes et les cadets.

Notons que si l'unité de production familiale (UPF) coïncide dans ses grandes lignes avec la famille restreinte, le système traditionnel de référence en ce qui concerne l'organisation du travail est relativement centralisé. Le chef d'UPF, à qui incombe la responsabilité de nourrir la famille, occupe une place largement prédominante et les marges d'autonomie de ses dépendants, femmes et cadets, sont restreintes. Mais en particulier, du fait de la monétarisation de l'économie, cette forme d'organisation est en voie de transformation, remise en question – pourrait-on dire – par les stratégies de recherche d'émancipation sociale et économique des dépendants.

1122. Aperçus analytiques sur les stratégies des producteurs

Premièrement : Les stratégies foncières

Elles unissent/opposent « ayants droit fonciers » et « non ayants droit fonciers » et sont à mettre en rapport avec l'ancienneté relative de la durée d'installation sur les piémonts.

En règle générale les ayants droit fonciers sont les premiers arrivés sur les piémonts qui ont débroussaillé les premiers des champs et acquis ainsi un droit foncier de machette.

A la différence de ce qui se passe sur les montagnes, la maîtrise foncière éminente ne renvoie semble-t-il pas à un lignage mais tout au plus à un segment réduit de lignage. Nous assistons là en situation d'émigration/installation des Mafa à un processus d'individualisation des formes de régulation foncières. Ce processus combiné à un effet – pourrait-on dire – de modèle des formes de gestion du foncier des voisins Mandara rappelons-le engagés bien avant les Mafa dans l'économie monétaire a abouti à une modification profonde des rapports traditionnels sur le foncier entre « ayants droit » et utilisateurs.

Les non ayants droit sont des producteurs Mafa qui empruntent des terres aux premiers.

Dans ce cas, les prêteurs jouent de l' « atout foncier » non pas seulement pour conforter leur pouvoir social mais pour obtenir par le biais d'une location en argent une rente foncière.

De surcroît, jouent de concert l'effet de modèle culturel emprunté aux voisins, et la dynamique économique de la monétarisation des rapports sociaux qui aboutissent de plus en plus à ce que les prêts de terre soient renouvelables d'une année sur l'autre afin d'éviter les contestations et de tâcher d'augmenter la rente foncière obtenue.

Soulignons qu'environ 40 % des ayants droit fonciers sont absentéistes, immigrants en ville, ou paysans dans d'autres zones où ils doivent ou non s'acquitter eux-mêmes d'une rente foncière.

Pour les emprunteurs la solution est, économiquement, peu satisfaisante. Aussi bien l'installation sur les piémonts apparaît-elle comme précaire et constitue-t-elle bien souvent comme une étape de proximité dans un parcours migratoire de plus grande ampleur qui peut mener ensuite dans la plaine de Mora, dans le bassin de la moyenne Bénoué voire dans le sud-est du bassin de la Bénoué – zones dans lesquelles l'émigré/locataire peut retrouver ses anciens propriétaires ou leurs familles.

En bref, les stratégies des « ayants droit foncier » apparaissent tout à la fois comme offensives et défensives. Offensives, elles le sont car ils utilisent leur « atout foncier » pour obtenir une rente en argent. Mais parallèlement, le renouvellement des contrats de location apparaît comme un instrument pratique pour éviter les contestations foncières et défendre leur avoir foncier.

Les stratégies des emprunteurs sont à dominante défensive de « contournement provisoire » de la contrainte foncière sur les terroirs montagnards dont la production ne parvient pas à satisfaire leurs besoins vivriers et monétaires. Reste que dans leur nouvelle zone d'installation, ils se trouvent confronté à de nouvelles contraintes – exploitation économique et précarité – qui les amènent bien souvent à poursuivre plus loin leur aventure migratoire.

Deuxièmement : Les stratégies agricoles défensives

Notons qu'elles s'inscrivent dans un contexte global de poursuite d'objectifs d'amélioration de niveau de vie combinant préoccupations vivrières et souci d'augmentation des revenus monétaires.

Elles revêtent des formes très diverses qui s'expriment, notamment dans les pratiques suivantes :

- Adoption de variétés de mil à cycle plus court pour faire face au risque de sécheresse.

- Limitation des doses d'engrais épandues sur les cultures cotonnières pour limiter les effets négatifs de la combinaison de l'aléa climatique et du risque financier induit par la baisse du prix du coton et l'augmentation du prix des intrants.

- Association du coton avec d'autres cultures notamment le niébé pour réaliser des économies en particulier dans les traitements en pesticides.

❑ Recours à l'immigration saisonnière organisée des jeunes qui vont s'employer comme manœuvres en ville, mais surtout dans les campagnes et dont une partie des économies est utilisée pour acheter les produits vivriers qui font défaut.

Beaucoup de ces jeunes constituent une réserve privilégiée de force de travail pour les « entrepreneurs agricoles » Mandara ou Bornouans de la plaine voisine de Mora et contribuent à animer la dynamique oignon de cette plaine.

Troisièmement : Les stratégies agricoles tout à la fois défensives et offensives : Les cultures maraîchères

En réponse aux crises cotonnière mais aussi pour saisir des opportunités de gains offertes par le maraîchage, des producteurs se sont engagés dans les cultures maraîchères et notamment celle de l'oignon.

Pour ce faire, ils se procurent des engrais au Nigeria, profitant de l'ancienne disparité de taux de change.

Notons que ces cultures maraîchères sont exigeantes en investissement et eminemment spéculatives et qu'en règle générale les paysans des piémonts se trouvent dans une situation moins favorable que les entrepreneurs Bornouans ou Mandara des vallées voisines.

Quatrièmement : Les stratégies d'émancipation individuelles

Elles sont étroitement liées au développement de l'économie monétaire. Elles sont le fait des femmes et des cadets. Les femmes se constituent des budgets individuels, notamment à partir de la culture de l'arachide. Les cadets à partir, plus particulièrement, des revenus tirés des émigrations saisonnières de travail.

Notons que pour ces derniers ces expériences migratoires constituent bien souvent une préparation à des émigrations non plus saisonnières mais d'installation dans des zones plus lointaines.

Cinquièmement : Les stratégies d'accumulation

Elles passent principalement par la pratique de l'élevage entendu comme forme d'accumulation mais aussi comme moyens de régulation interannuels des crises économiques familiales.

La surdensification des piémonts qu'accompagne le développement des cultures agricoles vivrières et de rente de saison des pluies et de contre-saison ont pour conséquence une diminution des ressources en pâturage qui compromet cette forme d'accumulation et de régulation à moyen terme du risque économique.

Enfin, des facteurs culturels interviennent pour limiter les phénomènes d'enrichissement socialement considérés comme excessifs. Tout se passe alors comme si se mettait en place une « stratégie communautaire défensive », aboutissant à un nivellement par le bas des entreprises individuelles d'engagement dans l'économie marchande. Les réponses individuelles à ces « réactions traditionalistes » de la communauté peuvent-elles aussi constituer une cause de départ en émigration des sujets les plus entreprenants ?

113. Enjeux

■ **Des menaces pèsent sur la reconstitution de la fertilité des sols.**

Elles sont la conséquence notamment de deux types de stratégies.

❑ Les stratégies foncières des « ayant droit » aboutissent, par le biais d'un changement fréquent de locataires, à instaurer une excessive mobilité dans la mise en valeur des terres. Cela peut avoir pour effet que l'exploitant de terres empruntées à titre précaire se trouve guère incité à pratiquer une mise en valeur qui favorise les processus de reconstitution de la fertilité des terres empruntées mais au contraire l'incite à mettre en œuvre des formes d'exploitation qui peuvent se révéler destructrices.

❑ En réponse à la baisse du prix du coton, les producteurs ont adopté des stratégies de limitation de risques financiers et ont donc diminué les doses d'engrais épandues. Cela peut favoriser un épuisement progressif de la fertilité des sols.

■ **Le développement de certaines stratégies « offensives » ou « d'émancipation individuelle » peut se trouver entravé.**

Ainsi les petits producteurs des piémonts manquent souvent de l'argent nécessaire pour réaliser les importantes dépenses nécessaires pour développer la culture de l'oignon.

Dans le même ordre d'idée, les efforts des femmes pour développer la culture de l'arachide se trouvent guère appuyés.

■ **L'efficacité des stratégies d'accumulation paysannes se trouve menacée du fait de la surdensification des piémonts qui entraîne une baisse des pâturages disponibles.**

12. Risques climatiques et expansion maraîchère : La plaine de Mora

121. Défis et opportunités

C'est par référence à un ensemble donné d'opportunités et de défis que s'élaborent les stratégies très diverses mises en œuvre par les différents acteurs présents dans la zone de la plaine de Mora.

Les principales opportunités physiques peuvent être énumérées comme suit : présence de sols alluvionnaires fertiles mais en superficie limitée ; présence de Karal que l'on peut mettre en valeur, notamment en contre-saison mais de valeur agricole inégales ; présence d'une nappe phréatique exploitable moyennant la mise en œuvre de moyens d'exhaure plus ou moins coûteux.

Les principales opportunités socio-économiques de la zone peuvent être brièvement énumérées comme suit : existence d'un véritable esprit d'entreprise chez de nombreux agriculteurs impliqués depuis longtemps dans l'économie monétaire. La spéculation cotonnière a joué un rôle décisif dans la formation d'un tel état d'esprit culturel, mais aussi l'existence d'une ancienne pratique du commerce ; existence d'une réserve de force de travail proche ou composée sur place notamment d'allochtones, ainsi que d'une population spécialisée dans l'élevage ; existence d'un marché pour les produits maraîchers et notamment l'oignon ; enfin, du fait de la proximité du Nigeria, possibilité de se procurer des intrants – du moins dans le passé – à moindre coût.

En contrepoint, les principaux défis physiques peuvent être brièvement énumérés comme suit : présence d'un climat soudano-sahélien qui régit de manière sévère les possibilités agricoles de production, accentuation des phénomènes de sécheresse et aggravation des risques climatiques.

Parmi tous les défis auxquels sont confrontés les producteurs de la zone, le défi climatique joue un rôle surdéterminant. En effet, il a entraîné une réduction sensible des terres cultivables et partant bien souvent leur surexploitation eu égard aux systèmes culturaux pratiqués. Par effet d'entraînement, il a abouti à la mise en culture de lieux d'abreuvement et compromis la viabilité des systèmes d'élevage anciens. Les principaux défis socio-économiques peuvent être pour leur part résumés comme suit : baisse dans le passé du prix du coton, hausse du prix des intrants, maîtrise insuffisante par les producteurs – manque d'information et de formation – du fonctionnement des filières nouvelles de production notamment en ce qui concerne l'oignon, enfin, pour les non-propriétaires « insécurisation foncière » et plus globalement développement, notamment aux marges de la zone, d'un climat d'insécurité qui nuit gravement aux activités d'élevage et peut compromettre les pratiques d'accumulation.

Ajoutons que toutes ces contraintes aux activités productives ne jouent pas de manière séparée mais au contraire se combinent et s'articulent entre elles. Le contexte – brièvement résumé – d'opportunités et de défis structurels et conjoncturels constitue le cadre global auquel se trouvent confrontés les producteurs et qu'ils doivent interpréter et réinterpréter en fonction des changements qui surviennent, pour tâcher d'élaborer et mettre en œuvre leurs diverses stratégies de défense et/ou d'amélioration de leurs « modes de vie ».

122. Acteurs et stratégies

1221. Les acteurs

De manière certes un peu schématique, il est possible d'identifier plusieurs grands groupes d'acteurs, quitte par la suite à distinguer au sein de ceux-ci quelques types principaux.

Premièrement : Les groupes d'acteurs

❑ Les « autochtones » Mandara et Bornouans, agriculteurs et/ou agriculteurs et commerçants qui dans l'ensemble – mais au niveau individuel de manière très inégale – exercent un contrôle très strict sur le foncier agricole. Notons aussi la présence de Gamergou et de Mousgoum.

❑ Les cultivateurs, qui au regard de leurs conditions d'installation ou de la durée de leur installation, peuvent être plus ou moins justement considérés comme « allochtones » et se distinguent en général des premiers notamment par la situation plus ou moins accentuée de « précarité foncière » dans laquelle ils se trouvent. Ce dernier groupe est composé de personnes venant des montagnes parfois voisine (Mafa, Mouktélé, Podokwo, Kirdi Mora, Vame-Mbreme, Oudemé, Mada, etc.) ou de la plaine (Giziga, Moundang, Toupouri, etc.).

❑ Les éleveurs arabes Suwa et Foulbé, qui tout en conservant une dominante d'activité pastorale, s'adonnent de plus en plus à l'agriculture.

Deuxièmement : Essai d'identification au sein de ces groupes de quelques types d'acteurs

❑ Parmi les autochtones, notamment Mandara et Bornouans, il est possible au regard de la stratification socio-économique de distinguer ceux qui disposent de plus de terres que les autres, ceux qui disposent de plus de matériels (traction attelée mais aussi motopompes) que les autres, ceux, enfin, qui combinent ou non activités agricoles et commerciales. Ces critères de différenciation peuvent assez souvent se recouper.

L'organisation de leur unité de production familiale (UPF) et budgétaire est bien souvent assez centralisée. Le chef d'UPF contrôle la quasi-totalité des champs. Les jeunes ne disposent pas, en règle générale, de parcelles individuelles. Les femmes disposent de petites parcelles. Les jeunes au mariage quittent l'UPF de leur père et s'engagent dans un processus lent et difficile de construction de leur propre unité économique domestique par dons, emprunts et achats de terre.

Parmi ceux que l'on a de manière un peu caricaturale qualifiés d'« allochtones », il parait nécessaire de distinguer les migrants saisonniers des migrants « installés » dans la plaine de Mora.

A bien des égards, le peuplement de la plaine de Mora apparaît comme très hétérogène. Cette hétérogénéité se traduit par une diversité des objectifs poursuivis des capacités mobilisables pour les atteindre et partant dans une très grande varété des stratégies mise en œuvre par les divers acteurs.

1222. Aperçus analytiques sur les stratégies des acteurs

Premièrement : Les stratégies foncières offensive et défensives

Elles opposent « ayants droit fonciers » et non « ayants droit fonciers » et en ce cas même pourrait-on dire – tant les rapports marchands ont pénétré le foncier – propriétaires et paysans sans terre ou quasiment sans terre.

Les propriétaires jouent de l'« atout foncier » dont ils disposent – de « manière offensive » pour attirer toute une population allochtones de manœuvre et de locataires de parcelles. Ils utilisent cet atout de manière plus libérale vis-à-vis des autochtones jeunes ou paysans moins bien pourvus et se procurent ainsi une rente foncière.

Parallèlement, ils mettent en œuvre des « stratégies foncières défensives » en changeant chaque année de locataire afin d'éviter toute contestation quant à l'appropriation véritable des parcelles.

Notons que sous le double effet de la réduction des superficies cultivables du fait de la sécheresse et du développement de la culture de l'oignon, la rigueur de la mise en œuvre de ces stratégies foncières offensives et défensives s'est largement accrue.

Deuxièmement : Les stratégies d'installation des allochtones

L'efficacité même des stratégies foncières développées par les propriétaires aboutit, en règle générale, à décourager dans la plupart des cas les projets d'installation durable des « allochtones ».

Aussi bien la plaine de Mora paraît constituer un pôle d'attraction pour les travailleurs saisonniers des montagnes voisines et une étape plus ou moins longue dans le parcours migratoire de paysans qui ont quitté leur terroir d'origine, soit poussé par le manque de terre, soit par le désir de s'émanciper de tutelles traditionnelles politiques et/ou familiales considérées par eux comme trop pesantes.

Les stratégies d'émancipation et de recherche de conditions durables et sécurisées de production sont le plus souvent à terme vouées à l'échec. Pour les allochtones la poursuite de ces objectifs passe alors par l'entreprise d'une nouvelle aventure migratoire.

Troisièmement : Une stratégie typiquement offensive : le développement du maraîchage

Le développement du maraîchage et plus particulièrement de la culture de l'oignon apparaît comme une stratégie offensive de masse.

S'adonnent à cette culture tous ceux qui disposent ou parviennent à se procurer, par l'achat ou la location, les emplacements favorables à cette spéculation.

L'engagement dans cette culture implique une très forte prise de risque monétaire et financier notamment.

La culture de l'oignon était certes connue auparavant, mais l'ampleur de la dynamique actuelle, les formes monétarisées qu'elle revêt, l'utilisation massive de motopompes font qu'entre avant et maintenant s'est opéré un véritable saut qualitatif, technique, économique et social qui fait que l'on peut à bon droit considérer que la diffusion de cette spéculation constitue un authentique phénomène d'innovation. Phénomène d'innovation « multidimensionnel » qui est porté par les stratégies offensives d'agriculteurs qui s'engagent là résolument dans l'économie monétaire.

Les principaux artisans de cette innovation sont les « entrepreneurs agricoles » Bornouans et Mandara. Mais par-delà de ces groupes, il est indéniable que s'est produit un effet d'entraînement.

Quatrièmement : Le choix des cultures et spéculations comme combinaison de stratégies défensives et offensives

❑ La culture du mouskwari dont la production est dans la zone principalement destinée à la consommation vivrière fait figure de stratégie défensive d'accompagnement de stratégies offensives focalisées sur des cultures de rente.

Elle a permis d'abord une extension du développement de la culture cotonnière par réduction de la concurrence entre cultures pluviales. Elle permet maintenant de fournir un certain volant de sécurité alimentaire à ceux qui s'engagent dans la culture de l'oignon.

Les autres cultures vivrières pluviales jouent un rôle un peu similaire vis-à-vis des cultures maraîchères de contre-saison.

❑ Les rôles régulateurs de la culture cotonnière et de l'élevage

La culture de l'oignon peut se révéler très rémunératrice mais est éminemment spéculative. Ceux qui s'y engagent éprouvent le besoin de se « couvrir » pour employer de manière un peu déplacé le langage trivial des spéculateurs en bourse.

Pour ce faire, ils continuent à cultiver du coton, dont les conditions de commercialisation sont sécurisées. Si « on perd tout sur l'oignon », la culture cotonnière est destinée à « tamponner » dans une mesure, certes insuffisante, les pertes subies et à fournir une partie des fonds nécessaires pour se « refaire » la campagne suivante, sur la spéculation cotonnière. L'achat de bétail à partir des revenus tirés du coton joue le même rôle de régulation interannuelle des pertes et bénéfices tirés de l'oignon. De plus, le bétail est souvent utilisé comme un « fonds de campagne » de la spéculation cotonnière. Son achat fournit les investissements nécessaires en début de campagne, puis la trésorerie nécessaire en cours de campagne. Les bénéfices tirés de la vente des oignons permettent de reconstituer ce capital voire de s'engager dans un processus d'accumulation élargi.

Certains paysans tout en ayant le souci de se « protéger » des pertes possibles sur l'oignon optent pour des stratégies moins diversifiées de limitation des risques économiques.

Ils renoncent au rôle économique régulateur du coton en abandonnent la culture ne comptant que sur l'élevage pour limiter les risques financiers, économiques des spéculations maraîchères.

En bref, avec des formes d'articulation diverses, les activités cotonnières et dans une certaine optique d'élevage apparaissent comme les mesures défensives d'accompagnement de stratégies maraîchères résolument offensives.

Cinquièmement : Les stratégies défensives et offensives de conduite des cultures et activités

❑ Pour toutes les cultures pluviales l'aspect défensif des stratégies est résolument marqué. En témoignant les pratiques suivantes :

– choix – lorsqu'ils sont en mesure d'y avoir accès – de variétés de sorgho et de mil à cycle plus court pour limiter le risque climatique ;

– bien souvent non épandage d'engrais sur le mil et le sorgho pour limiter le risque financier, voire de brûlure des plantes ;

– limitation très sensible des doses d'engrais et des traitements en ce qui concerne la culture du coton, etc.

❑ Au contraire, non limitation ou faible limitation des risques financiers courus pour les cultures maraîchères.

❑ Forte prégnance des stratégies défensives dans la conduite et la gestion des troupeaux.

– Beaucoup d'agriculteurs pour limiter les risques de vols lors des opérations de transhumance vers les Yaere tâchent de garder une fraction plus importante de bétail sur place.

– Beaucoup d'agriculteurs et d'éleveurs utilisent les résidus de récolte pour nourrir leur bétail ou tâchent de se procurer des tourteaux de coton.

– Enfin, beaucoup d'agriculteurs pratiquent une rotation plus rapide d'une partie de leur cheptel pour faire face à la diminution des pâturages.

Sixièmement : Les stratégies résolument offensives des gros « entrepreneurs agricoles »

Ils cultivent de grandes superficies d'oignons, mais parallèlement pratiquent la location de motopompes, ce qui leur permet de tout à la fois diversifier leurs risques et leurs opportunités de profits. En règle générale, ils produisent du coton sur de grandes superficies et achètent beaucoup de bétail.

Septièmement : Les stratégies des jeunes

Après s'être assurés de pouvoir disposer d'un certain niveau d'approvisionnement en vivrier, ils tâchent de se procurer des parcelles cultivables en oignons d'abord par prêts ou locations, puis dès leurs premiers bénéfices se fixent pour objectifs de ne plus dépendre des autres pour l'irrigation. Ils économisent pour acheter une motopompe [1], puis tâchent par l'achat de terrain d'atteindre le sécurisation foncière.

Huitièmement : Efficacité relative des stratégies mises en œuvre

❑ La plupart des producteurs, même les plus gros, ne parviennent pas à exercer une certaine maîtrise sur le marché de l'oignon.

Les tentatives, effectuées pour court-circuiter les intermédiaires se révèlent souvent désastreuses. La conservation d'oignons pour vendre lorsque les prix montent se révèle pour des raisons techniques souvent extrêmement dangereuses.

Cette non maîtrise de l'aval de la filière a pour effet d'accentuer le caractère très risqué de ce marché.

❑ Des maladies frappent l'oignon qui peuvent, dans certains cas, constituer de véritables catastrophes économiques. Les producteurs n'ont pas de solution pour répondre à ce défi.

❑ Enfin, le processus d'accumulation en bétail se trouve compromis, d'une part, par la réduction des zones d'abreuvement, et d'autre part, par l'insécurité, qui souvent prévaut dans les zones de transhumance traditionnelles.

Certes, on l'a vu plus haut, les producteurs mettent en œuvre des stratégies défensives de parade face à ces aléas. Mais, les réponses ne sont pas à la hauteur des défis.

En bref, quel que soit l'inventivité en matière de stratégies des producteurs de la zone, son développement reste précaire.

De nouvelles réponses techniques, commerciales, en matière de sécurisation générale et d'aménagement de l'espace restent à trouver sous peine de crise très grave et de réversibilité des processus d'innovation en cours.

123. Enjeux

■ **Des menaces pèsent sur la reconstitution de la fertilité des sols.**

Elles portent tant sur les champs destinés à la culture de l'oignon que sur les champs destinés aux cultures pluviales.

Elles sont la conséquence de trois principaux types de stratégies adoptées par les producteurs de la zone.

❑ Les stratégies foncières des « propriétaires » du sol Bornouans ou « Mandara » de prêt à titre précaire des terres (cf. supra Koza-Mora) n'incitent pas les locataires à adopter des pratiques culturales préservatrices de la fertilité.

❑ Les stratégies résolument offensives des « entrepreneurs agricoles », engagés dans la spéculation de l'oignon, peuvent se révéler à moyen terme destructrices de sols trop intensément utilisés.

❑ Les stratégies à dominante défensives, à l'égard de la culture du coton, des entrepreneurs agricoles, du fait de la limitation des doses d'engrais épandus aboutissent à un appauvrissement des sols de culture pluviale.

■ **Le développement de certaines stratégies offensives fondées sur la spéculation de l'oignon peut se trouver entravé.**

Les principales entraves sont les suivantes :

– maladies de l'oignon face auxquelles les producteurs se trouvent démunis ;

– problèmes de commercialisation et débouchés qui accentuent le risque financier de cette spéculation ;

– problèmes de technique de conservation de l'oignon à la ferme.

❑ **Le développement de certaines stratégies d'émancipation des jeunes fondées sur la spéculation de l'oignon peut se trouver entravé par :**

❑ Des difficultés financières pour acheter des motopompes que devrait vraisemblablement accroître la dévaluation du franc CFA.

❑ Difficultés de préfinancement de la campagne de production de l'oignon.

■ **L'efficacité des stratégies paysannes d'accumulation en bétail se trouvent menacée,** d'une part, par la réduction des zones d'abreuvement, et d'autre part, par l'insécurité dans les zones de transhumance.

13. Menaces pesant sur une activité économique essentielle – l'élevage – et sur les éleveurs : le Nord et le Centre-Nord de la plaine de Diamaré

131. Opportunités et défis

1311. Opportunités

Cette zone, initialement à vocation pastorale très accentuée, présente de nombreuses opportunités pour le développement des activités d'élevage. On peut les énumérer comme suit.

Elle est moins propice aux activités agricoles que les zones méridionales plus arrosées. La densité de peuplement y était relativement faible. Ce n'est pas une zone d'implantation de la mouche tsé-tsé. Elle est très largement occupée par une population d'éleveurs Peul.

Le pouvoir politico-foncier traditionnel – Lamidat – se trouve entre les mains de Lamido issus d'une population pastorale.

Enfin, à la périphérie de cette zone se trouvent des zones de pâturages possibles et normalement aisément accessibles.

A l'ouest, les zones de piémonts sont utilisables dès que les cultivateurs montagnards ont procédé à la récolte des épis. Ces agriculteurs, en effet pour éviter les phénomènes d'érosion, laissent en place les tiges qui sont broutées par le bétail. En retour leur sol bénéficie des déjections des animaux.

Les Yaéré au Nord exploitables en saison sèche lorsque se retirent les eaux du Logone laissant disponibles de riches pâturages et des mares d'abreuvement. Ajoutons que les Yaéré permettent aussi au bétail de bénéficier d'une cure salée.

A l'est, au Tchad, il est possible, en saison sèche, de trouver aussi d'autres pâturages relativement riches et facilement accessibles.

Ainsi tout un ensemble de raisons géographiques, culturelles, historiques, a encouragé dans ces zones un développement massif d'une activité pastorale de transhumance organisée autour des pôles suivants : pâturages de saison des pluies dans le nord et le centre-nord du Diamaré, pâturages de début de saison sèche sur les piémonts, pâturages de saison sèche dont le pôle principal se trouvait dans les Yaéré.

1312. Défis

Le bel équilibre – dont on a peut-être par souci de brièveté exagéré le caractère harmonieux – se trouve actuellement remis en question. Ce qui est, notamment au plan économique très grave lorsqu'on prend la mesure de l'importance que revêt l'élevage dans l'économie du Nord-Cameroun, mais ce qui est aussi socialement très grave.

Aussi bien, actuellement, l'activité d'élevage se trouve confrontée à de nombreuses contraintes nouvelles qui constituent des défis à relever pour ceux qui le pratiquent.

■ Diminution des disponibilités en pâturage de saison des pluies

Cette diminution est très forte et l'on peut, semble-t-il à bon droit, considérer que la zone nord et centre-nord de la plaine de Diamaré est actuellement surpâturée.

Cette pression excessive sur les pâturages s'explique principalement par l'augmentation du cheptel et le rétrécissement des espaces pastoraux induits par le développement des activités agricoles.

■ L'augmentation du cheptel

Les agriculteurs, notamment Bornouans, Mandara, mais aussi montagnards et autres, ont capitalisé en bétail les revenus qu'ils ont retiré des activités agricoles coton puis maraîchère.

Les commerçants – souvent d'origine Peul – ont constitué de gros troupeaux.

Enfin, du fait des sécheresses sévères et répétées de ces dernières années, on a assisté à l'afflux de très nombreux troupeaux nomades en provenance du Nigeria et du Niger.

■ Le développement de l'agriculture

Il est le fait des cultivateurs installés sur place, mais aussi d'émigrés plus ou moins récemment installés : Massa, Mousseye, plus généralement Tchadiens, utilisés comme main-d'œuvre agricole par les autochtones mais qui ont développé des cultures céréalières pluviales.

Il est, enfin, de plus en plus le fait des éleveurs qui se sont rendus compte (cf. infra) de l'intérêt des activités agricoles dans une perspective de promotion de l'élevage.

■ **Tombée en désuétude des disciplines de transhumance**

Les pistes (Burtol) sont de moins en moins bien respectées. Elles sont grignotées, voire coupées par des champs.

■ **Réduction drastique voire quasi fermeture des pâturages périphériques**

❑ Les Yaéré

Sous l'effet d'aménagements, mais aussi de la mauvaise régulation de leur utilisation, la superficie et la qualité des pâturages de Yaéré a sensiblement diminuée.

A ce phénomène de réduction des pâturages s'est surajouté dans le même temps l'afflux de nouveaux troupeaux venant de zones plus lointaines, chassés par la sécheresse.

Le développement de l'insécurité – bandit ou militaires reconvertis dans le vol de bétail – combiné avec l'arbitraire des pouvoirs locaux traditionnels dans ces zones font des opérations de transhumance une entreprise relativement risquée.

❑ Le même climat d'insécurité et d'arbitraire pénalise gravement les mouvements de transhumance vers le Tchad.

❑ Enfin, depuis quelques années les pâturages montagnards se ferment.

Tout d'abord, des taxes de transhumance ont été créées, certainement dans le but de promouvoir l'élevage local. Mais rapidement des abus se sont produits. Sous prétexte de dégâts dans les récoltes des amendes excessives tout à fait disproportionnées avec les dommages subis ont été prélevées par les autorités locales traditionnelles ou administratives.

En bref, deux des principaux défis, auxquels se trouvent confrontés les éleveurs, sont :

– la diminution des espaces pastoraux de saisons des pluies ;

– la fermeture des espaces de transhumance induite, pour une bonne part, par le climat d'insécurité des biens et des personnes causé par le banditisme et/ou l'exercice arbitraire des pouvoirs locaux.

132. Acteurs et stratégies

1321. Les acteurs

Il est possible, au regard de la dominante d'activité, de distinguer plusieurs grands types d'acteurs, quitte à opérer par la suite une classification plus fine au sein de ces types.

Premièrement : les agriculteurs

Ils s'adonnent ou ne s'adonnent pas aux activités d'élevage.

■ **Les entrepreneurs agricoles avec activité secondaire d'élevage**

Pour la plupart, ce sont des Bornouans ou des Mandara, mais parfois aussi, semble-t-il, d'anciens dépendants appartenant à la société Peul – des Rimaïbe –.

L'agriculture est leur activité dominante qu'ils pratiquent en développant sur une très large base le faire-valoir indirect, employant comme manœuvres des paysans allochtones moins bien dotés qu'eux en terres ou bien des manœuvres saisonniers.

Leurs principales spéculations monétaires sont le coton mais parfois aussi le mouskwari, et lorsque cela est possible, ils pratiquent le maraîchage. Ils investissent leur surplus monétaire dans le bétail dont ils confient le plus souvent la garde à des bergers. Certains d'entre eux sont devenus de très gros propriétaires de bétail et leur réussite en matière d'élevage a parfois jouée comme un effet de modèle auprès de certains éleveurs Fulbé.

■ **Les cultivateurs pratiquant le faire-valoir direct et s'employant comme manœuvres**

Pour la plupart ce sont des allochtones : Massa, Mousseye, Kera, etc., qui ont pu obtenir des dotations en terres mais ont rarement pu bénéficier des meilleures terres – les Karal – propices à la culture du mouskwari ou bien qui les ayant obtenues, ont beaucoup de peine à en garder l'usufruit.

Ils développent des cultures céréalières et se procurent des ressources monétaires grâce à la culture du coton, mais surtout en vendant leur force de travail aux entrepreneurs agricoles ou comme manœuvres travaillant les champs des éleveurs Fulbé. Ils semblent disposer de peu de bétail, parfois de bœufs de trait.

■ **Les manœuvres agricoles**

Ce sont des manœuvres saisonniers en provenance du Tchad, à l'est du Bec de canard au sud, des montagnes à l'ouest. Leur composition est très hétérogène : Massa, Mousseye, Kara, Toupouri, Mofou, etc. Ils sont en règle générale payés à la tâche par leurs employeurs – entrepreneurs agricoles et éleveurs Fulbé –.

Deuxièmement : Les citadins propriétaires de bétail

Ce sont pour la plupart des commerçants de Maroua ou d'autres petits bourgs, parfois des fonctionnaires, très souvent d'origine Peul.

Ils ont réussi, notamment les commerçants, à constituer de grands troupeaux qu'ils exploitent en faire-valoir indirect, utilisant des pasteurs de leur famille ou des bergers paupérisés.

Ce sont bien souvent ces mêmes personnes qui tâchent de s'approprier, au sens propre du terme, des Karal pour spéculer sur les cultures de mouskwari (cf. croissance de la demande urbaine et concurrence foncière).

Troisièmement : Les éleveurs

Pour eux, l'élevage constitue tout à la fois l'activité économique prioritaire et celles autour de laquelle, de manière prédominante, s'organise « leur mode de vie » qu'ils cherchaient à préserver ou à améliorer. Parmi eux, il est possible de distinguer plusieurs catégories d'éleveurs.

■ **Les éleveurs à part entière**

Ce sont des pasteurs qui ne vivent que de l'élevage. Ils se procurent produits vivriers et ressources monétaires, essentiellement en exploitant leur troupeau.

Ce sont principalement des M'Bororo et les Arabes Suwa qui sont de passage dans ces plaines du Diamaré en saison pluvieuse. Notons que certains d'entre eux, ruinés, sont utilisés comme bergers rémunérés, notamment par les citadins propriétaires de bétail.

Les Fulbé autochtones de la zone ne s'adonnent pratiquement plus à ce type d'élevage. Sédentarisés de longue date, ils se trouvent à des degrés d'intensité diverses, impliqués dans des activités agricoles et parfois commerciales.

■ **Les éleveurs pratiquant l'agriculture**

Ce sont des Fulbé autochtones qui, soit pratiquent une agriculture de subsistance, soit développent aussi des cultures monétaires. Les activités agricoles sont menées en faire-valoir indirect. Ils utilisent comme main-d'œuvre des paysans allochtones soit installés dans la zone, soit venant s'employer comme travailleurs saisonniers.

A première vue leur situation peut paraître proche au regard de l'organisation du travail de celle des « entrepreneurs agricoles » Mandara ou Bornouans, mais en fait les similitudes apparaissent plus formelles que réelles.

Pour les uns, même s'ils sont de gros propriétaires de bétail, l'élevage reste une activité complémentaire de l'agriculture, pour les autres même s'ils disposent de peu de bêtes et sont fortement impliqués dans les activités agricoles, les activités d'élevage constituent la préoccupation dominante par référence à laquelle s'organise leurs activités productives.

Quatrièmement : Les autorités traditionnelles – les Lamibé

Sans constituer, à proprement parler, de purs acteurs économiques, il est indéniable que leurs interventions jouent un rôle sur le déroulement des processus de production.

Les Lamibé jouissent d'une maîtrise éminente sur les terres qu'ils administrent. Mais plus encore les formes libérales ou au contraire autoritaires, selon lesquelles ils interviennent dans l'administration des biens et des hommes, créent un climat économique et social favorable ou non au développement des activités agricoles et pastorales.

1322. Aperçus analytiques sur les stratégies des acteurs

Nous nous intéresserons là plus particulièrement aux stratégies des éleveurs de la zone, mais en tâchant de ne pas occulter celle des autres acteurs.

Premièrement : Stratégies politico-économiques des autorités traditionnelles

Elles semblent obéir aux soucis suivants :

❑ Maintien et accroissement de leur pouvoir politique, celui-ci dépend pour une bonne part de l'importance de la population contrôlée. Dans une situation de forte émigration des jeunes Fulbé vers les villes, ces autorités sont donc incitées à accueillir des migrants allochtones.

❑ Maintien d'un contrôle sur les allochtones, celui-ci s'exerce dans l'attribution des terres par les Ardo – chefs de villages –. Les terres de cultures pluviales sont libéralement attribuées, mais un contrôle relativement sévère s'exerce sur les Karal. Il est à noter qu'il y a là coïncidence entre les objectifs politiques des autorités traditionnelles et les intérêts économiques des autochtones agriculteurs et éleveurs qui ont besoins d'un certain volant de main-d'œuvre fixée – donc disposant de champs – mais aussi utilisable et donc pas employée à plein temps sur leurs propres champs.

Deuxièmement : Les stratégies d'accumulation diversifiées des citadins

Les citadins, en accumulant dans le bétail tout à la fois, adoptent des stratégies défensives de diversification économique des risques et offensives de diversification des opportunités de profits.

Notons que leur bonne connaissance des marchés d'achat et de vente du bétail les place là dans une situation privilégiée.

Troisièmement : Les stratégies défensives et offensives des « entrepreneurs agricoles »

Dans le domaine agricole, leurs stratégies offensives se sont d'abord développées à partir de la culture du coton. Mais l'occurrence de nombreuses sécheresses et les diverses crises cotonnières les ont amené à s'orienter résolument vers les cultures de contre-saison. mouskwari destiné à la vente et maraîchage lorsque cela était possible.

Leurs stratégies défensives s'expriment de la manière suivante :

– maintien de la culture du coton qui permet un accès aux intrants et bénéficie de débouchés assurés. Nous retrouvons là le rôle économique régulateur du coton ;

– accentuation des postures défensives – d'économies financières – dans la conduite de la spéculation cotonnière et donc faible utilisation des engrais ;

– contrôle strict des manœuvres qui passent du statut d'ouvriers permanents à celui de journaliers payés à la tâche.

Notons que ces stratégies agricoles défensives des « entrepreneurs agricoles » ne leur sont pas propres mais sont aussi celles adoptées par les « éleveurs agriculteurs ».

Leurs stratégies interannuelles – antirisques – et d'accumulation passent par la constitution de troupeaux.

Quatrièmement : Richesse des stratégies des éleveurs

■ Les stratégies de reconstitution des troupeaux

Certains éleveurs ont été plus gravement que d'autres frappés par la mortalité du bétail. Ils ont alors accentué leurs activités agricoles, cultivant du coton mais plus souvent ont accentué leur production de mouskwari afin d'utiliser leurs excédents monétaires pour racheter du bétail.

Il est à noter que ces stratégies sont culturellement fortement marquées puisque ces opérations de reconstitution ne passent que fort peu par les petits ruminants (rotation rapide du capital), mais bien plutôt par l'achat de génisses.

Notons que les jeunes, qui n'émigrent pas en ville et qui cherchent à accroître le troupeau qu'ils ont reçu en dotation, adoptent des stratégies voisines.

■ Les stratégies défensives de préservation du troupeau

Elles passent, elles aussi, par un engagement, plus ou moins poussé, dans les activités agricoles.

❑ Certains développent leurs activités agricoles en ayant le souci de limiter au maximum leurs dépenses en céréales. Ils cultivent surtout du mouskwari.

❑ D'autres s'engagent plus avant dans les activités agricoles, cultivent des céréales destinées à la vente (mouskwari, mais aussi sorgho de saison des pluies) voire coton et comptent sur ces spéculations pour faire face à leurs dépenses monétaires.

Ils ne touchent ainsi pas à leur capital de bovins. Les ventes de cheptel servant pour le principal à sa reproduction sur une base élargie.

■ Intégration des stratégies économiques de gestion de l'élevage et des cultures

Cette intégration est le fait tant des « entrepreneurs agricoles » que des éleveurs fortement impliqués dans les activités agricoles.

De manière schématique, on pourrait dire qu'elle repose sur le principe que chaque activité annuelle doit faciliter le financement de la suivante.

Prenons un exemple.

Ainsi, le financement de la campagne de mouskwari, qui commence en septembre-octobre, est effectué à partir de la vente de mouskwari qui coûte alors fort cher et à défaut de petit bétail.

Le financement de la campagne de coton est effectué à partir de la vente de petit bétail qui permet de financer les premiers travaux agricoles, mais qui est aussi utilisé pour acheter du mouskwari au moment de la récolte pour le revendre au mois d'août lorsqu'il est très cher et financer les travaux d'entretien du coton ou des céréales pluviales.

Ces pratiques ne sont évidemment pas les plus répandues. Elles sont le fait des agriculteurs et éleveurs qui sont en mesure d'adopter les positions les plus offensives.

■ Stratégies défensives et offensives de réponse à la diminution et à la fermeture des espaces pastoraux

❑ Diversification des risques par l'emprunt de nouvelles voies de transhumance.

Le rétrécissement des espaces pastoraux et les risques courus lors des transhumances dans les Yaéré ont amené les éleveurs à développer leur descente vers le sud du Diamare voire vers le Mayo-Kebi.

Ils doivent alors passer à travers le maillage des cultures, puis bien souvent se trouvent confronté à de nouvelles difficultés qui ne sont pas sans rapport avec l'exercice de pouvoirs locaux parfois arbitraires.

❑ Une autre voie de réponse est l'intensification sur place par la pratique de l'embouche effectuée à partir des sous-produits des récoltes et de l'achat de tourteaux, financés pour certains à partir des revenus du coton.

Ce type d'élevage plus intensif implique un engagement fort dans les activités agricoles.

■ **Stratégies de diversification des risques et de saisies des opportunités**

Nombreuses sont les stratégies développées en réponse à la diminution des pâturages, au surpâturage et aux risques courus en période de transhumance. Aucune ne paraît en elle-même constituer une réponse satisfaisante aux problèmes posés.

L'embouche, le stationnement plus durable en saison sèche grâce au forage de puits individuels, le ramassage des sous-produits des récoltes, le développement de nouveaux parcours de transhumance, l'utilisation aussi des anciens parcours, l'intégration économique des activités agricoles et d'élevage, constituent tout un ensemble de solutions individuelles qui, chacune, ont leur pertinence et qui peuvent être et sont plus ou moins efficacement combinées.

Reste que les réponses fournies ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ampleur des défis et porter remède à la situation d'inquiétante précarité qui pèse sur les activités d'élevage.

133. Enjeux

■ **Les activités d'élevage se trouvent menacées par le surpâturage en saisons des pluies.**

Les dynamiques suivantes rendent compte de ce phénomène de surpâturage :

– les stratégies défensives des éleveurs transhumants qui fuient la sécheresse, les amènent à venir en plus grand nombre dans la plaine du Diamaré ;

– les stratégies d'accumulation diversifiées des citadins, offensives et défensives, ont entraîné une augmentation du bétail leur appartenant pâturant dans la plaine du Diamaré ;

– les stratégies de diversification des risques agricoles et de capitalisation, notamment des « entrepreneurs agricoles » de la zone ou de la périphérie (plaine de Mora), ont entraîné une augmentation de la charge de bétail venant dans le Diamaré ;

– les stratégies à dominante défensives des éleveurs de la zone de reconstitution de leurs troupeaux et de préservation du capital bétail, les ont amené à développer des activités agricoles – mouskwari et cultures pluviales – et à favoriser l'accueil de paysans immigrés pouvant être utilisés comme manœuvres. Cela a eu pour effet de limiter les espaces pastoraux et d'entraver la bonne circulation du bétail dans les Burtol.

■ **Les activités d'élevage se trouvent menacées aussi du fait des difficultés que rencontrent les éleveurs dans leurs pratiques de transhumance :**

– fermeture des espaces à l'ouest et taxations arbitraires ;

– diminution des espaces pastoraux dans le nord accompagnée de taxations arbitraires et de vols de bétail ;

– insécurité des transhumances vers le Tchad à l'est ;

– difficultés d'accès aux pâturages de la Bénoué du fait, d'une part, d'une mauvaise régulation ou d'une absence de régulation entre activités agricoles et élevage (délimitation d'espaces à vocation pastorale, préservation de lieux d'abreuvement, définition de pistes de transhumance), d'autre part, de prélèvements dans certaines zones de taxes ou amendes arbitraires.

■ **Les stratégies défensives de réponse à ces défis mais aussi offensives des éleveurs se trouvent bien souvent entravées.**

Les principales contraintes auxquelles se trouvent confronter les éleveurs dans la mise en œuvre de leurs stratégies sont les suivantes :

– **hors du Diamaré :**

· insécurité et abus dans l'exercice de leur autorité par les pouvoirs locaux (cf. supra),

· absence de formes de régulation spatiales des activités d'élevage adaptées aux nouveaux besoins de l'élevage et conciliant les intérêts des agriculteurs et des éleveurs (cf. supra),

– **dans le Diamaré :**

· difficultés, pour de nombreux éleveurs et agropasteurs, d'accès à des aliments de substitution permettant de développer l'embouche,

· manque de moyens pour réaliser des forages qui permettraient de mieux valoriser les pâturages de saison sèche (allongement de leur période d'utilisation, et organisation d'une discipline d'accès pour éviter le surpâturage).

■ Les stratégies de limitation/diversification des risques de l'élevage par le développement d'activités agricoles se trouvent aussi bien souvent entravées.

Les activités agricoles pluviales et de contre-saison jouent un rôle économique régulateur essentiel au développement de l'élevage.

Aux dires de nombreux agropasteurs des menaces importantes pèsent sur la culture du mouskwari dans le Diamaré.

Pour remédier à cette situation préoccupante, certaines solutions sont d'ordre technique au sens large, mais beaucoup d'autres sont d'ordre organisationnelle voire institutionnelles : établissement de règles sécurisant lors des déplacements hors de leurs zones d'origine des personnes et de leurs biens, établissement d'un schéma – à l'échelle régionale – concerté d'utilisation des ressources naturelles.

14. Expansion urbaine – Croissance de la demande et concurrence foncière : le cas de Maroua

141. Le contexte global

Maroua constitue un concentré ethnique de la région auquel s'est plus récemment ajouté l'apport mais limité de cadres immigrés venus du Sud. La vie économique urbaine est proprement dominée par les activités tertiaires. Mais Maroua demeure, néanmoins dans le même temps, un immense bourg rural.

En termes d'opportunité et de défis, cette situation peut être caricaturalement caractérisée comme suit :

❑ Développement d'une demande en produits vivriers correspondant aux besoins et aux goûts d'une population urbaine ayant néanmoins conservé de profondes attaches rurales.

❑ Satisfaction de cette demande pour partie par des producteurs ruraux pour partie par des citadins qui s'impliquent de manière plus ou moins indirecte dans les activités agricoles.

❑ Concurrence foncière entre urbains et ruraux pour satisfaire la demande vivrière locale mais aussi celle plus lointaine des zones sud du pays, notamment en produits maraîchers et plus particulièrement en oignons.

Il apparaît ainsi que les rapports ville/campagne et urbains/ruraux sont très complexes et marqués du sceau de l'ambiguïté. Ce sont des rapports de concurrence, de complémentarité mais aussi d'implication mutuelle (G. GURVITCH).

Soulignons que le bas niveau de revenu de la plupart des citadins combiné à la situation en matière de rémunération pour le moins précaire – c'est un euphémisme – de la plupart des salariés ne joue pas dans le sens d'une accentuation de la division du travail entre paysans et citadins et partant contribue à atténuer les « effets d'entraînement » que pourrait avoir sur l'économie rurale, le développement d'une demande véritablement, urbaine.

142. Acteurs et stratégies

1421. Les acteurs

Il est grossièrement possible de distinguer plusieurs grands groupes d'acteurs.

❑ Les urbains autochtones, Peul ou Guisiga pour la plupart – il s'agit de Maroua – qui disposent de champs aux abords de la ville et notamment de terres propices au maraîchage.

❑ Les urbains, en provenance de villages moyennement éloignés, qui ont conservé des champs dans leur zone d'origine.

❑ Les cultivateurs périurbains qui ont modifié leurs systèmes culturaux en fonction de la demande urbaine et qui sont installés dans ce que l'on pourrait appeler la ceinture maraîchère.

❑ Les ruraux des régions voisines qui tout à la fois sont touchés économiquement par la demande en vivriers des urbains et menacés parfois au plan foncier par la demande urbaine de terre.

❑ Les migrants saisonniers, pour la plupart des montagnards.

Enfin, parmi les urbains, il est utile de distinguer ceux qui s'adonnent à l'agriculture pour satisfaire leurs besoins vivriers de ceux qui investissent dans l'agriculture pour en tirer des profits monétaires.

1422. Aperçus analytiques sur les stratégies des acteurs

Premièrement : Les stratégies foncières offensives et défensives

Elles peuvent opposer urbains et ruraux. Ces oppositions d'intérêts sont souvent particulièrement marquées aux abords des villes, mais peuvent s'étendre sur un rayon très large

notamment lorsqu'il s'agit de Karal cultivables en mouskwari, de terres propices au maraîchage ou à la création des vergers.

■ **Stratégies foncières offensives des urbains**

Elles sont le fait de véritables « entrepreneurs agricoles » qui tâchent de diversifier leurs activités productives en investissant dans l'agriculture pour en retirer des profits. Ils usent en ce cas de leur pouvoir monétaire et de leurs réseaux de relations sociales et politiques pour procéder à l'achat des terres les plus fertiles.

■ **Stratégies foncières défensives des ruraux**

Dans la région de l'extrême Nord, les ruraux et notamment les autorités traditionnelles ont tâché de contrecarrer ces offensives en limitant les ventes de terre et en attribuant des parcelles simplement en location (cf. supra *Plaine de Diamaré*).

Deuxièmement : Stratégies agricoles défensives des urbains

Elles sont le fait d'urbains autochtones ou allochtones qui pratiquent un faire-valoir indirect de champs, familiaux, acquis ou loués dans le but de limiter leurs dépenses de consommation en produisant eux-mêmes les céréales qu'ils consomment.

Troisièmement : Stratégies offensives des ruraux périurbains et urbains : la dynamique maraîchère

Elles sont focalisées sur des cultures comme le mouskwari, mais surtout le maraîchage, culture des oignons principalement pour l'expédition vers le Sud du pays ou des légumes destinés au marché urbain.

Ces producteurs bien souvent utilisent des motopompes et emploient de la main-d'œuvre, soit comme force d'appoint à la main-d'œuvre familiale (les maraîchers ruraux), soit comme manœuvres qui réalisent l'essentiel du travail au profit des entrepreneurs agricoles urbains.

Quatrièmement : Stratégies défensives et/ou d'émancipation des montagnards

En contre-saison de nombreux montagnards viennent s'employer en ville, ou bien comme manœuvres utilisés par les maraîchers ruraux, ou bien chez les entrepreneurs agricoles urbains.

Ces revenus constituent tantôt une part d'apports monétaires jouant un rôle structurel dans l'économie des unités domestiques des montagnards, tantôt constituent un pécule pour des jeunes qui cherchent à s'émanciper des structures traditionnelles et à travers les émigrations saisonnières font l'apprentissage de migrations à venir de plus longue durée, plus au sud, notamment vers le bassin de la Bénoué.

Cinquièmement : Les stratégies défensives et offensives de diversification des risques et opportunités

Elles sont le fait principalement des « entrepreneurs agricoles » urbains et des maraîchers.

Pour ces « entrepreneurs agricoles » la diversification de leurs activités ne constitue pas un objectif prioritaire, puisque d'une certaine manière l'engagement dans les activités agricoles apparaît, elle-même, comme l'expression d'une stratégie de diversification de la part d'acteurs économiques qui tirent l'essentiel de leurs revenus d'activités, notamment commerciales et de services.

Pour important que soit leur engagement dans l'agriculture, celui-ci ne représente qu'une part relativement modeste de leur activité économique globale. Néanmoins, leur double soucis offensif/défensif de diversification les amène aussi à acheter du bétail dont ils confient la garde à des bergers Peul. Certains de ces urbains aisés jouent dans le secteur primaire le double rôle « d'entrepreneur agricole » plus ou moins spécialisé dans le maraîchage et d'« éleveur-entrepreneur » (cf. supra *Plaine de Diamaré*). Notons que leur avantage comparatif en matière d'informations sur l'évolution des marchés – beaucoup sont commerçants – les place par rapport aux autres producteurs dans une situation privilégiée tant pour ce qui concerne la commercialisation des oignons que de la viande.

Ajoutons à cela que certains facteurs culturels – notamment pour les urbains d'origine Peul – les incitent vivement à réaliser des investissements ou une capitalisation en bétail.

Pour leur part, en ce qui concerne les maraîchers ruraux ou périurbains, leurs stratégies de diversification des risques et de saisies d'opportunités s'exercent le plus souvent à l'intérieur des activités maraîchères et s'exprime à travers la recherche d'un éventail élargi des productions : oignons, tomates, salades, patates douces, etc.

Notons que, le plus souvent, pour ces deux catégories d'acteurs la culture du coton ne paraît ni constituer un moyen privilégié d'enrichissement, ni un investissement de régulation des risques économiques et financiers.

Cette prise de position à l'égard de la culture cotonnière les différencie grandement au regard des stratégies mises en œuvre de la majorité des paysans qui même lorsqu'ils pratiquent les cultures maraîchères considèrent bien souvent l'activité cotonnière comme un élément économique régulateur essentiel du fonctionnement de leur unité de production et ce malgré le risque climatique et les successives baisses du prix d'achat du coton (cf. supra *Plaine de Mora*).

143. Enjeux

Nombreux et très divers, quant aux objectifs de production agricole qu'ils poursuivent et aux moyens dont ils disposent pour y parvenir, sont les acteurs du monde urbain et périurbain.

Dans une perspective, non pas de simple augmentation de la production agricole, mais de développement rural, l'attention – dans une perspective opérationnelle – doit pouvoir se centrer principalement sur les trois types d'acteurs suivants : les cultivateurs périurbains, les ruraux des régions voisines, les migrants saisonniers qui viseraient à s'installer comme maraîchers.

Cela ne signifie pas que les autres acteurs ne méritent pas attention. Mais dans l'ensemble, il est possible de considérer que par rapport aux précédents, ils se distinguent, soit par un engagement limité dans l'agriculture (satisfaction de besoins vivriers), soit par la disposition de moyens en capitaux et de possibilités d'informations qui les situent dans une situation relativement privilégiée.

■ **Les stratégies offensives des cultivateurs maraîchers périurbains,** se trouvent souvent entravées par un manque de capital pour développer leur installation et de fonds de roulement pour accroître leur activité.

■ **Les stratégies des ruraux des régions voisines** de la ville se trouvent, semble-t-il, parfois entravées dans leurs stratégies de diversification des risques et opportunités de gains d'argent par une insuffisante information sur la demande urbaine en produits vivriers et souvent une insuffisance de moyens.

■ **Les migrants saisonniers** qui viseraient à s'installer comme maraîchers buttent principalement sur les difficultés d'accès au foncier et le manque de moyens monétaires.

15. Saturation foncière et dynamiques migratoires : les plaines de Kaélé et Kalfou

151. Défis et opportunités

Ces zones sont soumises à des défis particulièrement graves dont la combinaison peut menacer à terme la reproduction des conditions de production. La densité démographique y est, eu égard aux systèmes culturaux pratiqués, particulièrement forte. De plus, la pluviométrie de ces dernières années a baissé sensiblement, alors que dans le même temps sa répartition devenait plus irrégulière.

Densité de l'occupation humaine de l'espace, de l'exploitation pastorale ont entraîné une baisse de la fertilité des sols et un relatif épuisement des pâturages.

Un des principaux atouts de la zone est la culture paysanne de ses habitants notamment Toupouri et la possibilité donc de combiner activités agricole et d'élevage.

Baisse de la fertilité, de la pluviométrie, répétition des aléas climatiques et ce dans un contexte global de crises cotonnières combinées avec des causes sociales font de ces zones des lieux d'émigration.

152. Acteurs et stratégies

1521. Acteurs et contradictions

De nombreux groupes occupent cette zone Moundang, Guizigua, Foulbé, Toupouri, Massa, Mousseye, etc. Les observations effectuées ont porté, principalement, sur les Moundang, les Guizigua et les Toupouri.

Présentation de quelques caractéristiques des unités de production

En règle générale leur mode de fonctionnement agricole et budgétaire est plutôt centralisé.

Ainsi, chez les Toupouri « *Le groupe domestique est généralement composé d'un homme, le chef de concession), ses épouses, ses enfants non mariés* » (A. Bikoy).

Le chef d'unité de production est le gestionnaire des champs. Les femmes disposent de champs personnels mais les jeunes ne disposent pas, en général, de parcelles ou bien de très petites parcelles.

Ce mode d'organisation, combiné avec la pénétration, grâce à l'arachide, puis surtout au coton, de l'économie monétaire, tend à poser des problèmes entre aînés et cadets.

Cette tension se trouve accrue du fait de l'existence d'une forte pression foncière. A ce propos Bikoy signale l'existence de fortes disparités foncières et mentionne que dans certains villages plus des deux tiers « *des jeunes concessions louent au moins une des parcelles qu'elles exploitent* ».

Chez les Guizigua, on retrouve, semble-t-il, un même type de centralisation.

Ainsi, selon Pontié, des chefs d'unité de production dépendent tous les champs de la famille. « *La femme travaille essentiellement sur les champs de son mari au profit de l'ensemble des membres de l'unité domestique... Il en est de même des jeunes hommes mariés habitant encore la concession de leur père. Au même titre que les épouses, les fils pourront obtenir de leur père l'autorisation de cultiver une petite parcelle pour leur propre compte, à condition qu'ils aient suffisamment de force et de courage et que le travail qu'ils doivent obligatoirement effectué dans les champs familiaux ne s'en ressente pas.* »

« *Propriétaire de tous les champs cultivés par les membres de sa concession, le chef peut contrôler de près l'usage qui en est fait et disposer d'un moyen de pression supplémentaire sur son épouse ou ses fils, en menaçant de leur enlever la principale possibilité d'obtenir un revenu personnel.* »

Le mariage, par la suite pour les jeunes, ne constitue pas une condition suffisante d'émancipation. « *Le statut social de l'individu, lié à son âge, mais aussi à son appartenance clanique et lignagère détermine en grande partie son statut économique. S'il transgresse la règle, il sera jalousé par les grands et contraint à plus ou moins long terme, de quitter le village ou de rentrer dans le rang.* »

On comprend ainsi que la combinaison, d'une part, de la fermeture des espaces, l'accentuation des aléas climatiques, la baisse des revenus cotonniers et d'autre part l'existence d'une structure lignagère rigide puisse encourager vivement les phénomènes d'émigration. L'émigration revêt là le double visage du refus de conditions de productions peu satisfaisantes et de la « contestation » de pouvoirs traditionnels que l'économie monétaire et la diffusion d'informations rend de moins en moins supportable.

Notons que cette émigration le plus souvent ne constitue pas une coupure avec la zone de départ. Les retours sont fréquents ainsi que les transferts et bien souvent notamment chez les Toupouri, l'immigré capitalise dans sa zone d'origine qui continue à constituer son espace privilégié de sécurité.

1522. Aperçus analytiques sur les stratégies des acteurs

Premièrement : Essoufflement des stratégies offensives classiques

❑ La culture du coton fut au départ pratiquement imposée, mais par la suite, elle a suscité un vif intérêt économique auprès de la plupart des producteurs. Ceux-ci ont étendu leurs superficies et relativement intensifié leurs pratiques culturales.

La baisse de la pluviométrie combinée aux baisses successives du prix du coton ont eu pour effet que les producteurs par souci de limiter les risques financiers courus ont bien souvent renoncé aux pratiques d'intensification les plus coûteuses.

Si quelques-uns, certaines années – lorsque la campagne céréalière précédente était trop mauvaise – ont renoncé à cultiver du coton, la plupart ont maintenu leurs superficies mais en adoptant des comportements défensifs très prudents dans sa mise en œuvre.

En bref, on pourrait dire un peu schématiquement que la culture du coton d'instrument d'une stratégie offensive permettant la capitalisation, notamment en bétail, s'est transformée en instrument d'une stratégie défensive permettant de maintenir un certain courant d'entrées de ressources monétaires.

❑ La culture du mouskwari s'est là, comme ailleurs, étendue y compris auprès de paysans qui ne pratiquaient pas cette culture auparavant.

Tout d'abord, cette extension s'est opérée afin de faciliter la mise en œuvre de stratégie offensives fondées sur le coton en permettant de desserrer certains goulots d'étrangement dans les travaux agricoles en saison pluvieuse. L'extension de la culture du mouskwari apparaît en ce cas comme l'une des composantes des stratégies offensives ayant pour moteur la spéculation cotonnière.

Mais une dynamique s'est enclenchée et certains producteurs ont étendu leurs surfaces en mouskwari non pas seulement pour compenser le manque de céréales de la saison des pluies que pourrait induire la culture du coton, mais aussi pour produire des excédents destinés à la vente sur le marché.

La culture du mouskwari est alors devenue – pour certains producteurs – un peu comme une composante organique de leurs stratégies offensives d'implication dans l'économie monétaire.

Les sécheresses, la baisse de fertilité des vertisols, le croît démographique ont eu le plus souvent pour effet que cette culture n'est plus que rarement produite pour la vente – les excédents ne sont pas suffisants.

Ces deux exemples permettent d'illustrer comment des stratégies offensives des producteurs se sont transformées dans une situation de détérioration des contextes climatiques, démographiques et économiques en stratégies à dominante défensives.

Deuxièmement : Le développement de stratégies défensives

Celles-ci se sont vigoureusement développées en réponse à l'accentuation des défis climatiques, économiques et d'appauvrissement des pâturages.

Illustrons par quelques exemples notre propos.

❑ En réponse aux aléas climatiques, des agriculteurs ont abandonné les variétés à cycle trop long pour adopter des mils précoces et/ou s'engager dans la culture des sorghos de contre-saison.

❑ En réponse à la détérioration des rapports entre prix de vente du coton et prix d'achat des intrants des agriculteurs (cf. supra) ont limité leurs dépenses en intrants.

❑ Enfin, pour faire face à la diminution des pâturages, des agriculteurs se sont mis à stocker des résidus de récolte pour nourrir leur bétail.

Troisièmement : Emergence de stratégies mi-offensives, mi-défensives

Ces stratégies ont pour support des spéculations qui peuvent, soit être consommées, soit vendues.

❑ Dans certaines zones la culture de niébé s'est développée qui peut se révéler rémunératrice mais qui aussi en cas d'aléa climatique frappant les cultures céréalières peut constituer une parade d'une certaine efficacité au manque de vivrier.

❑ Les femmes semblent accentuer leur engagement dans la transformation du sorgho rouge en bière. Ce qui correspond, dans un contexte d'implication dans l'économie de marché, tout à la fois, à une stratégie d'émancipation économique individuelle, mais aussi en cas de diminution trop grave du budget familial, comme un recours permettant d'assurer à l'unité domestique une certaine sécurisation monétaire.

❑ Dans certaines zones la culture du manioc s'est très sensiblement développée. Il existe pour cette spéculation des débouchés rémunérateurs en ville et dans les bourgs. Mais de surcroît, en cas de crise vivrière causée par les aléas climatiques frappant les cultures céréalières pluviales et de contre-saison, le manioc peut constituer un recours privilégié pour éviter la disette.

❑ Dans certaines zones encore, l'élevage de porcs s'est beaucoup développé dans cette double perspective offensive mais aussi défensive.

D'autres exemples encore pourraient être fournis qui témoignent – dans un contexte fortement marqué par le risque alimentaire – de la capacité des producteurs d'entreprendre des spéculations tout à la fois susceptibles de fournir des revenus relativement substantiels mais aussi lorsque cela se révèle indispensable, qui permettent de faire directement face au défi vivrier.

Quatrièmement : Précarité des stratégies d'accumulation

Le mode privilégié d'accumulation des unités de production familiales de la zone se fait en bétail.

Pour les Fulbé, les bovins représentent tout à la fois un moyen de production qui joue un rôle central dans leur mode de vie. Pour les Toupouri, les bovins constituent une des formes privilégiées de capitalisation, mais aussi revêtent une valeur culturelle importante (cures de lait). Les paysans, qui ne s'adonnaient pas à l'élevage par le double biais de la pratique de la culture attelée et des recettes tirées les bonnes années de la culture cotonnière, se sont mis aussi à capitaliser en bétail.

L'efficacité de cette stratégie de capitalisation ancienne chez les uns, nouvelles chez les autres, se trouve grandement menacée.

❑ Sous le double effet du croît démographique et du développement de l'élevage, encouragé par le développement des cultures monétaires (coton), la charge en bétail des pâturages paraît être devenue excessivement élevée.

❑ De plus, l'espace pastoral s'est réduit. En particulier, des bas-fonds auparavant utilisés comme pâturages de saison sèche ont été transformés en champ de mouskwari.

❑ Enfin, l'expédition des bêtes en transhumance vers certaines zones se révèle peu sûre du fait des vols de bétail qui ont pris une grande ampleur, ainsi que parfois de taxations excessives et amendes arbitraires imposées par certaines autorités locales.

En bref, pour des raisons diverses, notamment appauvrissement des pâturages et conditions de sécurité publique insuffisantes, les fondements mêmes des stratégies d'accumulation des unités de production familiales se trouvent menacés.

Cinquièmement : L'émigration comme stratégie offensive et d'émancipation

De nombreuses raisons économiques, agronomiques mais aussi sociales (disparités sociales et contradictions vivaces d'intérêts entre aînés et cadets) combinent leurs effets pour que « les plainards » à l'instar des montagnards se lancent eux aussi sur les chemins de l'émigration.

153. Enjeux

Dans ces zones densément peuplées, les stratégies offensives et d'émancipation orientent de nombreux agriculteurs vers l'émigration.

■ Menaces pesant sur la fertilité

Certaines stratégies défensives de limitation des risques financiers courus – baisse de l'épandage d'engrais – dans un contexte de forte densité entraînent la disparition ou une forte diminution du temps de jachère pouvant entraîner à brève échéance une chute sensible de fertilité.

■ Possibilités d'intensification

Des stratégies mi-offensives, mi-défensives de diversification des cultures, de réalisations de nouvelles associations culturales, d'entreprises de nouvelles formes d'élevage, témoignent, néanmoins, de l'existence de possibilités – sous certaines conditions – d'intensification et d'intégration agriculture-élevage, notamment en pays Toupouri.

16. Un pôle d'attraction mais marqué par la précarité sociale et économique : la moyenne vallée de la Bénoué

161. Opportunités et défis

Toute une configuration d'opportunités font de la moyenne vallée de la Bénoué une zone attractive. Enumérons-les brièvement.

Le climat soudanien est nettement plus humide que dans l'extrême Nord et favorable à la culture du coton mais aussi du maïs.

Les sols ont, en général, un bon niveau de fertilité et la zone est moyennement saturée ou peu saturée. Enfin, elle dispose globalement de toute une réserve de pâturages disponibles ainsi que de possibilités d'abreuvement.

Aussi bien dans toute cette zone (Nord-Est Bénoué mais aussi Ouest Bénoué) s'est développé et se développe une vigoureuse dynamique pionnière encouragée ou accompagnée par les pouvoirs publics mais aussi spontanée.

1611. Défis

En contrepoint de ces avantages, les populations de la zone sont soumises à de nombreux défis que l'on peut brièvement classer selon les grandes rubriques suivantes.

Défi climatique

Là aussi – certes très sensiblement moins que dans l'extrême Nord – se sont produits des accidents climatiques : baisse de la pluviométrie, irrégularités des précipitations.

Occupation des sols

Si le niveau d'occupation des terres est globalement faible, les formes de développement du front pionnier ont pu entraîner, eu égard aux systèmes culturaux pratiqués, des phénomènes localisés de surexploitation des terres et de perte de fertilité.

Défi sanitaire

Les conditions climatiques, l'afflux de nombreux troupeaux transhumants, la non vaccination régulière du bétail peuvent entraîner de fortes ou de très fortes pertes et rendre très aléatoire les phénomènes d'accumulation.

Défi économique

La succession des crises cotonnières – baisse du prix du coton, hausses du prix des intrants, retards parfois dans les paiements du coton – ont fragilisé l'économie de nombreuses unités de production.

Le phénomène est général, mais il a été particulièrement vivement ressenti dans cette zone travaillée par un fort courant d'immigration. Dans la zone Nord-Est Bénoué près des deux tiers de la population sont d'origine allochtones.

En effet, les unités de production familiales des immigrés, pendant une assez longue période, disposent d'une assise économique particulièrement fragile. Tout accident climatique, économique pendant les phases de mise en place de cette assise, puis d'élaboration de sa construction peuvent se révéler catastrophiques et compromettre ou casser cette dynamique d'implantation.

A cela, il faut ajouter que la société de développement la plus fiable et la plus dynamique de la zone conserve – ce qui est normal, eu égard à sa vocation – une préoccupation sectorielle dominante : la promotion de la culture du coton. Ce qui ne favorise pas nécessairement les entreprises de diversification des producteurs, même en ce qui concerne la culture du maïs dont pourtant la dynamique de développement a été pour une bonne part suscitée et accompagnée par la SODECOTON.

Défi institutionnel

Il est possible de distinguer deux types principaux de défis institutionnels auxquels se trouvent confrontés les producteurs.

■ L'absence d'un système de référence fiable de régulation des activités économiques de la zone

Ainsi se produisent aux abords des zones de réserve de chasse des conflits entre producteurs et garde-chasse qui sont résolus au niveau local, bien souvent au détriment des plus faibles.

D'autres conflits opposent des éleveurs transhumants aux agriculteurs qui peuvent eux-mêmes être des agro-éleveurs.

La base matérielle de ces conflits repose sur la transformation de zones anciennes de transhumance ou d'abreuvement en zones agricoles.

La base institutionnelle de ces conflits découle dut fait qu'un nouveau consensus quant à l'utilisation des ressources naturelles existantes n'a pas encore été mis en place.

Dans ces conditions, avec une égale bonne foi/mauvaise foi, agriculteurs et éleveurs transhumants peuvent s'accuser les uns les autres des dommages qu'ils subissent et s'infligent.

■ L'arbitraire institutionnel

Toutes ces zones sont dotées de pouvoirs politiques locaux – Lamibe, Lawane, Diaoro – qui ont une existence historique relativement ancienne.

Leur fonctionnement actuel s'appuie idéologiquement sur un mélange de tradition historique et religieuse. Chacune venant conforter l'autre. Certains de ces pouvoirs locaux adoptent vis-à-vis des autochtones et des allochtones des comportements plutôt libéraux et se montrent tolérants et accueillants.

D'autres, au contraire, ont des pratiques parfaitement arbitraires et ne respectent - sous prétexte d'un souci de maintien de l'ordre social - ni le droit des personnes de vivre en paix, ni celui de produire, commercer, épargner selon leurs choix -.

Faisons un bref inventaire des pratiques qui relèvent de l'exercice arbitraire de leurs pouvoirs par certaines autorités locales.

- Limitation des possibilités d'extension foncière ou diminution des surfaces auparavant attribuées.
- Location dans certaines zones de parcelles non défrichées.
- Menace et interventions pour liquider ou bloquer les attributions de semences de coton.
- Entraves à la libre commercialisation des produits notamment le maïs. Certaines personnes n'ont pas le droit de commercialiser plus de 20 sacs de maïs.
- Interventions auprès des AVP ou des AVA concernant « l'expression des besoins » et l'attribution des crédits à certains producteurs.

– Imposition surtout d'amendes disproportionnées (1000 000 F, par exemple) sous prétexte de délits réels ou supposés à certains producteurs, enfin, parfois emprisonnements et sévices corporels.

Sont victimes de ces pratiques des « personnes récalcitrantes » notamment des producteurs allochtones.

Observons que ces pratiques qui sont le fait, dans certains Lamidats d'autorités, qui se revendiquent du respect de l'ordre et de la tradition, ne paraissent pas revêtir une légitimité réelle d'ordre « traditionnel » mais paraissent bien plus correspondre à des abus de pouvoirs réalisés par usurpation des prérogatives d'administration, de justice et de police qui relèvent de l'Etat.

Tous ces défis peuvent jouer de manière séparée ou combinée pour aboutir à créer un environnement économique et social peu favorable à la mise en œuvre d'un développement durable par les producteurs notamment allochtones.

Soulignons que les pratiques arbitraires de certaines autorités locales jouent un rôle décisif dans le redépart en émigration de certains immigrés et contribuent à entretenir ce climat de « mobilité » des migrants à la recherche de terres nouvelles plus fertiles mais aussi de modes de vie humainement plus sûrs et plus acceptables.

162. Acteurs et stratégies

1621. Acteurs

Il et grossièrement possible de distinguer plusieurs grands groupes d'acteurs au regard des critères suivants : activité principale, origine géographique, durée d'installation, niveau d'équipement.

Premièrement : Agriculteurs et nomades transhumant

❑ Les agriculteurs, qu'ils soient autochtones ou allochtones, développent dès qu'ils le peuvent une capitalisation en bétail et deviennent des agro-éleveurs.

❑ Les nomades M'Bororo ou les pasteurs Fulbé utilisent les pâturages et les lieux d'abreuvement de la zone.

Il peut exister des contradictions d'intérêts quant à l'utilisation de l'espace entre ces deux grandes catégories d'acteurs mais qui paraissent loin d'être irréductibles.

Deuxièmement : Paysans autochtones et allochtones

❑ Les autochtones sont bien souvent des « agro-éleveurs » d'origine peul ou fulbeises. Les terres sont abondantes et eu égard à leurs formes d'organisation/division du travail, les disponibilités en force de travail leur font défaut.

❑ Les allochtones sont des paysans venus bien souvent des plaines de l'extrême Nord (Toupouri, Moundang, Guisigua, Massa, etc.) – trois quarts des immigrés de la zone Nord-Est Bénoué – ou bien des montagnards. Dès qu'ils le peuvent, ils tâchent de réaliser

une accumulation en bétail. Nombreuses sont leurs causes d'émigration (cf. infra *Golge de Koza-Mora, Plaine de Mora, Plaines de Kaélé et Kalfou*).

Troisièmement : La durée d'installation des immigrés

La durée plus ou moins longue d'installation constitue bien souvent un facteur discriminant efficace entre paysans allochtones.

Les paysans allochtones, installés depuis longtemps et ayant réussi à asseoir l'assise économique de leurs unités de productions familiales – possession d'équipement et de bétail –, on des stratégies économiques qui se rapprochent beaucoup de celles des paysans autochtones.

Quatrièmement : Paysans aisés et pauvres

Deux critères paraissent tout à fait discriminants la possession de matériel et celle de bétail.

Les unités de production familiale autochtones se trouvent au regard de ces deux critères mieux placées que les allochtones.

Mais cette assertion doit être nuancée. Les allochtones anciennement installés peuvent se classer parmi les paysans aisés. Enfin, les jeunes paysans autochtones sont eux aussi contraints de constituer petit à petit l'assise économique de leur unité domestique.

Enfin, les mécanismes d'accumulation à partir du bétail restent relativement aléatoires et dans certaines zones des amendes arbitraires peuvent aboutir à bloquer les mécanismes d'accumulation notamment des allochtones.

Quatrièmement : Les « autorités locales »

Lamidats historiques ou chefferies, ayant adopté le modèle peul dominant, ne constituent pas à proprement parler des acteurs économiques au sens propre du terme, mais leur mode de fonctionnement exerce (cf. supra) un effet tout à fait déterminant sur l'environnement économique et social dans lequel se situe le jeu des autres acteurs.

1622. Aperçus analytiques sur les stratégies des acteurs

Premièrement : Les autorités locales de type Lamidabes

Leur pouvoir dépend pour une bonne part de l'importance de la population sur laquelle elles exercent un pouvoir. Aussi bien souvent dans les zones d'émigration (pays Kapsiki, par exemple), elles créent des entraves au départ des immigrés.

A l'inverse, ces autorités très souvent sont favorables à l'arrivée d'immigrés dans les zones peu peuplées qu'elles contrôlent.

Cela permet d'accroître leur pouvoir qui peut faire l'objet de contestations internes (familles princières évincées du pouvoir ou grandes familles vassalisées) et externes de la part du pouvoir central.

Lorsque pour des raisons historiques et culturelles elles adoptent une politique autoritaire, ces autorités doublent leur organisation traditionnelle d'une nouvelle forme de qua-

drillage de la population tels les « comités de vigilance ».

Leur souci de contrôler la population constitue la mise en application de stratégies étroitement imbriquées : défensives et offensives.

Grâce au contrôle étroit exercé sur la population, elles tâchent de museler les contestations internes et de se présenter, vis-à-vis de l'extérieur, comme un incontournable interlocuteur.

Grâce aux redevances diverses – Assaka détourné de son sens traditionnel – amendes et taxations, elles maintiennent, soit grâce à la perception directe soit par la redistribution des revenus – leur audience auprès de leur clientèle.

Enfin, bien souvent elles tâchent des noyauter les structures professionnelles AVP et AVA dont certains membres font parfois appel à elles pour faire rembourser les mauvais paysans, construire des magasins et en retour prennent « leur avis » pour l'attribution de crédits.

Certaines de ces autorités parviennent ainsi à réaliser au niveau local un « maillage » de style plus « totalitaire » que traditionnel au sein desquelles, grâce au clientélisme, stratégies économiques d'extorsion et stratégies politiques de redistribution s'épaulent les unes les autres.

Rappelons bien entendu que ces pratiques ne sont pas, loin s'en faut, celles de tous les Lamibé et gardons-nous d'extrapolations abusives.

Deuxièmement : Stratégies des autochtones vis-à-vis des immigrés

Bien souvent les paysans autochtones adoptent vis-à-vis des allochtones des stratégies d'accueil tout à fait hospitalières.

Dans des zones peu peuplées, l'installation d'étrangers favorise la création ou l'entretien des routes, la réalisation de points d'eau, suscite la création de marchés.

Enfin, l'afflux d'immigrés fournit un apport en force de travail qui permet à bon nombre d'autochtones de développer des stratégies offensives focalisées sur le coton et le maïs.

Troisièmement : Les stratégies offensives et d'émancipation de départ des immigrés

La plupart des immigrés sont des « plainards » (Toupouri, Moundang, Guisigua, etc.) ou des montagnards qui ont quitté leurs zones d'origines.

Certains ont quitté leurs terroirs d'origines parce qu'ils étaient saturés, parce que les sols étaient appauvris, parce que la pluviométrie était mauvaise, parce que de surcroît leur position dans la hiérarchie sociale limitait leur accès foncier ou les mettait dans une situation de dépendance familiale.

Ils sont venus dans ces zones attirés par la possibilité de développer des cultures monétaires et tout particulièrement le coton.

Pour beaucoup d'entre eux, l'installation actuelle dans la moyenne vallée de la Bénoué ne constitue pas leur première expérience de l'émigration (cf. *Golfe de Koza, Plaine de Mora*).

Certains ont quitté leurs anciennes zones d'immigration parce qu'ils se sont rendus compte que leur implantation économique et foncière était trop précaire et qu'ils ne pouvaient durablement s'y installer du fait, notamment, de l'exercice arbitraire des pouvoirs locaux.

Quatrièmement : Les stratégies d'installation des allochtones

Dans un premier temps, dès leur arrivée, ils mettent en place des cultures vivrières souvent sur des champs empruntés. L'année suivante, ils se lancent dans la culture du coton et du maïs destinée à la vente. Ensuite, commence pour eux une longue période d'accumulation en animaux.

Longtemps, l'assise économique de leur unité domestique reste très fragile et ils sont contraints pour assurer leur alimentation de s'employer comme manœuvres, notamment chez les autochtones.

Soulignons que les baisses successives du prix du coton ont contribué très sensiblement à l'allongement de cette période de vulnérabilité accentuée des unités de production immigrées.

Cinquièmement : Stratégies des producteurs et choix des cultures

L'expansion de la culture du maïs – qui constitue du fait de son ampleur un véritable phénomène d'innovation dans la zone – se trouve portée par plusieurs dynamiques stratégiques.

■ Propensions accentuées à cultiver le maïs des producteurs pauvres

Ceux-ci tâchent de développer cette culture pour plusieurs raisons :

- sa récolte précoce permet de diminuer sensiblement la période de soudure ;
- le maïs se vend relativement bien et constitue à la différence du coton une culture – pourrait-on dire polymorphe – tout à la fois vivrière et rémunératrice.

Elle permet en situation défavorable de limiter la dépendance alimentaire, en situation favorable de se procurer des revenus monétaires relativement importants.

Pour ce type de producteurs le maïs fait figure de spéculation principale et le coton paradoxalement de culture secondaire pratiquée parfois pour pouvoir bénéficier de l'accès aux engrais.

Notons que certains de ces producteurs, certaines années, abandonnent la culture cotonnière.

■ Accentuation de – l'orientation maïs – mais maintien d'une production cotonnière relativement importante chez certains moyens producteurs

Pour les mêmes raisons que les paysans pauvres, ces producteurs paraissent privilégier, dans leurs choix culturaux, la culture cotonnière. Dans l'organisation de leur unité de production, la spéculation cotonnière fait un peu figure de spéculation appelée à jouer un rôle économique régulateur. Le coton bénéficie, en effet, de débouchés assurés à prix fixes, alors que les prix de vente du maïs sont affectés de très fortes variations.

■ Stratégies offensives intégrées des producteurs aisés

Beaucoup de producteurs « aisés » disposant pour la plupart de moyens de traction attelée, parfois d'une force de travail importante, et d'excedents céréaliers, se trouvent en

mesure donc de mobiliser une importante force de travail et de cultiver des superficies importantes. Ceux-ci, bien souvent, font le choix de développer tout à la fois la culture du maïs et du coton.

Le revenus tirés de la vente du coton permettent de lancer les campagnes agricoles céréalières et cotonnières. Les revenus tirés de la vente des excédents, soigneusement stockés de maïs écoulés en période de soudure, permettent d'assurer les travaux d'entretien du maïs et du coton.

L'équilibre qui s'établit entre ces deux spéculations agricoles est variable mais conçu pour que chacune d'elles vienne appuyer la dynamique de l'autre.

■ Importance du rôle des institutions dans le choix des cultures

La culture du maïs, pour être rémunératrice, nécessite l'utilisation d'engrais.

La SODECOTON constitue actuellement la structure la plus à même de les fournir. Elle se trouve donc en situation de peser sur les choix des producteurs en matière d'orientations culturales.

Elle peut le faire en établissant – pour l'attribution d'engrais – des normes théoriques de répartition des surfaces entre superficies cotonnières et céréalières, mais aussi parfois en jouant sur la période de mise en place des engrais afin de limiter les « détournements » d'utilisation de l'engrais coton.

■ Importance du rôle de la « conjoncture » dans le choix des cultures

Une baisse du prix du coton peut entraîner l'année suivante un très fort désengagement vis-à-vis de cette culture. A l'inverse, il est très vraisemblable qu'une augmentation du prix du coton devrait susciter un mouvement inverse d'une grande ampleur.

N'oublions pas que la plupart des immigrés ont quitté un terroir d'origine pour se trouver mieux en mesure de s'adonner à cette culture monétaire par excellence que constitue le coton.

Le désengagement de beaucoup de producteurs vis-à-vis de la culture cotonnière ne doit pas être interprété comme un choix librement effectué de repli vers des cultures vivrières, mais bien plutôt comme le résultat du « désenchantement » d'acteurs, qui ayant choisi de développer des stratégies offensives d'implication dans l'économie monétaire, ont vu leurs espoirs cruellement déçus.

La conjoncture céréalière et alimentaire joue aussi un rôle très important sur les choix de cultures des producteurs. Si un hivernage a été mauvais pour les céréales, le plus souvent l'année d'après les choix culturaux effectués sont réalisés au détriment de la culture cotonnière. Les emblavures en céréales augmentent. Les producteurs, chacun selon sa situation, renforcent leurs prises de positions défensives.

De telles options jouent alors en faveur de la promotion conjoncturelle du maïs qui on l'a vu plus haut peut servir d'abord d'assise à des stratégies défensives puis, selon les cas, de tremplin à des stratégies offensives.

Notons que les effets d'un mauvais hivernage sur les décisions de mises en culture l'année suivante se trouvent amplifiés dans toutes les zones où il n'existe pas de culture de contre-saison comme le mouskwari.

Sixièmement : Très grande prégnance globale des stratégies défensives

La prise de conscience des risques d'accidents climatiques mais plus généralement la détérioration de l'environnement économique ont amené les producteurs à affermir leurs prises de position défensives.

Cela se traduit (cf. supra) dans les choix des cultures effectuées mais aussi dans les options prises de diversification qui ont entraîné un développement des cultures d'arachide et de niébé.

Cela s'exprime aussi dans le mode des conduites des cultures.

- Développement du maïs au détriment du sorgho.
- Développement des variétés à cycle plus court au détriment des variétés parfois plus appréciées et plus productives.
- Diminution très sensible des doses d'engrais épandues sur le coton.
- Accentuation des actions de « détournement d'utilisation » de l'engrais au détriment du coton au profit du maïs.
- Insuffisantes vaccinations du bétail motivées par le souci de limiter les dépenses monétaires.
- Ramassage de résidus de récolte notamment pour nourrir les bœufs de trait, etc.

Septièmement : Précarité des stratégies d'accumulation

L'achat de bétail joue le double rôle de réserve à laquelle on peut avoir recours pour « amortir » les effets des risques interannuels de mauvaise récolte et de moyen de capitalisation.

La détérioration des conditions sanitaires de l'élevage combiné dans certaines zones avec les abus des autorités locales ont pour effet de limiter l'efficacité des stratégies défensives et offensives que les producteurs développent dans le moyen terme et d'accentuer donc la situation de précarité économique dans laquelle beaucoup d'entre eux se trouvent.

Huitièmement : Le choix de la mobilité comme stratégie tout à la fois de parade et offensive des producteurs

Ce choix de mobilité – soulignons-le – bien souvent n'apparaît pas comme librement consenti, mais d'une certaine manière petit à petit s'impose à beaucoup de producteurs comme une solution immédiate en tout cas à leurs problèmes.

Rappelons que c'est, eu égard à une volonté d'amélioration de leur mode de vie et de leur niveau de vie, que les immigrés ont quitté leurs terroirs d'origine ou leurs dernières installations. Parfois, ils se retrouvent là où ils se sont implantés dans une situation de précarité économique et sociale qui décourage leur implantation durable.

Ils adoptent alors une stratégie de parade vis-à-vis des défis auxquels ils sont confrontés et repartent en immigration à la recherche de conditions de vie meilleures et plus sûres.

L'adoption par les immigrés de telles stratégies paraît rendre compte pour une bonne part de leur mobilité, et partant de formes d'exploitation du milieu qu'ils mettent en œuvre souvent peu soucieuses de la préservation des ressources naturelles.

Mais on peut légitimement se poser la question de savoir si la préservation des ressources naturelles ne constitue pas un souci superfétatoire pour celui qui se trouve en situation de précarité aiguë.

163. Enjeux

■ Cette zone peu peuplée, à fortes potentialités, constitue une zone privilégiée d'immigration agricole.

En règle générale, les conditions d'accueil faites par les producteurs autochtones sont bonnes.

Globalement, les complémentarités d'intérêts l'emportent largement sur les concurrences possibles.

Mais notons que les autorités locales bien souvent se montrent moins hospitalières que la base.

■ Des menaces pèsent sur la reconstitution à moyen terme de la fertilité des sols.

Cela peut paraître paradoxal dans un contexte général de faible peuplement moyen, mais s'explique, notamment par la présence de pôles de diversification rendant parfois difficile le maintien des anciennes pratiques de maintien de la fertilité reposant sur le recours à la jachère.

De manière séparée ou combinée, un certain nombre de facteurs jouent dans le sens d'une détérioration de la fertilité :

– les stratégies des producteurs induites par la baisse du prix du coton et l'engouement pour la culture du maïs, ont entraîné une diminution sensible des quantités d'engrais épandues sur les champs cotonniers ;

– le manque de moyens de transport – charrettes – a pour effet, d'une part, que le terroir proche du village est bien souvent mis en culture de manière trop répétitive, et d'autre part, qu'il est très difficile de transporter le fumier ou la poudrette dans les champs cultivés ;

– enfin, dans beaucoup de zones l'arbitraire de pouvoirs locaux n'incite pas les autochtones à considérer leur installation comme véritablement durable.

La situation de précarité, soulignons-le – pas seulement foncière – incite beaucoup d'immigré à pratiquer une exploitation des sols que l'on peut parfois considérer – un peu sévèrement – comme minière.

Resteront-ils là ou non, ainsi que leurs enfants, beaucoup d'entre eux n'en sont pas sûrs. Non pas qu'ils souhaitent à priori une vie faite de déplacements perpétuels, mais plutôt parce qu'ils ne sont pas assurés des conditions de leur avenir sur place.

■ Des menaces pèsent sur les ressources en matière d'élevage :

– l'extension non nécessairement disciplinée des superficies cultivées. Leur mode de défrichement qui aboutit parfois à brûler des superficies bien plus grandes que celles effectivement cultivées, aboutit à un gaspillage des réserves de pâturages ;

– les stratégies paysannes de diversification aboutissent à la mise en culture de bas-fonds autrefois utilisés comme lieux d'abreuvement ;

– enfin, parfois, la réalisation de « champs piégés » sur les voies de parcours du bétail compliquent les mouvements de transhumance.

En bref, toutes ces pratiques peuvent entraîner un véritable gaspillage des ressources pastorales de la zone.

■ L'efficacité des stratégies paysannes d'accumulation se trouve bien souvent menacée :

– la baisse du prix du coton a entraîné une baisse des soins apportés aux animaux ;

– la difficulté de se procurer de vaccins ou des médicaments combinée avec une politique de vaccination de la SODECOTON visant essentiellement les animaux de trait, ont favorisé les pertes de bétail ;

– enfin, dans certaines zones, la pratique d'amendes très lourdes imposées par les autorités locales aboutit à compromettre les pratiques d'accumulation, notamment des immigrés accentuant le sentiment de précarité dans l'installation que nous évoquions plus haut.

■ La détérioration de l'environnement économique (baisse du prix du coton), mais parfois institutionnel, rend parfois plus ardu qu'auparavant l'installation des immigrés.

■ Le développement de certaines stratégies offensives de développement des cultures commercialisées se trouve bien souvent entravé :

– les baisses successives du prix du coton ont eu un effet désincitatif certain ;

– les difficultés de se procurer de l'engrais pour le maïs et dans certains lieux les entraves à sa commercialisation ont contribué à freiner ce mouvement d'innovation en cours.

17. De fortes potentialités de développement agricole mais compromises par un pouvoir local arbitraire : la zone du sud-est de la Bénoué

171. Défis et opportunités

Son histoire précoloniale assez particulière influence encore l'évolution socio-économique de la région et limite l'esprit d'entreprise et les capacités d'accumulation des paysans.

Les opportunités de développement de la zone sont nombreuses. On peut brièvement les énumérer comme suit :

– Présence d'un climat soudanien très humide assurant aux cultures une saison végétative de plus de six mois.

– Des risques climatiques relativement faibles. De juin à octobre, il ne se produit, en règle générale, pas de période d'interruption des pluies de plus de dix jours.

– Une fertilité moyenne des sols mais que peut compenser une très faible densité de population.

En contrepoint, les défis auxquels se trouvent confrontés les populations de la zone sont nombreux.

❑ Présence de graves endémies (onchocerchose, paludisme, bilhariose) mais qui, dans le contexte de dynamiques économiques et démographiques affirmées, ne constitueraient pas à terme des obstacles dirimants au développement de la zone.

❑ Très forte présence de la mouche tsé-tsé qui contrarie fortement les activités d'élevage et rend difficile pour les producteurs la mise en œuvre de stratégies antirisques ou de capitalisation à partir de l'acquisition de bétail.

Notons aussi que la menace de la trypanosomiose peut aussi constituer un obstacle important au développement de la culture attelée. Ce qui explique certainement pour une bonne part le choix effectué dans le passé de développement de la culture motorisée.

❑ Occurrences, comme partout, de crises cotonnières se traduisant par des baisses du prix du coton et l'élévation des prix des intrants.

Les effets de ces crises ont été ressentis avec une intensité particulière par les producteurs de la zone et ce pour plusieurs raisons.

■ Les capacités de l'appareil productif ont été très gravement diminuées

– La motorisation des opérations culturales s'est révélées n'être plus économiquement viable.

– Les capacités de traction attelées ont été dans le même temps singulièrement réduites du fait de la mortalité des animaux de trait induite par les économies réalisées par les paysans sur les dépenses de vaccination préventives du bétail.

En bref, la démultiplication de la force humaine de travail, que ce soit en ayant recours à la culture attelée ou motorisée, a singulièrement diminuée.

■ Enfin la faible capitalisation en bétail des agriculteurs (trypanosomiase) n'a pas permis d'étaler, sur un temps plus long les chocs économiques qu'ont constitué les crises cotonnières.

Dans d'autres zones ces crises ont entraîné une décapitalisation des producteurs. Là, l'effet d'appauvrissement a été immédiat créant d'emblée, dans beaucoup d'unités domestiques, notamment autochtones, une crise alimentaire qui les a engagées dans le cercle cumulatif de la dépendance et de l'appauvrissement.

❑ Enfin, la présence d'un pouvoir local – Lomidat de Rey-Bouba – portant la double marque de l'autotarisme et de l'arbitraire décourage les initiatives individuelles et collectives et contrecarre efficacement tous les processus possibles de capitalisation.

De plus son influence « idéologique » combinée à l'encadrement organisationnel (Dogari) qu'il a su réaliser auprès notamment des populations rurales autochtones, découragent les mouvements de contestation qui pourraient se produire ou du moins leur expression publique.

Citons, à titre d'exemple, quelques uns de ces abus : redevances perçues sur pratiquement toutes les productions agricoles, les animaux domestiques, les attelages, les tracteurs, les moulins, taxation de la plupart des opérations commerciales, y compris les plus

apparemment « discrètes et informelles », entraves à la commercialisation du maïs et volonté d'imposer un quasi monopole d'achat à prix fixé évidemment très bas de cette production, corvées, et amendes d'un montant très élevé infligées de manière arbitraire pour tout délit ou pseudo-délit commis par des personnes installées dans cette zone autochtones ou allochtones.

Observons qu'au sein d'un environnement aussi peu incitatif – pour employer un euphorisme – de manière paradoxale on assiste dans la moyenne durée à un maintien des superficies cotonnières et à une augmentation très sensible des superficies cultivées en maïs qui toutes surfaces confondues (traditionnelles et intensives) pratiquement doublent en 7 ans. Ce paradoxe s'explique pour une bonne part par l'implantation d'immigrés dans la zone.

172. Acteurs et stratégies

1721. Les acteurs

La zone est caractérisée par la présence de forts courants d'immigration.

Premièrement : La population autochtone

Elle est caractérisée par une très grande diversité de groupes humains : les Dama, les Mono, les Lahé au Nord, les Dourou (Sud-Ouest), les Lakka (Sud-Est) à proximité du Tchad où ils sont très nombreux, enfin, les Gbaya et les M'Boum. Les M'boum constituent le groupe le plus important de la région.

Enfin, quelques Fulbé et M'Bororo à l'égard desquels le pouvoir traditionnel nourrit une assez forte défiance.

Deuxièmement : Une importante population immigrée

Il est utile de distinguer grossièrement deux principaux types de courants migratoires.

■ **Une immigration en provenance du tchad**

Ce courant d'immigration est constitué de Sara et de populations Ngambay qui leur sont apparentés. Ce sont des paysans qui ont fui la guerre au Tchad. A partir de 1983, 2 500 Tchadiens environ se sont ainsi implantés dans la zone. L'évolution de la situation politique au Tchad peut les pousser à repartir chez eux.

■ **Une immigration en provenance de la province de l'extrême nord du Cameroun**

Cette immigration encadrée (Projet SEB) est très importante de 1983 à 1987. On peut évaluer cet afflux d'immigrés à plus de 5 000 personnes et de 1989 à 1992 à près de 10 000 personnes.

Cette population est composée de paysans des plaines : Toupouri, Guisiga, Moudang, etc., mais avec une dominante Toupouri et de montagnards.

Il existe, en règle générale, une grande différence de comportements et de pratiques entre la population autochtone et notamment son groupe dominant les M'Boum, et de

l'autre les immigrés et tout particulièrement ceux qui sont originaires de la province de l'extrême nord.

Soulignons l'importance des rôles joués par deux autres acteurs institutionnels : la SODECOTON et le pouvoir politique local qui poursuivent des objectifs tout à fait différents. Le premier poursuit un objectif de développement économique et notamment de promotion de la culture du coton, mais aussi du maïs. Le second acteur poursuit un objectif de maintien et de reproduction de son pouvoir politique et, ce même, si cela doit être obtenu au prix d'une stagnation économique globale de la zone qu'il considère relever de son administration.

1722. Aperçus analytiques sur les stratégies des producteurs

Premièrement : Stratégies défensives et offensives des autorités locales

Dans la poursuite de leur objectif politique, elles mettent en œuvre des stratégies tout à la fois défensives et offensives de contrôle accru des populations y compris en créant des « groupes d'autodéfense » théoriquement destinés à protéger les populations des « coupeurs de route », mais visant en fait surtout à renforcer le pouvoir des Dogari et à assurer un meilleur contrôle des populations immigrées.

Pour entretenir cet appareil local tout à la fois administratif, judiciaire, politique et répressif, fonctionnant sur une base très hiérarchisée, mais de type clientéliste, elle a mis en place un système économique que l'on pourrait assez schématiquement caractériser comme de type « tributaire ».

Rappelons-le sur pratiquement toutes les activités productives et commerciales, sauf le coton – le pouvoir de la SODECOTON est ménagé ou respecté – des taxes sont perçues.

Enfin, le maintien du respect de « l'ordre public local », à travers des amendes, contribue tout à la fois à l'entretien économique de cet appareil et à créer un climat de non sécurisation des personnes et des biens qui constitue un obstacle à l'émergence de catégories sociales qui pourraient être amenées à contester le pouvoir politique local en place.

Les pratiques et stratégies mises en œuvre par le pouvoir politique local constituent une des données surdéterminantes par rapport auxquelles les producteurs, notamment autochtones, élaborent leurs stratégies.

Deuxièmement : absence de stratégies des producteurs les plus pauvres

Nombreux sont les producteurs plus particulièrement autochtones qui se trouvent dans une telle situation.

– En réponse à la baisse du prix du coton et de l'abandon de la culture motorisée, beaucoup de producteurs ont très sensiblement diminué leurs superficies cultivées en coton.

– En réponse à la baisse du prix du coton et de la hausse du prix des intrants, beaucoup de producteurs ont diminué les doses d'engrais épandus sur le coton.

– Enfin, le manque de ressources monétaires a amené des propriétaires de bœufs de trait à ne plus régulièrement vacciner leur bétail. Ce qui entraîne une forte mortalité.

– De nombreux producteurs vendent les sacs d'engrais (maïs ou coton) pour acheter des céréales qui leur font défaut et compromettent ainsi le bon déroulement de la campagne suivante.

– Certains producteurs, du fait du manque de vivrier pendant l'hivernage, vendent sur pied leur récolte de coton ou de céréales à des commerçants et des fonctionnaires.

– D'autres vont travailler sur les champs des immigrés comme manœuvres afin d'être en mesure, en période d'hivernage, d'acheter les céréales qui leur font défaut.

Toutes ces pratiques sont révélatrices d'une spirale de l'appauvrissement chez des producteurs qui ne disposent pas de véritables réserves en argent, en bétail ou en céréales leur permettant d'amortir les effets des crises qui les ont frappé.

Il est à noter que dès qu'un producteur se trouve engagé dans un tel processus, il lui est extrêmement difficile de rompre cette dynamique cumulative de la précarité économique et alimentaire.

Il est très vraisemblable que les taxations arbitraires dont souffrent les agriculteurs de la région, notamment autochtones ont favorisé un comportement économique de limitation de l'épargne qui n'a pu qu'aggraver leur situation de précarité lorsque sont survenues les crises cotonnières.

Troisièmement : L'immigration comme stratégie d'émancipation de certains autochtones

Certains paysans M'Boum, surtout des jeunes, quittent la zone. On les retrouve du côté de Lagdo ou ailleurs dans le bassin de la Nord-Ouest-Bénoué.

Les entretiens menés auprès d'eux révèlent que la cause de leur départ en immigration n'est pas le manque de terre mais la volonté de fuir une situation dans laquelle l'arbitraire politique local ne permet pas d'entreprendre de construire une assise économique sûre à leur unité de production familiale.

Quatrièmement : Présence de stratégies défensives et offensives : le développement de la culture du maïs, le maintien des superficies de coton

Elles sont le fait d'un certain nombre d'autochtones qui ont réussi à échapper à la spirale de l'appauvrissement mais aussi et surtout des populations immigrées.

■ **La culture du maïs,** encouragée par la SODECOTON, a connu une très forte expansion. Le caractère véritablement massif de la diffusion de cette culture fait que l'on peut légitimement considérer cette dynamique comme un véritable mouvement d'innovation.

Celui-ci a été semble-t-il porté par la combinaison de soucis stratégiques défensifs et offensifs des producteurs.

Dans une perspective de limitation des risques alimentaires, sa précocité en fait une culture qui permet d'éviter les difficiles périodes de soudures. D'autre part, sa bonne ré-

ponse à l'engrais en fait une culture qui permet de dégager d'importants excédents et d'assurer de manière privilégiée le remplissage des greniers. Enfin, la demande de maïs s'est fortement développée dans le Nord-Cameroun (demande industrielle, mais aussi des commerçants et artisans) faisant de cette culture céréalière une culture de rente dont la vente peut se révéler au moins aussi rémunératrice que la culture du coton.

Aussi bien certains cultivateurs ont étendu leurs superficies de maïs au détriment de leurs superficies cotonnières en utilisant des engrais à faible prix en provenance du Nigeria ou en « détournant » de leur destination initiale une partie des engrais destinée au coton. Mais dans la zone par delà les concurrences possibles entre cultures du coton et du maïs, il existe d'indéniables complémentarités économiques.

■ **La culture du coton** bénéficie de débouchés assurés et se trouve protégée du fait du monopole d'achat de la SODECOTON des taxations arbitraires du pouvoir local qui frappe toutes les autres productions dont le maïs.

Rappelons de plus que le pouvoir politique local, cette année, a entrepris une campagne (instauration de nombreuses barrières sur les routes, contrôle des marchés par les Dogari) visant d'une part à empêcher les commerçants d'avoir accès au marché du maïs, et d'autre part à se poser en acheteur privilégié sur cette spéculation tout en imposant des prix d'achat très inférieurs à ceux du marché.

Cinquièmement : Précarité des stratégies offensives et d'accumulation

Les baisses successives du prix du coton ont amené les producteurs à limiter leurs dépenses en soins préventifs du bétail. Ce qui a eu pour effet d'entraîner une forte mortalité de celui-ci.

Enfin, les taxations arbitraires et surtout les amendes découragent les phénomènes d'accumulation trop visibles.

Sixièmement : Stratégies défensives des immigrés vis-à-vis du pouvoir politique local

Elles prennent deux formes, celles de la résistance collective (refus de payer des taxes estimées non justifiées) ou du départ en immigration dans des zones dont on espère qu'elles se révéleront plus sûres.

Ainsi, on rencontre vers Ngong ou vers Lagdo des immigrés « plainards » ou montagnards en provenance du sud-est du bassin de la Bénoué (cf. supra : *La moyenne vallée de la Bénoué*).

173. Enjeux

■ **De fortes potentialités naturelles mais une dynamique de développement très fragile**

Les potentialités de développement de la zone sont très grandes. De plus, peu peuplée, elle pourrait constituer un pôle d'attraction pour des immigrés trop à l'étroit sur leurs terroirs d'origine.

Néanmoins son développement économique apparaît pour le moins fragile.

■ Présence de dynamiques importantes d'appauvrissement

De nombreuses unités de production autochtones se trouvent engagées dans la spirale perverse de l'appauvrissement de laquelle il est très difficile de sortir.

Leur production cotonnière baisse, leur autoconsommation vivrière n'est plus assurée.

Une véritable opération de « réhabilitation économique » de ces couches paysannes devrait être entreprise.

■ Des mesures pèsent sur le maintien de la dynamique cotonnière

L'élévation du prix du coton lors de la prochaine campagne devrait entraîner une augmentation de cette production. Mais au-delà des évolutions conjoncturelles, il apparaît que des menaces structurelles pèsent sur cette culture. Le maintien sur une moyenne durée des superficies cotonnières paraît être le résultat d'un double mouvement de sens contradictoires : baisse des emblavures de certains producteurs, voire abandon de la production et apparition de nouveaux producteurs de coton - les immigrés.

Si le courant d'immigration se tarit, voire si des immigrés en nombres importants quittent la zone, la production cotonnière peut amorcer un déclin.

Des opérations de « sécurisation globale » de la situation des immigrés et de « réhabilitation économique » de nombreuses unités de production autochtones devraient être entreprises pour que la production cotonnière dans le moyen terme ne chute pas mais au contraire se développe.

■ Des menaces pèsent sur la dynamique maïs

La culture du maïs a connu une très forte expansion. Les taxes exigées, mais surtout les entraves à sa libre commercialisation et d'un prix d'achat très faible par les « autorités despotiques locales » constituent une menace directe au développement de cette culture.

■ Vulnérabilité accentuée des unités de production

Les difficultés de capitalisation, notamment en bétail, induites pour une part par la trypanosomiase, mais surtout par les prélèvements effectués par les autorités locales sur toutes les activités productives et sur le bétail compromettent la mise en œuvre de stratégies, d'une part antirisques interannuelles et d'autre part de capitalisation durable, et rendent les unités domestiques familiales très sensibles à toute variation défavorable de la conjoncture économique.

■ Présence d'une contradiction aiguë entre économie de marché et « système économique tributaire »

L'exploitation des grandes potentialités de la zone pourrait permettre aux producteurs autochtones et aux immigrés de dégager des excédents importants de production, de s'en-

gager plus avant dans l'économie de marché et de se fixer des objectifs de capitalisation.

Le « système économique tributaire » imposé par les « autorités despotiques locales » intervient de manière « surdéterminante » dans le blocage à tous les niveaux des dynamiques de développement durables.

Mieux, il paraît contribuer à la « précarisation » de l'installation des immigrés, voire au développement des processus de paupérisation qui frappent de nombreuses unités de production.

2. OBSERVATIONS GLOBALES SUR LES STRATÉGIES DES PRODUCTEURS

21. Observations locales et globales

Les analyses qui précèdent témoignent de la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les producteurs du Nord-Cameroun.

De manière très schématique, il serait possible de rendre compte du caractère particulier de chaque situation comme suit :

– existence pour chaque situation d'une configuration bien spécifique d'opportunités et de défis constituant le cadre de référence particulier par rapport auquel les producteurs élaborent leurs stratégies ;

– enfin, présence dans chaque situation d'une configuration de relations sociales particulières (rapports de production et rapports de pouvoir) à l'intérieur desquels, les producteurs se trouvent insérés qui conditionnent leurs statuts sociaux et individuels et informent leurs choix stratégiques.

Il paraît, dans ces conditions, contraire à notre démarche méthodologique et surtout bien aventureux, à partir de l'analyse de situations bien spécifiques, de procéder à des généralisations abusives qui aboutiraient à donner une image très appauvrie de la diversité et de la complexité des stratégies des producteurs.

Néanmoins, en tâchant de passer du plan des situations locales au plan de la situation régionale, un certain nombre d'observations peuvent être effectuées qui devraient permettre de mettre en évidence certaines caractéristiques globales que présentent les stratégies des producteurs.

Plusieurs arguments paraissent justifier l'entreprise d'une telle démarche.

■ Les activités pastorales – mode de vie économique et sociale pour certains – modes d'accumulation pour d'autre –, sont bien souvent réalisées non pas dans un cadre strictement local mais dans un cadre régional comme en témoignent les grands mouvements de transhumance du bétail qui se produisent dans les provinces Nord et Extrême-Nord du Cameroun.

■ Le développement de fronts pionniers, l'ampleur des phénomènes migratoires qui travaillent la société nord-camerounaise (départs/installation/parfois départs à nouveau en émigration) montrent qu'il est nécessaire de resituer le niveau local d'analyse dans une perspective régionale plus vaste.

■ Les dynamiques régionales (phénomènes migratoires, courants de transhumance) ont des répercussions très directes comme nous l'avons vu plus haut à l'échelon local - tant aux plans du peuplement, de la mise en valeur des ressources naturelles, qu'au plan des comportements individuels et concernent les incitations aux départs en émigrations, les conditions d'accueil qui sont faites, par les autochtones, aux immigrés, aux travailleurs saisonniers, aux transhumants.

22. Les rapports de force entre acteurs

Ils jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de leurs stratégies.

Les acteurs mettent au point leurs stratégies ou en changent en fonction des comportements et des stratégies développées par les autres acteurs avec qui ils entrent en relation ainsi que la perception qu'ils se font de celles-ci.

221. Les acteurs institutionnels

La position, les orientations politiques et stratégiques de deux acteurs institutionnels – les pouvoirs locaux et la SODECOTON – jouent un rôle tout à fait déterminant dans le jeu des stratégies analysées.

2221. La relation « pouvoirs locaux » producteurs

Les pouvoirs locaux notamment Lamibé, Lawane, Dioro, etc. adoptent selon les zones des politiques que l'on pourrait brièvement caractériser de « despotiques » ou de plus ou moins « libérales ».

2222. Les pouvoirs « locaux despotiques »

Leurs chefs utilisent leur autorité en général pour développer un système économique que l'on pourrait brièvement caractériser de « tributaire » à base de redevances, taxes et surtout amendes qui visent à conforter leur pouvoir politique et son assise clientéliste (cf. supra). Ils développent, pour ce faire, des stratégies de contrôle plus ou moins serrées de la population et ont recours à des pratiques arbitraires qui favorisent un tel contrôle. Il est clair que leurs intérêts et ceux des autochtones « récalcitrants » mais surtout des allochtones paysans immigrés, pasteurs nomades, éleveurs transhumants sont résolument antagonistes. Par rapport à eux, les producteurs développent des stratégies défensives tantôt de résistance à l'arbitraire – ce qui est rare et peut se révéler dangereux – tantôt de parade par la fuite – départ en émigration ou redépart en émigration ou « d'évitement » – contournement de la zone par les éleveurs, ou bien dans les cas les plus graves de non accumulation pour éviter les confiscations.

2223. Les pouvoirs locaux libéraux

Ils poursuivent eux aussi des objectifs de pouvoir, mais pratiquent une gestion modérée de leur autorité.

Leur pouvoir politique s'accroissant en fonction du nombre de personnes résidant dans leur sphère d'influence, ils tâchent, en règle générale d'attirer chez eux les immigrés et ce

d'autant plus dans les régions à dominante Peul que les jeunes ont tendance à émigrer massivement vers la ville.

Il peut se produire des divergences d'intérêt entre ces autorités et les allochtones mais elles ne paraissent pas constituer des contradictions majeures.

2224. Pouvoirs locaux « despotiques » et SODECOTON

Il existe entre ces deux acteurs institutionnels des oppositions d'intérêts qui peuvent se révéler importantes.

La SODECOTON poursuit des objectifs de développement et plus particulièrement de promotion de la culture cotonnière.

Les exactions commises par certains pouvoirs locaux despotiques, en compromettant l'installation durable des producteurs, en créant souvent un climat d'arbitraire peu favorable à l'accumulation paysanne, aboutissent à contrarier le bon déroulement du projet technico-économique SODECOTON.

Reste que demeurent encore des traces des relations que l'encadrement technique directif qu'entretenait, semble-t-il par le passé, la Société cotonnière avec les pouvoirs locaux qui, fournissaient parfois à la société ses « boys coton ».

Dans bien des cas aussi, il semble que les pouvoirs locaux tentent – avec succès – de pratiquer un « noyautage » des AVP et AVA et tâchent de se présenter comme une autorité capable du fait de sa forte influence politique de faire rembourser les mauvais payeurs.

2225. SODECOTON et producteurs

Vis-à-vis des producteurs la SODECOTON apparaît non seulement comme un organisme de développement technique et économique mais comme un pouvoir fort ayant une implantation locale durable et dont les règles de fonctionnement bien connues jouent un rôle relativement sécurisant.

La SODECOTON assure un approvisionnement fiable en intrants et offre des débouchés sécurisés à la production. Elle constitue aussi, dans certaines zones, un peu comme un double pouvoir non arbitraire séparé, voire opposé aux pouvoirs despotiques locaux.

Dans cette mesure, il y a une certaine convergence d'intérêts entre la SODECOTON et les producteurs. C'est ce qui explique, pour une part, que là même où la spéculation cotonnière ne revêt plus un caractère moteur, elle conserve son rôle régulateur.

Néanmoins, un certain dirigisme dans son fonctionnement et le maintien de son orientation de développement à dominante sectorielle font que les producteurs développent à son égard des stratégies de contournement des règles ou messages techniques qu'elle propose. Ainsi, les quantités d'engrais épandues sur le coton sont diminuées et détournées vers les champs de maïs. Parfois, la culture du coton est pratiquée comme un moyen d'accès à des intrants qui sont détournés vers d'autres cultures.

222. Les rapports autochtones-allochtones

Il est utile de distinguer – de manière excessivement schématique – les zones densément peuplées et dotées de maîtrises foncières familiales clairement affirmées de celles moins peuplées dans lesquelles les maîtrises foncières sont plus souples.

❑ Dans les premières, les « ayant droit » fonciers, voire les propriétaires utilisent bien souvent l'atout foncier dont ils disposent pour se procurer une rente foncière, plus ou moins importante et par souci de défense de leur patrimoine instituent des formes de location des terres qui imposent un statut d'utilisation précaire des terres à l'emprunteur.

Face à cela les allochtones « non ayant droit » fonciers développent des stratégies défensives qui, à plus ou moins longue échéance, les amènent à poursuivre leur parcours migratoire à la recherche d'une situation économique et sociale plus sûre.

❑ Notons que dans ces mêmes zones se trouvent des paysans qui combinent deux atouts – l'atout foncier et la disposition d'argent – pour se comporter en véritables « entrepreneurs agricoles » employant systématiquement les immigrés comme main-d'œuvre salariée fixée sur place ou saisonnière.

Dans ce cas, nous retrouverons la classique convergence/opposition d'intérêts existant entre employeurs et main-d'œuvre.

Observons que bien souvent les stratégies de résistance des manœuvres, notamment non saisonniers, les amènent à quitter la zone à la recherche de lieux où ils pourront bénéficier d'une plus grande indépendance économique.

❑ Dans les zones moins peuplées et à maîtrises foncières familiales moins affirmées, fréquemment à vocation anciennement pastorales, les conditions d'accueil par les paysans autochtones paraissent bien souvent beaucoup plus hospitalières.

Les éleveurs pratiquent l'agriculture, les agropasteurs voire les entrepreneurs agricoles ont intérêt à voir venir s'installer des immigrés qui parallèlement aux travaux qu'ils accompliront sur les champs qu'ils ont obtenus en attribution, pourront venir travailler à temps partiel comme manœuvre sur leurs champs. Cet apport en force de travail, dans un contexte de non concurrence foncière, est bénéfique pour les autochtones.

Ceux qui en profitent le plus sont les producteurs équipés qui ainsi, d'une part peuvent étendre sensiblement les superficies qu'ils labourent, comptant sur le recours aux manœuvres pour faire sauter le goulot d'étranglement des sarclages et qui d'autre part, peuvent mieux rentabiliser leur matériel en le louant.

Notons que dans ces zones, les allochtones anciennement installés, qui ont pu réussir un processus d'accumulation profitent aussi de ce courant migratoire auquel ils peuvent servir de relais.

Observons toutefois que dans bien des cas cette hospitalité foncière est sélective.

Ainsi, il est plus difficile pour un allochtone de se procurer des Karal ou des champs de bas-fonds que d'autres terres.

223. Les rapports paysans aisés/paysans pauvres

Les paysans aisés disposent, en règle générale, d'équipement (matériel de traction attelée, motopompe, etc.), souvent de réserves en céréales plus importantes que les autres ainsi que de plus de cheptel.

Grâce au matériel dont ils disposent, ils mettent en culture des superficies importantes. Grâce aux revenus qu'ils tirent de leurs excédents de production, de la vente au moment

opportun de céréales gardées en stock, ou du petit bétail, ils peuvent employer des manœuvres notamment pour les périodes de sarclages et de récoltes.

Ces manœuvres sont des jeunes appartenant à des unités de production pauvres, des paysans immigrés le plus souvent récemment installée, des travailleurs saisonniers.

Ils valorisent leur matériel (matériel de traction attelée, motopompes) de manière indirecte par la location et permettent ainsi moyennant finance un accès à l'équipement aux producteurs plus pauvres.

224. Les rapports entrepreneurs agricoles urbains/communautés rurales

Les urbains souvent des commerçants tâchent de s'accaparer, en les achetant, les meilleures terres pour y faire du maraîchage ou du mouskwari. Bien souvent, les communautés rurales face à cela développent des stratégies foncières défensives visant à limiter les opérations de vente et à ne céder les terres qu'en location.

225. Les rapports agriculteurs/éleveurs

Ils opposent, bien souvent, agriculteurs ou agropasteurs autochtones et éleveurs, soit nomades, soit conduisant des troupeaux en transhumance.

Les conflits qui peuvent opposer les deux parties proviennent des « malentendus » plus ou moins voulus (« champs piégés », pâtures de récoltes) plutôt que de profonds conflits d'intérêts.

226. Les rapports paysans/commerçants

Ces rapports sont en général assez déséquilibrés. Et il n'est pas rare que les commerçants utilisent les atouts que leur donnent d'importantes disponibilités en argent, une bonne implantation locale et une meilleure information sur le fonctionnement des marchés pour se placer en situation de force dans les transactions qu'ils opèrent.

Dans certains cas, ils parviennent même, en consentant des crédits de soudure, à acheter aux producteurs les plus pauvres, une partie de leur récolte sur pied ou à des prix bien inférieurs au prix de marché.

23. Présentation de quelques caractéristiques des stratégies des producteurs

Premièrement : Présence de stratégies offensives articulées chez les producteurs les plus aisés

Certains producteurs aisés, mais peu nombreux parviennent dans la gestion économique de leurs activités à réaliser des combinaisons rapides de financement, d'une part, entre cultures et activités d'élevage, et de l'autre, entre les diverses cultures qu'ils pratiquent. Ainsi, chaque spéculation et/ou activité a un effet d'entraînement sur la suivante.

Deuxièmement : Développement de stratégies de diversification des risques et de saisies d'opportunités

Elles amènent de nombreux éleveurs à développer leurs activités agricoles et inversement à transformer des paysans en agropasteurs. Elles amènent aussi de nombreux producteurs à développer des productions variées même s'ils peuvent accentuer leurs efforts sur l'une d'entre elles.

Troisièmement : Développement chez les producteurs adoptant des positions très offensives sur une production donnée de prises « de positions défensives » sur d'autres spéculations

C'est le cas, par exemple, des producteurs profondément engagés dans la production d'oignons, mais qui continuent à maintenir en culture des superficies importantes en coton dans une perspective de régulation économique.

C'est le cas, aussi, de producteurs très engagés dans la production de maïs, mais qui maintiennent leurs efforts sur le coton toujours dans une perspective de sécurisation économique.

Quatrièmement : Accentuation générale des formes défensives de mise en œuvre des pratiques productives

En réponse aux crises cotonnières, aux aléas climatiques, à l'incertitude de certains marchés, à l'arbitraire de nombreux pouvoirs locaux, aux menaces qui pèsent sur l'élevage, les petits producteurs et les moyens producteurs aussi optent pour des positions défensives de limitation des risques culturaux (choix de variétés, diversification, associations culturales, etc.), des risques financiers (ralentissement des investissements, baisse des dépenses en intrants, en produits vétérinaires, etc.).

Cinquièmement : Développement de mouvements d'innovation portés par les stratégies des producteurs

En témoignent, notamment le développement de la culture de l'oignon et du maïs.

Ces mouvements sont le résultat de la combinaison à des degrés variables selon les producteurs de préoccupations offensives et défensives. Ainsi la culture de l'oignon a connu un développement de très grande ampleur dans un contexte de détérioration des conditions climatiques et économiques de production du coton. Mais constitue, dans le même temps, une nouvelle forme de prise de risque, notamment financière de la part des producteurs, eu égard, au caractère éminemment spéculatif de cette culture. Mais cette prise de risque est calculée, le maintien de l'activité cotonnière, le développement d'activités d'élevage, voire de nouvelles formes d'élevage, permettent de limiter les risques économiques globaux courus par les unités familiales des producteurs.

La dynamique maïs, pour sa part, se trouve portée par la combinaison de stratégies défensives et offensives. Cette céréale a un cycle court qui limite les périodes de soudure, de plus répondant bien à l'engrais, elle permet d'obtenir des récoltes plus abondantes que les autres céréales et permet ainsi de disposer de réserves dans les greniers, mais aussi d'excédents de production destinés au marché et apparaît en tant que culture monétaire comme une spéculation qui peut se révéler particulièrement rémunératrice.

Cela explique que petits producteurs, moyens producteurs et paysans aisés s'engagent profondément dans le développement de cette culture.

Se produisent ainsi des phénomènes de concurrence entre culture du maïs et du coton, mais qui ne doivent pas être exagérées, car pour beaucoup de producteurs, notamment moyens et aisés, la culture de coton permet de limiter les risques commerciaux courus sur le marché du maïs.

Sixièmement : Rôle central joué par le coton dans l'élaboration des stratégies de la majorité des producteurs

Le coton a constitué, pour les producteurs jusqu'aux récentes crises cotonnières, un instrument privilégié de la mise en œuvre de leurs stratégies offensives.

Il continue dans certaines zones à jouer ce rôle bien que concurrencé par le maïs. En témoigne, notamment certaines raisons fournies par les immigrés du développement du front pionnier.

Même là où le coton se trouve concurrencé par l'attrait d'autres cultures et malgré un réel désenchantement à son égard, il continue à constituer un instrument privilégié de régulation du fonctionnement monétaire des unités domestiques familiales.

Notons que l'instauration de prix incitatifs du coton devrait très certainement refaire de cette spéculation un instrument privilégié des stratégies offensives des producteurs.

Septièmement : Rôle central joué par l'élevage dans l'élaboration des stratégies des producteurs

Pour certains producteurs l'élevage constitue, tout à la fois, l'activité économique principale et un mode de vie. Pour d'autres, il constitue, tout à la fois, un moyen de limiter les risques économiques interannuels et un moyen de capitalisation.

Les premiers élaborent des stratégies de diversification des risques et opportunités qui les conduits à développer leurs activités agricoles dans une perspective où l'élevage reste dominant. Ils cultivent, soit pour limiter leur décapitalisation voire accroître leur capitalisation en bétail. Ce qui n'implique pas qu'ils limitent leurs ventes. Ils vendent mais rachètent d'autres animaux.

Les seconds utilisent de manière privilégiée leurs excédents monétaires pour asseoir et renforcer l'assise de leur unité de production en capitalisant en bétail.

Huitièmement : De nombreuses entraves limitent le bon développement des stratégies des producteurs

■ Précarités des activités d'élevage

De nombreuses menaces pèsent sur l'élevage tant, en tant qu'activité dominante de certains producteurs qu'en tant que forme privilégiée de sécurisation/accumulation pour d'autres.

Enumérons quelques-unes de ces contraintes.

- Difficultés de se procurer des produits vétérinaires.
- Difficultés pour des raisons de prix d'être en mesure de les acheter.
- Rétrécissement et appauvrissement des pâturages.
- Difficultés pour certains d'approvisionnement en tourteaux.
- Insécurité (vols de bétail) et abus bien souvent des « pouvoirs despotiques locaux » dont sont victimes les nomades, les éleveurs transhumants, mais aussi les paysans notamment allochtones.

■ **Crises cotonnières**

Ces crises, malgré les efforts des producteurs de diversification des productions et leur engagement dans certains cas dans de véritables mouvements d'innovation (maïs, oignons) ont sapé la base économique de nombreuses unités de production aisées, miné celles des exploitations moyennes et ont rendu très précaires les conditions de vie des unités de production des paysans les plus pauvres, des immigrés récents, des jeunes engagés dans le processus de construction de leur unité de production familiale.

■ **L'insuffisante possibilité de maîtriser les circuits de commercialisation**

En ce qui concerne le maïs, mais surtout la spéculation de l'oignon, les producteurs se trouvent, bien souvent par manque de moyens, mais aussi d'informations/formation sur le fonctionnement des marchés, en situation de faiblesse vis-à-vis de leurs interlocuteurs commerçants.

■ **Les formes de recours au crédit limitent les possibilités d'investir et de diversification des activités productives**

Le système de crédit le plus fiable est pour l'essentiel focalisé sur une culture : le coton.

De plus, la durée des crédits accordés limite très sensiblement les possibilités de s'équiper de très nombreux producteurs.

Le manque de crédits de campagne pour des cultures autres que le coton, et dans une certaine mesure le maïs, constitue une limite objective aux développements de dynamiques innovatrices entreprises par les agriculteurs et les éleveurs.

■ **Dans certaines zones les abus des « pouvoirs despotiques locaux »** font obstacle à un bon développement de l'économie de marché, à une utilisation des pâturages disponibles, enfin, compromettent les efforts d'accumulation des producteurs.

Neuvièmement : Dynamiques d'appauvrissement

Certaines dynamiques d'appauvrissement sont si fortes que les producteurs se trouvent dans l'incapacité de mettre en œuvre des stratégies productives mêmes défensives

Dixièmement : Les mouvements migratoires existant, de vaste ampleur, sont l'expression de certaines options stratégiques des producteurs

■ La volonté d'amélioration de leurs modes de vie amène de nombreux producteurs à quitter leurs terres d'origine.

Plusieurs raisons, de manière séparées ou combinées, contribuent à amener ce mouvement d'émigration : manque de terres, baisse de la fertilité des terres cultivées, volonté d'échapper à des relations de dépendances familiales estimées trop pesantes, volonté de s'émanciper de la tutelle de certains pouvoirs locaux.

■ Les difficultés d'installation dans la zone d'immigration contribuent à la poursuite de ce mouvement migratoire.

Plusieurs raisons rendent compte de ce phénomène : volonté d'échapper aux relations de dépendance économique que parviennent à instaurer certains « ayant droit fonciers », volonté d'échapper à l'arbitraire de « pouvoirs despotiques locaux » qui aboutissent à créer un environnement social global marqué par la précarité, les difficultés en période de crise économique d'asseoir l'assise économique de l'unité domestique et volonté de voir si d'autres zones ne se révéleront pas plus favorables.

Toute une dialectique entre, d'une part, la volonté d'amélioration des modes de vie, et de l'autre, la déception vis-à-vis des conditions de vie nouvelles rencontrées en situation d'immigration, aboutit à renouveler et renforcer les dynamiques migratoires.

Onzièmement : Présence de fortes contradictions internes dans les stratégies mises en œuvre par les producteurs

■ Beaucoup de stratégies privilégient l'atteinte d'objectif à court terme au détriment de la poursuite d'objectifs à moyen terme.

Pour tous, l'environnement économique globalement désincitatif, pour beaucoup, la précarité des conditions d'installation aboutissent à ce que de très nombreux producteurs mettent en œuvre des formes d'exploitation des terres qui ne préservent que mal la reproduction de leur fertilité.

■ Le développement de nombreuses stratégies individuelles entre en contradiction avec la poursuite d'intérêts collectifs.

Cela est particulièrement manifeste en ce qui concerne l'utilisation des pâturages, des lieux d'abreuvement, le respect ou le non respect des champs cultivés, etc.

Il est très vraisemblable que le développement de telles dynamiques tient au fait que les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord se trouvent dans une situation de transition accélérée et que la crise économique mais aussi sociale font que les formes anciennes d'autorité ne peuvent plus jouer un rôle régulateur et, que les pouvoirs locaux adoptent, bien souvent, face aux changements des comportements au sens étymologique du terme « réactionnaires » alors que dans le même temps de nouvelles formes de régulations sociales, plus modernes, ont bien du mal à se faire jour.

V. Les organisations paysannes dans la zone cotonnière

A travers l'étude des organisations paysannes de la zone cotonnière, **les objectifs poursuivis étaient :**

- l'identification des différents types de groupes existant dans la région ;
- l'analyse de leurs conditions d'émergence et de renforcement ;
- l'identification de leurs principaux résultats et difficultés ;
- et enfin, sur la base de leurs pratiques, une caractérisation de leurs stratégies.

La méthode de travail retenue, pour cette partie de l'étude, a été la suivante :

■ Dans un premier temps, une série d'entretiens a eu lieu avec les organismes de développement qui travaillent dans les deux provinces (SODECOTON, projet NEB, services du MINAGRI, du MINASCOF, mais aussi les Eglises, les ONG camerounaises et étrangères). Ces entretiens ont permis de recueillir une précieuse documentation, de caractériser les orientations de travail de chaque structure en matière d'organisation des producteurs et de dénombrer parfois les groupes suivis.

■ Un échantillon d'organisations a été ensuite choisi ; plutôt que de rechercher une problématique représentativité statistique, la mission a mis l'accent sur la prise en compte de la diversité. Ainsi, trois critères de choix ont été utilisés :

- la localisation géographique afin de rencontrer des groupes confrontés à des contraintes agro-écologiques et socio-économiques différenciées ;
- l'origine des groupes qui détermine, au moins au départ, leur « coloration » générale ;
- le type de membre, ce critère a été combiné aux activités dominantes du groupe dès lors que ces dernières déterminent dans divers cas l'appartenance des individus à une organisation (AVP/AVA réunissant les planteurs de coton ; groupes de maraîchers, d'éleveurs...).

Dans quelques cas, il a été possible de rencontrer des groupes déjà étudiés en 1989 [1] et de noter les évolutions enregistrées ; on s'est efforcé, chaque fois que possible, de rencontrer dans un même village ou dans une même petite zone, différents groupes afin d'identifier leurs éventuelles relations.

■ Dans un troisième temps, des réunions ont été tenues avec les groupes choisis ; elles ont regroupé parfois les seuls responsables, parfois un nombre très important d'adhérents

1. A souligner, en particulier, les documents prêtés par la SODECOTON, le projet NEB, la COOP-MUT, le SAILD, l'INADES ainsi que l'étude exhaustive sur les groupes réalisée par MINAGRI en 1989, avant la mise en place du FIMAC.

et se sont, la plupart du temps, déroulées en présence d'un agent de la structure assurant le suivi du groupe. Les principaux thèmes débattus ont été l'origine du groupe et les évolutions qu'il a connues, son fonctionnement interne (modalités de prise de décision), les activités menées par le groupe et le suivi/formation dont il bénéficie, les résultats techniques et économiques obtenus, les problèmes rencontrés. Tout au long des entretiens on s'est efforcé de susciter une expression des participants sur les perspectives du groupe et leur intérêt pour l'alphabétisation et la formation.

■ Parallèlement à l'étude des groupes et associations retenus, des informations ont été recueillies sur la perception qu'ont les organismes de développement des groupes qu'ils appuient et sur les propositions qu'ils formulent ; une attention particulière a été apportée à l'identification des structures qui font de la formation et/ou de l'alphabétisation en milieu rural.

■ Des entretiens approfondis ont pu avoir lieu enfin avec des autorités traditionnelles afin d'apprécier leur intérêt pour les dynamiques d'organisation en cours et leurs réactions quant à une éventuelle autonomisation croissante des groupes.

■ Dans l'exploitation des données recueillies sur le terrain, on a procédé, chaque fois que possible, à une analyse quantitative des organisations paysannes mais l'accent a été mis pour l'essentiel sur une analyse qualitative.

1. MULTIPLICITÉ ET DIVERSITÉ DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LA ZONE COTONNIÈRE

Divers intervenants extérieurs ou observateurs notent « le faible degré d'organisation » des producteurs dans la région, c'est-à-dire le nombre relativement bas de **groupes constitués volontairement** par les ruraux, autour d'objectifs techniques, économiques et/ou sociaux, ainsi que leur fragilité fréquente. Eu égard à d'autres régions du pays, le constat semble en partie fondé ; il s'explique sans doute par la diversité des groupes humains qui caractérise la région, par l'intensité des mouvements de population et sans doute aussi par des stimulations extérieures peu nombreuses jusqu'à il y a une dizaine d'années tout au moins.

Au cours de la dernière décennie, la situation a cependant évolué et l'on trouve aujourd'hui dans la région une grande diversité d'organisations paysannes qui prennent la forme d'associations, de groupes, de groupements, de comités, de coopératives, de fédérations de producteurs et depuis peu de groupes d'initiatives communes (GIC), nouveau statut créé par la loi d'août 1992, relative aux sociétés coopératives et aux GIC.

En première analyse, **la diversité des organisations est**, en grande partie, **liée à leur origine.** Dans leur grande majorité, les organisations ont été suscitées de l'extérieur ; elles reflètent, de façon plus ou moins marquée et durable, les objectifs, les modèles d'organisation et les modalités d'action véhiculées par les organismes qui les ont suscitées. Il a donc semblé pertinent de classer dans un premier temps les organisations selon ce critère ; il permet de définir **deux grands ensembles** :

– d'une part, les organisations liées aux interventions officielles de développement et aux grands projets ;

– et d'autre part, les organisations paysannes liées à des initiatives locales d'origine non-étatique.

11. Les organisations paysannes liées aux interventions officielles et aux grands projets

Elles s'inscrivent dans la « mouvance étatique ou paraétatique ».

Trois catégories d'organisations peuvent grossièrement être classées dans ce premier ensemble :

- les associations mises en place par la SODECOTON (les associations villageoises des producteurs – AVP – et les associations villageoises autogérées – AVA –) ;
- les organisations mises en place par le projet Nord-Est Bénoué (NEB) ;
- les organisations nées des interventions des services décentralisés de différents ministères techniques.

Elles ne seront décrites ici que de façon succincte.

111. Les AVP/AVA liées à la SODECOTON

En 1980, six ans après sa création, la SODECOTON met en place les premiers **groupements villageois précoopératifs** (GVP) chargés de la commercialisation primaire du coton ; les GVP deviennent des AVP sans que leurs fonctions soient modifiées.

■ **La création d'une AVP** obéit à trois critères principaux :

- un volume de coton commercialisé d'au moins 50 tonnes (pour les premiers GVP le volume minimal était de 100 tonnes) ;
- l'accord de tous les planteurs du ou des villages concernés par la création de l'AVP, deux systèmes de commercialisation ne pouvant coexister dans le ou les mêmes villages ;
- l'existence dans le village de lettrés pouvant constituer l'équipe d'achat après une formation dispensée par la SODECOTON.

Le critère d'un volume minimal de 50 tonnes de coton commercialisé est considéré par la SODECOTON comme le moyen d'assurer la viabilité de l'AVP ; il amène fréquemment à regrouper dans une même AVP les planteurs de deux et parfois plusieurs villages. Cependant, dès qu'un village intégré dans une AVP « intervillageoise » atteint la barre des 50 tonnes de coton, il peut prétendre à être érigé en AVP, ce qui aboutit à des « segmentations » des AVP initiales.

■ **Les AVP présentent des caractéristiques homogènes** en ce qui concerne leur statut, leurs modalités officielles de fonctionnement et de gestion, les actions menées. Jusqu'à une période très récente, les AVP n'avaient pas de **statut** officiel et tenaient donc leur légitimité de la SODECOTON. Un statut *ad hoc* a été élaboré récemment et permet aux AVP d'être reconnues par les préfets en tant qu'« associations d'intérêt général et villageois ». Ce statut fixe l'objet de l'association (permettre aux producteurs de participer à leur propre développement...), et ses fonctions principales (commercialisation primaire, crédit, alphabétisation, etc.). Il définit le type de membre (« les planteurs de coton »... les épouses étant admises comme membres), fixe l'organisation interne de l'AVP, l'origine de ses ressources et ses principaux partenaires techniques (la SODECOTON et l'administration), les relations avec la SODECOTON faisant l'objet d'un contrat.

■ Les **ressources** régulières de l'AVP sont « les ristournes » qui constituent en fait la rémunération par la SODECOTON des prestations de l'AVP : 1,25 F/kg de coton de prime fixe à laquelle s'ajoute une prime variable de 0 à 0,75 F/kg, déterminée par les chefs de secteurs et les chefs de région de la SODECOTON « suivant la manière de servir et la qualité du travail de l'AVP » ; à ces primes s'ajoutent les « excédents pont-bascule », c'est-à-dire les excédents de poids constatés à l'entrée de l'usine par rapport au poids déclaré par l'AVP.

■ Les **charges obligatoires** de l'AVP sont liées à la commercialisation du coton et notamment la rémunération de l'équipe d'achat (750 F/tonne), la location de la bascule, etc. Il s'y ajoute les « manquants au pont-bascule » constatés à l'entrée de l'usine.

Certaines AVP accèdent au statut d'**associations villageoises autogérées** (AVA).

Selon les termes d'un « contrat de partenariat », dans les AVA, le surveillant de culture de la SODECOTON est remplacé par des agents de suivi villageois ; ceux-ci sont proposés par l'AVA à la SODECOTON qui, après un test, assure leur formation. Les tâches qui leur reviennent sont la gestion des intrants, le suivi statistique exhaustif des cultures encadrées par la SODECOTON (coton et vivriers intensifs), le conseil aux planteurs et le calcul des « forfaits » ou « crédits productivité » par planteur.

Le transfert de tâches à l'AVA s'accompagne d'un **transfert de ressources** : 2 250 F par hectare de coton intensif + une prime variable de 0 à 500 F suivant la qualité du travail réalisé ; 800 F par hectare de vivrier intensif + une prime variable comme pour le coton.

C'est sur ces ressources que l'AVA rémunère les agents de suivi qui perçoivent chacun, en règle générale, 15 000 F par mois, sept mois par an généralement.

Les agents de suivi travaillent sous la responsabilité du comité directeur de l'AVA. Cependant, la SODECOTON verse en outre directement une prime aux agents de suivi et au comité directeur qui n'entre pas dans le revenu collectif de l'AVA. Cette incitation financière matérialise en quelque sorte le lien des équipes de suivi et des comités directeurs avec la SODECOTON.

Les **avoirs des AVP/AVA** sont déposés à la SODECOTON qui les rémunère (0,62 % par mois en 1992-93) ; lorsque l'AVP désire réaliser un investissement, celui-ci doit avoir un « but communautaire ». Il doit être, avant décaissement, approuvé par la SODECOTON et recevoir le visa de l'autorité administrative. Chaque mois les AVP reçoivent un relevé de la situation de leur compte avec le détail des opérations effectuées.

A partir des ressources régulières générées par leurs activités statutaires les **AVP/AVA peuvent complexifier leurs activités** : elles financent ainsi des équipements sociaux et économiques et font, sur leurs fonds propres, du crédit à leurs membres ; ce crédit est remboursé par les bénéficiaires à l'AVP.

112. Les organisations liées au projet Nord-Est Bénoué (NEB)

Les premiers groupes ont été créés en 1984-85, en collaboration avec les services de l'agriculture ; à partir de 1988, le projet NEB porte une attention accrue à l'appui aux producteurs et à la création d'organisations paysannes et cette tendance s'accentuera à partir de 1991. A l'heure actuelle, les organisations mises en place par le NEB sont de plusieurs types :

■ Les greniers villageois

Un grenier villageois regroupe cinquante familles qui s'organisent sur une base géographique (le quartier) et qui sont chargées de construire le grenier. Elles reçoivent une dotation initiale de six tonnes de céréales. Les vivres sont donnés à crédit au moment de la soudure et doivent être remboursés avec un intérêt à la récolte.

Les greniers villageois ont développé des activités commerciales ; ils élargissent ainsi leur base économique, dégagent des marges qu'ils épargnent ou réinvestissent dans des activités économiques (moulins, financement de la campagne agricole) ou sociales.

Actuellement, les **objectifs** des greniers villageois sont d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer les revenus des producteurs membres ; ils mènent diverses **activités** dont la collecte et le stockage des céréales, la distribution de crédit en céréales, la commercialisation et la transformation des produits céréaliers, l'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles. La **gestion** du grenier est confiée à un bureau composé de six membres élus ; le secrétaire et son adjoint sont alphabétisés et ont bénéficié d'une formation, conduite par le projet NEB pour la tenue des documents comptables.

■ Les unions de greniers villageois (UGV)

Elles regroupent les greniers villageois d'une même zone géographique ayant des préoccupations communes et qui décident d'unir leurs efforts. Cette initiative récente (1992) a donné lieu, en 1992-93, à une action de **commercialisation groupée du maïs** (COMAIS).

■ Les groupements maraîchers

Mis en place à partir de 1990, ils ont pour **objectifs** de développer la production, d'approvisionner les centres urbains et semi-urbains, d'améliorer les revenus des adhérents. Leurs activités sont la production et la commercialisation de fruits et légumes et l'approvisionnement en intrants. Essentiellement composés d'hommes, ils réunissent souvent un nombre réduit d'adhérents (entre 10 et 20, en règle générale).

■ Les associations d'éleveurs

Elles ont été mises en place par le NEB à partir de 1991 ; composées uniquement d'hommes, elles sont de taille variable (entre 6 et 12 membres). Leurs **objectifs** sont l'amélioration du revenu des éleveurs sédentaires et semi-sédentaires dans le périmètre NEB ; leurs **activités** sont l'approvisionnement des éleveurs en aliment du bétail et produits vétérinaires, la gestion des points de vente et d'abreuvement, l'aménagement et la gestion des zones de parcours.

Le NEB a promu aussi d'**autres types d'organisations** : des groupes féminins, des comités chargés de la gestion des puits, des groupements gérant les moulins, des comités villageois de santé. A signaler la **caisse villageoise d'épargne et de crédit** (CAVEC) de Badjouma-centre appelée aussi Mutuelle de croissance et de crédit (MC^2). Créée en 1992, après deux années de discussions avec les différents groupes qui existent dans le village, elle a constitué son capital initial grâce aux cotisations des groupes (environ 500 000 F). Tous les groupes du village ont contribué au capital initial sauf, semble-t-il,

l'AVA. Le fonds s'est élargi rapidement grâce aux dépôts des groupes qui ont créé la CAVEC et à l'épargne individuelle des paysans du village mais aussi des villages environnants.

Entièrement gérée par les villageois, qui bénéficient du soutien du lamido, la CAVEC a commencé à faire des crédits individuels aux adhérents des groupes en 1993 : crédit pour les frais de scolarité, crédits de campagne (pour la main-d'œuvre, pour des façons culturales), crédits de soudure, etc.

113. Les organisations paysannes liées aux interventions étatiques

Les services de trois ministères apportent un appui à la promotion d'organisations paysannes : le MINAGRI, le MINASCOF et le MINEPIA.

■ **En ce qui concerne le MINAGRI**, l'appui aux groupes de base revient essentiellement au service du Développement communautaire, depuis la transformation, très récente, du service Coopération-mutualité (COOP-MUT) en un service du registre chargé de l'enregistrement des groupes désirant un statut officiel (coopérative ou GIC).

La COOP-MUT s'est surtout occupée dans le passé du secteur coopératif :

– théoriquement polyvalentes, les **SOCOOPED** semblent s'être centrées sur l'approvisionnement et le stockage des denrées de première nécessité ; brutalement privées de leurs ressources financières (prélevées jusqu'en 1992 avec les impôts), elles paraissent à la recherche de leur nouveau rôle et doivent se constituer une base sociale, les imposables ayant cessé d'être automatiquement des adhérents. La plupart des SOCOOPED étaient cependant en cours de réenregistrement au moment de l'étude.

Les **coopératives d'épargne et de crédit** promues par la COOP-MUT ont connu jusqu'ici très peu de succès dans la région à l'exception de celle de Yagoua.

Les organisations appuyées par le développement communautaire sont des **groupes de base,** constitués à l'échelon infra-villageois et de taille variable (de 5 à 30 membres). Assez peu structurés, au moins jusqu'à une période très récente, leur activité initiale est souvent le champ communautaire ; il s'y ajoute cependant, selon les cas, des aménagements de périmètres irrigués, des activités artisanales, d'intérêt général (piste, propharmacie), etc.

■ Les **groupes liés au MINASCOF** (ministère de l'Action sociale et de la Condition féminine) sont essentiellement composés de femmes, mais certains d'entre eux sont mixtes. Souvent constitués, eux aussi à l'échelon infra-villageois, ils sont plus ou moins importants et structurés. Préoccupés par la sécurité alimentaire, la santé familiale, la scolarité des enfants, les femmes s'efforcent de diversifier leurs activités pour sécuriser et si possible améliorer leur revenu monétaire.

Les principales activités des groupements sont l'agriculture (champ communautaire), le maraîchage, l'arboriculture, l'élevage de petits ruminants, des activités de transformation (bière de mil, artisanat), le petit commerce, etc. Les groupes ont presque toujours des « caisses » qui permettent l'épargne, de petits crédits, etc. Les tontines sont fréquentes.

■ Les services du **ministère de l'Elevage** (MINEPIA) se préoccupent aussi de l'organisation des éleveurs mais il s'agit là « d'un travail très difficile car ils sont très individualistes » d'après un responsable de la province Nord.

■ **La mise en place du FIMAC** commence à **influencer la dynamique d'organisation en cours.**

Les groupes de base suivis par les services étatiques ont souffert ces dernières années de la réduction des moyens de travail de ces derniers qui se sont efforcés de compenser leur manque de ressources par des accords interministériels ou avec des ONG. La mise en place du FIMAC, qui permet l'accès des groupes à un crédit accordé à des conditions fort avantageuses, et qui accordae son concours aux structures de suivi, est particulièrement bienvenue.

Le Fonds d'investissement pour des micro-réalisations agricoles et communautaires (FIMAC) est une composante du projet sécurité alimentaire financé par la Banque mondiale. Il a été lancé fin 1991 dans la région et les premiers projets de groupes ont été financés en 1992. Les conditions d'accès au crédit FIMAC sont modulées selon le type de projet envisagé : petits projets productifs, activités de commercialisation plus importantes ou infrastructures de soutien à la production.

Les **opportunités offertes par le FIMAC** ont permis la **relance de certains groupes préexistants** ou la création de nouveaux groupes qui, grâce à l'appui de leurs encadreurs, ont pu avoir accès à un crédit et bénéficier d'un suivi, de formation, etc. Elles commencent à être connues par les paysans qui dans de nombreux cas ont des projets en cours d'étude ou s'apprêtent à en élaborer. Les « groupes FIMAC » sont souvent restreints et leurs activités sont pour l'instant essentiellement agricoles avec une forte prédominance de l'acquisition de culture attelée (deux tiers des projets agréés dans la province de l'Extrême-Nord consistent en l'achat d'attelages, de charrues et d'outillage agricole).

12. Les organisations paysannes liées à des initiatives locales d'origine non étatique

Les interventions des ONG et des églises, des initiatives locales liées à l'action des ressortissants et des élites s'accompagnent, de la création de groupes ; il s'y s'ajoute des organisations paysannes intervillageoises d'origine endogène soutenues souvent, elles aussi, par des ONG. Elles constituent le **deuxième grand ensemble** identifié et qui se situe, lui, dans « la mouvance non étatique ».

121. L'action de développement des églises privilégie la constitution de groupes

■ **Le Comité de développement diocésain** (CDD) soit directement, soit par le biais de structures qui lui sont liées par contrat (le SART à Touboro, par exemple) donne la priorité à des projets économiques qui peuvent concerner des hommes et/ou des femmes, des jeunes, des adultes. Des groupes se créent : de taille variable, ils s'investissent souvent dans des activités agricoles (culture maraîchère avec irrigation, maïs, coton et élevage), mais aussi dans le commerce, la pêche, la transformation des produits, etc. Pour soutenir le démarrage des projets, les groupes bénéficient de prêts sans intérêts de la part du CDD, de la mise à la disposition pour une durée déterminée d'un fonds de roulement.

L'opportunité, offerte par le FIMAC, est utilisée par le CDD pour aider des groupes à s'équiper.

■ **L'église luthérienne** de Garoua s'efforce d'appuyer la constitution de groupes même si elle souligne que « ce n'est pas facile... ». Les activités des groupes concernent l'hydraulique villageoise, l'accès à la culture attelée, l'acquisition et la gestion de moulins, l'appui à la production agricole, à l'élevage, le stockage de céréales, etc. Une association des cultivateurs modèles a été mise en place. La mission encourage l'épargne, fournit des crédits-intrants et aide, elle aussi, les groupes à élaborer des projets qui sont parfois soumis au FIMAC.

122. Les ONG non confessionnelles (camerounaises et étrangères)

Elles sont quasi inexistantes dans la province Nord même si elles commencent à se constituer (le CRAD par exemple à Garoua) ; elles sont beaucoup plus présentes dans l'Extrême-Nord. Toutes les ONG appuient l'émergence d'organisations paysannes ou soutiennent des groupes qui existent déjà. On peut citer en particulier :

■ **L'INADES** qui a centré son action sur « l'autopromotion » et qui favorise **l'appui aux groupes de base** à travers des actions d'animation et de formation qu'elle réalise seule ou en relation avec d'autres ONG, parfois à la demande de groupes paysans.

■ **Le SAILD** (Service d'appui aux initiatives locales de développement) a ouvert une antenne à Maroua et n'intervient pour l'instant que dans la province de l'Extrême-Nord. Situé dans une optique d'autopromotion, une de ses priorités est **l'appui à la création de fédérations paysannes** regroupant un nombre variable de groupes de base. Le SAILD privilégie l'appui à la réflexion collective, les échanges entre paysans, leur accès à l'information et à la formation ; il met l'accent sur l'épargne et le crédit, mais aussi sur la sécurité alimentaire, l'amélioration des productions et leur diversification ainsi que sur la protection des ressources naturelles. Les **fédérations paysannes** de la province de l'Extrême-Nord (sont ou ont été) appuyées par le SAILD.

■ **L'OCSD** (Organisation canadienne pour la solidarité et le développent) appuie, elle aussi, la création ou le renforcement de groupes de base et de fédérations, soit directement, soit en relation avec des ONG camerounaises ou des services étatiques (MINASCOF, par exemple).

123. Les fédérations paysannes intervillageoises

Situées dans la zone de Touloum, Guidiguis, Doukoula, elles résultent d'initiatives locales même si elles ont bénéficié, et bénéficient encore, de l'appui des ONG nationales ou étrangères de la région.

■ La fédération la plus ancienne est la **PCIDRK** (Promotion collective des initiatives pour le développement de Kar-Hay) créée en 1988 par **les membres de la JAC** ; une deuxième fédération s'est créée en 1991, trois autres en 1992, une sixième en 1993 et le mouvement prend de l'ampleur.

■ Les **fédérations paysannes qui se sont créées** à partir de 1991 ont été stimulées par l'exemple de la fédération pionnière qu'est la PCIDRK. Au départ, il y a des **leaders paysans, membres de la JAC,** en relation avec la mission depuis fort longtemps ; sur ce « terrain fertile » sont venus se greffer des voyages d'études dont les enseignements combinés à la famine de 1989 ont stimulé les paysans à réagir en s'organisant ; des appuis en formation et quelques apports matériels ont permis de donner corps à l'idée.

Toutes les fédérations intervillageoises affirment leur **autonomie** vis-à-vis des intervenants extérieurs avec qui elles souhaitent entretenir des relations de partenariat basées sur le respect mutuel. Elles affichent des **objectifs généraux** assez semblables où l'on retrouve l'autopromotion paysanne, la sécurité alimentaire, la diversification des activités, la préservation de l'environnement, l'amélioration des conditions d'existence, etc. Les fédérations s'inscrivent dans une optique de **développement local** multisectoriel, pris en charge et maîtrisé par les paysans, et donnent une grande importance à la **gestion des ressources naturelles,** fortement dégradées dans leurs zones d'implantation.

■ Les **activités des fédérations** sont plus ou moins nombreuses et développées selon les cas et surtout l'âge des fédérations : les banques de céréales et les champs communautaires constituent souvent une priorité sociale et le moyen d'une première accumulation ; il s'y ajoute souvent le maraîchage et l'arboriculture, le petit élevage, la transformation, etc. Toutes les fédérations se préoccupent de l'épargne considérée comme une étape préalable au crédit ; toutes accordent une grande importance à l'information et à la formation de leurs responsables et de leurs adhérents.

■ Les **ressources des fédérations** sont très variables ; certaines (PCIDRK, ADPTK) bénéficient de financements extérieurs (OCSD, Africa 2000, etc.) alors que d'autres ont très peu ou pas de ressources extérieures (TAYDO FEPADAG, par exemple) ; la difficulté à constituer une épargne individuelle et collective dans une région où l'agriculture reste soumise à de nombreux aléas, le manque de ressources régulières, freinent incontestablement l'action des fédérations.

Les fédérations sont membres de la fédération nationale qu'est la CFPC (Conseil des fédérations de producteurs du Cameroun).

124. Les comités de développement villageois

Ils semblent en croissance rapide dans la zone cotonnière et résultent le plus souvent d'initiatives prises par les élites et les ressortissants, soucieux du développement de leur village d'origine.

Les actions menées peuvent être d'importance diverse ; elles concernent souvent, dans un premier temps, des investissements d'intérêt général financés par les cotisations des ressortissants et des villageois. Dans certains cas, il peut s'agir de véritables programmes villageois de développement englobant différents secteurs d'activités : aménagements hydrauliques, greniers villageois, magasins, diversification des productions agricoles, etc.

A noter que dans certains cas, les élites choisissent le statut de **coopérative** d'initiative privée, pour impulser et soutenir une dynamique de développement villageois : c'est le cas par exemple de la coopérative agropastorale de Dembo dans la province Nord, et de la Coopelara dans la province de l'Extrême-Nord. Ces coopératives sont souvent

multifonctionnelles : même si elles ont démarré avec une seule activité, elles ont tendance à étendre et à diversifier leurs domaines d'action.

13. Quelques remarques

La mise en évidence de la diversité des organisations qui existent dans la zone cotonnière doit cependant être pondérée par les données suivantes.

131. Du point de vue quantitatif

Du point de vue quantitatif, l'importance respective de chaque catégorie d'organisation est très variable, tant par le nombre de groupes et de producteurs concernés que par le rôle économique qui est aujourd'hui le leur.

■ Les **AVP/AVA** sont les organisations les plus nombreuses de la région : il y avait 990 AVP en 1992-93 parmi lesquelles 518 étaient aussi des AVA. Le nombre d'AVP était de 1 059 en 1993-94 (dont 567 AVA) et elles réunissaient près de 189 000 adhérents.

Elles sont aussi les organisations dont la base économique et la plus large et la plus stable. D'après les données communiquées par la SODECOTON :

– les AVP ont commercialisé près de 116 000 tonnes de coton-graine en 1992-93, soit 92 % de la production totale ;

– l'activité de commercialisation a généré en 1992-93, pour les AVP, un revenu collectif global de 67 000 000 F (« les ristournes ») auquel se sont ajoutés les excédents au pont-bascule portant ainsi les gains totaux des AVP à 174 000 000 F ;

– les AVA pour leur part ont, en outre, assuré le suivi de 53 000 hectares de coton, soit 56 % des surfaces intensives totales et de près de 20 000 hectares de vivriers intensifs (62 %des surfaces intensives). Cette activité de suivi leur a permis de dégager une marge globale de plus de 41 000 000 F.

Ces revenus collectifs sont donc loin d'être négligeables et ils donnent aux AVP/AVA la capacité de financer des équipements collectifs d'intérêt général (25 % de leurs gains 1992-93 y ont été consacrés), des investissements économiques, et de faire du crédit à leurs adhérents sur leurs ressources propres (139 000 000 F ont été utilisés à cette fin sur les revenus 1992-93 des AVP, soit en moyenne 130 000 F par AVP).

Si l'on ajoute à ces données le fait que l'essentiel des revenus individuels du coton transite par l'AVP et que les intrants de près de 118 000 planteurs sont gérés par les AVA, on mesure l'importance du rôle économique de ces associations.

Ce constat doit cependant être nuancé par trois considérations :

– les gains des AVP ont fortement baissé en valeur relative du fait notamment de la diminution de la prime fixe par kilo de coton commercialisé (de 4 F en 1984, elle était de 1,25 F en 1992-93) ; l'essentiel des gains des AVP provient, en effet, des excédents au pont-bascule, autrement dit d'une cotisation en nature que les producteurs consentent sur leur production individuelle, au moment de la pesée, au profit de l'AVP ;

– les gains des AVP par kilo de coton commercialisé sont en outre variables : en 1992-93, si le gain moyen par kilo de coton a été de 0,58 F pour l'ensemble de la zone SODECOTON, il a été de 0,35 F pour la région de Kaélé et de 0,72 F pour la région de Touboro ;

– la santé économique des AVP est loin d'être également florissante : ainsi, d'après la SODECOTON, un quart d'entre elles auraient des comptes débiteurs : les dépenses liées à des moulins mal gérées, le mauvais remboursement du crédit AVP/adhérents (recouvré à 66 % environ en 1993), etc., sont des causes fréquentes de la diminution de leurs avoirs.

■ Les **autres organisations de la région** sont moins nombreuses que les AVP/AVA ; elles ont aussi beaucoup moins d'adhérents et leur base économique est généralement plus faible et plus précaire. Ce constat semble s'imposer même si la mission n'a pas pu recueillir de données quantitatives exhaustives ; dans la plupart des cas il s'agit donc d'estimations :

– le nombre d'**organisations soutenues par le projet NEB** est important ; en 1992-93, il y avait, d'après les chiffres disponibles, plus de 300 groupements exerçant des activités économiques ; une centaine de greniers villageois dont 67 regroupés dans 5 unions ; près de cinquante groupements féminins et plus de 70 groupements spécialisés (maraîchers, éleveurs, pépinières villageoises...). Cette situation ne prend pas en compte les comités d'intrants dont le nombre paraît fluctuer d'une année sur l'autre (120 en 1992-93). En outre le projet NEB suivait divers groupes chargés de la gestion d'équipements sociaux (plus de 200 « comités eau », plus de 40 comités de santé, des associations de parents d'élèves, etc.). Dans les villages-tests retenus par la recherche-développement, des formes d'organisation à l'échelle villageoise ont fait récemment leur apparition (la CAVEC à Badjouma-Centre, le Comité de gestion des ressources naturelles à Naari, par exemple) mais elles sont encore expérimentales.
Les résultats techniques et économiques des groupes suivis par le NEB sont parfois contrastés ; la base économique de nombreux groupes est allée en s'élargissant ces dernières années ; des interrogations existent sur la poursuite de cette progression du fait des incertitudes qui pèsent sur le financement du projet NEB et donc peut-être sur le suivi des groupes existants ;

– le nombre de **groupes de base**, suivis par divers services d'Etat (MINAGRI, MINASCOF...), des ONG et des missions, était estimé en 1989 (« étude FIMAC ») à 212 (131 dans la province de l'Extrême-Nord dont 93 groupements féminins et 81 dans la province du Nord). Dans les deux provinces, le nombre de ces groupes de base a sans doute augmenté mais une estimation chiffrée est difficile du fait que certains groupes sont suivis conjointement par deux ou plusieurs organismes et donc comptabilisés par chacun ; il est probable qu'il se situe actuellement entre 200 et 300, bien que des incertitudes soient exprimées par des agents quant à l'activité réelle de certains groupes qu'ils n'ont pu visiter depuis longtemps.
La base économique de nombreux groupes de base semble généralement plutôt faible par manque d'équipements adaptés, de fonds de roulement, parfois du fait d'une maîtrise technique insuffisante, souvent aussi, parce qu'ils ont des problèmes de commercialisation de leurs produits. Des changements s'opèrent cependant et certains groupes de base se spécialisent et se « professionnalisent » progressivement (maraîchage, par exemple), surtout lorsqu'ils bénéficient d'un suivi rapproché. Les résultats restent souvent modestes ; s'ils n'ont pas un impact réellement significatif en termes d'économie régionale, ils peuvent, en revanche en avoir un localement et améliorer parfois de façon substantielle le revenu des adhérents ;

– concernant la FIMAC, entre fin 1991 et février 1994, 80 groupes réunissant plus de 700 personnes avaient vu leur demande de crédit approuvée par la commission provinciale de l'Extrême-Nord ; dans la province du Nord, les dossiers de 120 groupes environ ont été agréés jusqu'ici d'après le responsable provincial. Ces demandes émanent de groupes de base préexistants (qui se segmentent parfois), mais aussi de groupes nouveaux. A titre d'exemple, le volume de crédit accordé à des groupes par le FIMAC dans l'Extrême-Nord s'est élevé à plus de 30 000 000 F ; la mission n'a pas pu apprécier les effets économiques des investissements réalisés jusqu'ici et il est trop tôt pour le faire, car sur les quelques cas identifiés, l'activité était en cours de démarrage ;

– **les fédérations paysannes** semblent en expansion rapide : d'après les chiffres communiqués par le SAILD, les six fédérations identifiées réunissent plus de 10 000 adhérents, principalement des hommes, dans 245 groupements ; leur rôle économique reste difficile à apprécier du fait de l'extrême jeunesse de la plupart d'entre elles. Elles semblent, dans un premier temps, jouer un rôle important dans la sécurité alimentaire, dans la diversification des activités et dans la création d'équipements (sociaux et productifs) collectifs ;

– **les comités de développement villageois** semblent eux aussi en expansion rapide mais aucune estimation n'a pu être faite au cours de la mission ; les coopératives d'initiative privée restent l'exception. L'importance et la solidité de leur base économique semble varier avec l'âge des comités/coopératives et avec l'orientation de travail privilégiée par les élites et qui peut être sociale ou économique. Elle semble plus fragile à la COOPELARA qu'à Dembo où les investissements paraissent bien choisis (retenue d'eau pour l'abreuvement du bétail, pharmacie vétérinaire, etc.) et maîtrisés du point de vue technique et économique.

Les éléments d'analyse quantitative, rapidement passés en revue ci-dessus, mettent en évidence la relative fragilité de la base économique de nombre d'organisations paysannes autres que les AVP/AVA. Ces différences s'expliquent sans doute par le fait que les AVP/AVA sont les organisations les plus anciennes et aussi celles qui se sont construites au sein de la seule filière organisée de la région (le coton), considérée de surcroît par les décideurs comme stratégique pour l'économie régionale et nationale ; elles sont sans doute aussi parmi celles qui bénéficient du plus de suivi. La plupart des autres groupes s'efforcent (avec plus ou moins de réussite) de constituer leur base économique dans un contexte général globalement peu incitatif, et sans avoir, pour certaines le conseil et le suivi qui leur seraient nécessaires.

132. Du point de vue géographique

La diversité des organisations paysannes doit aussi être pondérée par leur **répartition géographique** qui est loin d'être la même dans toutes les zones. Si les AVP/AVA sont présentes dans toute la région, les autres catégories d'organisations sont plus localisées : les organisations suivies par le projet NEB ne se retrouvent que dans l'aire d'action du projet ; les fédérations intervillageoises sont jusqu'ici limitées *grosso modo* aux secteurs SODECOTON de Guidiguis, Kar-Hay 1 et 2. Les groupes de base suivis par les services étatiques, les églises et les ONG sont répartis sur toute la région et des efforts sont faits qui aboutissent à constituer des noyaux plus denses (à Tokombéré, à Salak, à Ngong, par exemple pour l'Eglise catholique, autour de Pitoa et de Ngong pour l'Eglise luthérienne, etc.).

Certaines zones, proches des centres urbains ou semi-urbains, semblent parfois bénéficier de plus d'appuis que des zones plus difficilement accessibles : ainsi dans la région

de Touboro, les AVP/AVA ne voisinent qu'avec les groupes peu nombreux appuyés par le SART alors que dans l'axe Garoua-Lagdo de nombreuses organisations existent qui sont appuyées par divers partenaires.

133. Diversité des organisations et diversité des intervenants

La diversité des organisations existantes traduit plus souvent la diversité des intervenants qu'elle n'exprime des choix paysans différenciés ; même si l'adhésion à une organisation correspond parfois à un projet clair (au moins pour les responsables paysans), cela est loin d'être général. Dans beaucoup de cas, l'organisation paraît plus une réponse à une stimulation extérieure (diversement comprise et maîtrisée par ceux à qui elle s'adresse) que le résultat d'une démarche volontaire et réfléchie ; cela paraît vrai pour de nombreuses organisations relevant de la plupart des catégories identifiées : pour certaines AVP/AVA dont tous les planteurs sont membres de fait dès que la décision de création a été (plus ou moins démocratiquement) prise ; pour de nombreux groupements de base qui semblent parfois percevoir l'organisation comme le point de passage obligé pour bénéficier d'appuis notamment matériels ; pour les adhérents de base de certains comités de développement qui suivent leurs élites, etc. Cette situation engendre parfois une grande dépendance des organisations à l'endroit de leurs initiateurs ; elle explique aussi la fluidité des effectifs de certains groupes, les disparitions de groupements quand le suivi perd de sa densité ou quand les attentes (plus ou moins réalistes) de la base ne sont pas satisfaites par la structure d'appui.

134. Du point de vue de la pérennité des organisations identifiées

En l'état actuel des choses, la pérennité des organisations identifiées n'est pas assurée dans bien des cas. Sans parler pour l'instant des conditions sociales (qui seront analysées plus loin), les situations techniques, économiques des organisations identifiées ne garantissent pas toujours la viabilité de leurs activités et à fortiori leur reproduction élargie :

– l'efficacité technique des AVP/AVA semble due en partie à la forte pression exercée par la SODECOTON sur les planteurs ; les autres groupes ont des résultats techniques très contrastés qui sont souvent fonction de la densité du suivi dont ils bénéficient et de la plus ou moins grande pertinence des informations auxquelles ils ont accès ;

– du point de vue économique, les situations sont tout aussi contrastées : certaines AVP/AVA entrent dans des processus d'accumulation alors que d'autres s'appauvrissent ; dans les autres catégories de groupes, des écarts très importants existent en matière de rentabilité économique des activités menées et certaines organisations ne parviennent pas à reproduire leur activité d'une année sur l'autre soit qu'elles n'aient pu reconstituer leur stock (greniers villageois, banques de céréales), ou leur fonds de roulement, soit qu'elles soient arrêtées par un « imprévu » (panne du moulin, de la moto-pompe) auquel elles n'ont pas les moyens de faire face. La détérioration du contexte économique général, les aléas climatiques, l'enclavement de certains villages, rendent difficiles la pérennisation de certaines activités mais il s'y ajoute parfois le manque d'études préalables sur la « faisabilité » de l'activité envisagée, une préparation insuffisante des paysans (formation technique, à la gestion), etc.

2. FONCTIONNEMENT ET STRATÉGIE DES ORGANISATIONS PAYSANNES

Les analyses qualitatives suivantes sont fondées sur la perception qu'expriment les villageois sur les organisations dont ils sont membres, sur les appréciations que portent les organismes de développement sur les groupes qu'ils appuient et sur les observations et échanges qui ont eu lieu pendant l'étude sur le terrain.

21. Des modalités de fonctionnement très variables

Des modalités de fonctionnement très variables sont observables ; elles s'accompagnent de stratégies collectives diversement construites et différenciées.

211. Les AVP/AVA

L'appréciation globalement positive des résultats techniques et économiques des AVP/AVA recouvre des situations particulières très contrastées, une grande variabilité dans les modalités de fonctionnement des associations ainsi qu'un degré d'appropriation sociale de l'organisation par ses membres qui peut varier considérablement d'un cas à l'autre.

Trois critères peuvent être utilisés pour juger de l'appréciation que la SODECOTON porte sur le fonctionnement des AVP/AVA :

- le pourcentage des AVP non agréées, c'est-à-dire celles qui, pour au moins une campagne se voient privées du droit de commercialiser le coton : 11 % des AVP étaient dans cette situation en 1992-93 et 5 % en 1993-94 (avant la fin de la campagne) ;
- le montant de la prime variable par kilo de coton commercialisé qui est fixé par la SODECOTON en fonction « de la manière de servir et de la qualité du travail de l'AVP » : en 1992-93, il a varié de 0 à 0,75 F/kg (prime maximale) ; la moyenne s'établissant à 0,45 F/kg, on peut considérer que d'après la SODECOTON, les AVP fonctionnent globalement de façon plus qu'acceptable ;
- le montant de la prime versée directement par la SODECOTON aux comités directeurs : en 1992-93, 17 % des comités directeurs n'ont pas reçu de prime.

Ces quelques chiffres montrent l'existence de dysfonctionnements au sein des associations (que la SODECOTON mentionne d'ailleurs dans tous ses rapports), même si ce n'est que dans une minorité d'entre elles qu'ils sont graves. Parmi les signes les plus manifestes de ces dysfonctionnements, la SODECOTON note des difficultés dans la commercialisation (lenteur, indélicatesses), le manque d'autorité des comités directeurs sur les agents de suivi et de ceux-ci vis-à-vis des planteurs, des impayés sur les crédits intrants, une faible participation des adhérents aux réunions, des modalités de prise de décision parfois peu démocratiques, l'intérêt parfois ambigu de certains comités directeurs pour leurs fonctions, la gestion parfois hasardeuse de certains investissements réalisés par l'association sur ses fonds propres, etc.

La SODECOTON s'efforce de réduire ces dysfonctionnements par des mesures incitatives et des sanctions (primes, suspension) mais elle prend aussi des **mesures préventives** pour éviter qu'ils ne s'aggravent : élection de comités directeurs à bulletin secret, création d'un poste statutaire de vice-présidente, maintien du dépôt des avoirs des AVP/AVA à la SODECOTON, organisation de la maintenance des investissements faits par les AVP/AVA, création de groupes de caution solidaire pour le crédit, réduction de la taille de certaines

AVP/AVA, etc. En matière de formation, les actions concernent jusqu'ici essentiellement les équipes techniques et les comités directeurs plus que les adhérents de base mais la SODECOTON souligne qu'elle ne dispose depuis longtemps d'aucun moyen spécifique, par exemple pour l'alphabétisation ; à noter deux initiatives, l'expérience d'alphabétisation en langue Mboum à Touboro et la publication du journal *Le Paysan* en français et en fulfuldé.

2111. Apprécié de l'extérieur, le fonctionnement des AVP/AVA appelle les remarques suivantes

■ **L'adhésion des producteurs** au modèle d'organisation proposé par la SODECOTON est quasi générale ; des résistances subsistent (l'AVP de Djalingo refuse, par exemple, de devenir une AVA), mais globalement les paysans considèrent que l'existence de l'association est un progrès important par rapport à la situation antérieure où « la SODECOTON pesait le coton ». Une baisse de motivation semble cependant exister dans certaines associations, que les planteurs attribuent « au découragement lié au coton qui n'est plus rentable... », au sentiment que l'on ne tient pas compte de leurs remarques et à la lenteur avec laquelle l'AVP accumule et peut donc investir.

■ L'adhésion au modèle AVP/AVA n'exclut pas **les tensions.** Les tensions internes sont parfois fortes (Djalingo) ; elles paraissent fort bien maîtrisées à Gaban, Djapaye, Djodjong, et en particulier à Soukoundou (secteur de Sorawel). Le classement et le paiement du coton, la désignation des agents de suivi, des désaccords sur le choix du comité directeur et l'utilisation des ressources propres, les retards dans le remboursement des intrants par certains adhérents, des défiances interpersonnelles et des « jalousies » de tous ordres sont les causes les plus fréquemment mentionnées par les paysans et la SODECOTON. Des tensions existent aussi entre les AVP/AVA et la SODECOTON ; le rôle important qu'elle continue à jouer dans le fonctionnement des AVP/AVA et le pouvoir qu'elle conserve en font parfois un « bouc émissaire » : le prix du coton et son classement, l'application de règles définies par elle seule (pour le paiement des traitements par exemple), l'approvisionnement insuffisant en tourteaux, son refus de décaissement pour réaliser certains investissements demandés, sont les points de crispation les plus fréquemment cités par les paysans. Des défiances ouvertes sont parfois exprimées et certains présidents ou agents de suivi peuvent être accusés de « pactiser » avec la SODECOTON... Diversement graves et maîtrisées, ces tensions peuvent, dans certains cas, obérer fortement le fonctionnement de l'AVP.

■ Certains efforts de la SODECOTON pour **accroître le fonctionnement démocratique des AVP/AVA** donnent plus de résultats que d'autres.

Ainsi, si les élections à bulletin secret se sont généralisées, la place des femmes en revanche reste marginale au sein des AVP/AVA et souvent la vice-présidente (quand elle existe) semble surtout « gérer le moulin ».

Dans de nombreux cas, la situation comptable de l'association n'est connue que d'un très petit nombre de responsables et les efforts consentis par la SODECOTON, pour fournir des relevés détaillés de la situation des comptes qu'elle a en dépôt, sont peu valorisés.

Cette méconnaissance conjuguée à des influences internes et externes à l'association (cf. infra 2113), aboutit parfois à des décisions peu démocratiques quant à l'utilisation des ressources. Cependant, dans la plupart des cas étudiés, les adhérents de base déclaraient

avoir débattu du sujet, notamment lorsqu'il s'agit d'équipements sociaux (école, propharmacie) ; la procédure semble parfois moins démocratique pour l'attribution du crédit AVP/adhérents. La majorité des AVP/AVA visitées déplore en revanche les « refus » de la SODECOTON à certaines de leurs propositions ; pour fondés qu'ils soient, ces refus sont toujours mal vécus.

■ **Les pratiques des AVP/AVA révèlent des stratégies diversement claires et construites**

❑ **Stratégies de court terme et stratégies à moyen et long terme**

Certaines AVP/AVA semblent privilégier le court terme, voire prendre des décisions au coup par coup : le peu de motivation à rembourser le crédit AVP/adhérents, la résignation ou l'indifférence devant le déficit de certains des investissements qu'elles ont réalisé (le moulin, par exemple), le sentiment qu'elles ont parfois « d'avoir déjà **tout** fait » avec leurs ressources, semblent traduire une absence de projet collectif, si stéréotypé soit-il.

D'**autres AVP/AVA** en revanche **affichent des objectifs à plus ou moins long terme,** qu'ils soient sectoriels ou multisectoriels et sont **capables de bâtir une stratégie** pour les atteindre : ainsi, certaines AVP sont capables de ne rien dépenser des années durant pour construire et équiper un dispensaire ; d'autres sont capables de « rendre à la SODECOTON » le moulin qu'elles ne se sentent pas en mesure de rentabiliser pour ne pas « ruiner leur caisse » ; d'autres sont débordantes de projets, plus ou moins réalistes parfois, mais qui témoignent de la vitalité de l'association et du fait qu'elle est perçue par ses adhérents comme un **moyen** au service de leurs objectifs. C'est le cas dans le secteur de Sorawel où les AVP/AVA visitées disent avoir « beaucoup d'idées » mais déplorent qu'on « ne les laisse pas faire... ».

❑ **Les actions réalisées** par les AVP/AVA avec leurs ressources propres **privilégient l'amélioration des conditions de vie** dans les villages sur les investissements productifs. L'école, la propharmacie, les forages, etc., reviennent en permanence parce qu'elles correspondent bien sûr à des priorités mais peut-être aussi parce que c'est sur ce type d'action qu'un consensus social se fait le plus facilement..

Lorsque des investissements productifs sont réalisés (moulin, banque de céréales), leur fonction économique n'apparaît souvent qu'a posteriori, quand une bonne gestion montre qu'ils peuvent être rentables ; au départ ce sont des justifications de type social qui semblent l'emporter (« alléger le travail des femmes », « éviter la famine », etc.).

❑ La perception de l'AVP/AVA comme **base d'une accumulation permettant l'élargissement ou la diversification des activités économiques est rare ;** cela s'explique sans doute :

– par l'altitude de la SODECOTON qui n'a pas encouragé cette orientation, craignant que se développent des activités économiques « parasites », incapables de générer par elles-mêmes des richesses ;

– par la difficulté des adhérents à se mettre d'accord sur la pertinence de certains investissements économiques collectifs ; c'est le cas par exemple de l'aménagement des mares pour l'abreuvement du bétail : unanimes pour le souhaiter à Djodjong où ils déplorent « le refus de la SODECOTON », les adhérents de Cékandé sont partagés, certains redoutant « d'attirer les Mbororo et leurs troupeaux » ;

– par la difficulté encore plus grande de consentir une aide à des individus ou des groupes plus restreints pour lancer ou renforcer une activité : c'est le cas, par exemple à Galdala (Koza) où les producteurs d'oignons ont besoin d'un moyen de transport mais n'ont jamais pensé que l'AVA pourrait y contribuer.

Dans le domaine économique, l'action la plus répandue est le crédit AVP/adhérents ; elle met en évidence que la **priorité des producteurs est la sécurisation de l'alimentation,** l'essentiel du crédit allant aux intrants pour les vivriers. L'AVP compense ainsi « l'insuffisance » des intrants fournis par la SODECOTON pour les cultures vivrières ; elle permet d'éviter la conditionnalité mise par la SODECOTON à la délivrance des intrants vivrier – qui n'a lieu qu'**après** les opérations sur les soles de coton – et évite (ou complète) sans doute les tentations de « détournement » des intrants coton vers les champs de vivriers. L'AVP, à une échelle encore moindre que pour les intrants, s'efforce parfois de compenser le difficile accès de certains producteurs au matériel agricole, mais elle est dans ce domaine très limitée par la faiblesse de ses moyens.

2112. Les AVP/AVA ont évolué de façon différenciée

Dans le cadre d'action uniforme fixé par la SODECOTON, les AVP/AVA ont évolué de façon différenciée ; trois grandes situations semblent pouvoir être identifiées :

– dans certaines AVP/AVA, on observe un processus d'appropriation de l'association par ses adhérents (ou au moins par une partie d'entre eux) ; cette appropriation apparaît dans la formulation de projets à court et moyen terme et dans la capacité de l'association à régler son fonctionnement interne et à gérer ses ressources dans le but de concrétiser ses projets. On peut parler alors de l'existence d'une stratégie collective bâtie par les villageois autour de l'AVP/AVA et les ressources qu'elle génère ;

– dans d'autres AVP/AVA, le processus d'appropriation sociale est plus ou moins avancé, mais il reste souvent embryonnaire. L'AVP/AVA est acceptée, elle est jugée utile mais elle apparaît plus comme le prolongement de la SODECOTON, le dernier échelon de son dispositif, comme aussi le lieu d'articulation entre les planteurs et la SODECOTON, que comme une organisation socialement enracinée dont les paysans se serviraient pour régler leurs relations afin d'atteindre des objectifs collectifs. Cette « extériorité » de l'AVP/AVA ne l'empêche pas de s'acquitter de ses tâches statutaires dans de bonnes conditions, mais l'association n'est pas le lieu où émerge une stratégie collective. Celle-ci peut exister dans le village, mais elle se construit dans un autre cadre : c'est le cas, par exemple, de certains villages où se constituent des comités de développement, car disent les paysans de Djapaye « *l'AVA ne peut travailler qu'avec la SODECOTON et en accord avec elle... alors que le CODEJAP*[1] *est plus large...* » ;

– dans une minorité de cas, l'AVP/AVA semble en proie à de multiples dysfonctionnements qui rendent impossible l'émergence d'un projet collectif qui dépasse le seul court terme. L'intensité des tensions internes, ainsi que les tensions AVP/SODECOTON altèrent la capacité de l'AVP à s'acquitter de ses tâches statutaires dans des conditions acceptables ; sa situation se dégrade et elle entre dans une spirale descendante qui peut la conduire (cas exceptionnel) à demander sa dissolution et (plus fréquemment) à sa suspension par la SODECOTON.

Ces situations sont bien sûres évolutives, dans un sens comme dans l'autre ; ainsi, un problème grave (une malversation importante, par exemple) peut affecter durablement le fonctionnement d'une association même si le comité directeur est remplacé.

1. CODEJAP : Comité de développement de Djapaye.

2113. Les difficultés de nombre d'AVP/AVA

La difficulté de certaines AVP/AVA, à s'acquitter de façon satisfaisante de leurs tâches statutaires et à construire des stratégies qui dépassent le seul court terme, semble résulter de plusieurs facteurs qui se conjuguent et se renforcent mutuellement.

■ **Trois facteurs sociologiques** influent sur le fonctionnement des AVP/AVA : la plus ou moins grande homogénéité sociale et culturelle des zones où sont implantées les associations, le poids du pouvoir traditionnel ainsi que la façon dont il s'exerce et, semble-t-il depuis quelques années, des interférences de la vie politique locale.

❑ L'argument de **l'hétérogénéité « ethnique »** est avancé par la SODECOTON et par les paysans eux-mêmes pour expliquer certains dysfonctionnements ; ainsi, des paysans déclarent : « *Quand il y a beaucoup d'ethnies, l'entente est difficile ; chacune fait sa réunion...* ». Dans les faits, l'hétérogénéité sociale semble jouer comme un frein surtout lorsqu'on se trouve dans une zone où les migrations sont récentes et où une partie de la population n'est pas stabilisée et se sent « de passage » ; c'est le cas, par exemple à Djalingo. Des nuances sont cependant à établir, car une « proximité sociale » entre certains groupes semble atténuer les différences d'appartenance (les Guiziga et les Moundang font bon ménage entre eux et avec les Guidar par exemple) ; l'existence d'un pouvoir traditionnel fort « atténue » les clivages socio-culturels qui pourraient exister, soit en les empêchant de s'exprimer, soit en aidant à résoudre les tensions.

❑ La **chefferie traditionnelle** semble toujours être associée au fonctionnement des AVP/AVA, mais son rôle est d'importance et de nature variables :

– dans certains cas, le chef traditionnel (ou son représentant) occupe les fonctions de « président d'honneur » ; il joue alors souvent le rôle d'un « conseiller » et d'un « recours » en cas de conflit, mais laisse la responsabilité de l'AVP/AVA à un « président actif » plus ou moins librement choisi par les adhérents ; la séparation entre les deux pouvoirs peut être cependant diversement poussée ou effective ;

– dans d'autres cas, la direction de l'AVP semble avoir été investie par le pouvoir traditionnel qui désigne le président (ou le ou les candidats à l'élection). Certains chefs traditionnels admettent cet état de fait et l'estiment justifié par le « manque de maturité » des paysans.

L'influence ouverte (ou plus discrète) des chefs traditionnels paraît s'expliquer par des facteurs historiques : ils semblent avoir joué, dans le passé, et en tout cas dans certaines zones, un rôle important dans l'introduction du coton ; certains chefs le rappellent à l'occasion ; ils font aussi remarquer que « les structures de la SODECOTON sont calquées sur celles de la chefferie », car les AVP ont été créées souvent à l'échelle d'un (ou plusieurs) lawanat(s) ; ils trouvent ce découpage normal : « *C'est mieux, comme cela car s'il y a plusieurs centres de décision dans un lawanat, il va y avoir des problèmes* ».

Les évolutions vers plus de démocratie au sein des AVP/AVA, impulsées par la SODECOTON, sont parfois perçues avec une certaine amertume : « *On ne nous demande pas notre avis ; quand ça marche c'est grâce à eux et quand ça ne marche pas, on dit que c'est à cause de la chefferie ; on a donné les ficelles à la SODECOTON pour introduire et étendre la culture du coton et après elle nous écarte* ».

Permanente, l'influence exercée par les chefs sur le fonctionnement des AVP/AVA peut être cependant de nature très diverse : dans certains cas, ils semblent intervenir à la fois

sur les grandes orientations et dans le quotidien, alors que dans d'autres cas, ils apparaissent surtout comme des garants de la cohésion du groupe et de l'intérêt général, et ils exercent plus une autorité morale que le pouvoir de décision économique. La chefferie fulbé n'est pas, en effet, un ensemble monolithique et la façon dont les chefs conçoivent leur rôle et exercent leur pouvoir dépend de leur personnalité, de leur intérêt pour le développement, etc.

❑ La vie **politique locale** influe, elle aussi, sur le fonctionnement des AVP/AVA ; ainsi « *ici, c'est la politique qui nous tue* », déclare un président d'AVA ; sans aller jusque-là, il est indéniable que l'ouverture politique a un effet indirect sur la gestion du pouvoir au sein de certaines associations ; les propositions diverses, dont sont porteurs les différents partis politiques, éveillent des échos différenciés chez les paysans et leurs leaders et de nouvelles polarisations sociales semblent se construire.

Ces permanences et évolutions du contexte social général font regretter à certains les temps anciens où « l'ordre régnait », mais « le désordre » actuel est source d'espoir pour d'autres qui y voient les prémices de recompositions sociales ; d'aucuns y voient aussi une occasion propice au développement d'opportunismes divers. En tout état de cause, il est évident que les AVP/AVA reflètent les rapports de force qui existent au sein de la société rurale et que derrière certaines tensions particulières, au sein des AVP/AVA, existent des raisons sociales, culturelles, politiques plus profondes.

■ A ces facteurs sociologiques s'ajoutent des **facteurs liés aux conditions de mise en place des AVP/AVA et au suivi dont elles font l'objet**. Ils contribuent à l'expliquer le degré d'appropriation sociale variable des AVP/AVA par leurs adhérents ainsi que le caractère relativement stéréotypé de nombre de leurs réalisations.

❑ La **SODECOTON,** même si son mandat s'est élargi au développement rural, **reste centrée sur le coton** et plus on descend dans sa hiérarchie et plus cette priorité apparaît enracinée dans sa culture d'entreprise. La crainte, légitime, de voir les acquis techniques et économiques cotonniers s'éroder, semble jouer de façon permanente dans le comportement de ses agents ainsi que d'ailleurs la crainte de « s'embarquer » avec les AVP dans des actions qui ne pourraient pas être suffisamment bien encadrées. Les agents de la SODECOTON proposent (et parfois imposent) de ce fait, des investissements dont ils maîtrisent la maintenance (moulins, par exemple) plus qu'ils ne paraissent animer une réflexion collective villageoise ou intervillageoise sur l'avenir, sur les projets souhaitables, etc. Il y a un côté « mécanique » au processus ressources/dépenses de l'AVP/AVA qui s'explique sans doute par le nombre élevé d'associations mais qui ne paraît pas prendre suffisamment en compte la diversité des situations.

❑ Les AVP/AVA manquent d'**informations diversifiées** (dans tous les domaines autres que ceux couverts par la SODECOTON) qui seraient nécessaires pour alimenter un débat interne aux villages, une réflexion prospective. Le taux élevé d'analphabétisme de la population adulte rend très aléatoire un accès direct et individuel à l'information. Souvent, c'est par les équipes techniques, souvent composées de paysans lettrés (choisis sur ce critère), que transitent nombre d'informations : cela donne parfois à ces derniers un « pouvoir » qu'ils utilisent à plus ou moins bon escient.

❑ **La taille des AVP/AVA** et leur emprise géographique créent des conditions plus ou moins favorables à la participation effective des adhérents à la vie de l'association : regroupés sur un critère économique (le tonnage de coton commercialisé), les villageois habitent parfois fort loin du siège de l'AVP. Ils ont cependant sur ce sujet, ont des attitudes

ambiguës : ils déclarent s'en satisfaire (surtout lorsque l'aire de l'AVP coïncide avec celle d'un lawanat) mais ils disent aussi leur intérêt pour une AVP/AVA réellement villageoise qui leur permettrait d'équiper leur propre village, sans qu'ils soient obligés de répartir les investissements entre les villages/quartiers du lawanat (la localisation des équipements semble être, en effet, un sujet de tensions). Les segmentations d'AVP en cours devraient permettre de faire coïncider les associations avec des ensembles socialement plus homogènes ; elles devraient aussi aider certains groupes à alléger des pesanteurs sociologiques. Elles auront pour inconvénient de réduire les ressources de chaque association et donc leur capacité d'investissement.

❑ La **faiblesse** relative **des ressources propres** des AVP/AVA ne permet pas, dans beaucoup de cas, de faire des projets très ambitieux car « la caisse ne grandit pas vite » même dans les AVP/AVA « sérieuses ». C'est là un obstacle important à l'émergence de motivations durables de la part des adhérents et un frein à la construction de stratégies collectives : les enjeux sont parfois minces (176 000 F en moyenne par AVP en 1992-93) et sans doute insuffisants dans certains cas pour pousser les paysans à affronter les difficiles questions d'ordre social que pose la vie d'une organisation dynamique.

❑ La **place du coton dans l'économie locale,** et en particulier le plus ou moins grand nombre de villageois qui sont des planteurs, joue sans doute aussi un rôle dans l'intérêt porté à l'AVP/AVA et dans son appropriation sociale. Lorsqu'un pourcentage important de la population villageoise ne cultive pas de coton, et est exclue de ce fait de l'AVP/AVA, l'association peut difficilement être perçue comme l'instrument du développement villageois.

212. Fonctionnement et stratégies des groupes de base

Souvent et de taille réduite, les groupes de base se créent à partir d'une adhésion volontaire, concrétisée souvent par une cotisation individuelle, et sur la base de la cooptation. Ils sont presque toujours constitués à l'échelon infra-villageois et leurs membres présentent des caractéristiques le plus souvent homogènes. Ils poursuivent des objectifs souvent partagés par tous les membres mais semblent bâtir des stratégies diversement adaptées pour les atteindre.

Trois grand types peuvent être distingués.

2121. Les groupes à orientation communautaire

Il s'agit le plus souvent de groupes féminins, mais aussi de groupes mixtes où il n'est pas rare que les femmes soient parmi les membres les plus actifs.

■ Les **groupes féminins** ont souvent une base à **géométrie variable** ; nombreuses, souvent au départ, à répondre aux sollicitations du MINASCOF, d'une ONG, du DC, elles le sont moins par la suite : des départs ont lieu, dus à des méfiances, à la réticence de certains maris, au découragement que provoquent les difficultés de l'action (accès au foncier, lenteur de la mise en place de certains moyens matériels, suivi parfois sporadique, mais aussi mariage, départ du village, etc.). Au bout d'un certain temps, les effectifs du groupe se stabilisent ; il n'est pas rare que dans un même village fonctionnent deux groupes féminins menant des activités différentes (cas de Djola, par exemple).

■ Les modalités de fonctionnement de ces groupes sont souvent caractérisées par le **pragmatisme** et la **transparence** :

– l'organisation interne est souvent simple (présidente, trésorière, parfois secrétaire) et le choix des responsables ne semble pas être un enjeu considérable ;

– il existe souvent une réelle démocratie dans la prise des décisions qui sont débattues par toutes les adhérentes ;

– la gestion financière est transparente et les groupes paraissent très soucieux d'éviter les prédations externes et de se protéger contre leurs propres tentations ;

– les différences socio-culturelles sont traitées de façon pragmatique. Ainsi, à Djalingo, le groupe Burtiwelgo réunit des femmes d'origines et de religions différentes ; pour la conduite du travail quotidien, les femmes se sont réparties dans trois sous-groupes (Fulbé, Guiziga, Guidar) qui travaillent à jours fixes dans le verger et dans le champ communautaire mais qui se retrouvent pour la programmation, la prise de décision, etc.

■ Les stratégies des groupes féminins sont diversement construites ; elles présentent cependant, à des stades divers, des caractéristiques communes.

❑ L'homogénéité relative des situations vécues par les femmes (dépendance à l'égard du mari, responsabilités domestiques et notamment alimentaires importantes, soucis pour la santé et l'éducation des enfants, peu d'illusions quant à la capacité des hommes à prendre en compte certains besoins familiaux, etc.), facilite sans doute l'**identification d'objectifs communs** qui n'ont pas toujours besoin d'être formulés explicitement : la sécurité alimentaire et l'hydraulique villageoise sont des objectifs fréquents dans l'Extrême-Nord ; dans toute la zone cotonnière, les objectifs semblent être la **recherche de revenus monétaires pour améliorer les conditions de vie** (hydraulique, santé, scolarisation des enfants, etc.).

❑ Les **moyens mis en œuvre** pour les atteindre ne sont pas toujours très adaptés : faibles résultats techniques et économiques de certaines activités peu maîtrisées parfois, ou insuffisamment organisées (faible maîtrise de l'amont et de l'aval, etc.). Les réactions des groupes à ces difficultés peuvent varier : certains groupes se désagrègent (cas des femmes de Lagdo qui ont abandonné le fumage du poisson), d'autres font preuve de grandes capacités d'adaptation.

La base économique de certains groupes est trop faible ou trop précaire encore pour que l'on puisse parler de « stratégies collectives » ; il s'agit surtout de **tentatives** (plus ou moins adaptées) **pour « démarrer quelque chose »**. En revanche, d'autres groupes s'efforcent de bâtir une **stratégie à moyen terme** qui repose sur des **activités diversifiées** : c'est le cas du groupe de Djalingo qui a démarré avec un champ communautaire et qui a greffé à cette activité initiale un verger (grâce à un financement de 2 millions de CFA, attribué en trois tranches) et qui a commencé un crédit interne dont chaque sous-groupe bénéficie à tour de rôle ; c'est aussi le cas de la pépinière villageoise de Saat-Say (Touloum) qui est gérée par les femmes avec l'aide d'un « gérant ». Il arrive souvent, quand le groupe dégage des bénéfices, que ceux-ci soient partiellement partagés entre les membres, ce qui permet de « satisfaire certains besoins », mais aussi de conforter des stratégies individuelles (petit commerce, transformation de l'arachide, etc.) ; l'essentiel (ou la motivation principale) demeure cependant pour les femmes **l'amélioration des conditions de vie** (forage, propharmacie, décortiqueuses, équipements scolaires, etc.).

❑ L'**autonomie** des groupes féminins semble très variable ; du point de vue technique et économique, les femmes ont un accès très réduit à l'information et à la formation,

au crédit, et de façon générale aux moyens de production, avec parfois un accès au foncier difficile. Du point de vue social, les femmes sont confrontées parfois à des influences plus ou moins fortes des chefs traditionnels que peuvent encourager et faciliter les organisations féminines (en leur donnant un champ, par exemple), mais qui exercent aussi parfois un « conseil » très prégnant (choix de la présidente, par exemple...). Des stimulations/conseils existent aussi de la part de certaines élites qui jouent parfois un rôle très important dans l'orientation des groupes, leurs choix techniques et économiques. Certains groupes féminins semblent cependant avoir atteint un degré d'autonomie important (ce qui ne signifie pas qu'elles n'ont pas besoin d'un conseil technique et en gestion), alors que d'autres restent très dépendantes d'appuis extérieurs tant en termes matériels et financiers que pour leur fonctionnement.

2122. Les groupes de base spécialisés

Par leur fonctionnement et la nature des stratégies qu'ils adoptent, deux types de groupes peuvent être distingués.

■ **Les groupes bâtis autour d'une fonction** réunissent des chefs de saré (greniers villageois) et/ou des producteurs (comités d'intrants, par exemple) aux caractéristiques économiques et sociales différenciées ; la plus ou moins grande hétérogénéité du groupe, l'importance accordée par chaque membre à la fonction sur laquelle s'est créé l'organisation influent sur son fonctionnement et permettent (ou non) l'émergence d'une stratégie qui dépasse le seul court terme ; de bons résultats dès le départ peuvent créer une dynamique collective alors que de mauvais résultats, même conjoncturels, peuvent empêcher son émergence.

Ainsi, il est vraisemblable que la réussite d'un pourcentage important de greniers villageois soutenus par le NEB vient de l'importance accordée à la sécurité alimentaire par les adhérents : les premiers résultats en la matière ont généré des activités nouvelles (champs communautaires, commercialisation). Ils se rapprochent alors des groupes à vocation communautaire. En revanche, l'échec de certains greniers semble partiellement lié aux limites du dispositif car si dès le départ survient une très mauvaise récolte, les membres ne peuvent plus reconstituer le stock vivrier...

L'efficacité relativement faible des comités d'intrants, les variations importantes dans le nombre et la fluidité de leurs adhérents proviennent sans doute du fait qu'ils sont peut-être surtout perçus par les paysans comme un moyen (facile) d'avoir accès à un crédit : l'hétérogénéité des membres, leur mobilité et l'absence d'un objectif collectif plus large expliquent en partie les taux des remboursements (qui restent souvent insuffisants). La tendance à lier par exemple l'accès aux intrants agricoles au grenier villageois semble donner des résultats prometteurs.

■ **Les groupes bâtis autour d'une activité productive** (maraîchage, élevage...) sont sans doute parmi les plus « professionnels ». De taille variable mais souvent réduite, ils réunissent souvent des producteurs spécialisés qui se cooptent et pour qui l'activité autour de laquelle se bâtit le groupe est la principale source de revenu. Le groupe sert à mettre en place des services à la production qui reste surtout individuelle : ainsi dans les groupes de jeunes maraîchers suivis par la mission à Salak, chaque producteur à sa moto-pompe et produit pour son propre compte ; l'organisation permet de constituer un fonds collectif (pour la maintenance et l'amortissement des groupes), à explorer de nouveaux circuits de

commercialisation. De la même manière, les associations d'éleveurs « du NEB », permettent un meilleur approvisionnement en produits pour les troupeaux (aliments, médicaments...). Si grâce au groupe, l'activité principale s'améliore, celui-ci peut alors étendre et diversifier son action (cas d'un des groupes de Salak qui fait aussi du commerce).

Le fonctionnement de ces groupes se caractérise fréquemment par une transparence de la gestion et des prises de décision ; certains entrent dans une logique d'accumulation.

2123. « Les entrepreneurs »

Certains groupes très restreints bénéficiant du crédit FIMAC s'apparentent à de réelles petites entreprises : quelques individus expérimentés, et disposant déjà d'acquis économiques, formulent un nouveau projet que le FIMAC leur permet de réaliser et espèrent ainsi élargir leur base économique. Le groupe de Djibordé à Lagdo en est une illustration : quatre agriculteurs/pêcheurs ont par le passé réussi à acquérir deux pirogues ; les revenus du poisson leur ont permis de payer les pirogues et de dégager l'apport personnel pour le moulin ; ils comptent sur les revenus du moulin pour acquérir un véhicule pour transporter le poisson.

213. Fonctionnement et stratégies des fédérations intervillageoises

Par les objectifs dont elles sont porteuses (et que leurs responsables expriment et argumentent avec une clarté et une conviction remarquables), les fédérations intervillageoises sont sans doute dans la région un des signes les plus manifestes de la volonté des paysans de jouer un rôle central dans la définition et la mise en œuvre d'un programme local de développement multisectoriel à moyen et long terme.

Leur fonctionnement est marqué par une **volonté de démocratie interne** que traduisent les organigrammes ; cette volonté est semble-t-il parfois freinée par la faiblesse (et parfois l'absence) des moyens matériels et financiers dont elles disposent alors que leur aire d'action est diversement étendue (parfois plus deux arrondissements) ; il s'y ajoute semble-t-il dans quelques cas une personnalisation du pouvoir de décision, certains groupements identifiant la fédération à ses leaders historiques. Inévitable dans un premier temps, ce phénomène est cependant plus sensible dans les fédérations plus anciennes du fait, en particulier, du rôle des leaders initiaux. Le degré d'information des groupements de base peut parfois encore être faible : la fédération, à travers ses animateurs-paysans, le plus souvent bénévoles, assure dans la mesure de ses moyens, un travail d'appui à la réflexion collective, de diffusion de l'information technique et économique.

Les fédérations affirment des objectifs qui combinent l'action interne et l'action vis-à-vis de l'environnement institutionnel :

– vis-à-vis de leurs groupes d'adhérents, les fédérations s'efforcent de « trouver des solutions aux multiples problèmes des paysans » : elles s'efforcent de prendre en compte les priorités des paysans à court terme (sécurité alimentaire, hydraulique villageoise, santé) et de préparer le moyen et long terme (diversification des activités, reboisement, épargne et crédit, prise en compte de l'environnement, etc.) en donnant aussi une grande importance à la formation (appui à la réflexion, formation technique, en gestion, etc.). La concrétisation de leurs programmes d'action est fonction des moyens dont elles disposent et qui varient considérablement d'une fédération à l'autre, en fonction de leur âge et du réseau d'alliances dont elles ont su se doter ;

– vis-à-vis de l'environnement institutionnel, l'action des fédérations prend deux directions principales :

· au plan opérationnel, elles entretiennent des relations avec divers partenaires techniques et/ou financiers, soit de façon permanente (SAILD, OCSD), soit de façon plus ponctuelle (MINASCOF, MINAGRI, etc.). La « non ingérence » des partenaires extérieurs dans le fonctionnement interne de la fédération semble être la condition d'une collaboration,

· sur un plan plus général, les fédérations adoptent, vis-à-vis des autres acteurs, une stratégie fort réfléchie. Elles entretiennent de bonnes relations avec les autorités administratives et politiques qu'elles ont informé avant la création de la fédération et dont elles ont obtenu l'accord ; elles ont procédé de même vis-à-vis des autorités traditionnelles qui se sont montrées parfois plus réservées, mais qui ont néanmoins donné leur aval ; de échanges permanents plus ou moins fréquents et approfondis ont lieu avec les institutions de développement. Elles s'efforcent, avec l'appui du SAILD, d'émerger à l'échelon régional : pour cela, elles coordonnent leur action et envisagent de créer un Conseil des fédérations de producteurs du Grand-Nord afin d'avoir une représentation institutionnelle régionale et acquérir ainsi un plus grand pouvoir de négociation avec les autres acteurs.

Trois facteurs pourraient à l'avenir, et si les fédérations n'y accordent pas une attention suffisante, affaiblir l'efficacité de cette dynamique prometteuse :

– un décalage dans la perception respective des objectifs de la fédération par les responsables et par les groupements de base ; inévitable dans toute organisation de ce type, le décalage semble actuellement exister à des degrés sans doute variables ; s'il s'accentuait, il pourrait compromettre l'avenir des fédérations ;

– des appuis (techniques, matériels et financiers) sont nécessaires ; s'ils sont assortis de conditionnalités peu pertinentes ou s'ils sont mal maîtrisés, ils risquent d'amener les fédérations à sacrifier partiellement la cohérence de leur projet d'ensemble à des appuis conjoncturels attrayants ; c'est là un enjeu sans doute très important pour les fédérations qui sont parfois confrontées à des attentes pressantes de leur base ;

– les fédérations doivent faire preuve d'une réelle efficacité technique et économique : c'est la condition à la fois de leur crédibilité interne (vis-à-vis des groupes adhérents) et de leur crédibilité externe (vis-à-vis de leurs partenaires institutionnels). Cela suppose qu'elles investissent dans l'information et la formation (des responsables, des animateurs, des adhérents) et qu'elles passent des accords contractuels avec des partenaires capables de les aider à trouver des solutions (notamment techniques) adaptées, cela suppose aussi qu'elles soient attentives à la rentabilité économique des investissements qu'elles réalisent.

214. Fonctionnement et stratégies des comités de développement villageois (ou intervillageois) et des coopératives d'initiative privée

Les villageois ont, de façon quasi unanime, une perception très positive de ces initiatives ; ils se reconnaissent aisément dans les propos qui leur sont tenus par leurs élites et ressortissants et ils y adhèrent : la proximité culturelle que les élites gardent avec leurs concitoyens restés au village (ou dans l'arrondissement), leur permet d'utiliser des ressorts socio-culturels partagés par la population ; elle donne de la crédibilité à leur initiative surtout lorsque la proximité culturelle s'accompagne, comme c'est souvent le cas, d'un enracinement concret des élites dans le village qui y investissent, à titre personnel (construction d'une maison, constitution d'un troupeau, etc.) et d'une contribution matérielle à la réalisation des projets (cotisations, utilisation de leurs réseaux, etc.).

■ **Le fonctionnement des comités de développement** est marqué dans la plupart des cas par une volonté de démocratie interne dont témoignent les assemblées générales/congrès qui annuellement réunissent tous les villageois et élites (pendant deux jours à Touloum, par exemple) et au cours desquelles sont décidées les actions à entreprendre et leurs modalités de mise en œuvre ; cette volonté est parfois tempérée dans les faits par quatre facteurs :

❑ La capacité des élites à mobiliser leurs concitoyens leur donne, sans doute, un poids indéniable dans la prise de décisions ; inévitable au départ, ce poids peut être accru par le fait que les élites contribuent de façon non négligeable au financement des actions décidées ; dans nombre de cas cependant, on semble assister à l'émergence d'un pouvoir réellement villageois.

❑ La façon dont les élites se situent par rapport à l'organisation sociale préexistante, et notamment par rapport aux chefs traditionnels, peut affaiblir ou renforcer, selon les cas, des stratifications sociales et les formes de pouvoir préexistantes.

Ainsi, semble-t-il, à Dembo la coopérative agropastorale, ainsi que le comité de développement travaillent en étroite collaboration avec le lamido ; dans certains villages de la plaine de Diamaré, les comités de développement seraient parfois perçus par des chefs traditionnels comme le moyen de « déstabiliser les dynasties en place », de « restaurer d'anciennes dynasties écartées jadis du pouvoir » ou d'être un moyen de prendre le pouvoir au sein d'un village. Le statut des élites dans la société traditionnelle (« *yerima* »), leur engagement dans la vie politique locale, influent inévitablement, bien que de façon très variable, sur la perception que les différentes catégories sociales du village ont de l'action entreprise.

❑ La place des femmes au sein de ces comités paraît très variable selon les zones : apparemment assez faible, par exemple à Dembo et dans le Diamaré, elle paraît plus importante à Lara et à Touloum.

❑ La place des migrants, même déjà installés de façon stable, est elle aussi variable : le statut de « non autochtone » ne paraît pas diminuer leur rôle à Lara, alors qu'à Badjouma-Radier par exemple, les migrants eux-mêmes pensent que la création d'un comité de développement ne peut être que « l'affaire des autochtones ».

■ La création d'un comité de développement villageois paraît favoriser souvent la **définition d'objectifs collectifs** et **l'élaboration d'une stratégie à moyen et long terme.**

❑ Les objectifs de départ sont souvent à caractère social (santé, éducation...) ; ils sont de ce fait à la fois fédérateurs et mobilisateurs pour la très grande majorité de la population ; ils peuvent ensuite se diversifier et des objectifs économiques sont alors définis. Il existe parfois une répartition des tâches entre deux structures ; c'est le cas de Dembo où la coopérative agropastorale intervient dans le domaine technico-économique et où le comité de développement prend en charge le secteur social, la cohérence de deux programmes d'action étant assurée par la présence de certains responsables à la tête des deux structures et par le lamido.

❑ Les programmes mis en œuvre sont diversement ambitieux et maîtrisés par leurs bénéficiaires ; l'accès ou non à des ressources extérieures (financement d'ONG, par exemple), à un conseil adapté, etc. déterminent la plus ou moins grande envergure (et pertinence) des actions menées. Ainsi, à Dembo, par exemple, les réalisations sont à la fois

techniquement fiables et économiquement rentables ; cela semble le cas aussi à Gousda, mais la base technique et économique de la COOPERLARA demande sans doute à être encore renforcée. Comme dans le cas des fédérations paysannes, il est important que les comités de développement accordent une grande attention à la rentabilisation des équipements productifs mis en place.

3. DES REMARQUES SUR L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS DANS LA ZONE COTONNIÈRE

31. Une dynamique d'organisation endogène faible

La très grande majorité des organisations étudiées résultent d'initiatives externes ; la faiblesse de la dynamique d'organisation endogène est sans doute liée à la conjugaison de facteurs sociaux, historiques et institutionnels.

La diversité des groupes humains dans la région, certaines caractéristiques de leur organisation sociale propre, ne sont pas au départ des facteurs très favorables ; les mouvements de population, subis (guerres) ou voulus (migrations), organisés ou spontanés, ont en outre façonné dans la plupart des zones des mosaïques de populations qui se reconnaissent une plus ou moins grande proximité sociale.

Les expériences historiques ont laissé des traces parfois encore fort présentes : les rapports de pouvoir qui existent entre la chefferie Fulbé et les autres groupes socio-culturels s'expriment parfois de façon très concrète dans la gestion du foncier en particulier, mais aussi dans certains cas dans d'autres secteurs de la vie villageoise. La situation semble variable selon les zones : les différences s'atténuent dans certaines zones du fait de la scolarisation, de rapprochements (religieux, par exemple) entre certains groupes sociaux, etc., ils restent très vivaces dans d'autres et ils entretiennent alors des défiances réciproques peu propices à l'émergence d'organisations nouvelles et à leur fonctionnement démocratique.

Le contexte institutionnel (administratif et réglementaire) semble avoir été jusqu'à une date récente peu incitatif pour des initiatives autonomes ; il a parfois privilégié des modèles d'organisation définis de l'extérieur (SOCOOPED/AVP-AVA, etc.) et fonctionnant selon des modalités peu concertées.

Des évolutions s'opèrent cependant depuis quelques années et révèlent l'existence d'un intérêt croissant des ruraux à se regrouper dans des formes d'organisations nouvelles. Ces évolutionssont favorisées par la démonstration de la vie publique, par des mesures réglementaires (la loi de 1992 sur les coopératives et les GIC) et par des incitations diverses (le FIMAC, par exemple). Ces évolutions paraissent cependant timides dans certaines zones du fait, en particulier, de certains arbitraires locaux que l'administration parvient parfois mal à contenir ; elles sont très sensibles dans d'autres zones où les organisations nouvelles sont mieux tolérées, voire encouragées et soutenues par les chefs traditionnels.

32. Approches sectorielles et diversité des organisations

La diversité actuelle des organisations paysannes (liée au nombre d'adhérents, à l'échelle géographique à laquelle elles se situent, au type d'activité mené, à l'importance et à la solidarité de leur base économie, à la nature et au volume des appuis dont elles bénéficient...) reflète en grande partie la diversité des organismes de développement, de leur

domaine d'intervention, des objectifs et modalités d'actions qu'ils véhiculent. La place respective qu'occupent les différents types d'organisation dans la région, semble refléter quant à elle le « poids » respectif des divers intervenants (poids institutionnel, économique, social, culturel, etc.).

■ Ainsi, les AVP/AVA sont les organisations les plus nombreuses et celles dont la base économique est la plus large et la plus stable, mais elles sont aussi les seules à avoir pu évoluer dans une filière organisée, et jusqu'à il y a peu, protégée, et avoir bénéficié d'un suivi dans la durée. « Satellites » de la SODECOTON, elles ont bénéficié du poids économique et institutionnel de cette dernière et de l'autonomie d'action dont elle disposait. Elles reflètent aussi l'importance primordiale accordée au coton dans la politique régionale de développement.

■ La plupart des autres organisations paysannes de base se sont développées dans les secteurs non concernés par l'action de la SODECOTON, et dévolus à divers autres organismes de développement intervenant sur une base sectorielle (élevage, agriculture, pêche, etc.), ou géographique (NEB) ou auprès d'une catégorie sociale particulière (les femmes, les jeunes, etc.). Disposant de moyens incomparablement inférieurs à ceux de la SODECOTON, soumis à des variations dans leurs orientations de travail, les intervenants extérieurs n'ont, pour la plupart, pas pu assurer aux organisations qu'ils mettaient en place le suivi dont elles auraient eu besoin ; il s'y ajoute surtout le fait que ces organisations ont eu à évoluer dans un contexte économique peu incitatif et qui ne cessait de se dégrader et qu'aucun effort d'envergure ne semble avoir été fait pour organiser les filières qui les concernaient.

Des exceptions existent bien sûr : par exemple dans certaines zones du NEB et en particulier dans les villages de recherche/développement, dans des zones ou les missions où des ONG sont intervenues de façon suivie (Tokombéré, par exemple) mais ces dynamiques sont soit encore trop jeunes pour avoir porté tous leurs fruits, soit très localisées [1].

L'absence de relations, qui existe entre l'AVP/AVA et les autres formes d'organisations d'un même village, semble à cet égard significative de la « répartition des tâches » qui existe entre la SODECOTON et les autres intervenants et de l'intériorisation dont elle a fait l'objet de la part des paysans. Elle est peut-être aussi dans certains cas révélatrice de l'assimilation variable mais souvent persistante de l'AVA/AVP à la SODECOTON, tant par ses adhérents que par ceux qui par leur statut ou leurs activités économiques en sont exclus (les femmes, les non cotonniers, etc.). Cette « sectorialisation » des approches fait que l'articulation entre organisations se fait par les personnes (qui pour certaines d'entre elles appartiennent à l'AVP et à une autre organisation), sans que cette double appartenance génère forcément l'idée d'une possible complémentarité explicite.

Les ruraux, souvent polyactifs, et toujours confrontés à de multiples contraintes (foncières, techniques, économiques, sociales...) s'adaptent aux offres sectorielles qui leur sont faites et qui, pour la plupart, ignorent l'unité de production, le village, et se centrent sur un segment de réalité arbitrairement isolé de l'ensemble.

1. A souligner que le NEB, à partir de 1991 en particulier, a centré nombre de ses efforts sur « le développement multisectoriel » et qu'il a initié des actions pour organiser la filière maïs (COMAIS), pour améliorer les activités de diversification (approvisionnement en intrants pour l'élevage, le maraîchage, séchage des oignons), pour fédérer les groupes de base autour d'un objectif mobilisateur (l'épargne et le crédit à Badjouma-Centre).

■ Les fédérations paysannes, certains comités de développement et les coopératives d'initiative privée, sont les premières organisations qui cherchent à échapper à la juxtaposition d'approches sectorielles et qui posent, à l'échelon local (de façon parfois certes maladroite et incomplète), la question de l'intégration horizontale des actions de développement. C'est sans doute par cet aspect qu'elles sont le plus novatrices, cette logique locale et multisectorielle explique ainsi leur demande de collaboration avec différents intervenants extérieurs « spécialisés ». Le risque existe cependant qu'elles soient soumises à des pressions extérieures (par le biais de « projets » financés et d'appuis techniques) et que la recherche d'une cohérence horizontale des actions menées, nécessaire à la prise en compte de la réalité des unités de production et des systèmes agraires, se dilue à son tour dans une juxtaposition d'actions sectorielles.

33. Organisations paysannes et dynamiques locales de développement

Appréciées en termes de « moteurs » d'une dynamique locale de développement, les Organisations paysannes réalisent des performances et ont un potentiel certes variables mais souvent faibles. C'est ce qui explique sans doute le jugement porté par nombre d'acteurs et d'observateurs quant au « faible degré d'organisation des producteurs » dans la région, « faiblesse » qui ne tient pas à l'absence d'organisations dont on a vu qu'elles sont multiples et diverses.

■ Concernant les AVP/AVA

Il serait injuste et peu productif de juger des résultats des AVP/AVA sur leur rôle en matière de développement rural, car point n'était là l'objectif qui leur était réellement assigné ; il est cependant possible de s'interroger sur le rôle qu'elles ont joué en dehors (ou à partir) de la filière coton et du potentiel dont elles sont porteuses ou non pour l'avenir.

Les AVP/AVA ont été mises en place pour assurer des fonctions techniques et économiques, mais elles assurent aussi des fonctions d'intérêt général. Ont-elles favorisé l'émergence d'objectifs collectifs de développement villageois ou intervillageois ?

Pour certaines associations cela semble indéniable : elles s'acquittent souvent fort bien de leurs fonctions sanitaires et entrent dans des processus d'accumulation et de diversification économique ; les ressources collectives tirées pour l'essentiel du coton ont un effet d'entraînement sur l'économie locale même si celui-ci est limité par le manque d'autonomie de décision des AVP/AVA, et par le manque d'appuis diversifiés. Avec un conseil approprié (planification et programmation locales), ces associations pourraient sans doute jouer un rôle moteur dans le développement économique et social villageois et servir de cadre de réflexion pour les questions relatives à la gestion des ressources naturelles. Elles auraient cependant à trouver des modalités d'articulation explicites avec certaines catégories sociales (les femmes en particulier).

Pour d'autres associations, sans doute aussi performantes que les premières quant à l'exercice de leurs fonctions statutaires, l'AVP/AVA reste surtout l'instance d'articulation avec la SODECOTON est la nécessité d'une autre organisation, plus large dans son recrutement et ses objectifs est nécessaire (Djapaye). D'autres associations en revanche stagnent ou sont affectées par des dysfonctionnements plus ou moins graves ; elles semblent pour l'instant préoccupées essentiellement par des négociations (internes avec la SODECOTON), relatives aux activités statutaires. Toutes ressentent néanmoins la baisse de la rémunération du coton et la diminution de leurs gains collectifs ; il en résulte souvent une lassitude face à la tutelle exercée par la SODECOTON, qui est d'autant moins bien supportée que les enjeux sont

devenus moindres ; en outre, le coton perdant une partie de son attrait, d'autres activités (maraîchage, élevage, etc.) peuvent s'en trouver revalorisées. Les dysfonctionnements d'origine sociale peuvent s'en trouver eux aussi activés, dès lors que les catégories marginalisées dans la prise de décision profitent en quelque sorte de la baisse de crédibilité interne de l'AVP pour se manifester, ou se détournent de la vie de l'association. La SODECOTON s'efforce de prendre en compte les aspirations de ces dernières mais elle y parvient avec plus ou moins de succès, car dans certains cas, dans le passé, l'AVP/AVA semble avoir plus souvent favorisé le maintien de l'organisation sociale et des rapports de pouvoir préexistants que l'émancipation de groupes sociaux marginalisés.

■ **Concernant les groupes de base**

Malgré l'orientation « communautaire » que certains d'entre eux affirment, les groupes de base ne peuvent, sauf exception, être considérés comme des moteurs d'une dynamique locale de développement et point n'est là sans doute leur vocation première à l'avenir. Souvent situés à l'échelon infra-villageois et dépendant d'appuis extérieurs, ayant un poids économique très variable et social, et parfois tributaires des pouvoirs traditionnel pour l'accès au foncier ou l'orientation de leurs activités, les groupes de base devraient avant tout être considérés comme des organisations de « producteurs » centrant leurs efforts sur l'exercice des fonctions techniques et économiques liées à leur(s) activité(s).

En se fédérant, sur la base de filières, ils peuvent progressivement améliorer le fonctionnement de leurs activités (COMAIS) ; ils peuvent aussi apporter leur contribution à un projet collectif en se regroupant à l'échelon villageois (Badjouma centre).

Il est cependant vraisemblable que l'articulation des différents groupes de base dans une aire géographique villageoise et intervillageoise peut permettre l'émergence d'une dynamique de développement, à laquelle les groupes de base peuvent constituer, sans délaisser pour autant leurs activités spécifiques. C'est ce qui semble se passer autour de Tokombéré par exemple et qui pourrait avoir lieu à Badjouma-centre, si la CAVEC (premier projet collectif) s'avérait être une réussite.

Dans une perspective, il sevait important que leur contribution s'exerce dans le domaine de la réflexion et de la programmation collectives, dans la recherche de complémentarités, etc., et qu'elle ne se réduise pas à des transferts financiers. Ceux-ci doivent en effet restés modérés car le risque existe que des transferts excessifs vers le « secteur social » ou « communautaire » compromettent la capacité d'accumulation (parfois déjà très précaire) de ces groupes et dans certains cas la reproduction simple de leurs activités.

■ **Les fédérations paysannes intervillageoises,** certains **comités de développement** villageois et certaines **coopératives d'initiative privée** constituent les manifestations d'une volonté des ruraux de reprendre l'initiative de leur propre développement. Dans la plupart des cas, le caractère « endogène » de ces organisations est à nuancer (rôle des élites, des ONG, de certains leaders historiques) mais des processus d'appropriation sociale semblent à l'œuvre.

- l'importance de leur base sociale, même si les motivations des adhérents ne sont pas exemptes d'ambiguïtés,
- le fait qu'ils inscrivent leur action dans la durée,
- le fait, enfin, qu'ils sont porteurs d'un projet multisectoriel (à des stades de formulation cependant très divers), qu'ils s'efforcent (avec un degré de réussite variable) de mettre en œuvre à travers des programmes d'action définis localement,

peuvent faire de ces organisations les moteurs de dynamiques locales de développement. Cependant, bien qu'ayant déjà réalisé des performances très contrastées (du fait de leur âge, de la pertinence de leurs premiers choix, des appuis dont elles ont bénéficié), ces Organisations sont encore plus souvent un potentiel pour l'avenir qu'elles ne recouvrent des réalités consistantes : leur base économique demeure encore parfois à constituer et toujours à renforcer ; certains comités de développement semblent conforter parfois plus l'organisation sociale préexistante qu'ils ne contribuent à réduire la marginalisation de certains groupes sociaux dans la prise de décision ; des opportunismes peuvent exister tant chez les paysans que chez certains leaders ou élites ; etc.

Dans les zones où elles sont implantées, ces organisations constituent des interlocuteurs incontournables pour des approches de développement local, de gestion des ressources naturelles, etc., car c'est en leur sein que la réflexion en la matière paraît le plus développée.

■ Peu de relations horizontales entre organisations

Il est à noter enfin, que l'émergence d'organisations paysannes, moteurs d'une dynamique locale de développement, est freinée par le peu de relations qui existent entre les organisations paysannes, au sein d'une même catégorie presque autant qu'entre organisations appartenant à des catégories différentes.

❑ Les AVP/AVA n'entretiennent pas de relations entre elles ; aucune des associations rencontrées n'a évoqué l'intérêt d'éventuels échanges horizontaux et la SODECOTON se défie des « unions d'AVP » qui pourraient se solder par la création de superstructures peu productives. Cette structuration de AVP/AVA en étoile autour de la SODECOTON, qui exerce une tutelle sur chacune d'entre elles, s'accompagne d'un relatif isolement des associations qui n'ont généralement pas de relations avec des groupes d'un autre type.

❑ Des relations fréquentes existent entre les autres intervenants extérieurs qui unissent parfois leurs efforts auprès des mêmes groupes (Développement communautaire/MINASCOF ; MINASCOF/missions ; MINASCOF/ONG ; NEB/MINASCOF, etc.). Les rapprochements semblent fondés sur des orientations de travail et des objectifs convergents, sur des complémentarités qui permettent une répartition explicite des tâches, etc. A noter que le FIMAC, en instaurant une commission provinciale interinstitutionnelle joue un **rôle fédérateur** important. Ces échanges entre intervenants ne s'accompagnent que rarement de relations horizontales entre les groupes de base concernés, sans doute par manque de moyens, parfois aussi parce que certains intervenants considèrent que le renforcement des groupes de base est un préalable à des structurations à des échelles géographiques supérieures.

❑ Les comités de développement villageois sont peu enclins pour leur part à provoquer des relations entre eux ; cela semble dû au projet initial des élites, très centrées sur leur village ou leur arrondissement d'origine.

❑ Seules les fédérations intervillageoises, appuyées par le SAILD, font des échanges horizontaux une priorité ; il est à cet égard frappant de constater que les fédérations sont capables de dépasser les facteurs particuliers qui les séparent (et qui ont parfois provoqué une scission au sein d'une fédération) et de se réunir entre elles (et avec des fédérations d'autres régions du pays) pour traiter des sujets d'intérêt commun.

Les réserves de certains intervenants extérieurs, quant à des regroupements d'organisations de base, sont par bien des égards fondées (crainte de voir se mettre en place des structures « bureaucratiques », sans base sociale et économique réelle, de renforcer l'opportunisme de leaders autoproclamés, etc.) ; l'atomisation actuelle a cependant, elle aussi, ses inconvénients : maints groupes de base sont fermés sur eux-mêmes, reçoivent peu de stimulations extérieures et n'ont pas la possibilité d'affronter avec leurs seules forces certains obstacles qui freinent leur progression... L'expérience fédératrice du NEB semble ainsi montrer que le regroupement d'organisations de base, s'il est finalisé, peut accroître le pouvoir d'action de chacune d'entre elles.

En **conclusion** de ce diagnostic, on peut sans doute retenir les points suivants :

■ Les spécificités des groupes étudiés sont grandes et elles sont le plus souvent déterminées par l'origine des organisations, par les tutelles qui s'exercent sur elles, par les incitations plus ou moins soutenues dont elles sont l'objet. En cela, la diversité des organisations reflète la diversité des intervenants extérieurs, la répartition des tâches qui existe entre eux et leur « poids » institutionnel dans la politique régionale de développement rural.

■ Cependant, la situation semble évoluer rapidement et nombre d'organisations appartenant à des catégories initiales différentes présentent aujourd'hui des caractéristiques convergences : une **typologie opérationnelle**, en termes d'action de développement, pourrait sans doute être la suivante.

❑ Certaines organisations s'affirment de plus en plus comme « partenaire paysan constitué » du développement car elles sont porteuses d'un projet villageois ou intervillageois le plus souvent multisectoriel : les AVP/AVA les plus avancées, les fédérations intervillageoise, certains comités de développement, certaines dynamiques soutenues par le NEB et les ONG constituent ce « type ».

Au sein de ce premier type, des sous-types peuvent être distingués en utilisant deux critères de différenciation : l'autonomie dans la prise de décision et l'efficacité technique et économique, qui ne vont pas toujours de pair jusqu'ici.

❑ D'autres organisations s'affirment comme des organisations de « producteurs » ayant des activités économiques souvent centrées sur une ou deux fonctions et/ou un secteur d'activité. Certaines associations spécialisées, de la zone NEB, des groupes de base bénéficiant d'appuis, etc. constituent ce deuxième type où l'on retrouve aussi nombre d'AVP/AVA.

A noter que deux sous-types peuvent être distingués selon que les organisation gardent une visée « communautaire » (AVP/AVA groupes féminins par exemple) ou non (entreprises).

❑ Le troisième type pourrait être constitué par des organisations aux objectifs encore parfois mal définis (certains groupes de base), à la base économique très fragile et mouvante, ou qui sont butte à des dysfonctionnements : internes plus ou moins graves. Un appui en ce qui les concerne suppose comme préalable un bon diagnostic approfondi et concerté de leur situation.

Propositions et recommandations

I. Des recommandations générales

Des analyses effectuées sur les configurations de défis et opportunités auxquelles sont confrontés les producteurs, de la diversité des situations dans lesquelles ils se trouvent, enfin de la richesse et de la complexité des stratégies qu'ils mettent en oeuvre, il est possible de dégager quelques orientations générales en matière de promotion d'un développement durable pour les provinces Nord et d'Extrême-Nord du Cameroun.

Enfin, sur la base de ces orientations, il est possible de formuler un certain nombre de recommandations opérationnelles.

1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Premièrement : Nécessité de prendre en compte la diversité des situations locales

Chaque situation locale se présente d'une part comme une configuration bien spécifique d'opportunités et de défis, de l'autre comme une configuration de relations sociales bien précises et de stratégies particulières aux producteurs de la zone.

En terme de développement cela revient à dire qu'à chaque situation locale correspond un enjeu bien spécifique de développement social et économique. Cela au plan opérationnel peut pousser à adopter une approche mettant en avant l'établissement de « schémas locaux de développement ».

Deuxièmement : Nécessité de prendre en compte l'unité régionale Nord et Extrême-Nord Cameroun

Les vastes mouvements migratoires qui travaillent la société nord-camerounaise et animent sa vie économique (création de fronts pionniers, renouvellement des bases de la dynamique cotonnière) ainsi que les mouvements de transhumance du bétail qui traversent la région et rythment la vie pastorale témoignent de l'existence d'une telle unité régionale. Les espaces locaux pour – spécifiques que soient les enjeux de développement qu'ils posent – ne sont pas clos mais ouverts. Il existe entre eux de profondes relations d'interdépendance économique et sociale. Un tel constat au plan opérationnel incite à poser les problèmes de développement en termes régionaux et pousse à l'élaboration d'un « schéma directeur d'aménagement régional ».

Troisièmement : Nécessité de prendre en compte l'existence de « pouvoirs despotiques locaux »

Certains des pouvoirs locaux existants à base clientéliste, imposent des systèmes économiques que l'on pourrait qualifier de « tributaires » (taxations, redevances, amendes) et pour ce faire pratiquent un exercice arbitraire des pouvoirs dont ils disposent ou qu'ils s'arrogent.

Leurs abus ont un effet négatif profond sur le développement économique et social de la zone – précarisation de l'installation des immigrés –, et donc utilisation souvent minière des ressources naturelles, obstacles aux entreprises d'accumulation de beaucoup de producteurs, « rackets » des pasteurs nomades et transhumants, entraves parfois à la libre circulation des produits, etc.

En bref, il est clair que la promotion d'un développement agricole durable s'accommode mal d'exercices arbitraires du pouvoir créant un climat social global marqué par la précarité.

Au plan opérationnel, un tel constat devrait déboucher sur des recommandations institutionnelles.

Quatrièmement : Conforter le rôle économique moteur ou régulateur joué par le coton

Le coton joue un rôle dans l'élaboration des stratégies de la plupart des producteurs, que celles-ci soient offensives ou défensives. Les effets « d'entraînement » positifs ou négatifs des évolutions économiques cotonnières se répercutent à tous les niveaux de la vie agricole et économique.

Des baisses de prix du coton entraînent des processus d'appauvrissement, de décapitalisation en bétail (par ventes ou accroissement de la mortalité) de détérioration de la fertilité des sols, de redéparts en émigration d'immigrés déçus.

Un tel constat incite, au plan opérationnel, à la prise de mesures économiques globales et sectorielles incitatives concernant notamment tant le prix de vente du coton que le prix d'achat des intrants.

Cinquièmement : Conforter l'activité d'élevage ainsi que ses rôles économiques régulateurs et/ou de capitalisation

L'élevage constitue tout à la fois un mode de vie pour certains acteurs pour qui il représente l'activité économique dominante. Pour d'autres – les agropasteurs – il constitue tout à la fois un moyen de se protéger de risques interannuels de mauvaise récolte et un moyen de capitalisation.

Dans une perspective opérationnelle conforter les activités d'élevage implique

– que soient entreprises des actions en matière d'aménagement local, mais aussi régional (schéma directeur régional) ;

– que soit créé un environnement économique global favorable, qui permette aux éleveurs et agropasteurs de ne pas diminuer les dépenses en soins du bétail ;

– que soient prises des mesures sectorielles (facilité d'accès aux soins vétérinaires, possibilités accrues de se procurer des aliments de complémentation, etc.) ;

– que soit créé un climat institutionnel sécurisé, mettant agriculteurs et éleveurs nomades et transhumants à l'abri de taxations « prélèvements informels » et d'amendes arbitraires.

Sixièmement : Appuyer les mouvements d'innovation en cours

La très grande expansion de la culture du maïs, du maraîchage et plus particulièrement de l'oignon constituent d'indéniables mouvements d'innovations.

Mais certains de ces mouvements paraissent entravés ou réversibles.

❑ *Pour le maïs*, la difficulté de se procurer des engrais en quantité suffisante, et dans certaines zones les difficultés de commercialisation induites par l'exercice arbitraire de pouvoirs despotiques locaux constituent notamment des entraves au développement de cette culture.

❑ *Pour ce qui concerne l'oignon*, dans de nombreuses zones des mesures pèsent sur cette spéculation, tant au niveau de la production que de la commercialisation.

De ces constats, on peut tirer un certain nombre de conséquences opérationnelles :

❑ Promotion d'actions de développement moins focalisées sur le coton, notamment en matière d'approvisionnement et de crédit.

❑ Sécurisation des conditions de commercialisation par un contrôle institutionnel strict des « **pouvoirs locaux despotiques** ».

❑ Renforcement au niveau local des synergies entre producteurs organisés – développement et recherche –.

❑ Entreprises d'actions d'informations/formations des producteurs sur le fonctionnement des filières et de marchés.

Septièmement : Contrecarrer les dynamiques d'appauvrissement qui touchent des catégories non négligeables de producteurs

Certains producteurs, ne disposant pas ou ne disposant plus de bétail, se trouvent entraînés dans une spirale de l'appauvrissement qui les amène à ne plus pouvoir mettre en oeuvre les processus annuels de production agricole dans des conditions satisfaisantes.

L'urgence des besoins alimentaires les amène, par exemple, à revendre les engrais achetés à crédit ou à vendre leurs récoltes sur pieds.

Au plan opérationnel, ce constat amène à proposer la mise en oeuvre d'une action de réhabilitation économique des unités de production les plus vulnérables visant à assurer leur sécurisation alimentaire (création de banques de céréales, notamment).

Huitièmement : Limiter les effets pervers sur l'environnement de certaines stratégies des producteurs

Certaines pratiques des producteurs aboutissent à opposer :

❑ La poursuite d'objectifs à long terme et à court terme et à compromettre la reproduction de la fertilité de leurs champs.

❑ Intérêts individuels et collectifs, ce qui se traduit bien souvent concrètement par des concurrences entre activités agricoles et d'élevage et par des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Au plan opérationnel, la résolution ou du moins la diminution de leur intensité paraît impliquer la mise en oeuvre de certaines actions.

❑ Création d'un environnement économique global incitatif qui ne pousse pas les agriculteurs par soucis de limiter leurs risques financiers à trop diminuer leur utilisation d'intrants.

❑ Promotion de l'utilisation de la fumure animale, ce qui pose le problème de l'accès à des moyens de transports adaptés, charrettes peu coûteuses.

❑ Pour limiter les oppositions entre intérêts individuels et collectifs quant à l'utilisation des ressources naturelles - mise en oeuvre articulées de « schémas locaux » et régionaux d'aménagement de l'espace.

❑ Enfin, promotion d'actions d'information-formation.

2. PROPOSITIONS DE QUELQUES GRANDS AXES D'INTERVENTION

La détermination de ces grands axes d'actions qui constituent un cadre général à l'intérieur desquels se situent les recommandations sectorielles (cf. infra) trouve sa justification dans les orientations générales qui viennent d'être présentées.

Premièrement : Assurer un environnement institutionnel qui garantit la sécurité des personnes et des biens

S'attaquer aux « despotismes locaux » et au défi que représente, dans certaines zones, la non sécurisation foncière, implique que plusieurs actions soient entreprises.

■ Renforcement de l'administration locale

L'encadrement administratif et judiciaire doit être renforcé et doté des moyens rendant effective sa présence au niveau local.

Reste que pour que cette mesure se révèle efficace, il est nécessaire que les agents de l'administration se sentent appuyés et soutenus par le pouvoir étatique.

■ Appui à l'émergence et aux renforcements d'organisation socio-professionnelles

Celles-ci pourraient constituer des pouvoirs locaux autour desquels se cristallisent les volontés individuelles de résistance à des pouvoirs locaux arbitraires.

■ Appui dans certaines zones à des opérations concertées de « sécurisation foncière » qui permettent de faire respecter les droits des prêteurs et des emprunteurs de terres.

■ Mise en oeuvre d'entreprises d'information/formation des producteurs ne portant pas exclusivement sur des problèmes techniques

Observons que l'atteinte d'un tel objectif se situe dans le moyen terme, mais implique que des efforts patients et continus soient entrepris dès que possible.

Deuxièmement : Combiner des approches du développement à la fois locales et régionales

Compte tenu des très fortes interdépendances économiques et sociales qu'entretiennent les « espaces locaux » au sein de l'espace régional, la mise en oeuvre de ces deux approches doit être articulée.

■ Etablissement progressif de schémas locaux d'aménagement.

Ces schémas devraient être conçus, eu égard aux enjeux de développement spécifiques à chaque zone. Ils devraient être élaborés de manière concertée par discussions entre les différents groupes d'acteurs économiques et sociaux de la zone (producteurs, groupements organisés de producteurs, institutions de développement, recherche).

■ Etablissement d'un schéma directeur d'aménagement régional.

Pour permettre une meilleure utilisation des ressources naturelles régionales, une installation plus « sécurisée » des immigrés, enfin, un développement non antagoniste des activités d'élevage et agricoles, il est nécessaire de jeter les bases d'un schéma directeur d'aménagement régional.

Celui-ci devrait prendre en compte :

– l'existence d'activités touristiques, agricoles et d'élevage et fixer des priorités quant à l'implantation géographique de ces activités ;

– jeter les bases d'un « code de bonne conduite » quant à l'utilisation des ressources naturelles concernant les espaces agricoles, les pâturages, les zones d'abreuvement, les pistes de bétail, les périodes de passage des troupeaux, etc. ;

– mettre en oeuvre des procédures négociées au niveau local pour l'établissement de ce « code de bonne conduite » puis de sa mise en oeuvre.

Troisièmement : Créer un environnement économique favorable au développement

Cela implique la mise en oeuvre de plusieurs types de mesures dont certaines relèvent de la politique économique nationale, d'autres du niveau régional.

❑ « Réhabilitation » économique des unités de production économiques les plus vulnérables, notamment par la création de banques de céréales.

❑ Etablissement d'une politique des prix de vente du coton qui soit incitative et constitue une mesure globale de relance de l'économie régionale.

❑ Etablissement d'une politique des prix et d'importations en matière d'intrants qui par détaxation voire parfois subventions encourage l'équipement des producteurs et l'utilisation d'engrais, de produits phytosanitaires, de vaccins, etc.

❑ Mise en place progressive d'un système de crédit :

– adapté aux besoins en équipements des producteurs (rallongement des périodes de remboursement pour certains matériels) ;

– adapté aux besoins de financement à court terme des producteurs prêts de campagne ;

– adapté à la mise en oeuvre d'une entreprise de diversification des spéculations culturales.

❑ Amélioration des conditions de commercialisation de certains produits grâce, notamment à des entreprises d'information/formation des producteurs sur le fonctionnement de certaines filières.

❑ Encouragement au développement de l'élevage, en tant qu'activité économique et moyen de capitalisation :

– par un établissement régulé et concerté des parcours de transhumance (cf. supra schéma directeur régional) ;

– par une facilitation de l'accès aux produits vétérinaires et aux aliments de complémentation.

Quatrièmement : Renforcement des synergies institutionnelles au niveau local

Au niveau local, rune meilleure concertation des actions entre les divers intervenants – sociétés de développement, ONG, groupements de producteurs, recherche –, devra être effectuée. Cela permettra aussi de faciliter la réalisation concertée de schémas locaux d'aménagement.

Cinquièmement : Renforcement des actions d'information/formation auprès des producteurs

De telles actions devront être entreprises en s'appuyant notamment sur des groupements de producteurs et en répondant à leurs demandes.

Le contenu de ces programmes ne devrait pas être strictement technique mais traiter aussi de problèmes économiques (fonctionnement des filières, crédit, etc.) et aussi organisationnels.

Sixièmement : Appuyer les dynamiques d'organisation des producteurs

■ L'existence d'organisations de producteurs (agriculteurs, éleveurs, agropasteurs, etc.) qui peu à peu se fortifient et se professionnalisent, constitue bien souvent une des conditions nécessaires à la réalisation d'un certain nombre de recommandations de schémas locaux d'aménagement, établissement concerté d'un schéma directeur d'aménagement régional, mais aussi des mesures concrètes concernant le crédit, la commercialisation, le développement de l'élevage, la réhabilitation économique des unités domestiques les plus vulnérables, etc., qui permettent de créer un environnement économique favorable au développement.

■ Enfin, le développement de telles dynamiques associatives fondées sur des bases professionnelles devront contribuer au renforcement de la construction d'une société civile, d'une part mieux armée pour résister à des « pouvoirs locaux despotiques » et d'autre part susceptible d'élaborer les nouvelles formes de régulation sociales et économiques qui font défaut.

II. Des recommandations sectorielles

1. AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

11. Propositions techniques

La bonne gestion des ressources naturelles demande une action concertée des différentes activités : forestières, agricoles et pastorales.

111 - Forestières

Voir tome II, *L'arbre dans les pratiques paysannes au nord Cameroun*, J.M. HARMAND, octobre 1993, IRA Maroua.

Le constat est à la fois alarmiste et plein d'espoir. Les défrichements abusifs (mouskwari et terres vierges du front pionnier), les prélèvements de bois de feu et de service, le passage du feu et le surpâturage sont dévastateurs. Mais dans les terroirs « stabilisés » et les zones plus denses (voir Monts Mandara) la gestion de l'arbre est « méticuleuse ». Les techniques et les expérimentations (voir tome II, *Lieux d'intervention du programme Forêt Projet Garoua II*, mars 1993) couvrent l'ensemble de la zone cotonnière depuis Aïssa-Hardé (zone 7 Mora Extrême-Nord) à Touboro (zone 1 sud du bassin cotonnier). Les principales opérations de recherche, présentent sur le terrain les techniques proposées en vraie grandeur :

- aménagement des savanes arborées ;
- comportement des espèces ligneuses ;
- gestion des tailles (eucalyptus) ;
- réhabilitation des sols hardé ;
- haies vives ;
- parcs arborés (*faidherbia albida*)
- jachères améliorées ;
- cultures en couloir.

La brochure, « *Les essais d'agroforesterie au Nord-Cameroun*, R. PELETIER et O. EYOG-MATIG, 1988 », présente ces techniques d'une manière claire et avec de nombreuses photographies en couleur.

Les techniques des haies vives, régénération des parcelles dégradées, bandes d'arrêt, conduite d'arbres, entretien des parcs arborés, nous apparaissent comme prioritaires et possible à vulgariser.

La privatisation des pépinières a connu un certain succès par exemple celle de Ngong d'une capacité de 3 000 plants (voir la brochure « Les fronts pionniers soudaniens NEB et SEB » de R. PELETIER *et al.*, 1993) :

- arbres forestiers ;
- arbres fruitiers ;
- arbres fourragers.

Les techniques forestières et fruitières (arbres fruitiers) doivent proposer des scénarios diversifiés dans des réalisations en milieu contrôlé et en milieu réel, permettant aux paysans d'apprécier l'intérêt personnel de telle ou telle technique.

112. Agricoles

Les défrichements raisonnés, en courbes de niveau et avec des bandes incultes (voir zone 1 Touboro et zone 2 village de Naari), les itinéraires techniques, l'utilisation d'intrants, semences, fumure (minérale et organique), la lutte contre l'enherbement, la protection des cultures, les techniques de lutte contre l'érosion. En particulier pour ces dernières la culture en diagonale (voir annexe 5 *Rapport d'évaluation du projet développement paysannal et aménagement de terroirs en zone cotonnière,* CFD BELLOT et FELIX, 1992) les diguettes, les semis directs (voir zone 1 Touboro), les types de labour, la couverture du sol (voir IRA Garoua périmètre de Djalingo), sont les nombreuses propositions dont certaines sont déjà bien vulgarisées et concernent l'agriculture.

Nous ne présenterons pas l'ensemble de ces techniques qui ont déjà fait l'objet depuis 3 ou 4 ans de présentation dans les rapports signalés ci-dessus. Cependant nous insisterons sur quelques points.

1121. Promouvoir la fumure

Ce thème nous apparaît d'autant plus prioritaire que la demande paysanne est forte et unanime « plus d'engrais ».

Une insuffisance notoire en fumure minérale

Le calcul du bilan minéral (voir tome II *Village de Naari, l'exemple du bilan minéral sommaire,* SUZOR, 1991) montre un déficit (importation-exportation) dans le cas d'un système de culture coton/sorgho (avec fumure sur cotonnier) lorsque les résidus de récoltes sont exportés (ce qui est le cas en général).

Il nous paraît évident que les paysans constatent un épuisement des sols.

■ Quantité d'engrais

Globalement la quantité d'engrais épandu dans la zone cotonnière est très faible, ramenée à la superficie totale cultivée. Les doses d'engrais « théoriques » épandues sur cotonnier varient de 70 kg/ha (zone 7 Mora) à 220 kg/ha (zone 2 Ngong), la dose moyenne pour l'ensemble SODECOTON est d'environ 150 kg/ha. Si l'on ajoute les engrais « vivriers » et l'engrais du Nigéria la quantité moyenne à l'hectare cultivé ne dépasse jamais quelques dizaines de kilogramme (voire dans certaines zones moins de 10 kg/ha).

■ **Mode d'utilisation des engrais**

L'engrais est rarement bien épandu (enfouissement) et la date d'épandage peu respectée (voir tome II *Village de Djalingo*, T. ESSANG).

■ **Gestion de la fumure minérale au niveau du système de production**

La fumure minérale est souvent raisonnée au niveau de chaque culture (coton en particulier), rarement au niveau système de culture, mais jamais au niveau du système de production (sauf pour le paysan qui répartira l'engrais disponible au niveau des différents systèmes de cultures et parcelles (oignons, vivriers, coton).

Ce thème important de la fumure minérale nous amène à faire trois propositions :

❑ Premièrement : **Multiplier par trois ou quatre la quantité d'engrais minéral dans la région.**

❑ Deuxièmement : **Améliorer le mode d'épandage et les dates d'épandage.**

❑ Troisièmement : **Raisonner la fumure au niveau du système de production.**

Développer la fumure organique

D'après nos enquêtes la fumure organique est souvent utilisée par les paysans, mais uniquement dans les parcelles proches des habitations (culture de case, parcs tournants, terre de parc...). Les thèmes techniques (valorisation de la biomasse et de la fumure animale) sont détaillés dans l'étude CFD, BELLOT et FELIX, octobre 1992) et l'examen de ce document permet de faire des propositions techniques.

❑ Quatrièmement : **Promotion des charrettes bovines et/ou asines.**

❑ Cinquièmement : **Action sur l'élevage : santé animale, abreuvement, nourriture.**

1122. La gestion de parcelles

Les spécialistes de l'aménagement du territoire considère que l'aménagement des parcelles doit venir après l'aménagement du bassin versant voire du territoire tout entier, ce qui est bien entendu un objectif à atteindre à long terme. Cependant, les propositions techniques à la portée du paysan, pour aménager sa propre parcelle, sont parfois plus facile à vulgariser et permettent d'obtenir certains résultats spectaculaires (voir Burkina Faso travaux de l'INERA et du projet PDRI dans l'Ouest, G. FAURE, 1993).

Les propositions techniques sur ce thème sont nombreuses : clôtures, haies vives, courbes de niveau, non labour, mulch, semis direct, diguettes, type de labour. Ces différents aménagements de parcelles ont fait l'objet d'expérimentation et même parfois de vulgarisation à grande échelle (exemple semis direct du coton) ils sont donc disponibles et proches du paysan. Mais il serait souhaitable de les rendre plus médiatique et encore plus proche du paysan.

Par exemple les parcelles de tous les points d'appui de la recherche (y compris ceux abandonnés) pourraient faire l'objet d'aménagement divers suivant les types et en particulier la clôture en haies vives devrait être obligatoire pour tous.

Les haies vives sont généralement connues et dans la grande majorité des villages et des zones que nous avons visités, la création de verger ou de jardin est souvent envisagée. La vulgarisation de la haie vive peut donc correspondre à une demande paysanne.

Les propositions techniques apparaissent comme évidentes.

❑ Sixièmement : **Mise en place de modèle de haies vives de différentes espèces dans les différentes zones agricoles.**

Nota : Il existe déjà des expérimentations et des réalisations mais à mon avis les modèles et les techniques sont à multiplier. Et la promotion des pépinières privées est aussi à considérer.

❑ Septièmement : **Promouvoir l'équipement en culture attelée.**

Nota : Là encore nous partons d'une forte demande paysanne qui est unanime dans tous les villages visités, il est évident que les plantations de haies vives, les courbes de niveaux, les diguettes, les différents types de labour, le respect de la date d'épandage des engrais, seront plus faciles en culture attelée (bovine, asine) qu'en culture manuelle.

113. Pastorales

L'élevage joue un rôle déterminant au Nord-Cameroun quand l'espace est disponible et les mouvements du bétail libre il n'y a pas de problème. Mais quand l'espace devient rare, il faut pour éviter les conflits un aménagement du territoire avec des règles :

des parcours ;
des pistes à bétail ;
des points d'eau.

Si l'espace est encore plus réduit la seule issue est la culture fourragère (voir thèse K. DEMBA, Mali Sud, 1993). En la matière les propositions techniques doivent être cohérentes entre elles et tendre vers un aménagement global du territoire.

❑ Huitièmement : **Définition concertée des parcours, des pistes à bétail et des points d'abreuvement.**

Là encore, notre souci est de considérer la demande des éleveurs qui constatent la réduction des parcours et des points d'eau.

114. Aménagement des bassins versants et de territoires villageois

L'exemple du périmètre de Djalingo (IRA Garoua) est une référence importante de la recherche. Mais l'application pratique d'un aménagement réalisé par les différents acteurs d'un territoire et d'une manière concertée est une tache de longue haleine.

L'exemple du village de Naari (NEB) avec la définition par un comité des différentes zones pastorales forestières et agricoles est un autre exemple actuellement en place.

Du point de vue technique l'aménagement de l'espace doit considérer les potentialités en eau et en sols, les reliefs et les pentes.

Le plus difficile est de faire « coller » les données techniques et les considérations sociales.

❑ Neuvièmement : **Proposer des plans techniques d'aménagement.**

❑ Dixièmement : **Demander aux acteurs** « paysans », « forestier », « chasseurs », « éleveurs », « autorités locales » de délimiter les zones et d'inventorier les aménagements nécessaires.

Il est bien évident que ces deux propositions techniques ne pourront pas être réalisées dans le court terme, mais demande du temps et des négociations.

Cet aménagement agro-sylvo-pastoral (y compris les zones de chasse et de pêche) ne sera possible si et seulement si **l'agriculteur et l'éleveur sont sécurisés dans leur production** (sur leur terre et leur parcours) et **les collectivités agricoles sont responsables** (AVV, 1986 « *Gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral et réforme foncière* »), mais aussi si **les administrateurs locaux** sont en mesure d'intervenir efficacement et de **concert** avec les paysans, les éleveurs et les collectivités locales.

12. Modalités concrètes d'application dans l'espace et dans le temps

121. Méthodologie

L'adoption d'une innovation (S. QUIERS-VALETTE, 1992) résulte de la combinaison d'un système de production dans l'environnement socio-économique qu'il subit et dans ses échanges avec l'extérieur. Les effets des politiques incitatrices sont très longs : une décennie en France et deux fois plus pour les PVD. Cependant l'on peut distinguer plusieurs types d'innovations dont certaines présentent un risque minime et de faibles contraintes (exemple une nouvelle variété) et ne nécessite pas d'incitation, il s'agit d'innovation fractionnable endogène.

Les autres innovations :

– additive exogène (risque élevé contrainte faible) exemple : engrais vivriers, insecticide niébé ;

– modificative endogène (risque faible, contrainte forte) exemple : respect des dates d'apport d'engrais

– modificative exogène (risque élevé, contrainte forte) exemple : sarclage en culture attelée ;

nécessitent des incitations (P. COUSINIE, 1993).

La démarche proposée est la suivante :

❑ Diagnostic concerté des réalités du terrain (avec les acteurs).

❑ Inventaire des innovations techniques existantes (recherche, développement, pays voisins, autres pays).

❑ Choix d'innovations les mieux adaptées.

❑ Promotion par des réalisations en milieu contrôle, en milieu réel, démonstrations de ces innovations.

❑ Organisation de visite des paysans et/ou éleveur des parcelles, périmètres et zones de démonstration.

- Choix des paysans pour réaliser telle ou telle technique dans les zones et villages tests (suivi par la recherche/développement)
- Vulgarisation des innovations déjà adoptées dans les villages tests. La société de développement organisera des visites pour les autres paysans de la zone.

Il est important dès le départ d'associer les différents acteurs et d'évaluer avec eux les différents niveaux d'expérimentation et de démonstration.

Les expérimentations multilocales de la recherche sont indispensables mais sont souvent réalisées pour des raisons évidentes avec des itinéraires et des normes imposées par les chercheurs. Mais les réalisations des volontaires dans les villages ou les zones tests de la recherche/développement, sont faites par les acteurs eux-mêmes, sans contrainte directive, mais avec l'appui et l'encadrement des spécialistes.

Par exemple les volontaires choisissent eux-mêmes le type de plantation ou d'aménagement et la manière de le réaliser. Il y a une participation et une décision importante du paysan qui a la possibilité d'adapter ce qu'il a vu (dans les champs expérimentaux) à ses contraintes (nourriture d'appoint des animaux, force de travail disponible, clôture d'un verger, lutte contre l'érosion). Il ne s'agit plus d'expérimentation multilocale mais d'une appropriation et d'une initiative propre à chaque paysan. Ainsi les aménagements initiaux se transforment en fonction des conditions réelles (août 1993, *Rapport de mission au Burkina Faso*, G. RAYMOND).

122. Proposition d'objectifs prioritaires

Nous avons tenu compte d'une part des demandes paysannes et des propositions techniques de la recherche.

La demande des paysans se résume à quelques points :

- engrais ;
- crédit agricole ;
- de nouvelles terres ;
- santé animale.

Mais aussi des routes et des points d'eau (pour l'alimentation humaine et l'abreuvement des animaux).

Nous avons aussi pu enregistrer, et cela a été confirmé par les spécialistes, une demande de certains paysans dans les différentes zones, pour la plantation de vergers. Même si les agriculteurs ont une certaine connaissance de la dégradation des ressources naturelles (sols, forêt, eau) il n'y a pas de demande exprimée clairement pour lutter contre l'érosion ou la baisse de fertilité des sols. Mais cette demande est à prendre en compte.

Un autre point observé sur le terrain porte sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

La recherche doit pouvoir répondre rapidement aux demandes actuelles des paysans, mais aussi prévoir les réponses aux questions qu'ils poseront demain. C'est pourquoi les techniques d'aménagement et de protection des sols doivent être expérimentées et mises en place dans des zones tests même si la demande actuelle n'est pas très forte.

Des emplacements tests seront fonction de la présence de paysans volontaires pour réaliser tels ou tels aménagements.

Les actions à mener seront fonction des réalités actuelles dans les différentes zones. Il est évident que la situation est plus urgente dans les zones dégradées, et les actions dans ce cas seront curatives alors que dans la zone 1 zone de Touboro-Poli les aménagements seront plutôt préventifs.

Concernant l'amélioration de la gestion des ressources naturelles nous pouvons retenir plusieurs objectifs.

■ **A court terme :**

– promouvoir la fumure ;

– promouvoir les crédits agricoles de campagne et d'équipement ;

– organiser des séances de formation, d'information et de démonstration (visite d'aménagement et/ou de réalisations paysannes) ;

– améliorer la santé animale, et l'abreuvement du bétail.

■ **A moyen terme :**

– organisation des défrichements (respect du parc arboré, zone de protection, bandes enherbées, courbes de niveaux) et considérer aussi les jachères ;

– aménagement de bassins versants dans certaines zones tests ; zones de culture, zones d'élevage, zones en défens et forestières ;

– vulgariser certains types d'aménagement de la parcelle (haies vives, courbes de niveaux, labour, non labour).

■ **A long terme :**

– aboutir à un véritable aménagement du territoire concerté au niveau de l'ensemble du Nord-Cameroun.

Ces objectifs sont définis dans le temps mais bien entendu le début de l'opération il faudra mettre en oeuvre les premiers travaux des objectifs à long terme.

123. Les incitations indispensables

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus les incitations sont indispensables et nous proposons :

1231. Réduction du Prix des intrants et du matériel agricole

La réduction des prix de cession des intrants (en particulier engrais) et du matériel agricole (en particulier charrettes), doit faire appel à de nouvelles politiques agricoles devant prendre en compte :

– l'aide étrangère, face à la dévaluation du Franc CFA ;

– la mise en place d'un système permettant la suppression des taxes directes et indirectes à l'agriculture. Par exemple : Détaxe (carburant, véhicule) pour les transports agricoles ;

– promouvoir en relation avec la recherche des engrais plus standard, moins coûteux et moins pondéreux, et des charrettes (types traditionnelles et asines par exemple) moins chères ;

– pour les engrais « coton » il est bien entendu envisageable au sein de la filière de décider de réduire le prix de cession au paysan, et de couvrir la différence par une péréquation du « système coton » ;

– dans le cadre des actions de suivi évaluation il est important que la recherche puisse suivre d'une manière précise les différents coûts de la filière intrant (cf. *Proposition pour le suivi évaluation - comptes de filières*) pour faire des propositions de réduction de coûts.

■ Privatisation de la commercialisation et promotion des engrais vivriers

Les paysans demandent plus d'engrais pour les cultures vivrières, la culture de l'oignon et les autres cultures maraîchères. Il semble donc important de promouvoir l'installation de boutique proche des villages permettant aux paysans de s'approvisionner facilement.

Cependant la promotion de la commercialisation privée (cf. *Commercialisation des intrants coton par les privés au Bénin*) au Cameroun demandera de la part des structures agricoles et de recherche un contrôle strict de la qualité des produits.

■ Des engrais moins chers pour les vivriers

Il faut imaginer de nouvelles solutions pour rendre moins cher les engrais vivriers. L'aide alimentaire des pays développés « doit s'autodétruire » au détriment des productions locales (E. PISANI) Séminaire AIEA2 « ***Sécurité alimentaire*** » 14-16 septembre 1994). La meilleure façon à notre avis pour l'aide alimentaire est de fournir des engrais au lieu de fournir des grains. Nous proposons donc que toute importation céréalière soit conditionnée par une quantité d'engrais (d'une valeur identique). Ce système apparaît favorable à une aide alimentaire qui « s'autodétruit ».

■ La protection des ressources naturelles

L'aide internationale paraît être très favorable à des financements importants en vue de la protection des ressources naturelles.

Dans les conditions actuelles du Nord Cameroun, l'augmentation de doses d'engrais sur les cultures vivrières est un facteur favorable à la protection de la fertilité du milieu et donc à la préservation de l'environnement.

Ces différentes propositions :

- détaxes ;
- de privatisation ;
- de promotion des engrais par l'aide alimentaire ;
- et la protection de l'environnement

apparaissent comme de nouvelles politiques agricoles conformes à l'actualité.

■ Une aide conditionnée

Dans le cas d'une aide financière aux paysans principalement sous forme de crédit agricole, il faut favoriser la fabrication de la fumure organique.

■ Des prix favorables à l'utilisation d'engrois

Le prix d'achat du coton doit être suffisant pour permettre le financement des intrants, sans dépasser le coefficient de risque (de 30 à 40 % = coût des intrants par rapport au produit brut).

Pour les vivriers, les crédits aux entreprises (MAISCAM par exemple) doivent être favorables à l'achat d'une production locale au détriment des importations (il est en effet plus facile pour une banque de prêter sur une opération d'importation facile à contrôler, que de pouvoir suivre au niveau local les achats, auprès de nombreux paysans). L'appui aux groupements à la création de banque de céréales, et à la transformation locale des produits doivent favoriser aussi l'utilisation des fumures organiques et minérales.

En conclusion, il est possible d'envisager diverses mesures pour favoriser et promouvoir la fumure avec un coût relatif (par rapport au produit brut) acceptable par les paysans.

Caisses populaires d'épargne et de crédit

Des structures semi-formelles proches des producteurs semblent être la meilleure solution pour promouvoir le crédit-agricole.

Ces caisses sont de type « coopératives mutualistes » et présentent pour les adhérents :

- sécurité et liquidité des dépôts ;
- accès au crédit ;
- proximité et accessibilité ;
- rapidité des opérations ;
- rémunération de l'épargne.

Ce système fonctionne sur une base de principes démocratiques : l'adhésion est libre et chaque membre n'a qu'une voix aux assemblées générales.

Les structures de gestion sont simples :

- assemblée générale ;
- conseil d'administration ;
- le comité de crédit ;
- le comité de surveillance.

Les problèmes de gestion, d'encadrement et de formation sont fréquents. La mise en place de ces types de caisses populaires au Nord Cameroun sera possible que par l'appui d'un encadrement et d'une formation des responsables et des adhérents ; Il est aussi très important pour la mise en place de ce type de caisse de faire appel à des professionnels de la banque pour éviter les erreurs.

Cette opération de crédit demandera donc du temps et de la formation mais aussi à notre avis serait un complément aux crédits existants déjà : SODECOTON et FIMAC.

Les éléments positifs et négatifs de ce type de « caisses » ont été bien étudiés en particulier au Cameroun (Les systèmes de financement rural au Cameroun de Maxime Akpaca, août 1992). L'un des éléments à retenir est qu'un encadrement technique rigoureux et de professionnels sont indispensables pour ce type de réalisation.

1232. Crédits

Les crédits de campagne intrant et court terme pour le matériel mis en place par la SODECOTON sont les mieux connus des paysans, et sont remboursés avec la recette cotonnière. D'autres crédits existent comme le FIMAC (voir première partie) qui est adapté à la demande paysanne mais moins bien connu (il demande à être vulgarisé pour permettre de rentabiliser les coûts de son fonctionnement qui apparaissent comme relativement élevés).

Il y a donc **une information et une formation** à mettre en place pour permettre aux paysans d'accéder plus facilement au crédit FIMAC.

Nous proposons à titre d'exemple le cas du prêt premier équipement du Mali :

– le prêt premier équipement du Mali (CMDT) impose au bénéficiaire des conditions (nombre d'actifs, superficie disponible en terre, mise en place de culture fourragère et d'une étable fumière) mais pendant 2 ans en plus du prêt pour l'achat des animaux de trait (avec assurance décès) et du matériel (dont l'importance est variable) la CMDT subventionne pendant 2 ans à 75 % les engrais coton et maïs (pour 1 ha) et de plus garantit l'achat du maïs.

Il est donc possible d'aider les paysans (incitation) et de mettre des causalités pour favoriser le développement de la fumure organique et des cultures fourragères.

Les prêts d'équipement doivent tenir compte de la durée de l'investissement (ex: une charrue peut durer plus de 10 ans et le nombre d'annuités est souvent réduite à 3 ou 4 ans). Le montant de l'annuité doit aussi être fonction du revenu monétaire du bénéficiaire (l'endettement ne doit pas dépasser le tiers de ses ressources). L'argument des sociétés cotonnières ou des banques de crédit agricole est de dire qu'il est difficile (avec les migrations) de suivre le bénéficiaire plusieurs années, et de ce fait le crédit SODECOTON CT (court terme) est de deux ans. Pour nous les crédits d'équipement devraient être prolonger à 6 ou 10 annuités. Pour favoriser ce système il serait indispensable de mettre en place de véritables banques locales connaissant ses clients et leur groupement (caisses popularies d'épargne et de crédit).

124. Interventions dans les zones-tests et les villages études de cas

La démarche proposée sera plus légère si l'on choisit au départ seulement quelques zones-tests en fonction des situations locales et des demandes paysannes.

A terme l'on pourrait imaginer sept zones-tests (une par zone agricole) ce qui permettrait de prendre en compte les principaux grands types de l'agriculture (au sens large y compris l'élevage) de la zone cotonnière. Les villages études de cas serviront pour les expérimentations en milieu paysan et le conseil de gestion (voir infra).

Place des producteurs dans la politique de désengagement de l'Etat

Si les producteurs ont subi **(en silence)** le désengagement de l'Etat concernant la filière coton :

- augmentation du prix des intrants ;
- baisse du prix d'achat du coton-graine.

Ce phénomène prouve qu'ils ne sont pas organisés.

Ils ne sont pas informés d'une manière précise et souvent pas du tout informé de la politique agricole.

Les relations qu'ils ont avec la SODECOTON et les autorités locales font que le dialogue est inconnu. De ce fait leur demande est ponctuelle « des crédits », « des engrais », « des terres »...

Les producteurs n'ont pas de place actuellement, contrairement à certains pays comme le Mali (voir les actions du SYCOV) dans les négociations entre l'Etat, les bailleurs de fonds et la SODECOTON.

La place que pourrait jouer dans l'avenir les paysans, ne pourra se forger qu'à partir d'une formation adaptée et d'un dialogue avec les organismes de crédit et de développement (cf. conseil de gestion). Cela demandera un changement d'attitude (qui d'ailleurs semble être ressenti) de la SODECOTON : voir l'article de Lucien Gondard dans la revue *Coton et Développement* n° 10 de juin 1994 : « *Evolution de l'encadrement et responsabilisation des planteurs* » :

« Initialement, les méthodes de vulgarisation se sont cantonnées à des instructions, des directives précises laissant peu de place à la réflexion, à la critique et ou choix des planteurs. Ce système a suscité bien des polémiques, mais pouvait-il en être autrement dans le contexte d'alors ? Les indiscutables résultats de l'activité cotonnière en Afrique francophone traduisent d'ailleurs la pertinence de cette approche. »

Cette formation (de type conseil de gestion) même accélérée demandera plusieurs années de travail :

auprès de l'encadrement SODECOTON ;
auprès des organisations paysannes ;
auprès des producteurs.

Il serait souhaitable d'organiser par exemple à cet effet un déplacement des cadres SODECOTON et de responsables des organisations paysannes au Mali.

Le désengagement de l'Etat du point de vue financier et opérationnel dans les filières ne doit pas empêcher à ce dernier de jouer son rôle. En effet certains producteurs auraient besoin d'un Etat plus fort pour faire valoir leur droit (protection des biens et des personnes).

125. Hiérarchisation et actions prioritaires par zone

Zone 1 - Touboro-Poli

Cette zone est une région d'accueil relativement vide avec un pouvoir local "despotiques".

La première priorité pourrait-être pour l'élevage la lutte contre les glossines.

La deuxième priorité pourrait être la commercialisation des vivriers en faveur des producteurs.

Enfin avec une pression foncière faible, la technique de la culture itinérante apparaît comme une bonne solution, mais il faut des défrichements contrôlés et des jachères avec une bonne gestion des rotations.

Il apparaît prioritaire qu'en relation avec la recherche soit mis en place des systèmes de cultures et de productions reproductibles avec un minimum de dépenses en intrants.

Zone 2 - Front pionnier des migrants

La priorité dans cette zone Il est l'amélioration ou le maintien de la fertilité du milieu. Si les problèmes fonciers sont délicats à régler, une amélioration est possible avec plusieurs axes :

■ A court terme

Plus d'engrais à un prix réduit.
Des charrettes simples et moins chères.
Un appui au agro-éleveurs en matière de santé animal et d'alimentation du bétail.

■ A moyen terme : Des aménagements de territoires

Ce travail de longue haleine doit être raisonné à partir d'un schéma régional et de l'aménagement des bassins versants. Il y a donc tout un travail théorique et cartographique préalable pour proposer un aménagement rationnel du point de vue physique (à faire par des spécialistes et avec l'aide de la télédétection).

Parallèlement à ce travail théorique régional et local, il y a une approche sociale en concertation avec les producteurs (agriculteurs éleveurs) les autorités locales et autres ayants droits pour aboutir à un POS (Plan d'occupation des sols) concerté même si dans le détail il ne correspond pas au plan théorique mais est cohérent dans l'ensemble par rapport au milieu physique.

Aménagement de parcelles et agroforesterie. Le plan général d'aménagement étant arrêté, il est possible de vulgariser les plantations de haies vives (clôtures de verger par exemple pour commencer, puis pour d'autres champs).

■ A plus long terme

Un élevage intensif avec cultures fourragères (ce type d'élevage est à mettre en place au départ dans quelques villages tests).

Zone 3 : Garoua

■ A court terme

• Restauration des sols dégradés et aménagement des territoires. Les solutions techniques ont été mises au point et sont suivies par la recherche (cf. Périmètre Djalingo) mais l'aspect social est à considérer :

– Par la réalisation dans quelques zones tests d'un véritable POS (Plan d'occupation des sols) concerté et pas imposé. Cette concertation avec les différents partenaires ayants droits, locataires, migrants, éleveurs, autorités locales sera délicate et longue mais nous semble indispensable à commencer dès maintenant et à réaliser dans les zones les plus réceptives (cf. travaux de village de Naari-NEB) ;

• Mise à la disposition des agriculteurs d'un engrais moins cher.

• Aménagement de parcelles.

Dans ce but mieux vulgariser les haies vives, et l'agroforesterie.

■ **A moyen terme**

• Organiser l'approvisionnement du centre urbain de Garoua.

La demande urbaine doit permettre la promotion du petit élevage du maraîchage et des vergers.

• Fabrication par des artisans de charrettes asines :

– mise en place en vraie grandeur d'un élevage intensif avec cultures fourragères et étable fumière.

■ **A long terme**

– Vulgarisation en matière d'élevage intensif.
– Aménagement régional et local.

Zone 4 : Zone intermédiaire de Hamakoussou à Guider

■ **A court terme**

• La lutte contre l'érosion et les aléas climatiques apparaît comme l'objectif prioritaire de cette zone, dans laquelle la culture attelée est bien développée.

La mise en place en concertation avec les partenaires locaux d'un test de lutte contre l'érosion est donc une priorité. Il apparaît aussi possible dans cette zone d'améliorer l'utilisation déjà existante des résidus de récolte et de promouvoir la fumure organique (étables fumières et charrettes).

• Pour la recherche : étudier la possibilité de variétés adaptées aux aléas climatiques et d'aménagements favorables (gestion de l'eau).

■ **A long terme**

– Aménagement régional et local.
– Elevage intensif.

Zone 5 : Piémont en bordure des monts Mondara

■ **A court terme**

Sauver la culture de l'oignon (voir aussi zones 6 et 7).

Les nombreuses difficultés rencontrées par les paysans, demandent une action rapide, urgente et intégrée (système de culture, semences, intrants, lutte contre les ravageurs, conditionnement, stockage et commercialisation).

Cette action demande à la fois la participation :

- de la recherche (thématique, technologique et économique) ;
- de la vulgarisation (de type conseil de gestion) auprès des producteurs d'oignons.

■ A moyen terme

- Promouvoir l'élevage intensif : embouche paysanne.
- Etudier les possibilités de développement d'agroforesterie pour l'alimentation en bois de feu.

■ A long terme

- En concertation avec les ayants droits et les locataires, établir des règles précises.

Zone 6 : Plaine du "bec de canard" de Moutouroua à Yagoua

Les aléas climatiques et l'insécurité sont les deux contraintes principales. Mais la zone présente certains atouts à exploiter (culture d'oignons, élevage, association agriculture élevage).

■ A court terme

- L'intensification de l'élevage et l'amélioration de l'association agriculture élevage.
- La recherche et le développement doivent mettre en place un appui technique pour les cultures de sorgho repiqué (mouskwari).

■ A moyen terme

- Moyens de lutte contre les aléas climatiques : variétés, gestion de l'eau et intensification.
- Aménagement avec association agriculture élevage et agroforesterie.

■ A long terme

- Aménagement des territoires et des parcelles.
- Assurer la sécurité.

Zone 7 : Nord du bassin cotonnier

■ A court terme

- L'appui technique pour la production de l'oignon (cf. zone 5) y compris le crédit agricole pour l'équipement.

– Actions en faveur de l'élevage (pour trouver des solutions face à la diminution des parcours) et en particulier piste à bétail et point d'eau. Cependant, la solution qui apparaîtrait la mieux adaptée serait l'élevage intensif avec fourrage et complément d'alimentation (cf embouche paysanne déjà en cours).

– Lutte contre les aléas climatiques par des variétés à cycle court et la meilleure gestion de l'eau.

– Intensification des systèmes de production par la promotion de la fumure organique en particulier.

■ A long terme

– Aménagement concerté (et organisation institutionnelle pour sécuriser les déplacements des personnes et des biens) à l'échelle régionale, d'utilisation des ressources naturelles.

– Aménagement de points d'eau pour le bétail en particulier par des forages (saison sèche).

L'embouche paysanne

L'amélioration de l'alimentation du bétail est un des moyens les plus fiables d'accroître la production par unité animale.

Lorsqu'un herbivore est entretenu exclusivement sur un pâturage du type de ceux qu'on rencontre dans la zone Nord du Cameroun, la ration qu'il peut consommer est limitée en quantité par sa capacité d'absorption et n'a pas, malheureusement, tout au long de l'année la même valeur alimentaire. C'est ainsi que, si en fin de saison des pluies les 6,25 kg de matière sèche que peut consommer un animal de 250 kg sont largement suffisants pour son entretien et permettre aussi un gain de poids d'au moins 250 g/jour, en saison sèche la même quantité d'herbe est insuffisante pour couvrir les besoins d'entretien, l'animal maigrit, la perte de poids qu'il subit annule le gain de la précédente saison des pluies et du début de la saison sèche.

Au Cameroun, Dumas et Lhoste, observant 35 boeufs Foulbé de l'Adamaoua, âgés de 5 à 6 ans, qui, en début de saison sèche pesaient 487,5 kg, constatèrent une perte de poids de 86,5 kg, soit 18 % du poids initial, le poids des carcasses en fin de saison sèche n'était que de 201 kg contre 249 au début, soit une perte de 48 kg de viande.

Si pendant la saison défavorable on distribue une alimentation complémentaire ayant une valeur fourragère de 1 à 1,5 unité fourragère, on évite l'amaigrissement, le gain de poids au cours d'une année peut atteindre 15 à 20 % du poids vif au lieu de 2 à 3 % lorsqu'il y a amaigrissement en saison sèche.

Lorsque les animaux reçoivent une ration équilibrée, le gain de poids journalier des animaux de 3-4 ans peut largement dépasser les 500 g, c'est ainsi qu'en distribuant pendant 120 jours une ration composée d'herbe et fourrages récoltés sur place pour le lest et de 2 kg de graines de coton et de son d'arachides, on a obtenu, sur 283 animaux pesant au début de l'embouche 277 kg, un gain moyen par animal de 62 kg.

En 3 mois, le croît moyen des animaux a été du même ordre que celui annuel des animaux entretenus en élevage extensif.

Pour les animaux maigres soumis à l'embouche, les conditions sont encore plus favorables. En effet, après quelques jours d'adaptation aux nouvelles rations, le gain de poids journalier peut atteindre le kilo par jour, l'organisme essayant de revenir le plus rapidement possible à son poids "normal", par un mécanisme de croissance compensatrice.

Toutes les enquêtes faites dans les zones d'élevage ont montré que lorsque les éleveurs et les agriculteurs en avaient la possibilité, ils distribuaient des rations de complément à leurs animaux.

La systématisation de l'embouche dans une région requiert un certain nombre de conditions préalables. Il faut :

que ceux qui veulent appliquer cette technique trouvent des animaux à acheter à la période favorable et en nombre suffisant pour que les circuits de vente puissent permettre de payer à leur prix les animaux embouchés, le commerce ne s'y intéressant que si les effectifs dépassent une certaine masse critique ;

que les emboucheurs soient assurés d'un ravitaillement régulier en fourrages, provendes, suppléments minéraux, etc. ;

que les moyens financiers dont ils disposent leur donnent la certitude de pouvoir mener à bien l'achat des animaux à la période optimale, et éviter les à-coups dans l'approvisionnement en provende.

Source : IEMVT, 1981. Projet de développement de l'élevage dans la province du Nord Cameroun.

2. AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES UNITÉS DE PRODUCTION

21. De la vulgarisation agricole au conseil de gestion

Voir le document CIRAD et Coopération française. L'appui aux producteurs des démarches, des outils, des domaines d'intervention version provisoire, juin 1992.

211. Une approche en concertation et avec la participation des acteurs

Le manuel propose trois orientations générales :

- formuler des propositions techniques diversifiées, adaptées à la diversité des unités de production et à la diversité des stratégies des producteurs ;
- adopter une attitude de dialogue qui rejette les préjugés ;
- associer les producteurs aux différentes phases du processus d'innovation :
  - création ;
  - diffusion ;
  - évaluation.

Il est particulièrement évident que le Nord-Cameroun par sa diversité, ne peut pas développer son agriculture avec une vulgarisation « de mots d'ordre ». Les pratiques jugées « irrationnelles » des paysans le sont très rarement, mais il faut comprendre les motifs de leur décision. Pour ma part je dis toujours au conseiller étonné : Les paysans ont toujours de bonnes raisons de faire ce qu'ils font. Il sera d'autant plus facile d'associer les paysans au diagnostic, que des questions très précises ont déjà été identifiées lors de nos entretiens (voir première partie).

Par exemple les paysans ont développé la filière oignon qui n'a pas bénéficié (sauf exception) d'appui technique : semences, itinéraires techniques, lutte contre les ravageurs, conservation, commercialisation. Les planteurs d'oignon sont donc demandeurs et il est facile à l'aide des spécialistes chercheurs, techniciens, d'identifier un éventail de solutions après un dialogue, pour la mise en place d'innovations. Mais les techniques adaptées une fois identifiées devront être diffusées aux nombreux producteurs d'oignons.

La démarche est donc la suivante :

- le diagnostic ;
- l'expérimentation et son évaluation chez et par les paysans ;

- la diffusion (visites, échanges, réunions...) ;
- le suivi-évaluation.

2111. Diagnostic

Il peut être rapide ou durer plusieurs mois, voire plusieurs années, mais il doit être concerté (avec les acteurs).

Par exemple notre séjour d'un mois sur le terrain a permis d'identifier de nombreuses questions précises des paysans (voir première partie).

- Culture de l'oignon (voir supra)
- Dynamique mouskwari
- Commercialisation du maïs (SEB)
- Dynamique de l'élevage (Diamaré)
- Crédit agricole (toutes zones)
- Engrais (toutes zones)
- Santé animale (toutes zones)
- Baisse de fertilité du milieu (fréquente mais en particulier Extrême-Nord et zone de Garoua)
- Aléas climatiques
- Points d'eau...

Toutes ces questions précises demandent à être explicitées, par un diagnostic concerté, avec la prise en compte des différents niveaux de prise de décision.

Il faut ensuite les classer par type de général à particulier, d'urgent à moins prioritaire. Et la hiérarchisation des actions à entreprendre fera aussi appel au bon sens (pour éviter de faire des promesses sur des projets impossibles).

2112. L'expérimentation

L'expérimentation en milieu paysan existe déjà pour de nombreuses innovations (exemple : défrichement, lutte étagée ciblée, fumure, variétés).

Cependant, la méthode d'approche retenue doit permettre au paysan de choisir sa réponse technique à une question (alors que la vulgarisation classique choisit elle-même a priori l'itinéraire technique à diffuser ce qui est très différent), il est en effet « hasardeux de sélectionner à la place du paysan la technique qui leur convient le mieux » (voir manuel l'appui aux producteurs).

Prenons l'exemple des haies vives (demande pour un verger).

Il ne s'agit pas de proposer une seule solution au paysan, il faut lui montrer les différentes possibilités par la visite des essais de la recherche, dans lesquelles diverses variétés de plantations sont réalisées. Le volontaire va après observations, discussions avec d'autres paysans, choisir certaines variétés d'arbres par exemple.

Dans certains cas l'expérimentation (exemple : itinéraire technique, utilisation d'herbicide, d'engrais) pourra durer plusieurs années. Chaque année une évaluation sera faite pour voir l'avantage ou l'inconvénient de cette technique en fonction du temps de travail supplémentaire, du coût etc., et du résultat).

Pour réaliser ce type d'expérimentation, nous proposons le choix de zones-tests et dans chaque zone-tests de villages études de cas dans lesquels pourra être menée cette approche (diagnostic, expérimentation, évaluation).

2113. La diffusion

Certaines innovations se diffusent d'elles-mêmes exemple : variétés adaptées, mais d'autres sont plus délicates et demandent des explications et des discussions.

La diffusion peut aussi permettre de présenter plusieurs solutions pour une même question. Les échanges et visites avec et chez les paysans ayant expérimenté volontairement (pas pour faire plaisir au technicien) sont souvent un bon moyen de diffusion.

Certaine technique nécessite aussi des séances d'animation de formation et d'information pour telle ou telle innovation (semoir, charrue...).

Il faudra rechercher autant que possible la participation paysanne pour la présentation des innovations plutôt que celle de techniciens. Mais cela n'empêche pas la visite par les planteurs de certains points d'essais de la recherche.

2114. Le suivi évaluation

Nous avons déjà évoqué l'évaluation annuelle d'une expérimentation en milieu paysan par le groupe volontaire.

Ces évaluations annuelles se font en groupe avec présentation des résultats, les discussions entre paysans portent sur l'avantage et l'inconvénient et surtout le prix.

Il est important comme pour tous les travaux en milieu rural de faire ces réunions de restitution aux intéressés (cela est aussi valable pour les enquêtes agricoles).

212. Le conseil de gestion

2121. Proposition de définition

Le conseil de gestion est un appui au responsable d'une exploitation agricole pour l'aider à prendre ses décisions.

P. KLEENE (voir ses travaux au Mali-Sud) définit le conseil de gestion comme :

« *Une méthode qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche un dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend sur plusieurs années* ».

Le conseil de gestion est en réalité une vulgarisation « à la carte » pour chaque unité de production. Par exemple au Nord-Cameroun le conseil de gestion devrait prendre un compte les exploitations agricoles non cotonnières qui représenterait environ 30 % de la population agricole.

Il est évident qu'il est impossible de pouvoir conseiller individuellement chaque unité de producteur. C'est pourquoi nous proposons de travailler dans des zones-tests et dans des villages études de cas. Ce système permet de mettre au point avec quelques exploitations **représentatives** des itinéraires et des mesures pour améliorer le fonctionnement de celles-ci.

A partir de ces références, pour chaque type et dans chaque zone-test, il est possible de proposer des améliorations qui sont alors diffusées au sein d'un groupe plus large.

Le conseil de gestion aura donc besoin afin de choisir d'une manière la plus représentative possible les différents types, des résultats de l'observatoire du fonctionnement des exploitations agricoles (voir troisième partie, et tableau CIDT, P. BISSON, 1988, tome II).

2122. La typologie

Lors de notre mission sur le terrain nous avons, dans les villages enquêtés, élaboré une typologie principalement à partir de deux critères : coton et culture attelée.

Mais dans certains cas nous avons aussi considéré deux autres critères : oignon et motopompe. De plus le nombre de personnes de l'Unité a aussi été considéré.

La typologie élaborée initialement demanderait à être affinée avec les paysans dans les zones-tests. En effet d'un village à l'autre la typologie peut être différente (voir systèmes de production en zone cotonnière d'Afrique, propositions d'une démarche pour le conseil de gestion, 1984, G. FAURE, E. JALLAS, G. RAYMOND).

2123. Suivi technique

Le conseil de gestion à partir de l'analyse des résultats du diagnostic (données de l'UP) et du suivi technique (enregistrement des activités agricoles et non agricoles) permettra, compte tenu des objectifs et des contraintes de l'UP de proposer des scénarios d'amélioration. Il est même possible dans certains cas de faire des simulations de chaque décision, qui pourrait être prise par le chef d'exploitation.

Un exemple au Cameroun sur ce point est celui de la lutte étagée ciblée (voir coton et développement n° 3 la lutte phytosanitaire au Nord-Cameroun de L. GAUDARD).

2124. Formation des cadres agricoles à la méthodologie du conseil de gestion

Le conseil de gestion est très développé en France, mais aussi au Mali-Sud (CMDT), au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire (CIDT) et plus récemment au Sud-Tchad (voir ONDR et Station Bebedjia). C'est pourquoi nous pensons qu'il serait souhaitable d'envisager une rencontre sur ce thème avec la participation des responsables du conseil de gestion, sur le terrain d'un pays d'Afrique de l'Ouest ou du Centre.

22. Améliorer l'environnement économique des exploitations

L'implication des agriculteurs de la zone cotonnière dans les circuits de l'économie monétaire s'est accentuée avec la crise cotonnière :

- si le rôle du coton s'est trouvé démontré par les faibles diminutions de surface malgré la baisse des prix, de nouvelles productions sont passées d'un statut de vivrier destiné à l'autoconsommation à celui de la spéculation mixte (autoconsommation et commercialisation) : cas du maïs, de l'arachide, du mouskwari, du manioc et du maraîchage dont plus de 50 % de la production est aujourd'hui commercialisée ;
- de nouvelles spéculations destinées à la commercialisation se sont développées : cas de l'oignon, des fruits...

Ces deux volets composent la stratégie économique de diversification des producteurs :

- un axe horizontal de diversification des productions (nouvelles spéculations) ;
- un axe vertical de valorisation des spéculations existantes par une action commerciale (mise en marché) ou de transformation (addition de valeur ajoutée).

Cette mutation s'est opérée dans un environnement économique difficile, les autres acteurs des différentes filières (commerçants, transformateurs, opérateurs des projets de développement, recherche...) n'ayant pas toujours anticipé ou accompagné ces dynamiques internes à la production agricole.

Nous aborderons successivement les problèmes d'approvisionnement en facteurs de production, d'équipements, de conservation et transformation des produits, de commercialisation en concluant par le problème du crédit, commun à tous ces aspects.

221. L'approvisionnement en facteurs de production

Pour les producteurs, la question de l'approvisionnement en facteurs de production se décompose en :

- quels facteurs (qualité et disponibilité dans l'espace) ?
- à quels coûts ?
- accessibles comment ? (comptant ou crédit, auprès de quels opérateurs, avec quelle disponibilité dans la durée).

Si les réponses sont claires en ce qui concerne la production cotonnière (conditions d'accès aux semences, à l'engrais, à l'urée, aux produits phytosanitaires sont connues des producteurs, des efforts importants de réduction des coûts de production ayant de plus été effectués ces dernières années), la situation actuelle des autres production est extrêmement difficile, d'autant plus avec les fermetures récentes du projet NEB et de la firme semencière Pionneer.

Les solutions trouvées à leur niveau par les producteurs ne leur donnent pas satisfaction :

- le « détournement » de l'engrais destiné au coton au profit d'autres cultures ou l'approvisionnement auprès du commerce en produits d'origine nigeriane dont la qualité est inconnue ;
- l'approvisionnement en semences d'origine inconnue, ou l'autoproduction de celles-ci

au risque de dégénérescence, ressentie en particulier par les maraîchers et les producteurs d'oignon.

Il importe donc de réfléchir à des solutions nouvelles sur l'ensemble de la zone, et en particulier de répondre à la question : *Quels opérateurs pour permettre de satisfaire les producteurs quant à la qualité des produits, leur disponibilité dans le temps et dans l'espace, leur coût et leur condition d'obtention ?*

2211. Les opérateurs privés

Le commerce privé est peu présent dans ce secteur sur la zone cotonnière. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation :

– *d'ordre interne* : peu de commerces ont la surface financière suffisante et les relations nationales ou internationales leur permettant d'assurer l'approvisionnement en produits dont beaucoup sont importés; le financement de leur stockage et de leur transport sur l'ensemble de la zone, l'éventuel crédit aux clients-producteurs ;

– *d'ordre externe* : ces opérateurs privés sont en concurrence directe avec les institutions paraétatiques (ministères techniques, projets de développement, SODECOTON) qui, pour des raisons économiques ou politiques, préfèrent assurer eux-mêmes cette fonction.

2212. Les opérateurs étatiques ou paraétatiques

L'expérience, tant camerounaise qu'étrangère, a montré la non fiabilité des structures administratives, en particulier concernant la disponibilité des produits à temps voulu et la maîtrise des coûts. Par contre, les expériences d'entreprises telle la SODECOTON ou de projets tel le NEB ont montré l'efficience de ces structures dans le contexte nord-camerounais. Cette efficience est cependant réduite à une production dans le cas de la SODECOTON (le vivrier intensif encadré étant marginal actuellement et de toute façon lié à la culture cotonnière) ou à une zone réduite dans le cas du NEB.

2213. Les organisations paysannes

Elles n'ont quasi pas d'expérience dans ce domaine actuellement.

Compte tenu de cette analyse de la situation actuelle, notre proposition vise à établir des complémentarités plutôt que des concurrences entre les divers acteurs en identifiant et séparant différentes fonctions :

■ **La fonction commerciale de gros, au niveau international, national et régional** pourrait être tenue par un opérateur expérimenté. Cet opérateur devra gérer :

– un concept de service public, c'est-à-dire entre autre :

· un engagement à maîtriser tant les coûts et prix que la qualité,

· un engagement d'approvisionnement pour l'ensemble des demandes touchant les différentes cultures,

· la gestion des éventuelles subventions publiques sur ces produits,

– la concertation avec les différents opérateurs régionaux tant publics que privés (détaillants, organisations de producteurs).

L'opérateur le plus qualifié actuellement serait sans doute la SODECOTON, mais ces tâches ne rentrent actuellement que très partiellement dans ses objectifs et ses fonctions. Une suggestion pourrait être la création d'une filiale, bénéficiant de l'expérience de la maison mère, mais autonome quant à ses objectifs et sa gestion.

■ la **fonction commerciale au niveau local,** assurée par les projets, les commerçants privés ou les organisations de producteurs, qui gérerait à son niveau les relations avec les producteurs et en particulier le difficile problème du crédit. Ces opérateurs, souvent très proches du terrain, ont en effet des possibilités beaucoup plus diversifiées et adaptées de gérer les relations avec les producteurs qu'une structure centralisée fonctionnant au risque minimal.

Un point particulier dans l'approvisionnement en facteur de production est celui de semences. Le retrait de la firme Pionneer ainsi que l'étroitesse du marché local ne laissent pas espérer une reprise par d'autres industries internationales. La solution réside donc dans une reprise par des opérateurs locaux. Plusieurs variantes peuvent être proposées :

– la reprise des installations existantes par un opérateurs privé, avec le danger que peu d'opérateurs camerounais ont actuellement une expérience dans ce métier difficile et sensible ;

– la reprise par un opérateur public, par exemple l'IRA auquel le gouvernement a confié ce mandat. Cependant, le passage pour cette institution de la fourniture de nouvelles variétés testées par la recherche en petites quantités à une production et une distribution de masse n'est pas sans poser plusieurs problèmes :

· il s'agit d'un métier différent de celui de la recherche et surtout d'activité pour lesquelles l'IRA n'a pas les structures adéquates,

· l'IRA serait prise dans une contradiction de juge et partie entre ses différentes activités de recherche et de production.

On peut cependant noter que d'autres organismes de recherche ont tenté cette expérience (par exemple le CIRAD) tout en prenant la précaution d'autonomiser ces nouvelles activités par le biais de filiales de type entreprise.

– la combinaison d'un opérateur public et de multiples opérateurs privés au niveau local. C'est en quelque sorte le modèle imaginé par l'IRA et le NEB pour la diffusion des plants fruitiers au travers du verger central de l'IRA à Kismatari et des multiples pépinières villageoise mise en place par le NEB avec des producteurs privés. Cette solution, dont il faudrait vérifier qu'elle peut s'adapter aux différentes cultures, permettrait en particulier de mieux répondre au problème de la diversité de la zone en articulant directement la demande locale avec la recherche.

222. Les équipements

Il s'agit en particulier des équipements destinés à la production : charrues, outils de sarclage, équipements de transport, motopompes... Nous avons noté dans la partie analyse et diagnostic le faible taux d'équipement de la zone cotonnière du Nord-Cameroun par rapport à des régions comparables d'Afrique. Nos propositions dans ce domaine sont de trois ordres.

2221. Augmenter le rapport qualité/prix

Les équipements proposés sont en général d'une qualité remarquable. Cette qualité a cependant un coût extrêmement élevé pour les producteurs, surtout après les effets de la dévaluation. Les agriculteurs ont déjà partiellement réagi à leur niveau pour s'adapter à ce contexte de crise, en particulier dans la région de Touboro : développement de la traction attelée équine, développement du semis direct... Il reste néanmoins que l'intensification de la production, pour le coton et pour les autres cultures, passe par un développement sensible des équipements de culture attelée et de transport. Ce développement passe par une optimisation du rapport qualité/prix de ces équipements et notamment par une diminution des prix pour maintenir la qualité actuelle. Des outils comme l'analyse de la valeur pourraient utilement être employés dans le cadre de cette optimisation, en particulier dans le domaine des charrettes pour lequel d'importantes diminutions nous semblent possibles.

2222. Continuer à développer la construction locale et les réseaux locaux de maintenance

Des efforts remarquables ont été réalisés dans ce domaine ces dernières années. La présence à Garoua d'une entreprise performante et bien équipée en mécano-soudure, Manucycle, doit permettre de poursuivre dans cette voie. Il serait cependant nécessaire de faire porter un effort complémentaire sur les réseaux de réparateurs locaux en termes de formation et d'équipement. Il est, en effet, frappant de constater les disparités dans ce domaine entre le Nord-Cameroun et certaines régions d'Afrique de l'Ouest, Sénégal ou Mali par exemple. L'appui à l'installation des anciens mécaniciens de la SODECOTON, réalisé par celle-ci au moment de la disparition de leur service, a permis de constituer un premier maillage de compétences locales sur lequel s'appuyer.

2223. Favoriser l'accès à l'équipement

Si les deux premiers points peuvent contribuer efficacement à permettre aux producteurs d'accéder plus facilement à l'équipement, il convient à notre avis de compléter ces mesures sur le plan financier :

– *adapter le crédit à l'investissement* : les formes de crédit actuelles de la SODECOTON sont beaucoup plus proches du crédit de fonctionnement (sur un an) que de l'investissement. Rappelons qu'un attelage bovin représente un investissement considérable pour un agriculteur. Si on en croit les résultats de l'enquête NEB sur les revenus monétaires des agriculteurs de cette zone (environ 75 000 FCFA par an), l'investissement d'un attelage bovin complet représente près de 3 ans de revenus. Le développement des crédits FIMAC dans ce domaine montre que la demande paysanne est forte ;

– *adopter une politique de subvention* : le subventionnement de l'agriculture n'est sans doute plus à l'ordre du jour, notamment chez les bailleurs de fonds. Il a pourtant été largement utilisé (et l'est toujours) dans le développement agricole de nombreux pays du Nord.

223. Les secteurs de la conservation et de la transformation

Ces secteurs prennent une importance accrue avec l'accroissement de l'intégration des producteurs dans les circuits monétaires. La commercialisation croissante des productions implique en effet au niveau de la production :

– une meilleure conservation des récoltes pour, d'une part, la qualité des produits mis en marché, et d'autre part, permettre un contrôle de la date de cette mise en marché ;

– une transformation accrue pour permettre dans le cas de certaines productions d'obtenir un produit marchand plus facilement commercialisable d'une part, et d'autre part, d'ajouter de la valeur à cette production.

Il est symptomatique que le contexte de crise économique et de stratégies de diversification des producteurs qui s'en sont suivies ait fait émerger ces thèmes comme prioritaires dans les enquêtes participatives menées par le projet NEB en 1990-91.

A. SILVESTRE (1994) a, par ailleurs, montré comment l'action développée par la SODECOTON sur l'ensemble de la filière maïs (y compris l'égrenage et la mouture) a permis à cette production d'être adoptée par l'ensemble des agriculteurs de la province du Nord. L'innovation maïs ne serait sans doute pas passée aussi rapidement si elle n'avait été accompagnée par l'innovation moulin à marteaux.

Les problèmes de conservation sont particulièrement sensibles sur les productions à forte teneur en eau de type oignon. Les travaux de l'IRA dans ce domaine sont actuellement diffusés dans le périmètre NEB. Il conviendrait cependant de mieux mobiliser les structures du PNVFA sur l'Extrême-Nord pour diffuser ces techniques dans les zones productrices de Mora, Koza, Maroua et Doumrou. Dans ce domaine aussi, le crédit peut jouer un rôle essentiel, les revenus des maraîchers étant cependant, en général, assez élevés.

Pour ce qui concerne les légumineuses, la recherche dispose aussi de résultats importants pour le stockage du niébé.

Concernant les céréales, les travaux d'enquêtes, menées par l'Office céréalier, ont montré que cette région, à climat chaud et sec pendant la majeure partie de l'année, ne posait pas de problème particulier de conservation. Il convient cependant de souligner le problème de la **sécurisation alimentaire,** très sensible en particulier cette année dans les régions à mouskwari. L'expérience des greniers villageois, qui a été menée dans la région et qui a constitué un moteur de l'organisation collective dans certains villages du NEB pourrait être reprise plus largement car elle répond bien aux attentes des producteurs.

Dans le domaine de la transformation, il convient de séparer les activités selon leurs objectifs et leurs mode d'organisation :

– *les activités de service* : elles ont connu un développement important ces dernières années, au travers notamment de la diffusion des moulins villageois, privés ou collectifs. Ce secteur reste un point important de la demande villageoise en équipements collectifs (AVA et AVP, projet NEB, crédits FIMAC...). Malgré les efforts accomplis, en particulier dans le domaine de la construction locale avec Manucycle, ce secteur est touché de plein fouet par les effets de la dévaluation. Les réflexions amorcées par l'IRA sur la réduction de la taille des équipements (mieux adaptés aux conditions des villages de moins de 800 habitants qui constituent la grande majorité de la zone) et sur la motorisation (essence plutôt que diesel pour favoriser l'investissement, même si les coûts de fonctionnement peuvent être à priori légèrement supérieurs et pour favoriser l'émergence de réseaux de réparateurs locaux polyvalents-mobylettes, motopompes, moulins), nous semble devoir être poursuivies en lien avec les constructeurs et les institutions encadrant le monde rural ;

– *les activités de production* : elles démarrent dans la région. Pour ces activités, l'action essentielle nous semble être d'ordre institutionnel. Il convient en effet de mieux articuler :

· les acteurs et les institutions qui les encadrent,

· l'environnement financier et en particulier les programmes FIMAC et PRODEC,

· l'environnement technique et en particulier l'IRA et son équipe en technologie alimentaire.

Outre son effet direct sur une meilleure valorisation des productions et du monde rural, ces activités ont un rôle important :

– dans la structuration du monde rural par l'organisation collective qu'elles impliquent (en particulier, compte tenu du niveau des investissements requis) ;

– dans la revalorisation du rôle économique et social de la femme, dont le savoir-faire est valorisé dans le cadre de ces activés de transformation.

224. La commercialisation

Ce secteur est devenu prédominant dans les préoccupations des producteurs en lien avec les stratégies de diversification des revenus. Par ailleurs, le désengagement des structures qui avaient mis en place des circuits de commercialisation (SODECOTON, NEB pour le maïs, par exemple) a créé une situation difficile dans ce domaine.

Plusieurs points doivent être soulignés concernant l'évolution de ce secteur.

2241. Des acteurs peu opérationnels

Les commerçants opérant sur la zone ont pour la plupart des moyens financiers relativement limités. C'est ainsi que dans le cas de l'oignon, par exemple, une pratique couramment répandue consiste à ne payer le producteur qu'une fois le produit vendu à Yaoundé ou Douala. Cela traduit en particulier :

– le manque de trésorerie des commerçants concernés qui ne peuvent acheter comptant ;

– le refus des commerçants d'assumer les risques de perte pendant le transport ;

Mais faut-il parler de commerçants ou d'intermédiaire ?

2242. Des circuits peu sécurisés

L'action conjointe des représentants de l'Etat (prélèvements variés sur les marchés et sur les transports) et des pouvoirs traditionnels locaux (obligation de vente à des prix sans rapport avec le marché) perturbe fortement les conditions du marché et par conséquence les revenus des producteurs. Dans ce cadre, un libéralisme pur, sans interventions institutionnelles peut avoir des conséquences désastreuses pour l'existence même de la filière.

2243. Une information insuffisante

La volonté des producteurs de prendre eux-mêmes en main la commercialisation de leurs produits se heurte à un manque d'information sur l'état des marchés. Une initiative très intéressante du NEB avait été prise dans ce domaine et avait reçu un fort écho des producteurs d'oignons : un état hebdomadaire des cours sur les marchés de Yaoundé et de Douala était diffusé aux producteurs qui ont pu organiser leur campagne de commercialisation en fonction de ces données.

Compte tenu de cette analyse, nos propositions dans ce domaine visent la prise en charge partielle par les producteurs de ces actions de commercialisation en leur fournissant un appui institutionnel :

- en termes d'informations sur les marchés ;
- en termes de formation à la négociation, avec les transporteurs ou avec les acheteurs potentiels (type industriel comme MAISCAM, par exemple pour lesquels des critères de qualité doivent être intégrés à la négociation) ;
- en termes d'appui logistique (prêt de magasins de stockage pour de grandes quantités, locations de camions par exemple) ;
- en termes de crédit de commercialisation (cf. paragraphe sur le crédit).

Les actions menées par la SODECOTON dans le cadre de la commercialisation du coton par les associations villageoises va dans le sens de cette prise en charge par les producteurs de cette fonction. Il conviendrait, sans doute, de profiter de cette action pour renforcer la formation sur des messages tels que la qualité qui constitue un problème que les producteurs vont rencontrer sur les marchés des autres produits.

225. Le crédit

Conjointement avec la mobilisation de l'épargne villageoise, il constitue un des moyens essentiels du développement agricole de la zone.

Il convient de distinguer :

- les formes de crédit à moyen terme (2 à 5 ans) permettant d'investir individuellement ou collectivement ;
- les formes de crédit de campagne à court terme (quelques mois) qui peuvent permettre de financer l'approvisionnement en intrants ou le stockage de la récolte (cas de l'oignon, par exemple).

Une politique de crédit se heurte cependant à un certain nombre de difficultés :

- une histoire difficile où les mauvais payeurs ont eu quelquefois la part belle ;
- des pratiques délictueuses généralisées de prélèvement à la source (10 % voire plus) par l'agent octroyeur du crédit, ce qui augmente d'autant les taux d'intérêt réels à la charge des producteurs.

En ce qui concerne les crédits d'investissement à moyen terme, le volet des équipements collectifs est relativement bien couvert par la SODECOTON au travers des associations villageoises et par le crédit FIMAC. Il convient cependant de souligner que la durée de remboursement retenue semble courte : 2 ans pour un moulin à la SODECOTON. Cela crée des difficultés de fonctionnement pour ces équipements, fonctionnement qui peut rarement supporter seul de telles charges. Une durée plus en rapport avec la durée d'amortissement et la durée de vie de ces équipements est souhaitable pour permettre un fonctionnement rationnel de ces installations. Les crédits individuels sont actuellement moins bien couverts par les institutions, et il est significatif, à cet égard, de constater que les associations villageoises y consacrent une part croissante de leurs moyens.

En ce qui concerne les crédits de campagne, ils n'existent que dans le cadre de la culture cotonnière et marginalement sur le vivrier encadré par la SODECOTON. La difficulté de gestion de ces crédits, en particulier dans le domaine vivrier, nous incite à proposer

d'utiliser exclusivement le canal des organisations paysannes qui sont seules aptes à gérer les éventuelles difficultés. L'action à mener dans ce domaine est donc étroitement liée au développement des organisations. Il convient de rappeler que ces financements, par le biais des OPS, ont l'avantage d'être au profit direct des producteurs par rapport à des frais de structures et d'encadrement plus ou moins efficaces.

225. Recommandations par produit

2251. Oignon

Stockage en milieu paysan

Concernant l'oignon, la structure de commercialisation fonctionne sur la base d'une unité qui est le camion (5 à 10 tonnes). Cette unité de commercialisation peut facilement être fournie par un ou quelques maraîchers et ne nécessite donc pas d'opération de groupage et de stockage collectif.

L'orientation choisie est donc le développement d'un stockage en milieu paysan et on se reportera à la fiche technique « Conservation des oignons en milieu paysan dans le Nord Cameroun » établie en décembre 1992 par l'unité de recherche Technologie alimentaire de l'IRA Garoua (PG II) (cf. annexe volume 2).

On retiendra en particulier que :

– la qualité de la conservation est fortement fonction de l'histoire du produit, c'est à dire des techniques culturales de production ;

– une bonne campagne de commercialisation, et donc de stockage, passe par une démarche qualité dès la culture et la récolte. Ceci nécessite un effort particulier de formation et d'information auprès des maraîchers ;

– la proposition faite pour la cellule de stockage reste « appropriable » par les maraîchers, en particulier pour ce qui concerne le choix des matériaux utilisés. Ceci nécessite que l'animation autour de ces thèmes ne soit pas « figée » sur une solution technique, mais que maraîchers et encadrement réfléchissent ensemble aux meilleures solutions en fonction des disponibilités du milieu ;

– les termes de référence de la cellule stockage fixés après enquête du NEB auprès des maraîchers de la vallée de la Bénoué portaient sur une capacité d'environ 25 sacs correspondant à une production d'environ 50 sacs. L'enquête avait en effet montré que le maraîcher a besoin de vendre immédiatement la moitié de la récolte pour couvrir les frais liés à la production (locations terre et motopompe, engrais, semences, produits phytosanitaires, carburant, main-d'oeuvre). Dans de nombreuses régions, les maraîchers récoltent maintenant des quantités plus importantes (10 à 15 tonnes voire plus) et souhaitent en conséquence des capacités de stockage plus importantes. Dans ce cas, il nous semble préférable de juxtaposer plusieurs petites cellules plutôt que d'entreprendre une recherche-développement sur une cellule de plus grande capacité ;

– les maraîchers producteurs d'oignons sont en général fortement intégrés à l'économie monétaire. Leur capacité de production est le plus souvent limitée par le problème de l'accès à l'eau et donc par leur capacité d'investissement en motopompe. Des formes adaptées de crédit d'équipement doivent être mises en place pour appuyer la dynamique de cette production. Ce secteur ayant été fortement touché par les effets de la dévaluation du franc CFA et par la réévaluation du naïra, il convient de faire uneétude légère pour déterminer les meilleures conditions de crédit (taux, durée, individuel ou petits groupes) en

fonction de ces nouvelles données. La rentabilité des motopompes devra aussi être déterminée en fonction des nouveaux prix d'achat ainsi que du prix du carburant actualisé.

Commercialisation

La commercialisation de l'oignon est une opération difficile à cause :

– de la périssabilité du produit ;

– de l'éloignement des centres de consommation (Yaoundé, Douala, pays de la région)

– des variations très importantes de prix sur ces marchés (de 1 à 4 ou plus en fonction des saisons et des importations de Hollande ou du Nigeria).

Concernant les importations , les nouvelles données monétaires devraient permettre une reconquête du marché camerounais par les producteurs du Nord Cameroun. Il sera nécessaire de vérifier cette hypothèse au travers de l'observatoire sur les marchés proposé en suivi-évaluation.

L'expérience, tant en milieu encadré (NEB) que non encadré (zone de Doumrou), montre que les producteurs d'oignons sont capables de s'organiser pour commercialiser leur production dès qu'ils disposent d'informations sur les prix dans les différents marchés. Dans l'expérience NEB, les producteurs louaient des moyens de transport (camions) et assuraient eux-mêmes le suivi de leurs produits ainsi que les négociations commerciales jusqu'à Yaounde ou Douala. Sur cette base, nos propositions sont de trois ordres :

– fournir aux producteurs (par l'intermédiaire de la radio) des informations sur les prix dans les différents marchés (Kousseri, Yaounde, Douala) – cf. observatoire sur les marchés – ;

– favoriser l'organisation des producteurs au travers d'actions de formation sur les thèmes de la qualité (permettant d'éviter les pertes au cours du transport) et sur la négociation (contractualisation des rapports avec les transporteurs, assurance)

– mettre en place des opérations de **crédit à la commercialisation** (de type warrant agricole) permettant aux producteurs à la fois de stocker jusqu'aux meilleures périodes de vente en fonction de l'évolution des prix sur les marchés et de prendre en charge les coûts de transport. Cette forme de crédit pose le problème du gage du crédit ainsi que de son contrôle par l'organisme prêteur. De ce point de vue, un gage sur le stock, quand celui-ci est au niveau du producteur, peut s'avérer difficile à contrôler. Plusieurs possibilités pourraient être opérationnelles et doivent être négociées entre l'organisme prêteur et les producteurs :

· mise en place de solidarités entre producteurs quant au remboursement du crédit (petits groupes sur le modèle mis en place pour les intrants coton par exemple),

· formalisation de groupements de producteurs qui assureraient la responsabilité de la commercialisation (cette solution devra vaincre les réticences actuelles des producteurs compte tenu des enjeux monétaires très importants),

· gage en nature (stock d'oignon) placé sous contrôle collectif ou sous contrôle de l'organisme prêteur (mais il faudrait alors sans doute mettre en place des structures de stockage collectif),

· constitution d'un fonds d'épargne collectif permettant de financer les coûts de transport. L'expérience NEB-IRA avec les producteurs de Badjouma Centre a montré que la maîtrise des pertes au stockage ainsi que la maîtrise de la période de mise en marché permettait des revenus monétaires très importants et donc une épargne (un des maraîchers

suivis avait pu sur une seule campagne acheter une deuxième motopompe et payer la dote d'une seconde épouse).

ou toute autre solution qui pourrait être proposée par les maraîchers.

2252. Céréales

La situation très diverse vis-à-vis du stockage, de la transformation et de la commercialisation des différentes productions céréalières de la zone ne permet que difficilement une approche globale. Il ressort cependant les points suivants :

- une forte demande sur la constitution de stocks de sécurisation alimentaire ;
- une concurrence en terme de disponibilité de temps de travail entre les opérations d'égrenage du maïs (préalable à sa commercialisation) et de récolte du coton ;
- une nécessaire polyvalence des équipements de mouture ;
- une sécurisation de la commercialisation.

Sécurisation alimentaire

Nous avons enregistré au cours de nos enquêtes une préoccupation majeure des producteurs dans ce domaine. Le stock de sécurité alimentaire joue en effet le rôle d'assurance soit en cas de crise alimentaire au moment de la soudure, soit en cas de mauvaise année. L'expérience menée par le NEB dans ce domaine (avec l'appui du programme alimentaire mondial-PAM- au départ de l'action) montre :

- que le stock ne joue pleinement son rôle de sécurisation alimentaire que s'il est placé au sein du village (ou du quartier) et géré par les intéressés ; les structures étatiques ou paraétatiques (du type Office céréalier) ont fait la preuve de leur inefficacité en la matière (en tout cas pour le milieu rural, l'aspect urbain présentant une problématique différente) ;
- que cette gestion par les intéressés doit inclure :
  - les modes d'utilisation (modes d'accès et de remboursement),
  - la gestion de la qualité.

L'expérience NEB montre que les producteurs ont su trouver à leur niveau des solutions à ces questions (qui varient d'un village à l'autre) avec par exemple un système de marquage des sacs qui permet de prêter à un producteur le même sac qu'il a donné en remboursement l'année précédente – un producteur ayant remboursé en grain de mauvaise qualité le récupérera l'année suivante – et des systèmes de remboursement avec intérêt en nature ou en monnaie qui permettent l'extension du stock ou le développement d'actions collectives. Il faut noter à ce propos que les greniers villageois ont constitué pour le NEB une base de la structuration collective des producteurs ainsi qu'une base de leur formation aux opérations de gestion.

La question des moyens du lancement de ce type d'opération reste ouverte :

- comment constituer le stock de départ ? (don du Pam dans le cas NEB) – ceci devra être négocié en fonction de la philosophie des projets envisagés ainsi que de la situation des producteurs au moment du lancement (année excédentaire ou déficitaire) –.

Battage-égrenage

Le problème du battage du sorgho semble pour le moment être peu ressenti par les producteurs. Pour ce qui concerne le sorgho de saison des pluies, le préséchage effectué après la récolte nécessite de le laisser en épi un certain temps et les opérations de battage peuvent s'échelonner dans le temps en fonction des besoins alimentaires ou de la mise en grenier. Pour ce qui concerne le sorgho de saison sèche -mouskwari-, le battage s'effectue en général sur le site de production. Il donne lieu à l'organisation de relations économiques et sociales durables (ainsi dans la vallée entre Garoua et Pitoa, certaines familles Fali viennent effectuer ce travail depuis plusieurs générations pour une famille de propriétaires donnée). Depuis quelques années s'est développée la technique du battage au « camion » (un camion benne lesté de pierres foule le tas de sorgho) qui selon les dires des producteurs donne satisfaction. On peut noter cependant que cette technique provoque des problèmes de qualité (nombreuses impuretés et terre mélangée au grain qui nécessitent un tri sévère ensuite) et que son renchérissement prévisible du fait de la dévaluation peut rendre de nouveau attractif des techniques basées sur des équipements adaptés. Le choix éventuel de ces équipements devra cependant être conditionné à plusieurs critères :

- une nécessaire polyvalence sorgho-maïs compte tenu du développement du maïs sur la zone ;
- une autonomie énergétique : le faible nombre de tracteurs disponibles ainsi que leur coût de fonctionnement rend peu opérationnel l'option équipement actionné par prise de force du tracteur ;
- une mobilité importante pour pouvoir aller effectuer les travaux sur les lieux de la production. Compte tenu des conditions de la zone, l'option équipement déplaçable par traction animale nous semble la préférable.

L'égrenage du maïs pose aux producteurs des problèmes particuliers. La nécessité d'une commercialisation rapide liée souvent aux impératifs monétaires de la période de récolte (impôts, écolages en particulier) et donc d'un égrenage effectué rapidement se heurte dans les zones NEB et SEB aux impératifs de la récolte de coton (une récolte trop tardive ayant des incidences sur la qualité du coton). Les producteurs de maïs de ces zones sont donc particulièrement sensibilisés à la mécanisation de cette opération. Nos recommandations pour le choix de ces équipements rejoignent celles précédemment émises pour le sorgho compte tenu de l'impératif de polyvalence affiché.

Les moulins

Dans ce domaine, il convient de poursuivre les efforts entrepris en matière de :

- polyvalence des équipements d'où une priorité affichée pour les broyeurs à marteaux ;
- construction locale d'équipements en partenariat avec l'entreprise Manucycle.

L'évolution des conditions économiques de la zone (dévaluation) ainsi que le désengagement de certaines structures d'encadrement (disparition des services de maintenance et de suivi de la Sodecoton, disparition du NEB) modifient cependant l'analyse socio-économique des choix techniques qui ont pu être faits. Dans ce nouveau contexte, trois recommandations nous semblent devoir être faites en lien avec les résultats acquis par l'IRA Garoua avec le NEB :

- adapter la taille des équipements aux capacités financières d'investissement et d'utilisation des groupements. En d'autres termes il convient de diversifier les propositions d'équipements adaptés :

· à la taille du village (mais plus encore à la taille de la population de la zone concernée par le moulin) : les besoins d'une population de 300 à 600 habitants (ce qui constitue la majorité des groupements humains de la zone) ne sont pas identiques à ceux d'une grosse collectivité ou d'une zone urbaine,
· à la capacité d'investissement du groupe (épargne + crédit possible),

– évaluer en fonction de chaque contexte les effets économiques et sociaux des choix énergétiques proposés. Plusieurs points doivent en particulier être analysés :

· le coût de fonctionnement en fonction de l'option énergétique choisie,

· la disponibilité des types de carburant (essence ou gasoil)

· les capacités locales de maintenance des équipements (peu de mécaniciens ruraux sont formés à la motorisation diesel) et il convient de faire des synergies entre les différents types d'équipements (motopompes, égreneuses...). Par ailleurs, les moteurs diesels peuvent entraîner des coûts de maintenance très élevés en cas de panne grave.

· le coût d'investissement des différentes options (le moteur peut représenter jusqu'à deux tiers du montant global du moulin).

Chacun de ces éléments peut constituer une contrainte surdéterminante dans le contexte d'une zone donnée.

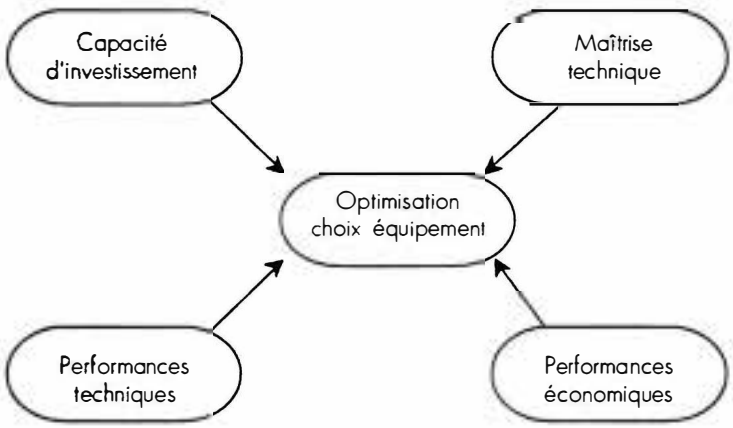

– proposer des conditions de crédit adaptées à l'investissement , en particulier au niveau de la durée. Notre proposition serait de passer à des durées de trois à quatre ans, en rapport avec la période d'amortissement du matériel considéré.

Ces différentes recommandations devraient permettre d'obtenir une meilleure rentabilité des moulins au sein des groupements et par conséquence, dans le cas des associations villageoises en lien avec la Sodecoton, de ne pas faire supporter les coûts d'investissement, voire dans certains cas partiellement de fonctionnement, par les résultats de la filière coton (ristournes). Par ailleurs, l'expérience acquise par l'IRA dans ce domaine pourrait être utilisée utilement par les projets.

Commercialisation

Rappelons que toute action dans ce domaine devra préalablement la contrainte surdéterminante de la sécurisation du commerce et du libre accès des différents agents aux marchés.

L'expérience du NEB en 1992-93 nous semble particulièrement intéressante et riche d'enseignements sur le rôle que peuvent jouer les organisations paysannes dans ce domaine :

– dynamique partant de groupements déjà existant et ayant acquis des compétences et des références de gestion d'actions collectives (greniers villageois) ;

– constitution d'unions de groupements pour permettre de traiter des marchés importants ;

– dynamique d'appui à ces nouvelles associations , en particulier dans le domaine de la formation à la gestion et à la négociation avec des partenaires nouveaux pour le monde rural (industriels par exemple) ;

– appui au démarrage des activités en animant dans un premier temps des négociations débouchant sur des contrats lever (1 200 tonnes de maïs avec Maiscam la première année, négociation pour 5 000 tonnes de maïs et 2 000 tonnes d'arachide l'année suivante avec Maiscam mais aussi des provendiers du Sud et de l'Ouest, le PAM) ;

– mise en place d'un fonds de roulement ;

– par le FED qui a permis aux Unions de préfinancer l'achat aux producteurs sur la base d'un prix -40Fcfa- légèrement supérieur au prix du marché de l'époque (campagne 92-93) et aux coûts de production ;

– appui logistique aux Unions par la mise à disposition de magasins de stockage de grande capacité (les contrats prévoyaient une vente départ zone NEB) ainsi que par le prêt de moyens de transport (facturés aux frais réels) permettant d'assurer la collecte jusqu'aux magasins centraux ;

– possibilité offerte aux producteurs de rembourser les crédits de campagne (engrais) en nature -maïs grain- sur la base d'une équivalence monétaire identique au prix d'achat. Cette initiative avait donné des résultats encourageants (meilleur taux de remboursement que sur une base monétaire) ;

– la première campagne de commercialisation, après règlement des différents frais, avait permis aux Unions de dégager un bénéfice de 7 millions FCFA sur les 1 100 tonnes effectivement commercialisées, intégralement reversés aux différentes associations de producteurs.

La résolution du problème de la commercialisation des céréales pour les producteurs ne passe à notre avis pas par la création de nouvelles structures ni par un retour à une situation antérieure où des structures d'encadrement du monde rural (Sodecoton jusqu'en 89-90) assuraient elles-mêmes la commercialisation. L'alternative est ici :

– soit de laisser opérer les commerçants privés (beaucoup plus opérationnels dans le domaine des céréales que dans celui de l'oignon), le problème actuel étant celui de leur absence de contre-pouvoir face à certains abus des pouvoirs locaux ;

– soit d'appuyer des dynamiques internes d'organisation des producteurs, sachant que cette solution entraînera des conflits avec les commerçants et les personnes qui leur sont liées, conflits qu'il faudra gérer en tenant compte en particulier que les organisations de producteurs ne pourront opérer que dans leurs zones d'influence.

Il n'y a pas de solution ou de recommandation type dans ce domaine. L'exemple du NEB cité précédemment montre cependant que des actions peuvent être réalisées, actions qui sont le résultat d'une démarche partant des marchés et associant étroitement et en partenariat des producteurs, une structure d'appui et un organisme financeur. Il y a eu dans ce cas conjonction :

– d'une dynamique interne d'organisation au niveau des producteurs ;

– d'une volonté d'appui de cette dynamique par l'animation, la formation, et la mise en place d'outils logistiques de la part du projet de développement ;

– d'une volonté du financier de faire bénéficier directement les producteurs des fonds, sous forme de crédits de campagne.

Pour conclure, il nous paraît important de recommander une veille sur l'évolution des marchés des céréales transformées (farine, grits...). L'évolution observée de la consommation et des ventes sur le marché laisse espérer une croissance des marchés de ces produits. Cette évolution risque de se conjuguer avec une évolution des activités des organisations de producteurs qui, une fois bien structurées et expérimentées, pourraient glisser d'activités de prestation de services (moulins, commercialisation) vers des activités de production proprement dites (miniminoteries par exemple).

2253. Autres produits

Arachide

Les résultats des enquêtes ont montré que l'arachide continuait d'occuper une place importante dans les systèmes de production paysans du Nord Cameroun. L'essentiel de la production était jusqu'à présent commercialisée en frais, après séchage et éventuellement décorticage.

La concurrence des huiles industrielles de la production locale (à base de graine de coton) et des importations frauduleuses (palme essentiellement) en provenance du Nigeria avaient bloqué pour une large part le développement des activités artisanales de production d'huile d'arachide dans cette région. L'observation de la situation tchadienne dans cette même zone cotonnière (huile d'arachide artisanale très importante) nous laisse à penser que la situation camerounaise de ce secteur est susceptible d'évolutions importantes conditionnées par la dévaluation. En particulier, l'arrêt des importations d'huile nigérianes pourrait entraîner une dynamique importante de production artisanale d'huile d'arachide qu'il conviendrait d'appuyer.

Cette veille pourrait être confiée à l'observatoire des marchés, les dynamiques qui se manifesteraient éventuellement pouvant être appuyées par des actions de recherche-développement menées avec l'IRA Garoua.

Racines et tubercules

Il s'agit de productions en plein dynamisme et dont les résultats d'enquête (en particulier pour le manioc) ont constitué une certaine surprise. Il semble que l'essentiel de la commercialisation et de la consommation soit actuellement orientée sur le frais (manioc-légume). Si cette dynamique de production se poursuit en liaison avec une dynamique d'augmentation du marché de consommation, le manioc pourrait s'intégrer dans la base des plats (dans la boule en association ou en substitution des céréales). L'évolution pourrait alors se traduire au niveau des marchés par une évolution des produits frais vers des produits semi-transformés de type cossettes ou farines. Il convient là aussi d'observer les évolutions et d'entreprendre si besoin est les travaux nécessaires sur la transformation au niveau des producteurs.

3. L'APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES

■ Des besoins considérables

La plupart des organisations paysannes étudiées sont conscientes des problèmes qui limitent leur progression et elles formulent maintes demandes d'appui. Parmi les demandes les plus fréquentes, on peut noter :

❑ Des besoins en appuis matériels et financiers qui viennent fréquemment en tête ; ils sont souvent exprimés de façon explicite par de nombreux groupes de base, de façon indirecte par d'autres (cas des AVP/AVA qui déplorent la faiblesse de leur ressources collectives ou leur impossibilité à s'adresser à d'autres partenaires que la SODECOTON...). Ces demandes concernent des équipements (productifs et sociaux...), la mise en place de fonds de roulement, le financement de petits projets sectoriels déjà élaborés, parfois des crédits de fonctionnement pour permettre aux animateurs paysans de faire leur travail (cas des fédérations paysannes). Etant donné la faiblesse de l'épargne locale dans une région où les conditions de production restent souvent précaires, de tels appuis semblent dans la plupart des cas indispensables. Le FIMAC constitue, à cet égard, une première réponse fort prometteuse mais sans doute insuffisante.

❑ Des besoins en appui technique sont également exprimés fréquemment par les groupes, exception faite des AVP/AVA, en ce qui concerne le coton ; ils couvrent une gamme très étendue qui va de problèmes relativement « simples » (maladie des animaux) à des questions plus complexes (la fertilité, par exemple : récupération des sols hardé, lutte contre le striga...) et cela dans tous les secteurs (élevage, productions agricoles, conservation des produits, etc.).

❑ Les demandes concernant l'environnement économique sont très nombreuses et récurrentes : elles concernent l'approvisionnement en facteurs de production pour l'agriculture (sauf pour le coton dans les AVP/AVA), un crédit accessible et adapté (de campagne et d'équipement), la commercialisation des produits (oignons, par exemple) qui pose à la fois des problèmes de transport, de débouchés sécurisés et de prix, etc. Ces demandes paraissent particulièrement fondées et expliquent par exemple l'intérêt que suscitent le FIMAC (pour l'acquisition de la culture attelée en particulier) et les expériences de commercialisation groupée de céréales (NEB).

❑ Les demandes relatives à la gestion des ressources naturelles sont plus rares de la part des organisations qui l'abordent surtout par le constat de la baisse de la fertilité de certains sols et de ses effets sur les rendements ; elles existent cependant dans les fédérations paysannes, dans certains comités de développement ou coopératives d'initiative privée.

❑ Les demandes d'information sont variables selon les groupes ; elles semblent plus fortes dans les AVP/AVA les plus « avancées » et dans les organisations fédératives ; la demande d'alphabétisation est souvent exprimée par les femmes et par les jeunes.

Appréciées de l'extérieur, les demandes d'appui des groupes étudiés apparaissent pour l'essentiel fort pertinentes ; il conviendrait sans doute d'y ajouter **un appui à l'autonomisation** des organisations, à ne pas confondre avec un « laisser-faire » : en effet, si l'autonomie de décision de certaines organisations est déjà statutairement réelle où pourrait intervenir (AVP/AVA) à l'avenir par la décision des « tutelles », elle ne sera réelle et productive que si elle s'accompagne d'un réel **transfert de compétences** : cela suppose

dans la plupart des cas des appuis à la définition de priorités, à la programmation et à l'évaluation des actions, une formation à la gestion, etc. Dans de nombreux cas, un appui au fonctionnement des groupes s'avérera aussi nécessaire : appui à la définition concertée de modalités de prises de décision, de répartition des tâches, de transparence dans la gestion, de lutte contre les exclusions, etc.

31. Des idées forces

311. Des appuis adaptés à la diversité des situations

La diversité des situations agricoles et des organisations dans le Nord-Cameroun interdit des approches uniformes pour l'ensemble de la région ; elle demande, en revanche et en préalable aux actions d'appui, **une bonne appréciation du groupe concerné** tant en ce qui concerne ses caractéristiques internes que celles de l'environnement économique, social, institutionnel dans lequel il évolue.

Trois facteurs semblent devoir être pris en compte pour caractériser l'environnement de l'organisation.

❑ La nature et l'importance des contraintes que l'environnement écologique et économique impose aux individus influent sur le fonctionnement de l'organisation. Quand elles sont fortes et ressenties de façon similaire par le plus grand nombre, elles déterminent une « aspiration au changement » qui peut jouer comme un facteur favorable à l'organisation ; ainsi la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau sont souvent les ressorts principaux de nombreux groupes de base dans l'Extrême-Nord et dans certaines zones du Nord. La lourdeur des contraintes peut cependant aussi générer des adaptations régressives (exode, migrations) et freiner la progression d'organisations confrontées à des défis trop importants pour elles.

❑ La plus ou moins grande homogénéité sociale et culturelle de la zone où évolue une organisation détermine elle aussi une marge de manoeuvre variable, au moins au départ ; l'hétérogénéité sociale n'est cependant pas un facteur rédhibitoire en matière d'organisation, mais elle demande des précautions spécifiques. Il importe cependant de ne pas confondre cette analyse avec un simple dénombrement des groupes socio-culturels : des proximités sociales existent entre des groupes d'origines différentes ; les migrations récentes, surtout lorsque les arrivants ne sont pas stabilisés, se traduisent parfois par un dépaysement géographique et social (cas de Djalingo/Ngong) et par une baisse du contrôle social sur les comportements techniques, économiques, familiaux et sociaux qui s'ajoutent à l'insécurité foncière, etc. ; la situation est très différente lorsque les migrations sont plus anciennes et la population mieux stabilisée (cas de Guider, de Padermé par exemple).

❑ Le degré de prégnance des principes et règles d'organisation de la société dans laquelle évolue le groupe, influe également sur le fonctionnement de ce dernier, ainsi que les rapports de pouvoir qui y sont en vigueur. Un groupe de développement est toujours socialement localisé et les formes d'organisation modernes reflètent (ou se démarquent) des formes d'organisations préexistantes avec lesquelles elles s'articulent de façon plus ou moins aisée ou conflictuelle. La question est toujours d'importance, singulièrement dans le Nord du Cameroun du fait de l'existence d'une chefferie qui a conservé beaucoup de ses prérogatives. Ainsi, certains chefs considèrent que des organisations nouvelles sont souhaitables mais qu'elles ne peuvent se mettre en place et fonctionner de façon durable qu'avec leur accord et leur appui ; parfois, peu convaincus de la capacité des paysans à

« s'autopromouvoir », on trouve des chefs fort sévères avec des intervenants extérieurs peu informés, selon eux, des réalités sociales locales et certains n'hésitent pas à dire que « *si le lawane enlève la main, rien ne marchera...* ». Appréciées localement, les situations sont en la matière très contrastées et le rôle du lamido peut s'avérer très utile sans qu'il interfère avec « l'autogestion » de l'activité par les paysans (cas de la CAVEC à Badjouma-Centre par exemple).

Une bonne appréciation de la façon dont **ces trois facteurs s'expriment localement** est indispensable à un travail d'appui à une organisation paysanne ; leur analyse constitue un préalable, même si elle n'est pas nécessairement longue et approfondie (elle sera complétée progressivement) et elle doit être menée **sans préjugés.**

L'analyse de « l'existant » en matière d'organisation, à l'échelon local, villageois et infra-villageois, constitue un autre préalable tout aussi indispensable : l'histoire de l'organisation, sa composition, ses objectifs, ses activités, les résultats obtenus, les problèmes rencontrés, les relations qu'elle entretient avec l'extérieur, les appuis dont elle bénéficie ou qu'elle espère, sont autant de points à aborder ; ils constituent une bonne entrée en matière qu'il s'agisse d'une première intervention ou d'un bilan d'étape. Ce diagnostic préalable devrait combiner l'observation externe et la perception des adhérents, des responsables et des membres de base. Il est souhaitable que ce diagnostic soit **concerté** avec l'organisation, c'est-à-dire qu'il lui soit (au moins partiellement) restitué afin qu'il constitue la base d'une réflexion prospective (et elle aussi concertée) sur les priorités du groupe et les appuis dont il a besoin pour réaliser son programme d'action.

L'analyse de l'organisation dans son environnement permet **dans un lieu donné, à un moment donné,** de déterminer, avec elle, **des objectifs** (ambitieux ou modestes) **réalistes** et des **modalités d'action adaptées** aux capacités et compétences de l'organisation. Ceux-ci sont cependant appelés à évoluer.

312. Un appui dans la durée

La promotion d'organisations paysannes, socialement enracinées, efficaces aux plans technique et économique et autonomes dans leurs choix et leur gestion, constitue « un travail de longue haleine » pour reprendre l'expression de la SODECOTON. Sans parler de conditions externes qui seront abordées plus loin, elle suppose l'acquisition, par les producteurs, de compétences dans tous les domaines et aussi l'acquisition, par l'expérience, de capacités internes de régulation/solution des inévitables conflits. Cela demande des appuis qui s'inscrivent dans la durée (même ci ceux-ci peuvent – et doivent – évoluer dans leur contenu et leurs modalités de mise en oeuvre) ; cela demande aussi d'accepter le « droit des organisations à l'erreur » et de les aider à en tirer des enseignements. La réussite indéniable de certaines AVP/AVA doit beaucoup aux efforts durables et cohérents de la SODECOTON ainsi que les résultats obtenus par les missions dans des zones où elles ont investi depuis longtemps (Salak, Tokombéré, etc.). La formule proposée par le FIMAC a un grand intérêt ; elle prévoit que le financement d'un projet s'accompagne du financement du suivi et de la formation qui doivent être effectués par une structure d'appui ; sa limite réside peut-être dans le fait que les moyens alloués au suivi peuvent surtout utilisés lors des premières phases de déroulement du projet et être épuisés pour les indispensables suivis des années ultérieures.

313. Améliorer l'accès à l'information des responsables et des adhérents des organisations paysannes

La recherche d'un accès accru des producteurs organisés soulève la question de **l'alphabétisation et de la post-alphabétisation.**

Certains intervenants extérieurs « ne croient pas » en **l'alphabétisation** (l'INADES, par exemple qui considère qu'il est préférable de développer la scolarisation des enfants) ; d'autres la considèrent nécessaire (la SODECOTON qui, par manque de moyens, y a consacré relativement peu d'efforts mais qui a mené récemment une expérience prometteuse à Touboro, le NEB qui s'y est attelé depuis quelques années sur une grande échelle, les missions qui ont acquis une grande expérience dans ce domaine, etc.). Tous considèrent cependant qu'elle soulève dans la région des problèmes peu aisés à résoudre.

■ Le choix de la langue

Trois hypothèses existent et ont fait l'objet de tests :

– l'alphabétisation dans la langue maternelle des bénéficiaires est théoriquement le meilleur choix du point de vue pédagogique, la seule difficulté à surmonter par les bénéficiaires étant alors le passage à l'écrit. Le grand nombre de langues parlées dans la région ainsi que leur diversité au sein d'une même zone posent cependant des problèmes matériels et financiers importants. Cela ne fait pas reculer certains organismes qui jugent que c'est là un point de passage obligé : ainsi, les missions ont élaboré des outils pédagogiques dans les différentes langues de la région et l'Eglise luthérienne dit « alphabétiser en 16 langues... » ;

– l'alphabétisation en fulfuldé apparaît, à certains (SODECOTON), comme une position de repli envisageable dès lors que cette langue s'impose de plus en plus comme la langue véhiculaire de la région, même si elle demeure dans certaines zones montagnardes moins parlée que dans les plaines. Son choix comme langue d'alphabétisation se heurte cependant à des résistances d'ordre culturel et socio-politique, certains groupes sociaux refusant énergiquement de consacrer la suprématie de cette langue et de contribuer à son expansion ;

– l'alphabétisation en français « règle » à la fois les problèmes matériels et financiers et les problèmes culturels, mais selon ceux qui pratiquent l'alphabétisation depuis longtemps, elle pose un grave problème pédagogique, les paysans étant confrontés simultanément au double problème de l'apprentissage d'une langue étrangère et du passage à l'écrit. Les résultats obtenus sont souvent décevants (sauf pour des jeunes fortement motivés).

Il n'existe sans doute pas de « solution idéale » en la matière ; un **compromis possible,** sous réserve d'une analyse plus poussée des acquis existants dans la région en matière d'alphabétisation, consisterait à prévoir **un cursus en deux temps :** le premier temps aurait lieu dans la langue maternelle des « apprenants » et serait consacré aux acquisitions de base ; le second temps serait quant à lui consacré à l'apprentissage du français et au perfectionnement des acquisitions en lecture, écriture et calcul. Ce système aurait l'avantage de répondre à la demande d'alphabétisation en français qui est exprimée par de très nombreux jeunes et certaines femmes, tout en introduisant, dans une optique de facilitation pédagogique une initiation à l'écrit dans une langue déjà connue. Dans tous les cas, cependant, le choix de la langue d'alphabétisation ne devrait pas être fait par des intervenants extérieurs, mais résulter d'un débat avec les candidats potentiels : il est possible, en effet, que des ralliements à une « langue du milieu » s'opèrent dans certaines

régions : la langue toupouri dans les arrondissements de Touloum-Kar-Hay, le fulfulbé là où les Peul sont fortement majoritaires, etc. Le pragmatisme devrait en l'occurrence l'emporter sur les débats trop généreux, sans ignorer cependant l'importance que peuvent avoir les enjeux culturels qui sous-tendent les choix linguistiques.

■ Le rythme de l'apprentissage

Diverses expériences régionales semblent montrer les difficultés que rencontre une alphabétisation « extensive » qui s'étale sur deux ou plusieurs années ; la formule des « sessions intensives » (trois sessions de 15 jours en internat séparées par deux séjours au village pour l'expérience de Touboro) est sans doute pédagogiquement préférable même si elle risque de poser de problèmes aux épouses et mères de famille.

■ Des préalables

Le lancement d'une **action d'alphabétisation** d'envergure **régionale**, destinée aux AVP/AVA, mais aussi à d'autres groupes de base ou fédérations supposerait cependant des préalables : un inventaire approfondi de l'existant (méthodes, outils pédagogiques, enseignements) guidant des choix stratégiques raisonnés et peut-être différents selon les zones ; la qualification de formateurs/superviseurs ; une harmonisation des contributions demandées (ou non) aux bénéficiaires et enfin une réflexion sur les liens à établir entre l'alphabétisation et les responsabilités futures des groupes concernés (cf. infra sur ce dernier point).

La **post-alphabétisation** doit être préparée avec autant de soins que l'alphabétisation si l'on veut éviter une érosion rapide des acquis : elle suppose que soit produite et diffusée par différents canaux une information diversifiée. Il existe déjà une presse rurale : **La voix du paysan** publié par le SAILD, **Le paysan** de la SODECOTON, Le **Courrier de l'abonné** de l'INADES ; il et important que chaque « journal » garde sa spécificité et sa liberté et qu'on appuie le plus possible leur diffusion (par de prix subventionnés des abonnements, par exemple).

La production de livrets, de fiches, sur des thèmes techniques, économiques, sociaux (santé, etc.) semble, elle aussi, à encourager.

■ L'accès à une information générale et rurale, nationale et régionale, peut aussi être facilité par le recours à d'autres canaux : le NEB a, par exemple utilisé la radio dont on sait qu'elle est fort écoutée.

■ Quels que soient les supports utilisés, et ils devraient être choisis pour leur adaptation aux contenus diffusés ; il importe en outre que l'information émane de plusieurs sources et porte sur des thèmes très variés : informations officielles (juridiques, programmes de développement), techniques, économiques (évolution des prix, expériences réussies), et aussi culturelles. L'idée d'un « système d'information » comme celui qui est à l'étude dans d'autres régions du Cameroun serait à envisager.

314. Favoriser les échanges horizontaux

Aider les groupes d'un même village, d'un même arrondissement, à se rencontrer demande sans doute plus de travail que d'argent ; cela peut se révéler utile pour stimuler la créativité de groupes relevant d'une même catégorie (les AVP/AVA, les groupes féminins, etc.), pour identifier les différentes réponses apportées à un problème commun, mais aussi pour mettre à jour d'éventuelles complémentarités. L'expérience du SAILD peut être précieuse en la matière et est à valoriser.

Ces échanges horizontaux ne devraient pas cependant être guidés en priorité par des « arrière-pensées » fédératives ; outre, le fait que le regroupement d'organisations de base n'est pas forcément souhaitable toujours et partout (il peut, par exemple, faire tomber certains groupes infra-villageois sous un contrôle social auquel ils échappent actuellement...), il ne doit s'opérer que lorsque le besoin est ressenti par les unités de base et qu'il est motivé par des objectifs communs explicites. La hâte en la matière est souvent peu productive et peut aboutir à des « coordinations » bureaucratiques qui limitent encore plus la marge de manoeuvre des groupes locaux.

315. Intensifier la formation des producteurs

Tous les intervenants extérieurs soulignent les immenses besoins qui existent en matière de formation et ce constat est partagé par nombre de groupes, les fédérations villageoises en faisant quant à elles une priorité. La formation de responsables paysans (comités directeurs, bureaux des organisations, etc.) constitue sans doute une priorité, de nombreuses approximations entourant parfois la conception et l'exercice des fonctions statutaires qu'ils remplissent. Cependant, si elle ne s'accompagne pas aussi de la formation des adhérents (formation de « spécialistes villageois » chargés d'une tâche, d'une fonction ou d'un secteur d'activité, formation de « masse »...), la formation des responsables peut consolider indirectement un pouvoir que ces derniers exercent déjà parfois de façon peu démocratique.

La formation devrait intégrer trois dimensions : l'appui à la réflexion collective au sein des groupes, la formation technique et la formation à la gestion, cette dernière étant conçue comme une formation à l'analyse des résultats économiques des actions menées, et non pas seulement comme un apprentissage de la comptabilité.

De nombreuses expériences existent en matière de formation des adultes dans la région et celle-ci dispose de **ressources** qui pourraient sans doute être parfois mieux valorisées :

- certaines ONG (INADES, SAILD) sont des spécialistes de la formation ; elles ont mis au point des méthodes et des outils qui pourraient être plus largement utilisés ; elles peuvent, en particulier, jouer un rôle important dans la formation et/ou le recyclage des agents de certaines autres structures ;
- les missions disposent, elles aussi, d'un savoir-faire et d'infrastructures qui pourraient bénéficier à des organisations suivies par d'autres intervenants : l'Eglise luthérienne dispose ainsi de quatre centres dans la région et le diocèse a lui aussi ses propres infrastructures ;
- la SODECOTON a, elle aussi, des centres (CFA) à Kaélé, à Koza, à Touboro... qui sont inoccupés en dehors des périodes de formation de ses propres agents ;
- la NEB a, lui aussi, des infrastructures, du personnel et une expérience à valoriser ;

– les CFJA [1] ont, quant à eux, souvent des infrastructures importantes et un personnel qui même réduit est le plus souvent encore en place. En ce qui concerne ces centres (dont deux ont pu être visités au cours de la mission), il semble qu'ils « tournent au ralenti » du fait d'un manque de moyens de fonctionnement. Vis-à-vis de leur clientèle traditionnelle (jeunes couples), ils paraissent avoir en outre perdu une partie de leur attrait du fait que la formation ne s'accompagne plus de la dotation en équipement qui existait dans le passé. Il serait sans doute envisageable que les sept centres qui existent dans la région soient réorientés (ou complètent les formations longues qu'ils dispensent actuellement), vers des **formations plus courtes** destinées prioritairement à des personnes désignées par les organisations paysannes pour assumer certaines tâches ou fonctions au sein de l'organisation (« spécialistes » techniques villageois, gestionnaires des groupes, etc.). Certains responsables de ces centres interrogés sur cette éventualité y ont réagi très favorablement (à Guétalé, par exemple) et se sont déclarés prêts à suivre les recyclages nécessaires pour s'adapter à ces orientations éventuelles.

La formation des producteurs et des productrices devrait, pour être efficace :

– prendre en compte la diversité des publics concernés (adultes/jeunes ; hommes/femmes...) et les contraintes et atouts spécifiques qui en découlent, au plan de la disponibilité en temps, de la motivation, etc. ;

– être clairement articulée sur un besoin identifié collectivement par l'organisation ;

– être conçue en « modules » successifs, chacun d'eux débouchant sur des actions concrètes au sein de l'organisation ;

– elles devraient de surcroît, valoriser le savoir des paysans et stimuler leur réflexion critique ;

– ils devraient inclure l'entraînement des bénéficiaires pour la restitution de leurs acquis à l'organisation, afin, en particulier, que l'acquisition de connaissances nouvelles ne soit pas le moyen d'affirmer un pouvoir.

Il serait important de maintenir la diversité institutionnelle de l'offre en matière de formation afin de ne pas étouffer, par des initiatives « technocratiques », la créativité de chaque structure et sa spécificité ; il s'agit de favoriser les synergies et de valoriser mieux les ressources (matérielles, humaines, pédagogiques) existantes et non de tenter d'uniformiser les approches.

Essentielles pour renforcer la base économique des groupes et pour accroître leur autonomie, la formation ne résoudra pas cependant tous les problèmes, dont certains sont d'ordre institutionnel, social, etc. ou naissent d'un environnement parfois peu favorable aux initiatives des organisations paysannes ; il conviendrait donc de se garder, en la matière, d'illusions à court terme excessives : la formation est pour beaucoup dans les changements des comportements techniques, économiques et sociaux ; ses effets sont cependant parfois différés et peuvent être limités par des contraintes extérieures objectives (prix des produits, absence de crédit, sécheresse, etc.) qui demandent d'autres mesures de la part d'autres acteurs.

316. Valoriser le potentiel d'innovation de certaines catégories sociales (les femmes, les jeunes...)

La plupart des interventions de développement et l'essentiel de leurs moyens ont été dirigés vers les hommes adultes et singulièrement vers les chefs de famille ; même s'ils tendent à s'accroître depuis quelques années, les efforts en direction des femmes restent moindres.

De nombreuses explications, notamment sociologiques (statut social des femmes...) peuvent être trouvées à cette inégale répartition des efforts et des moyens disponibles ; pour justifiées qu'elles soient, ces explications semblent insuffisamment prendre en compte le rôle économique des femmes qui dans de nombreux groupes sociaux interviennent dans la production agricole familiale (y compris dans la production du coton) et qui ont le plus souvent des activités économiques spécifiques, agricoles et extra-agricoles (transformation des produits, commerce, etc.). L'influence exercée par les femmes sur les prises de décision des chefs de famille peut en outre dans certains cas être réelle ; et le fait qu'elle soit toujours indirecte (et discrète) ne signifie pas qu'elle est négligeable. Enfin, tout féminisme mis à part, les femmes semblent avoir dans la région un potentiel d'innovation très important (dans les domaines technique et économique) qui tient vraisemblablement aux multiples contraintes qui pèsent sur elles : angoisse face à la faible sécurité alimentaire, souci de la santé et de l'éducation des enfants, manque d'eau et parfois de bois, etc.

Le MINASCOF, avec ses moyens réduits et souvent aléatoires, ne peut pas assumer seul l'appui à la moitié de la population adulte de la région et a noué des relations avec la plupart des autres intervenants de la région (ONG, NEB, églises, DC, etc.). Pour prometteuses qu'elles soient, ces approches communes restent insuffisantes eu égard aux besoins et aux possibilités que manifestent les groupes féminins rencontrés ; elles ne s'accompagnent que rarement de mesures permettant aux groupes féminins d'exprimer tout leur potentiel. Sans exhaustivité, une réflexion, suivie d'actions concrètes, devrait être menée sur les points suivants :

- l'accès durable des groupes féminins aux ressources naturelles qui reste généralement difficile (accès au foncier, à l'eau pour l'irrigation, etc.). Sans parler de mesures générales (nécessaires), il conviendrait, sans doute à l'échelon local, d'apporter aux groupes un appui solide ; l'administration pourrait y jouer un rôle, en relation avec les services techniques. A noter que l'attitude des lawanes est souvent positive et qu'ils sont, pour certains, favorables aux initiatives économiques féminines ;
- l'accès aux facteurs de production est rarement aisé pour les femmes et leurs groupes ; des dispositifs spécifiques plus ou moins durables sont mis parfois en place ; or, les grands dispositifs existants (AVA, par exemple) devraient inclure davantage les femmes, même si leurs demandes sont formulées de façon séparée et elles ne devraient pas non plus être oubliées dans l'approvisionnement en aliments du bétail par exemple.

Des remarques semblables pourraient être faites pour les groupes de jeunes ; la différence réside peut-être dans le fait que des mesures spécifiques à leur endroit, surtout lorsqu'elles sont perçues comme des « avantages » par la population adulte, freinent l'insertion des jeunes. La question devrait être cependant au moins débattue au sein des organisations villageoises existantes.

317. Mettre en place des systèmes de financements adaptés

La plupart en intervenants extérieurs se sont évertués à mettre en place des systèmes de financements pour les organisations : le NEB, les services étatiques qui servent souvent de médiateur entre les groupes et les ONG, les missions, les ONG, etc. Force est de constater :

- que les groupes ont besoin de financements extérieurs (subventions et/ou crédit à des conditions favorables) sous peine de voir leurs initiatives très limitées par la faiblesse de l'épargne et des processus d'accumulation très lents ;
- que leur accès à ces financements est souvent aléatoire.

Les caisses d'épargne et de crédit (NEB, SAILD...) constituent une première voie de solution à ce problème.

Le FIMAC constitue depuis peu une deuxième réponse ; un moyen de relancer des groupes fragilisés par le manque de ressources et de susciter la création de groupes nouveaux, car les conditions qu'il offre sont fort incitatives. Des questions peuvent cependant se poser à l'avenir :

– de nombreux petits groupes se créent pour accéder à la culture attelée, dont nous avons vu qu'elle était l'objet de la majorité de demandes (dans l'Extrême-Nord) ; cette priorité montre à la fois l'intérêt des producteurs pour s'équiper et l'inexistence, par ailleurs, d'un dispositif de crédit à l'équipement qui soit adapté. Cette tendance doit-elle être encouragée ? Peut-elle être durable ? Si elle se confirmait et s'élargissait, le FIMAC ne risquerait-il pas de devenir surtout un moyen pour les producteurs de s'équiper individuellement ? Ne perdrait-il pas de ce fait sa vocation première ?

– les procédures (relativement complexes) du FIMAC sont justifiées pour des investissements de taille significative même si elle reste modeste ; elles apparaissent cependant un peu lourdes pour de très petits investissements dont sont parfois demandeurs les groupes de base ; ne serait-il pas souhaitable de compléter le FIMAC par un **crédit décentralisé,** plus léger dans ses procédures et plus proche de ses bénéficiaires ?

32. Des appuis différenciés selon les catégories d'organisations paysannes

Les propositions ci-après constituent des orientations générales dont la pertinence doit être vérifiée à l'échelon local, en fonction de la situation particulière de chaque organisation concernée.

321. Concernant les AVP/AVA

L'autonomisation des AVP/AVA, par rapport à la SODECOTON, est nécessaire et souhaitée par toutes les parties concernées ; elle ne devrait pas cependant se réduire à une simple décision administrative, mais procéder d'une **démarche construite.** La question centrale est, en effet, la suivante : comment autonomiser les AVP/AVA sans remettre en cause les acquis techniques et économiques qui constituent la base de la filière coton ? La priorité est sans doute de remettre aux AVP/AVA la gestion de leurs avoirs, ce qui permettrait un apprentissage de l'autonomie sans risques pour la production.

3211. Une phase expérimentale

Elle est indispensable pour forger et tester les méthodes de travail, pour y former les agents chargés de leur mise en oeuvre, pour identifier les mesures d'accompagnement nécessaires et pour évaluer leur impact avant de les étendre. Limitée dans le temps (une ou deux campagnes), l'action sur le terrain pourrait se dérouler comme suit :

– **identification des AVA pressenties** pour la phase test : elles devraient être en nombre limité (autour de 50, sans doute au départ) et être choisies pour l'essentiel parmi les associations considérées actuellement comme performantes. Les critères de choix pourraient être l'efficacité dans la commercialisation du coton, dans le suivi des cultures encadrées, la capacité à faire des investissements et à rentabiliser certains d'entre eux, la capacité à maîtriser des tensions internes, etc. ; on pourrait sans doute ajouter un critère

relatif aux modalités de fonctionnement (plus ou moins grande centralisation du pouvoir de décision, plus ou moins grande transparence financière). Il serait souhaitable qu'elles soient choisies dans les différentes zones pour prendre en compte la diversité de leur environnement. Il serait, en outre, utile de retenir aussi des AVP/AVA moins performantes : en nombre réduit (peut-être 10), un travail avec elles permettrait d'analyser les causes de leurs dysfonctionnements et de leur relative faible efficacité et leur(s) réaction(s) face à une autonomie accrue ;

– dans les AVA/AVP pressenties, **un travail approfondi** d'information pourrait être fait : il porterait sur l'autonomisation envisagée, ses modalités et ses conditions ; il devrait donner lieu à un **véritable débat** avec l'AVP. Ce travail préalable pourrait se dérouler comme suit, dans tous les villages et quartiers concernés :

· information sur le projet d'autonomisation, ses justifications, son intérêt et ses risques,
· situation actuelle de l'AVP/AVA (performances, bilan des réalisations, problèmes, perception réciproque),
· points forts et points faibles,
· conditions préalables (cf. infra) et justifications,
· mesures d'accompagnement,

– à l'issue de cette information large et du débat qui devrait la suivre, la décision de l'AVP/AVA de s'engager dans le processus devrait être prise en assemblée générale et donner lieu à la signature d'un contrat sur les droits/obligations réciproques.

3212. Des conditions préalables

Parmi les conditions préalables pourraient figurer :

– le choix d'une structure de dépôt des avoirs ; le système bancaire est la seule possibilité en attendant un système plus accessible qui pourrait être envisagé comme une mesure d'accompagnement (cf. infra) ;

– l'alphabétisation intensive d'au moins dix membres de l'AVP/AVA provenant des différents quartiers ou villages concernés ; l'attrait de la gestion autonome des avoirs pourrait être d'une forte incitation pour l'alphabétisation. Il est important que les candidats à l'alphabétisation ne soient pas seulement les membres des actuelles équipes techniques (déjà lettrés) ;

– la formation à la gestion du comité directeur et de deux secrétaires (scolarisés et/ou alphabétisés), en distinguant l'apprentissage de la tenue des comptes (fonction des secrétaires) de l'initiation à la gestion (aide à la décision) qui revient aux élus ;

– l'acceptation d'un **suivi des comptes** et d'un **conseil en gestion** (qui pourraient, dans un premier temps, être assurés par la SODECOTON) et d'une **restitution** (annuelle ou plus fréquente) des comptes en assemblée générale, donnant lieu à un débat critique des décisions prises et à une réflexion prospective ;

– la mise en oeuvre des actions liées aux conditions préalables à l'autonomisation devrait l'être avec rigueur dans une relation de respect réciproque ; elle ne devrait pas traîner en longueur, les apprentissages pouvant être approfondis par la suite ; la remise de leurs avoirs aux AVP/AVA devrait alors intervenir et le suivi être régulier.

3213. Des mesures précédant ou accompagnant le processus d'autonomisation

Des mesures devraient précéder ou accompagner le processus d'autonomisation :

– l'élaboration de contenus et de méthodes pour l'information, l'alphabétisation, la formation à la gestion, le suivi, etc. en valorisant les enseignements de la SODECOTON en la matière, mais aussi les enseignements tirés d'autres expériences en particulier dans la région (mais pas uniquement) ;

– la formation/recyclage des agents chargés d'accompagner le processus d'autonomisation en faisant appel le plus possible à des compétences régionales ;

– à plus ou moins brève échéance, la mise en place de caisses locales d'épargne et de crédit devrait être envisagée et débattue avec les AVP/AVA concernées ; leur création et leur suivi ne devrait pas être de la responsabilité de la SODECOTON, mais de structures ayant une expérience en la matière (le SAILD, par exemple) ;

– de la même manière, la création d'une structure autonome d'appui à la gestion (cf. le Centre de gestion de Koutiala, Mali) devrait être envisagée ; elle devrait être administrée (au moins en partie) par des représentants des producteurs et disposer d'un personnel spécialisé dans le conseil en gestion.

3214. L'extension du processus d'autonomisation

L'extension à un nombre croissant d'AVP/AVA du processus d'autonomisation dans ma la gestion de leurs avoirs pourrait intervenir de façon progressive, à partir des résultats obtenus dans la première phase par les AVP/AVA-tests et des correctifs apportés dans les méthodes utilisées. A souligner que l'extension devrait s'accompagner d'un approfondissement du travail dans les premières AVP/AVA concernées : consolidation des résultats, élargissement des responsabilités et transfert des compétences correspondantes, etc.

Le choix qui se dessinent au sein des AVP/AVA quant à leurs orientations (structures économiques spécialisées seulement ou structures multifonctionnelles exerçant des fonctions économiques et des fonctions d'intérêt général et se situant dans une perspective de développement local) devraient pris en compte car selon les cas, le contenu des tâches à transférer et donc des appuis dont elles auront besoin, pourront différer. Rien ne permet de dire, en effet que la question devrait être tranchée de façon uniforme pour toutes les AVA/AVP ; il appartient, sans doute, aux adhérents des AVP/AVA de se prononcer sur la question et la façon dont les associations autonomisées gèreront leurs avoirs donnera des indications instructives en la matière.

322. Concernant les groupes de base

Les réalités techniques et économiques qu'ils recouvrent, dans la région, sont trop diverses pour qu'il puisse être formulé des propositions finalisées ; on se limitera donc à proposer des lignes de travail qui doivent être adaptées à chacune de situations rencontrées.

❑ La priorité semble être, dans de nombreux cas, le renforcement, même modeste, des activités menées (si celles-ci ne sont pas des impasses) ; les appuis peuvent concerner l'identification de débouchés pour des produits bruts ou transformés (maraîchage, fruits, oignons), l'organisation de l'approvisionnent en intrants ; ils peuvent aussi viser à améliorer les résultats techniques et économiques par des formations courtes et très pratiques, par un conseil en gestion donné en situation, etc.

❑ Cet appui concret devrait se doubler d'une réflexion approfondie (diagnostic concerté des contraintes) permettant de déboucher sur des objectifs explicites et un programme

d'action. Cette réflexion doit être nourrie d'informations diverses (et attrayantes) si possible par des visites à d'autres groupes. Les modalités de mise en oeuvre du programme envisagé devraient être débattues avec les membres du groupe afin que soient identifiés les conditions préalables, les moyens disponibles ou à rechercher, les alliances et soutiens possibles, etc.

❑ Des regroupements d'organisations de base devraient également être encouragés ; seuls, en effets, de tels regroupements peuvent permettre à des organisations jusqu'ici très isolées, de négocier des contrats avec leur environnement ; ces regroupements pourraient se faire au sein d'une catégorie homogène (à l'instar des unions des greniers villageois dans la zone du NEB) autour de problèmes communs (la commercialisation du maïs, de l'oignon ; l'approvisionnement en intrants pour l'agriculture ou l'élevage, la mise en place d'un service de maintenance des motopompes, etc.). Ces regroupements de « professionnels » pourraient aussi s'accompagner de rapprochements entre organisations agissant à l'échelle villageoise ou locale : l'objectif serait alors de rechercher la complémentarité entre les actions, la formulation d'enjeux collectifs et mobilisateurs préalables à l'émergence d'une dynamique locale de développement.

❑ **L'alphabétisation** des responsables et adhérents de ces groupes pose des problèmes particuliers dont témoignent les difficultés rencontrées dans ce domaine par les missions (à Salak, par exemple), surtout quand il est demandé aux bénéficiaires une cotisation. Sans doute des différences importantes existent-elles entre des groupes de jeunes très motivés (à Salak, par exemple, mais aussi à Koza), qui formulent explicitement des demandes et des groupes de femmes encore peu autonomes (à Djola, par exemple). Il est vraisemblable que l'alphabétisation a plus de chance de réussir si elle est intensive, si elle est clairement présentée comme une condition de réussite d'un projet mobilisateur (la commercialisation de produits, la gestion d'un financement important, etc.) ; le fait de la réaliser dans le cadre de regroupements professionnels ou locaux aurait, en outre, l'avantage de permettre des échanges horizontaux.

Il convient d'être modeste dans les objectifs poursuivis tout en maintenant **une offre** modulable selon les cas.

L'affectation à l'échelon local d'un agent (MINASCOOF/DC) pour une durée déterminée faciliterait le **suivi rapproché** dont la plupart de ces groupes ont grand besoin ; il aurait sûrement un effet plus rapide que des suivis trop espacés.

323. Concernant les fédérations paysannes, les coopératives d'initiative privée et les comités de développement

Les fédérations paysannes, les coopératives d'initiative privée et certains comités de développement, qui ont un projet économique, ont, eux aussi, de nombreux besoins en appui ; la différence essentielle avec les groupes précédents réside dans le fait que ces besoins s'inscrivent dans une programmation préexistante et font souvent l'objet d'une demande explicite. Une situation analogue se retrouve dans certaines AVP/AVA (cf. typologie opérationnelle) et est entrain de se créer dans certaines organisations fédératives de la zone NEB.

L'existence d'une demande facilite la mise en oeuvre d'un appui, même s'il est nécessaire de procéder à **une analyse** concertée des demandes formulées avant d'y répondre.

L'autonomie de décision de ces organisations est un fait acquis qui ne saurait être remis en cause, même si, de l'extérieur, un partenaire technique éventuel considère qu'elle n'est pas utilisée « à bon escient » ; en revanche, la plupart de ces organisations ont besoin de se « professionnaliser » en renforçant leur efficacité technique et économique. Dans ce sens, il est vraisemblable que des offres d'appui seraient les bienvenues.

– *Dans le domaine technique* (production agricole, élevage, protection de l'environnement, transformation, etc.), les organisations pouvant, par exemple, devenir des partenaires de la recherche (expérimentations dialoguées en milieu paysan, tests d'adaptation, etc.).

– *Dans le domaine économique* : mise en place de services collectifs à la production individuelle (pépinières, approvisionnement, transformation, commercialisation, mais aussi services d'entretien et de réparation du matériel agricole, etc.).

– *En matière de gestion* (formation, suivi, conseil).

– *En matière d'alphabétisation*.

Ces différents appuis devraient-être précédés ou accompagnés d'une offre d'appui en matière de planification locale, de programmation, de suivi-évaluation.

33. Les modalités de mise en oeuvre

Les modalités de mise en oeuvre des appuis aux organisations devraient être modulées en fonction du degré de structuration des organisations concernées et de leur projet à visée sectorielle ou globalisante.

❑ Certaines organisations sont d'ores et déjà des « partenaires paysans constitués » qui revendiquent ce statut, qui négocient déjà ou sont prêtes à négocier des « contrats d'appuis » avec des intervenants extérieurs. Certaines AVP/AVA, certaines organisations fédératives appuyées par le NEB, les fédérations intervillageoises, certains comités de développement et coopératives d'initiative privée entre dans cette catégorie.

❑ D'autres organisations sont moins avancées dans leur processus de croissance et nombreuses sont celles qui formulent des « doléances » plus souvent que des demandes argumentées.

Une relation de « partenariat » peut s'instaurer d'emblée avec les premières alors qu'elle sera à construire pour ce qui concerne les secondes ; dans ce dernier cas, cependant, ce n'est qu'en valorisant le potentiel qu'ont les groupes même fragiles, en instaurant avec eux une relation de conseil plus que « d'encadrement » qu'ils pourront émerger au statut de « partenaires » à part entière des intervenants extérieurs.

34. Créer des conditions favorables

Quatre conditions paraissent importantes pour le renforcement de l'autonomie et de l'efficacité des organisations,

– la sécurisation du contexte social, en particulier dans certaines zones où s'exercent des pouvoirs parfois mal contrôlés par l'administration est une de ces conditions ; il est certain que la construction d'une organisation demande aux paysans des efforts importants ; ils ne peuvent les consentir que s'ils s'en sentent le droit et mieux s'ils y sont encouragés par des attitudes constructives de la part de ceux qui détiennent l'autorité. De

nombreux exemples régionaux montrent que cela est possible ;

– la formation et le recyclage des agents de développement est, dans certains cas, une condition importante pour que s'établisse un dialogue constructif entre les organisations et leurs appuis ;

– le développement de synergies entre les structures d'appui aux organisations apparaît comme le moyen de mieux valoriser les ressources existantes, les points forts de chacune d'entre elles, la richesse de leurs expériences respectives. Ces synergies semblent pouvoir être d'autant plus efficaces qu'elles se bâtiront, à l'échelle locale, sur des programmes concrets, avec des organisations précises. Un élargissement du dialogue et des coopérations entre intervenants extérieurs serait vraisemblablement facilité par la recherche au sein de la politique régionale de développement d'un meilleur équilibre entre différents secteurs économiques ou sociaux et par la recherche d'une intégration/complémentarité des axes de développement plus explicites. Les commissions provinciales mises en place dans le cadre du FIMAC ouvrent modestement une voie dans laquelle il paraît utile de persévérer ;

– enfin, il est important de souligner que les organisations paysannes auront beaucoup de difficultés à se renforcer si un contexte économique, un minimum sécurisé et incitatif n'est pas créé.

Des propositions pour le suivi-évaluation

I. Observatoire des systèmes agraires

1. JUSTIFICATIONS

La mise en place d'un tel observatoire doit permettre de disposer :

– d'informations fines sur les systèmes agraires existant ainsi que leur logique de fonctionnement ;

– de procéder en adoptant une méthode comparative à une classification des systèmes étudiés permettant de les regrouper par grands types ;

– de mieux comprendre – en adoptant une approche diachronique – les grandes lignes ainsi que les déterminants de leurs évolutions.

– de procéder sur ces bases à des typologies opérationnelles permettant de classer ces systèmes au regard d'enjeux de développement : croissance de la production, reproduction des ressources naturelles, etc. ;

– de mieux caractériser les effets sur le milieu des diverses stratégies adoptées par les producteurs ;

– de mettre en évidence, en fonction de chacun des types de systèmes étudiés un certain nombre d'indicateurs significatifs de l'évolution de ces systèmes aisément utilisables par les actions de développement ;

– de procéder – dans le cadre d'une concertation avec les acteurs du développement : sociétés de développement, organisations paysannes, recherche agronomique – à la formulation de mises en garde et recommandations opérationnelles.

2. OBJET ET NIVEAUX D'OBSERVATION

L'objet central d'analyse est le système agraire avec ses composantes systèmes fonciers, systèmes culturaux, activités d'élevage, mouvements d'émigrations/immigration et phénomènes de mise en marchés.

21. Le système foncier

La terre « condition naturelle de production » est l'objet d'une maîtrise sociale qui réglemente son accès, son utilisation, sa transmission.

Le système foncier par l'institutionnalisation de procédures « d'inclusion » et « d'exclusion » définit des groupes d'« ayant droit fonciers » et de « non ayant droit fonciers ».

Cette répartition au sein de la société rurale est susceptible, d'une part, de déterminer des différenciations sociales importantes entre cultivateurs, et d'autre part d'influer grandement sur les pratiques culturales et leurs dynamiques évolutives.

Il sera dans cette perspective utile :

– de faire l'inventaire des différents types de maîtrise foncière en tenant compte des terres de culture et des pâturages ;

– d'observer les processus fonciers de constitution/décomposition des assises foncières des unités de production ainsi que les grandes lignes de leur évolution (héritages, dotations, défrichements, achats, locations, prêts, etc.) ;

– d'observer l'évolution des règles et des pratiques régissant l'attribution des terres, d'une part au sein des UV (aînés, cadets, femmes) et d'autre part entre UP (autochtones, allochtones, etc.).

22. Les systèmes culturaux et d'élevage

Les terres cultivées selon leurs caractéristiques agronomiques et les pâturages doivent faire l'objet d'un suivi quant à leur mode d'utilisation.

Les systèmes culturaux pratiqués (rotations, successions culturales, modes d'entretien, peuplement arboré, pratiques de maintien de la fertilité, mises en jachère, etc.) devront être suivis en mettant en relation les pratiques observées avec d'autre part les statuts sociaux et fonciers des utilisateurs (autochtones/allochtones ; aînés/cadets/femmes ; « ayant droit », « non ayant droit » fonciers.

En ce qui concerne l'élevage, devront être observées les évolutions de la vaine pâture sur les champs, mais aussi l'évolution des formes sociales et calendriers d'utilisations des divers pâturages ainsi que les mouvements de renouvellement ou non de leurs utilisateurs : pasteurs nomades, agropasteurs, éleveurs transhumants.

23. La commercialisation des produits

Des dispositifs légers d'observation des prix sur les marchés pourront être mis en place qui fournissent un certain nombre de renseignements économiques qui permettent d'avoir des points de repères explicatifs en matière d'évolution des systèmes fonciers et culturaux.

24. Les phénomènes d'émigration

Devront être recensés tous les départs de la zone d'étude et analysées leurs causes.

Cela implique que soient connus le statut social du migrant, son âge, la forme que revêt son émigration (individuelle ou familiale), que soit appréciée sa situation économique et sociale au moment de son départ.

Parallèlement devra être enquêtée la destination et l'utilisation des champs qu'il a laissé derrière lui.

25. Les phénomènes d'immigration

Une attention particulière devra être portée à l'étude des phénomènes d'immigration.

❑ Le passé de l'immigré devra être analysé ; causes du départ de sa zone d'origine et reconstituer son éventuel parcours migratoire antérieur.

❑ Les conditions d'installation des immigrés devront être précisément analysées - modes et conditions d'accès à la terre (attribution, locations, prêts, ventes, etc.) conditions précaires ou durables d'installation foncière.

3. MÉTHODOLOGIE

31. Combiner approche qualitative et quantitative

■ **L'approche qualitative** devra permettre de fournir, d'une part le cadre de référence explicatif des données observées, et d'autre part, permettre une élaboration adaptée au milieu, des questionnaires d'enquêtes.

La mise en oeuvre de l'approche qualitative sera particulièrement importante pour appréhender les règles de fonctionnement de systèmes fonciers, pour comprendre les phénomènes d'émigration/immigration, pour interpréter les « raisons » subjectives et objectives des pratiques en matière culturale, d'élevage et d'agroforesterie.

Enfin, il sera intéressant, au travers de cette approche d'appréhender la perception qu'ont les différents types d'acteurs des problèmes de reconstitution de la fertilité, des complémentarités/concurrences entre activités agricoles et d'élevage des phénomènes d'émigration/immigration, etc.

■ **L'approche quantitative** (mesure de champ, comptage des arbres selon leurs espèces, extension ou diminution du terroir cultivé et des pâturages, recensement des lieux d'abreuvement, évolutions démographiques et mouvements d'émigration/immigration, nombre de champs, prêtés ou loués, etc.), permettra de valider ou remettre en question, et de pondérer les analyses qualitatives effectuées.

32. L'approche devra être diachronique

La méthode consiste d'abord à lever le cadastre de chaque village choisi et de ses champs. La carte ainsi dressée montre déjà la proportion de terres occupées par rapport au potentiel foncier du village. L'enquête sur les terres inoccupées permet d'en établir une typologie : incultes ou réserves de cultures pour le croît démographique.

Une enquête socio-économique est menée dans le village complétée par l'étude du système de culture. Cette première étude très détaillée constitue la situation de référence.

Les études ultérieures dégagent les éléments de comparaison qui matérialisent les changements.

La carte autorise également des enquêtes diachronique de reconstitution du système agraire.

33. L'approche devra fournir des éléments fiables d'extrapolation

Le recours combiné, d'une part à la classification des grands types de systèmes de production par zones géographiques (cf. DUGUE *et al.*) et à la télédétection pourra fournir des bases d'extrapolation opérationnelles fiables aux observations fines des systèmes agraires effectuées.

4. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le nombre de sites d'observation pourra être fixé ultérieurement compte tenu des études déjà réalisées en concertation avec les divers acteurs régionaux du développement et notamment la SODECOTON.

La précision de la méthode employée, pour investiguer chaque site, n'autorise pas une trop grande démultiplication.

Une équipe expérimentée peut mener à bien un tel type de travail sur quatre terroirs dans l'année.

Il faudrait prévoir deux équipes. l'une chargée de l'établissement du cadre de référence, l'autre pour assurer les opérations de suivi, selon une périodicité déterminée.

Un suivi annuel devrait être retenu pour le recueil d'observations concernant notamment les évolutions foncières. Tous les cinq ans le terroir devrait être levé à nouveau pour évaluer les changements et les extensions spatiales.

5. DES SYNERGIES À RECHERCHER

Les opérations de suivi du foncier devront être étroitement coordonnées avec celles notamment portant sur l'évolution des unités de production familiales.

Il serait souhaitable que les unités de production enquêtées, soient choisies de manière privilégiée mais toutefois non exclusive, sur les mêmes sites que ceux retenus dans le cadre de la mise en place de l'observatoire des systèmes agraires.

II. Un observatoire des marchés

1. SUIVI DES FILIÈRES

11. Les intrants

Nous attachons une très grande importance à la fourniture d'intrants agricoles :

- engrais ;
- produits phytosanitaires et herbicides ;
- produits vétérinaires ;
- matériels agricoles (charrues, charrettes).

C'est pourquoi nous proposons un suivi des coûts de ces produits en vue de trouver des solutions pour améliorer les prix de cession aux paysans. l'objectif et de pouvoir pour les principaux intrants définir les quantités commercialisées et les coûts de revient. Pour les coûts de revient, il serait souhaitable, sans se perdre dans les détails, de définir les parts respectives en devises et en monnaie locale, en taxe et en transport.

12. Filières de production

Pour les principales filières de production commerciales élevage, coton et oignons, les analyses économiques seraient intéressantes. Ces analyses doivent permettre de réaliser pour chaque filière étudiée les comptes de production et d'exploitation, et la répartition entre consommations intermédiaires (et importations incluses) et la valeur ajoutée.

Ce suivi des filières commercialisées pourrait aussi être complétée par l'analyse économique des filières céréalières.

13. Impact de la dévaluation

Lors de notre visite sur le terrain en février 1994, il n'a pas été possible d'étudier l'impact de la dévaluation du franc CFA sur le fonctionnement des UP. Par contre, à partir de 1995, il nous paraît important d'étudier sur les principales filières agricoles commercialisées (coton, élevage), mais aussi sur les filières céréalières l'impact de la dévaluation du franc CFA.

Pour mesurer cet impact nous proposons de comparer les données économiques des filières de 1992 et 1993 à celles de 1994 et 1995. En effet, à notre avis et pour le coton par exemple il faut attendre 1996 pour voir les effets dus aux nouveaux prix des intrants.

2. PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

La part sans cesse croissante des productions commercialisées (y compris des cultures céréalières considérées traditionnellement comme vivrières) et donc monétarisées nécessite de nouveaux outils d'information pour le producteur. Le problème posé est très différent de celui des habituelles cultures de rente (coton) pour lesquelles l'état a en général un fort pouvoir d'intervention (fixation des prix).

Cet observatoire léger aurait un double objectif :

– un **outil de pilotage pour le projet** (suivi-évaluation), permettant de saisir les potentialités d'absorption du marché, les nouvelles dynamiques apparaissant sur celui-ci, l'évaluation des revenus des exploitations dans les différents systèmes et leur comparaison ;

– un **outil d'information pour les producteurs** de l'état des marchés et des prix, outil qui pourrait être valorisé par la radio rurale sur la zone. Le programme conduit au Tchad, SIM ou Système d'information sur les marchés, propose des émissions régulières à la radio qui connaissent un grand succès auprès des producteurs.

Pour mener cette action, il importe d'utiliser une méthodologie légère, en utilisant les moyens humains disponibles dans le cadre des études de suivi-évaluation. Cette méthodologie pourrait s'articuler autour d'un nombre limité de marchés représentant les différentes zones géographiques, les situations ou les spécialités.

Dans la province du Nord, les marchés importants à enquêter nous semblent :

– Garoua central (urbain) ;
– Pitoa et Ngong (périurbain + arachide pour le second) ;
– Adoumri (animaux principalement) ;
– Touboro et/ou Mbaïboum (enclavé et frontalier).

Dans la province de l'Extrême-Nord :

– Maroua (urbain) ;
– Mora (relais pour commerce frontalier Nigeria) ;
– Kousseri (principal centre de distribution vers Tchad) ;
– Kaélé ou Doumrou.

Par ailleurs, il serait important pour les producteurs d'oignons de connaître les évolutions des cours sur Yaoundé et Douala.

Les principaux points à observer seraient :

– les prix des produits (à partir d'une moyenne de trois transactions) ;
– les quantités commercialisées (à partir d'un comptage des sacs quand cela est possible) ;
– le nombre de vendeurs.

Ceci, à différents niveaux de transaction (sac ou tasse ou tas) et pour différents produits :

– le sorgho rouge (djigari) ;
– le mouskwari (dalassi ou safrari selon les régions) ;
– le maïs (en grain ou en farine) ;
– l'arachide (en gousse et décortiquée) ;
– le niébé ;
– le manioc (racines ou cossettes séchées) ;

- l'oignon ;
- la tomate ;
- le bombo ;
- l'oseille de Guinée (follere) ;
- le citron ;
- la mangue ;
- la goyave ;
- les bovins, ovins et caprins (vifs) ;

Pour réaliser ces enquêtes légères hebdomadaires, on pourra s'appuyer sur :

- les agents de suivi de terrain qui auraient en particulier en charge le marché rural de leur zone ;

- les services provinciaux des statistiques du ministère du Plan et du ministère de l'Agriculture (pour les marchés urbains ou frontaliers par exemple).

Afin de compléter ces données et de disposer d'outils complets de pilotage de futurs projets, nous proposons de plus :

- de suivre particulièrement l'évolution des quantités commercialisées au niveau des enquêtes de production (passage du vivrier autoconsommé au vivrier commercialisé) ;

- d'effectuer en fonction des besoins et des dynamiques observées, des études filières ponctuelles qui permettent de comprendre les diverses articulations entre les marchés et la production agricole.

La structure opérationnelle sera celle de l'observatoire des unités de production, mais il est indispensable d'affecter un cadre économiste et/ou statistiques responsable de la mise en ordre, de l'édition et de la diffusion des données.

III. Observatoire des fonctionnements des unités de production

L'observatoire des unités de production doit être bien entendu élaboré en concertation étroite et d'une manière complémentaire :

- à l'observatoire du système agraire ;
- à l'observatoire des marchés ;
- à l'observatoire des organisations paysannes ;
- à la mise en place du « conseil de gestion ».

1. BASE DE SONDAGE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Le suivi-évaluation doit pouvoir donner rapidement les résultats de ses enquêtes et en définir la représentativité statistique. Il ne s'agit pas ici d'études de cas car il faut pouvoir représenter la diversité d'une manière statistique. Il nous parait utile de connaître par zone agricole l'importance relative de chaque type d'UP : par exemple l'on pourra dire dans la zone X les UP manuelles non cotonnières de moins de 5 personnes représentent 20 % des UP et 17 % de la population. L'intérêt du suivi-évaluation est de pouvoir traiter rapidement l'information, pour informer en temps réels les différents décideurs.

Donc avant même d'élaborer les questionnaires d'enquêtes il est très important de mettre en place les moyens humains et matériels pour le traitement et l'interprétation des résultats. Ces derniers doivent être présentés d'une manière adaptée aux différents « clients » :

- chercheurs ;
- développeurs ;
- organisations paysannes ;
- groupe de producteurs ;
- villages ;
- bailleurs de fonds, etc.

Le suivi-évaluation peut aussi réaliser des enquêtes spécifiques à la demande d'un de ses « clients ».

Exemple : quelle est l'importance de l'association coton-niébé, et quelles sont les conséquences (densité, rendement, résidu d'insecticide) ?

Pour cela il faut établir des règles précises du fonctionnement du suivi-évaluation (voir les travaux de P. BISSON à la CIDT) et être rigoureux dans sa programmation.

Première règle : **Limiter les enquêtes à sa force de traitement**

Note : Inutile de faire remplir les questionnaires sachant que dès le départ il sera impossible de les traiter.

Deuxième règle : **Respecter les lois statistiques de représentativité**

Troisième règle : **Définir avec précision la base de sondage**

Quatrième règle : **Respecter dans la hiérarchie le suivi et le contrôle des tâches**

Note : par exemple ne jamais laisser un enquêteur sans contrôle de sa hiérarchie plus de 3 semaines sur le terrain.

Il est donc important de planifier les activités d'une manière précise (en tenant compte bien entendu des pannes éventuelles d'ordinateurs). Il vaut mieux au départ se limiter à un espace géographique plus petit surtout en période de formation du personnel que de vouloir tout couvrir dès la première année.

11. Base de sondage

Il faut connaître d'une manière exhaustive le nombre de village et la démographie de ces villages (ces deux variables sont la base du travail, cependant au Nord-Cameroun elles évoluent rapidement à cause des migrations, voir tome II, *Histogramme des dates d'arrivée des migrants dans les villages enquêtés*).

Le nombre de villages de la zone cotonnière du Nord-Cameroun serait d'environ 1 200 villages (à titre de comparaison il est d'environ 5 000 au sud du Tchad ainsi qu'au Mali Sud).

Le recensement de tous les villages de la zone cotonnière a été effectué en 1987 (recensement de la population) il est donc indispensable d'actualiser les données. Bien entendu ce recensement pourrait être confié au service de la statistique démographique.

■ Proposition d'une méthode

Par exemple si l'on considère le secteur SODECOTON comme unité géographique, l'une des solutions pour estimer la population des villages pourrait être :

- d'établir une liste exhaustive des villages du secteur (y compris ceux qui ne font pas de coton) ;
- compter le nombre de concessions de chaque village (numéro placé à la craie sur chaque saré de 1 à n). Par la même occasion relevé au GPS les coordonnés géographiques (cela permettra de représenter sur la carte les différents villages à leur emplacement précis (voir l'Atlas).

Ce recensement doit aboutir à un tableau avec autant de lignes que de villages avec pour colonnes les suivantes :

- numéro : zone agricole, secteur, village ;
- nom du village ;
- nombre de saré ;
- date ;

- coordonnés x ;
- coordonnés y ;
- nom de l'enquêteur.

Bien entendu, avant de commercer cette enquête, il faudrait vérifier que le travail n'a pas déjà été effectué par un autre service (en particulier pour les adductions d'eau).

12. Typologie

La carte des villages et le fichier village ayant été établi pour chaque secteur SODECOTON, il s'agit alors d'élaborer un zonage (voir par exemple à ce sujet les fiches secteurs élaborées par l'équipe P. DUGUE du P.G.II Ira Garoua et dans le tome II l'exemple du zonage du secteur de Djalingo).

Les responsables locaux de l'agriculture de l'élevage et de la SODECOTON peuvent élaborer ce zonage agricole pour chaque secteur SODECOTON. Il ne faudrait pas multiplier les limites mais l'on peut retenir qu'un secteur SODECOTON pourrait être caractérisé par deux ou trois « zones agricoles secteur ».

Pour chacune de ces « zones agricoles secteur » (partie d'un secteur SODECOTON) et à partir du fichier village, on effectuera un classement des villages du plus petit au plus grand. Ce fichier de villages classés par taille permettra de choisir d'une manière systématique 10 % des villages.

■ Enquête typologie

Les villages ayant été identifiés représentent bien 10 % de la population de chaque « zone agricole secteur » (ce pourcentage peut être précisé exactement en considérant le nombre de saré total de l'ensemble à celui des villages retenus).

Nous proposons de réaliser donc dans 10 % des villages de la zone cotonnière le questionnaire numéro 1 (de notre enquête de mars 1994 réalisée dans les 13 villages choisis).

Ce questionnaire numéro 1, une fois traité et interprété permettra déjà d'avoir une connaissance de la réalité et des différents types d'UP (nombre d'UP et population).

En appliquant à ces résultats le coefficient de sondage d'environ 10 %, l'on pourra avoir alors une bonne idée de la représentativité de chaque type dans chaque secteur SODECOTON. Cette enquête permettra d'affiner nos résultats (voir première partie) et d'avoir une bonne typologie des unités de production.

2. LES ENQUÊTES SUIVI-ÉVALUATION DES UP

21. Choix des villages

Dans chaque « zone agricole secteur » l'on pourrait retenir un village représentatif de l'ensemble des villages. En gros l'on devrait se situer à en moyenne trois villages par secteur SODECOTON.

Dans ces villages l'enquête sera effectuée avec le questionnaire numéro 2 (de notre enquête de mars 1994) le nombre de saré à enquêter par village retenu dépendra des résultats du questionnaire 1 (et en fonction du nombre de type d'UP et nombre d'UP par type). Nous pensons qu'avec une vingtaine d'UP par village cela serait valable.

Selon cette hypothèse à vérifier le nombre d'individus à enquêter est d'environ $3 \times 20 \times 32 = 1\ 920$ UP au total.

Cette enquête bien traitée et interprétée permettra de connaître la diversité de la zone enquêtée mais aussi de préciser la représentativité de chaque type par extrapolation du sondage (à partir du nombre d'habitants).

22. Enquêtes par UP

Des enquêtes plus précises et effectuées par exemple dans le cadre du conseil de gestion pourrait être réalisées dans quelques UP et principalement dans les zones-tests.

Ces enquêtes permettront d'affiner le questionnaire numéro 2 : population, actifs, superficies cultivées, rendements production, commercialisation, bétail, activité non agricole.

Le choix de ces UP dépendra des typologies retenues dans chaque secteur.

3. MOYENS À METTRE EN OEUVRE

Les moyens à mettre en oeuvre seront fonction de la zone retenue :

- toute la zone cotonnière soit 32 secteurs SODECOTON (c'est ce cas qui a été exposé ci-dessus) ;
- ou bien par exemple au minimum 7 secteurs SODECOTON (en considérant les secteurs que nous avions nous-même retenu pour les enquêtes agro-économiques).

Suivant l'hypothèse retenue les moyens ne seront pas les mêmes, de plus il est aussi possible d'envisager des solutions intermédiaires.

❑ Personnel :

- 1 responsable du suivi-évaluation ;
- 1 responsable du traitement de l'information ;
- 3 personnel de saisie et de dépouillement ;
- 1 contrôleur pour 2 ou 3 secteurs (3 contrôleurs pour 7 secteurs, 10 contrôleurs pour les 32 secteurs) ;
- 1 chef enquêteur par secteur ;
- 2 enquêteurs par secteur.

❑ Matériel :

- véhicules de terrain pour les responsables et les contrôleurs ;
- mobylette pour les chefs enquêteurs ;
- et un vélo pour les enquêteurs ;
- 3 micro ordinateurs au service central ;
- 1 micro ordinateur par contrôleur.

IV. Un observatoire des organisations paysannes

Il existe déjà, depuis quelques années, un « observatoire des organisations paysannes » dans la région ; animé par un volontaire du progrès français, il est suivi par l'Institut national agronomique de Paris-Grignon, et bénéficie d'un petit financement du ministère de français de la Coopération. Localisé à l'INADES, mais fonctionnant de façon autonome, son objectif est d'étudier les conditions d'émergence et de renforcement des groupements dans l'Extrême-Nord, ainsi que leurs besoins en appui ; il privilégie l'étude des groupes de base (bien qu'une fédération intervillageoise ait, par exemple, aussi fait l'objet d'une analyse approfondie) qu'ils soient suivis par des ONG ou par d'autres intervenants extérieurs et entretient de très bonnes relations avec les groupes de base concernés et les institutions qui les appuient. A noter que les AVP/AVA de la province n'ont pour l'instant fait l'objet d'aucune étude de sa part.

L'intérêt de la démarche, adoptée par cet « observatoire », est très grand et l'on peut seulement regretter la faible diffusion relative de ses résultats.

La recommandation faite ci-après s'inspire de la logique qui a prévalu dans la création de « l'observatoire » actuel ; elle n'est pas cependant une proposition d'extension du dispositif actuel d'observation, l'opportunité de confondre l'observatoire régional proposé avec l'observatoire existant restant à débattre avec les animateurs du projet actuel.

1. LES OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE PROPOSÉ

Quatre objectifs sont proposés :

■ Centraliser les **données quantitatives** existantes sans prétendre cependant à l'exhaustivité. Un dénombrement des organisations paysannes a été fait en 1989 par le MINAGRI dans le cadre de l'étude préparatoire à la mise en place du FIMAC ; la présente étude a fourni des éléments d'actualisation des données quantitatives, mais celles-ci restent partielles car là n'était pas l'objectif essentiel de l'étude. Il serait intéressant de tenir à jour, même de façon approximative les principales évolutions, car elles donnent une première idée de l'importance quantitative respective des différentes dynamiques d'organisation en cours.

■ Repérer, à l'échelle régionale, les **principales évolutions** des dynamiques d'organisation en mettant en particulier l'accent :

– sur l'apparition et/ou le développement des formes d'organisation nouvelles (comités de développement, fédérations intervillageoises, etc.), et sur leurs conditions d'émergence ;

– sur les tendances éventuelles au regroupement (union des greniers villageois) ou à la segmentation (AVP) d'organisations existantes, sur les facteurs qui les expliquent et les effets qu'elles ont ;

– sur l'effet qu'ont ou non sur le fonctionnement des organisations des mesures générales (dévaluation, FIMAC...) ou régionales (en matière de crédit, de prix, etc.).

■ Identifier les besoins en appui des différents types d'organisations et la façon dont les différents programmes élaborés à leur intention y répondent.

■ Apprécier l'impact des programmes d'appui sur l'amélioration des résultats techniques et économiques des organisations et sur l'accroissement (ou non) de leur autonomie de décision et de gestion.

2. DES MODALITÉS

21. Deux approches complémentaires

Deux approches complémentaires pourraient être mises en oeuvre.

■ Une approche **par les organismes de développement** et projets qui travaillent avec des organisations paysannes

A visée globale, cette approche serait centrée :

– sur l'actualisation annuelle des données quantitatives : nombre d'organisations recensées et suivies ; nombre de personnes concernées/sexe ; nombre de groupes ayant bénéficié du crédit FIMAC, montant et nature des réalisations ; importance des ressources générées par les organisations (AVP/AVA) ou des appuis financiers obtenus, etc. ;

– sur l'analyse qualitative que les organismes d'appui font des groupes qu'ils suivent (clarté des objectifs, pertinence technique et économique des choix, résultats obtenus, difficultés dans le fonctionnement, etc.), des problèmes qu'eux-mêmes rencontrent dans la mise en oeuvre de leur programme, de leurs causes et conséquences ;

– sur le recueil des propositions, générales et particulières, faites par les organismes d'appui.

■ Une approche **par les organisations**, sur la base du suivi-évaluation d'un échantillon d'organisations établi de façon raisonnée

❑ La constitution de l'échantillon devrait prendre en compte deux critères principaux :

– la localisation géographique des organisations car elle permet d'inclure trois sous-critères : la plus ou moins grande lourdeur de contraintes agroécologiques (potentiel de production, importance des aléas naturels), économiques (proximité d'un grand centre urbain/enclavement...), sociales (densité démographique, plus ou moins grande homogénéité sociale, nature et degré de prégnance des différentes formes de pouvoir...), etc. ;

– l'origine des organisations (cf. supra), car elle permet de mesurer les évolutions dans les objectifs poursuivis, les activités menées, les modalités de fonctionnement, les éventuels rapprochements, etc., au sein d'une même catégorie d'organisations ou dans des organisations appartenant à des catégories initiales différentes.

Il serait fort utile de prendre en compte, autant que possible, les organisations étudiées lors de l'étude FIMAC de 1989 (cela peut donner une profondeur historique intéres-

sante) et peut-être certaines organisations identifiées au cours de la présente étude. Il serait peut-être judicieux de retenir dans l'échantillon des organisations considérées par leurs appuis comme « fonctionnant plus ou moins bien ».

❑ Le contenu du suivi des organisations retenues dans l'échantillon devrait sans doute démarrer sur un **diagnostic** de l'existant (origine de l'organisation et conditions d'émergence, évolutions enregistrées, conflits éventuels, activités menées ; résultats obtenus ; problèmes rencontrés ; degré et modalités d'articulation avec l'environnement, etc.). A l'issue de ce diagnostic, les grands thèmes du suivi pourraient être :

- les modalités de prise de décision au sein de l'organisation et les influences internes et externes qui y jouent un rôle ;
- les activités menées (organisation du travail, problèmes techniques et économiques, solutions apportées, etc.) ;
- les résultats obtenus ;
- les appuis extérieurs, leur perception par les bénéficiaires et leur effets ;
- les relations à l'environnement : accès réel de l'organisation et de ses adhérents à l'information, à la formation ; sa capacité de négociation, etc.

22. Un suivi-évaluation concerté

La qualité des informations recueillies et l'utilisation ultérieure des résultats obtenus sera, dans ce domaine, fortement conditionnée par le degré d'adhésion des groupes et de leurs appuis à la démarche de suivi-évaluation. Il est donc important que la mise en place du dispositif de suivi-évaluation des organisations se fasse avec leur accord et que ses objectifs et modalités soient partagés.

Cela suppose :

- des échanges avec les organismes d'appui et leur contribution à l'élaboration des outils et méthodes nécessaires, à la mise en place et au fonctionnement du dispositif ;
- une information préalable des organisations retenues et leur accord explicite ;
- des **restitutions** des résultats du suivi-évaluation aux différents partenaires concernés :
  - aux organismes d'appui,
  - aux organisations suivies.

De façon générale, un tel dispositif ne peut fonctionner de façon durable et utile que s'il est bâti sur **une confiance réciproque** et que si ses résultats ne sont utilisés que pour améliorer le fonctionnement des organisations paysannes et la pertinence de leurs appuis, à l'exclusion de toute exploitation particulière tendant à valoriser ou à dévaloriser tel ou tel type d'organisation ou tel ou tel organisme d'appui.

23. Des moyens spécifiques

Ils sont nécessaires à la mise en oeuvre de la proposition formulée. Même si des contributions sont faites par les différents organismes et par certaines organisations paysannes, le fonctionnement du dispositif nécessitera :

- du personnel spécifique (2 à 3 personnes qualifiées) ;
- des moyens de fonctionnement.

A noter que l'IRA pourrait sans doute apporter un appui important à un tel dispositif.

La position institutionnelle de l'observatoire reste à débattre pour le court terme ; il serait sans doute souhaitable qu'il ait dans les faits une **autonomie** réelle de travail. Les relations avec l'observatoire des organisations paysannes qui existe déjà sont à débattre avec les responsables de ce dernier et toutes les hypothèses sont envisageables.

V. Les institutions et les moyens des observatoires

Diverses institutions sont concernées par les observatoires, il s'agit principalement des services provinciaux (ministère du Plan, MINAGRI, MINEPIA, etc.) la SODECOTON et la recherche.

Les différents observatoires dépendent principalement d'un organisme (ex-SODECOTON), cependant, la recherche IRA et IRZV doit suivre aussi bien au niveau du terrain (UP et élevage) que des publications, l'évolution économique de la région. C'est pourquoi nous proposons de pouvoir affecter un chercheur agro-économiste avec une petite équipe (techniciens et enquêteurs, édition...) comme responsable des publications de l'analyse et de l'interprétation des différentes résultats des observatoires (mais ce chercheur aura aussi des activités dans le cadre du fonctionnement des marchés et des UP, voir tableau suivant).

Observatoires	Institutions	Moyens
I. Systèmes agraires	ORSTOM/INC C. Seignobos O. Mandjek	Cf. projet ORSTOM
	Recherche IRA Télédétection	Cf. Télédection Des moyens à mettre en place pour les publications des résultats
II. Prix et produits agricoles		
Suivi des marchés et suivi des filières	Services provinciaux des statistiques du ministère du Plan MINAGRI MINEPIA	Appuis ponctuels aux services en place (enquêteurs et éditions)
	Recherche IRA-IRZV	Un agro-économiste 1/4 temps et un secrétariat chargé de la diffusion de l'information et des publications
III. Fonctionnement des unités de production	SODECOTON Suivi-évaluation	Un responsable du suivi évaluation et une équipe (voir détail § 3 moyens à mettre en oeuvre, observatoire des UP)
	Recherche IRA et IRZV	Un agro-économiste (3/4 temps) un contrôleur et sept enquêteurs
IV. Organisations paysannes	AFVP et INA-PG (déjà existant) Recherche IRA	Moyens actuels à pérenniser Un socio-économiste 1/2 temps

Termes de références

1. CONTEXTE

Cette étude est motivée par les incertitudes qui planent sur l'avenir de la production cotonnière camerounaise et de l'économie des provinces du nord. La filière coton constitue, en effet, une base essentielle de l'économie du Nord-Cameroun : elle concerne 170 000 exploitations qui rassemblent une large majorité de la population rurale ; le produit brut cotonnier s'élève, ces dernières années, à environ 10 milliards de FCFA, ce qui représente probablement plus du tiers du produit brut agricole régional. La filière coton est entrée depuis 1985 dans une période de « turbulences » avec les chutes successives des cours internationaux du coton. La première crise financière, survenue dans les années 85-88, a pu être résorbée au prix d'une restructuration radicale de la filière : réduction des moyens de la société d'encadrement cotonnière, rationalisation de l'activité de collecte et de transformation, aménagement des prix du coton et des intrants se traduisant par une baisse de 50 % de la marge brute unitaire des producteurs. La marge après remboursement des intrants (MARI) qui représente la rémunération paysanne (proche de la valeur ajoutée) est de l'ordre de 6 à 7 milliards de FCFA. De 1989 à 1992, malgré une forte baisse de la MARI (120 à 130 FCFA/kg de coton-graine en 1984-86 et 65 FCFA/kg en 1989-92), la production cotonnière se maintient toujours aux environs de 110 000 tonnes de coton-graine. Ces mesures ont permis à la société cotonnière de renouer avec les bénéfices en 1990. Mais la poursuite de la tendance à la baisse des prix annonce une nouvelle crise face à laquelle les pouvoirs publics disposent d'une marge de manoeuvre réduite. Il importe donc de connaître la réalité de la situation des producteurs afin de proposer des mesures pertinentes de redressement de la filière. L'enjeu est de concilier le retour de la filière au bénéfice financier, le maintien du niveau de la production et la préservation du pouvoir d'achat des producteurs.

2. PROBLÉMATIQUE

La problématique générale porte sur le comportement des producteurs face à un contexte de détérioration de l'environnement économique pour le principal produit de rente (baisse des prix du produit, hausse des prix des intrants) et de mutation de l'environnement institutionnel (allégement de l'encadrement technique, structuration du milieu professionnel pour prendre en charge des fonctions d'approvisionnement et de commercialisation dévolues jusqu'alors à l'encadrement technique).

Les principales questions posées sont les suivantes :

– Quels sont les effets de ces changements dans l'environnement économique institutionnel sur les dynamiques des exploitations et des collectivités rurales ?

– Les dynamiques anciennes, notamment l'intensification des systèmes de culture, restent-elles viables ? Quelles adaptations sont opérées par les producteurs ou paraissent probables à court terme ?

– Quelles peuvent être les incidences de ces adaptations sur la fertilité du milieu ?

Malgré la mauvaise performance de cultures d'exportation ces dernières années, leur production reste indispensable pour les besoins en devises du Cameroun et aussi pour ne

pas perdre la part de marché qu'il deviendrait alors difficile de récupérer lorsque la situation économique redeviendra favorable (voir thèse en cours de Madi Ali).

Les systèmes de culture, les exploitations agricoles et l'économie du Nord-Cameroun sont très dépendants du « système cotonnier ». Le coton représente une part importante du revenu des paysans et se trouve à la base du développement économique du Nord-Cameroun (tissu économique, transport, usines, production de fibre, d'huile et d'aliment du bétail).

L'interrogation centrale est de savoir si le « système coton » peut se maintenir à l'avantage des différents acteurs et en particulier du milieu rural.

Les mesures prises ont été sévères pour les producteurs de coton. Dans une perspective opérationnelle, il est impératif de savoir comment les paysans ont fait pour s'adapter à ces contraintes et quelle est la viabilité des pratiques agricoles et de gestion des exploitations et de l'espace rural qu'ils ont mis en place pour subvenir à leurs besoins.

Certaines alternatives (pour économiser le temps et l'argent) et de nouvelles activités (diversification agricole et non-agricole) sont mises en oeuvre. Il parait indispensable d'appuyer ces initiatives novatrices par une meilleure maîtrise de l'amont (innovation, formation, facteurs de production) et de l'aval (transformation, transport, commercialisation).

3. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de l'étude est de fournir des éléments d'aide à la décision pour orienter les actions à entreprendre au niveau des producteurs face à la crise cotonnière.

L'étude devra faire des recommandations opérationnelles en privilégiant certains axes :

- environnement et maintien de la fertilité ;
- appui aux organisations de producteurs, information, animation, formation ;
- financement et revenus (crédits agricoles et gestion) ;
- assurances tous risques (aléas climatiques, ravageurs et autres risques).

L'étude proposera pour chacun de ces axes des actions hiérarchisées. Pour chaque action il faudra identifier les éléments techniques (innovations, méthodes...), les thèmes à vulgariser et les publics à cibler.

Ces principaux thèmes concernent la gestion du milieu rural (exploitations, terroirs), les itinéraires techniques (agricole et élevage), la comptabilité et l'appui à la gestion (unité de production et organisation paysanne).

Pour les principaux publics cibles, il faudra identifier le type de formation adapté aux besoins des différents acteurs (jeunes agriculteurs, initiateurs d'entreprises, producteurs, responsables et membres d'organisations rurales, formateurs, conseillers agricoles, artisans, commerçants, leaders...).

Les modalités de crédits agricoles (court terme, moyen terme et long terme) devront être adaptées aux conditions économiques des différents agents (agriculteurs, artisans).

Certaines conditions de financements, de débouchés et de structuration professionnelle du milieu doivent être réalisées pour que se produise un développement rural durable. De

fait, les agriculteurs sont très limités dans leurs possibilités d'intensification (en capital et en travail) si aucune assurance ou moyen tous risques sont mis en place. Il apparaît donc important que les recommandations de cette étude propose aussi des mesures permettant de diminuer les risques courus par les paysans.

L'étude aura aussi pour objectif de proposer un programme de suivi-évaluation qui devra préciser le choix des individus à enquêter, le type d'informations à collecter et les méthodes de réalisation des travaux (collecte, traitements, présentation des résultats). Il s'agit de proposer aux structures agricoles et de développement rural un outil permettant de suivre de manière efficace les indicateurs identifiés.

4. MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

41. Préambule

Les enquêtes quantitatives sur les stratégies des producteurs sont particulièrement délicates à mener.

Elles supposent que l'on dispose d'une analyse compréhensive de ces stratégies qui serve de cadre problématique à leur mise en oeuvre et d'indicateurs pertinents aisément repérables dans le cadre d'enquêtes quantitatives.

Par ailleurs, il est explicitement prévu qu'un travail de suivi intégrant la prise en compte des stratégies paysannes soit par la suite effectué.

Dans ces conditions, le souci d'assurer au mieux la fiabilité des résultats obtenus nous amène à donner à l'étude des stratégies paysannes en zone cotonnière une orientation résolument qualitative.

Au terme de cette étude, on devrait disposer d'analyses qualitatives d'une part permettant de nourrir des recommandations opérationnelles et, d'autre part qui constituent une base sûre pour le lancement d'analyses quantitatives qui devrait se dérouler dans le cadre du suivi projeté.

Parallèlement aux analyses qualitatives effectuées et aux recommandations opérationnelles seront proposés des protocoles et des modèles d'enquêtes destinés à être intégrés dans l'enquête de suivi et qui permettront de disposer de renseignements quantitatifs fiables concernant notamment les stratégies des producteurs.

Les avantages – sécurisation méthodologique – nous paraissent largement l'emporter sur l'inconvénient que constitue un léger report dans le temps des résultats quantitatifs.

42. L'objet central d'étude

Les stratégies des paysans s'expriment sous des formes individuelles mais aussi collectives.

Il nous paraît, dans ces conditions, indispensable de focaliser l'étude, d'une part sur les stratégies des producteurs individuels (exploitations agricoles, individus selon leurs statuts), de l'autre sur celles des groupements de producteurs.

L'objet d'étude se trouve ainsi dédoublé en deux sous-objets :

– un premier objet d'étude : les stratégies à dominantes individuelles ;

– un second objet d'étude : les stratégies des organisations de producteurs. Leur compréhension permettra d'évaluer les formes d'organisations paysannes et professionnelles.

43. Zonage

La zone cotonnière (province de l'Extrême-Nord, sauf le département du Logone et Chari, et la province du Nord) compte neuf départements (Diamaré, Kaélé, Mayo Danaï, Mayo Tsanaga, Mayo Sava, Bénoué, Faro, Mayo Louti, Mayo Rey) et représente près de 90 000 km². Il est bien évident que les enquêtes de terrain ne pourront être menées pendant la mission que dans quelques zones.

Un zonage sera réalisé dès les premiers jours des travaux, en s'inspirant des zonages déjà effectués et en tenant compte de la problématique spécifique de l'étude. A partir de ce zonage un choix raisonné des secteurs et des villages à enquêter sera effectué de façon à représenter d'une manière explicative les principaux systèmes agricoles de la zone. C'est de manière privilégiée au sein de ces villages qu'il sera procédé aux études qualitatives sur les types d'exploitations identifiées, les stratégies individuelles et collectives des producteurs ainsi que de manière complémentaire à des enquêtes légères et/ou des recensements.

44. Approches analytiques des stratégies des producteurs individuels

Les opérations suivantes seront réalisées :

– une caractérisation du milieu (agronomique, socio-économique, systèmes de production, environnement en amont et en aval des exploitations) qui permette de mettre en évidence le cadre des défis et opportunités dans lequel s'inscrit le jeu des acteurs ;

– identification claire des groupes d'acteurs enquêtés et caractérisation de la place qu'ils occupent dans le système agraire :

· catégorie économique d'appartenance, ce qui amène à effectuer une typologie des exploitations agricoles en fonction des revenus obtenus, des équipements, des activités effectuées, etc.,

· statuts sociaux,

· objectifs poursuivis,

– focalisation de l'analyse sur des niveaux privilégiés d'observation : activités agricoles, diversification des activités, processus d'accumulation, pratiques concernant le maintien et la reconstitution de la fertilité et de l'environnement agro-écologique en général ;

– classification analytique des stratégies des producteurs. Ces diverses stratégies mises en oeuvre par les acteurs sociaux seront analysées et classées :

· stratégies défensives (de limitation des risques, de contournement des défis, etc.), stratégies offensives d'accumulation économique et foncière,

· stratégies privilégiant les objectifs à court terme, privilégiant le long terme ou conciliant les préoccupations à court terme et à long terme des producteurs,

· stratégies privilégiant les intérêts particuliers au détriment des intérêts collectifs ou parvenant à les concilier,

· stratégies en voie d'émergence, se développant ou tombant en désuétude,

– présentation de la perception que se font les divers acteurs de la situation dans laquelle ils se trouvent (défis et opportunités), de leurs propres stratégies ainsi que de celles des autres acteurs.

45. Approche analytique des stratégies des groupements de producteurs

Une classification sera effectuée des différents types de groupements de producteurs existants.

Une approche historique permettra de reconstituer leurs conditions d'émergence et de développement.

Une analyse sera effectuée des différentes difficultés auxquelles ils se trouvent confrontés.

Sur la base des pratiques qu'ils mettent en oeuvre sera opérée une analyse de leurs stratégies.

46. Mise en oeuvre d'une démarche synthétique

A la phase d'analyse des stratégies individuelles et collectives fera suite une phase plus synthétique de recomposition et d'articulation des démarches analytiques effectuées.

– Seront dégagées par grands types d'acteurs les dominantes de style des stratégies individuelles qu'ils mettent en oeuvre, leurs conditions d'émergence, leurs lignes d'évolution, leurs éventuelles contradictions.

– Seront mises en évidence les caractéristiques dominantes des stratégies mises en oeuvre par les groupements de producteurs : leurs forces, leurs faiblesses.

– Seront étudiées les articulations entre stratégies individuelles et collectives.

– Un intérêt tout particulier sera porté aux changements de stratégies des producteurs induits par les changements économiques récents.

5. CONTENU DE L'ÉTUDE

L'étude comportera trois parties principales :

– l'analyse de la situation de l'économie agricole au sens large ainsi que des stratégies des divers types de producteurs ;

– des recommandations opérationnelles ;

– des propositions pour la réalisation d'une enquête de suivi-évaluation.

La première partie présentera les analyses suivantes :

– caractéristiques dominantes de l'économie rurale (cotonnière, vivrière, élevage, activités extra-agricoles) ; ses défis et ses opportunités ;

– description des grands types d'agriculture de la zone réalisée à partir d'un zonage dont les principaux critères seront démographiques, climatiques et agricoles ;

– une typologie des exploitations agricoles, représentative du point de vue explicatif des différentes unités géographiques du zonage, réalisée à partir d'indicateurs de structure et d'équipement ;

– une appréciation des principaux changements qui sont venus modifier l'économie agricole ainsi que leur impact sur les exploitations agricoles ;

– une analyse des stratégies des producteurs eu égard à ces changements, qu'elles expriment à l'intérieur de l'économie agricole ou par une diversification extra-agricole des activités ;

– une analyse de l'impact de ces stratégies sur l'environnement, maintien et reconstitution de la fertilité du milieu et du capital forestier ;

– une typologie des organisations paysannes, de leurs forces et de leurs faiblesses, des principaux problèmes auxquels elles se trouvent confrontées, de leurs stratégies pour y faire face et de leurs besoins.

La deuxième partie fournira des recommandations opérationnelles à trois niveaux :

– environnement (fertilité du milieu).
Le maintien de la fertilité du milieu est une préoccupation majeure. L'étude, à partir des pratiques réelles et des propositions de la recherche, recommandera des actions concrètes (pour les exploitations agricoles et les terroirs) ;

– formation (pour les producteurs et les groupements).
Pour l'amélioration de la gestion des exploitations et des organisations paysannes, les formations à promouvoir seront identifiées aussi bien au niveau des innovations concernant par exemple les itinéraires techniques agricoles à partir des propositions de la recherche, que des formations plus générales ;

– amont et aval des productions agricoles (crédits, commercialisation, transformation).
L'étude devra proposer des mesures concernant l'approvisionnement en facteurs de production (crédit agricole) pour les intrants et le matériel agricole, la commercialisation (marchés, conditionnements et qualité des produits) et la transformation (en particulier au niveau artisanal dans les exploitations agricoles).

La troisième partie proposera un système de suivi-évaluation des structures et des stratégies paysannes. Le schéma et la méthodologie des enquêtes permettront d'identifier les types de villages et d'exploitations à enquêter et les types de question à poser. L'architecture générale des questionnaires sera indiquée en précisant les principaux indicateurs à mesurer (et les méthodes de mesure). L'étude précisera aussi les méthodes de traitement de l'information et les résultats attendus. Les moyens en personnel et en matériel seront estimés en proposant éventuellement plusieurs alternatives.

6. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

61. Composition de l'équipe

L'équipe pluridisciplinaire, constituée pour les besoins de l'étude, est composée de cinq ingénieurs (cf. curriculums vitæ joints en annexe) :

– un économiste agricole, spécialiste notamment des systèmes de production à dominante cotonnier et de l'économie de la filière coton ;

– un socio-économiste ayant une bonne pratique des études sur les stratégies des producteurs ;

– un sociologue spécialisé dans les problèmes d'évaluation des organisations paysannes ainsi que dans les problèmes de formation ;

– un économiste junior appelé à travailler en étroite collaboration avec l'économiste agricole ;

– un socio-économiste junior, camerounais, appelé à travailler en étroite collaboration avec le sociologue et le socio-économiste de l'équipe et qui participera à la rédaction de l'étude en France.

Du fait des contraintes de délais pour la remise du présent appel d'offres, le collaborateur camerounais de l'étude n'a pas encore été identifié. Il sera proposé dans les plus brefs délais par concertation entre la délégation du CIRAD au Cameroun, le ministère de l'Agriculture et l'équipe du projet Garoua pour sa bonne connaissance de la zone d'étude et sa pratique des enquêtes en milieu rural.

– huit interprètes/enquêteurs seront recrutés. Leur recrutement sera réalisé en relation étroite avec les organismes et institutions locales du Nord-Cameroun. Ils seront choisis en fonction de leur expérience de terrain et de leurs qualités d'informateurs. En complément du travail qualitatif et d'exploitation des données quantitatives disponibles, des enquêtes légères ou des recensements pourront être effectués.

Leur encadrement sera réalisé par les membres de l'équipe et leur formation sera assurée de manière échelonnée en fonction des travaux à effectuer.

L'équipe pluridisciplinaire sera accompagnée par deux cadres du ministère de l'Agriculture pendant la durée de la mission.